



HAL
open science

Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion : analyse de la contribution de deux ONG à Ouagadougou

Siaka Gnessi

► **To cite this version:**

Siaka Gnessi. Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion : analyse de la contribution de deux ONG à Ouagadougou. Sociologie. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. Français. NNT : 2017UBFCC020 . tel-01930448

HAL Id: tel-01930448

<https://theses.hal.science/tel-01930448>

Submitted on 22 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ÉCOLE DOCTORALE « SOCIÉTÉS, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS »

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

SOCIOLOGIE

**ENFANCE VULNÉRABLE AU BURKINA FASO
ET POLITIQUES D'INSERTION**

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE DEUX ONG À OUAGADOUGOU

Présentée et soutenue publiquement par

Siaka GNESSI

Le 9 novembre 2017

Sous la direction de M. le Professeur Gilles FERRÉOL



Composition du jury :

Maryse GAIMARD, Professeure à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, Présidente

Armel HUET, Professeur émérite à l'Université de Rennes II, Rapporteur

Stéphane CALLENS, Professeur à l'Université d'Artois, Rapporteur

Antigone MOUCHTOURIS, Professeure à l'Université de Lorraine, Examinatrice

Gilles FERRÉOL, Professeur à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, Directeur de thèse

DÉDICACE

À vous, Ousmane et Ramata, qui m'avez donné la vie et les moyens de mon autonomisation, cette œuvre vous est dédiée.

REMERCIEMENTS

Je remercie, du fond du cœur, monsieur le Professeur Gilles FERRÉOL pour avoir accepté de diriger ma thèse de doctorat. Sa couverture scientifique m'a été d'une si grande utilité que je ne pourrais trouver les mots justes pour lui témoigner ma profonde gratitude et mon admiration. Sa rigueur, son sens de l'accompagnement méthodique et sa disponibilité ont été une école pour moi. En plus de ma modeste personne, c'est à de nombreuses générations d'étudiants africains et à des universités du Continent que ce professeur, d'une vaste culture scientifique, a rendu un service inestimable. Transmettre le savoir est le meilleur don qui puisse survivre à toutes les générations.

Mes remerciements vont également :

- aux membres du jury qui, malgré leurs nombreuses occupations, ont accepté de poser un regard critique et scientifique sur ce travail ;

- à mes enseignants du Département de sociologie de l'Université de Ouagadougou qui ont su me maintenir dans la recherche scientifique ;

- aux chercheurs du Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) en général et à ceux de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) en particulier pour leur accompagnement ;

- aux Pr Alkassoum MAIGA, actuel ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, au Pr Fatoumata BADINI et au Dr Jocelyne VOKOUMA qui m'ont conseillé et encouragé ;

- à Annick ROUSSEaux et Ludovic JEANNIN pour le soutien administratif qu'ils m'ont apporté avec abnégation et respect ;

- à toute l'équipe du laboratoire C3S qui m'a accueilli ;

- aux docteurs Malam Ibrahim SANI, Audrey TUAILLON DEMÉSY, Nicolas MENCSH et Jean-Baptiste ROY ;

- à mes frères GNESSI et KAFANDO pour leur accompagnement ;

- à mon cousin Rasmané OUEDRAOGO en service au Premier ministère (PNPS) pour son appui permanent et multiforme ;

- à Adama WYA et Ramatou OUEDRAOGO ainsi qu'à tous mes autres amis pour leurs soutiens ;

- au Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique (CODESRIA) et aux membres de l'Association des Ressortissants du Burkina Faso à Besançon.

Je ne saurais passer sous silence les responsables des ONG *Direct-Aid* et *SOS Villages d'enfants* que j'ai rencontrés dans le cadre de mes recherches. Sans leur disponibilité, ce travail n'aurait pas été possible.

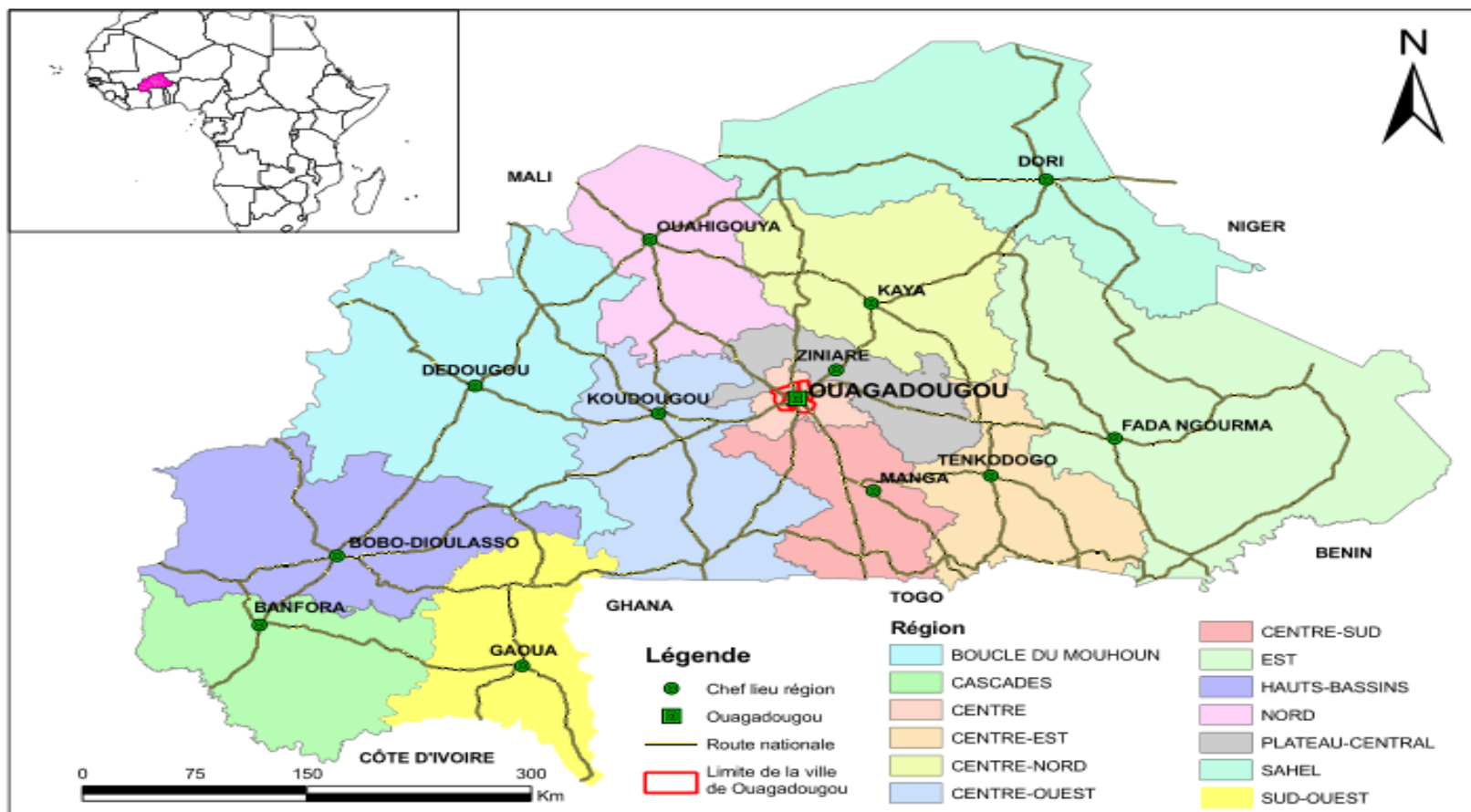
Je ne saurais également taire le soutien à la fois psychologique et spirituel de mon épouse Haoua GNESSI-SERE et de ma mère, qui ont, en plus, supporté mes moments d'absence et ont su me remotiver quand tout semblait parfois incertain.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DES SAVOIRS. ASPECTS THÉORIQUES ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	18
CHAPITRE 1 : ENFANCE, VULNERABILITÉS, PROTECTION ET INSERTION : ÉTAT DES SAVOIRS	20
CHAPITRE 2 : ÉCLAIRAGE THÉORIQUE	54
CHAPITRE 3 : CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE	82
DEUXIÈME PARTIE : SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT, ANALYSE DES MODÈLES ORGANISATIONNELS ET PERCEPTIONS DES BÉNÉFICIAIRES	124
CHAPITRE 4 : LA PROTECTION DE L'ENFANT AU PRISME DES MODÈLES ORGANISATIONNELS	126
CHAPITRE 5 : LOGIQUES, ACTIONS ET DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE	160

CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES STRATÉGIES, DES RÉSULTATS, ET PERCEPTIONS DES BÉNÉFICIAIRES	192
CONCLUSION.....	225
BIBLIOGRAPHIE	233
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	248
ANNEXES	250
TABLE DES TABLEAUX	317
TABLE DES FIGURES.....	319
TABLE DES GRAPHIQUES	321
TABLE DES MATIÈRES	322

CARTE DU BURKINA FASO



Source : BNDT, 2012

Août 2017

M.SAWADOGO

Source : Sawadogo, 2017(BNDT/IGB 2012).

INTRODUCTION

L'Afrique, à l'instar d'autres continents, a enregistré de nombreuses guerres au cours des deux dernières décennies. Les victimes de ces conflits armés se comptent désormais par milliers et constituent des indicateurs de l'instabilité socio-économique qui prévaut dans de nombreux pays du Continent. Parmi les populations directement ou indirectement affectées, les chiffres montrent que les enfants¹ sont dans une situation particulièrement préoccupante. L'Organisation des Nations unies estime qu'en 2010 par exemple, deux millions d'entre eux, dont plus du tiers en Afrique², ont été tués. En plus de ces conflits, l'UNICEF dénonce le rôle négatif de la pauvreté et du sida dans la remise en cause du concept de l'enfance en tant que période au cours de laquelle les enfants grandissent et se développent. La protection de millions d'entre eux se pose toujours avec acuité dans la quasi-totalité des pays en développement. Le rapport 2016 de l'institution onusienne³ sur leur situation pointe du doigt les inégalités persistantes au sein des sociétés en considérant qu'elles mettent en péril la qualité de leur vie et constituent une menace pour l'avenir de la planète.

Ce constat corrobore l'engagement de l'ONU qui, le 23 juillet 2013, lors de la soixante-huitième session de son Assemblée générale, a présenté un rapport intitulé : *Une vie de dignité pour tous. Accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015*. Dans ce document qui a servi de base à l'élaboration des Objectifs de Développement durable (ODD), il a été rappelé que « plus d'un milliard de personnes vivent encore dans l'extrême

¹ Un enfant est « tout être humain âgé de moins de 18 ans sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (Article 1 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant).

² ONU, Rapport 2010.

³ UNICEF, *La Situation des enfants dans le monde 2016. L'égalité des chances pour chaque enfant*, New York, 2016.

pauvreté, les progrès étant ralentis par l'ampleur des inégalités qui existent tant au niveau des revenus qu'aux niveaux des sexes, de l'appartenance ethnique, de l'invalidité, de l'âge et du lieu géographique ». Partant de cette situation, le Secrétaire général de l'Organisation a proposé aux dirigeants de s'employer « à garantir le bien-être, la dignité et les droits de ceux qui sont encore marginalisés aujourd'hui, ainsi que des générations futures »⁴.

Nombreuses sont les populations africaines qui vivent en deçà du seuil de pauvreté : certaines ne sont pas suffisamment insérées dans leurs sociétés, d'autres sont en situation d'exclusion. Il y a, parmi ces couches sociales défavorisées en quête d'un mieux-être, plusieurs catégories d'individus : les personnes âgées, les malades du sida, les personnes accusées de sorcellerie, les enfants en situation de rue, les orphelins, etc. De toutes ces catégories, celle des enfants vulnérables est la plus préoccupante en raison des conditions difficiles dans lesquelles beaucoup d'entre eux vivent ou sont obligés de vivre. Le respect de leurs droits continue d'alimenter plusieurs débats à travers le Continent dans la perspective de leur promotion.

Actuellement, ces débats sont fortement orientés par la vision de l'enfance véhiculée par les institutions internationales comme l'UNICEF, le PNUD, l'OMS ou encore la Banque mondiale⁵. Cette vision à laquelle adhèrent les États se manifeste par une gamme variée d'instruments juridiques de protection des enfants, en vigueur dans la plupart des pays du monde. Le plus important est la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)⁶ qui, au regard de sa portée internationale, est une référence pour les nations. Elle équilibre les droits entre adultes et enfants tout en défendant l'idée que ces derniers, au regard de leur

⁴ ONU, *Rapport de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale*, New York, 2013, p. 3.

⁵ V. DELAUNAY, « Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant », *Mondes en développement*, n° 146, 2^e trimestre 2009, pp. 33-46.

⁶ L'ONU a adopté le 20 novembre 1989 la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), un instrument juridique de portée internationale comportant 54 articles.

statut fragile, doivent être particulièrement protégés⁷. Elle oblige, de ce point de vue, les pays l'ayant ratifiée comme le Burkina Faso, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et programmes centrés sur le développement intégré de l'enfant.

Même si, depuis 1960, *le pays des hommes intègres*⁸ connaît une croissance économique appréciable avec un taux annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel de 5,5 % entre 2011 et 2015, la pauvreté et les inégalités sociales ne reculent pas. L'incidence de cette pauvreté est estimée à 40,1 %⁹ en 2014. Avec un Indice de développement humain situé à 0,420 et un SMIG qui est de 33 139 FCFA (51 euros) la même année, le pays est classé dans la catégorie de ceux qui ont un faible niveau de développement. La gouvernance économique n'est toujours pas à la hauteur des aspirations du peuple. Les problèmes récurrents d'emploi, de sécurité alimentaire et d'accès aux services sociaux de base posent la problématique de son efficacité. C'est pourquoi l'amélioration des conditions de vie des populations ne cesse d'être un défi important pour les dirigeants qui se succèdent avec des plans de lutte contre la pauvreté ou des programmes de relance économique.

C'est dans un tel contexte que le pays et de nombreuses organisations non gouvernementales s'inscrivent dans la logique mondiale de protection de l'enfant. Après avoir ratifié la Convention une année après son adoption, l'État, avec l'accompagnement de ses partenaires, s'est engagé, à travers des dispositions juridiques, à œuvrer pour le bien-être de l'enfant burkinabè en général et, plus particulièrement, de celui qui est vulnérable. Mais quel sens faut-il donner à la vulnérabilité ? Commençons par dire que cette notion va de pair avec celle de risque. Cette association conceptuelle continue d'intéresser les sciences sociales pour montrer à quel point l'explication de l'une sans l'autre ne saurait être

⁷ J. BALLETT et A. BHUKHUT, « Penser la société, penser l'enfance sans les pays en développement », *Mondes en développement*, vol. 37, n° 146, 2^e trimestre 2009, pp. 7-10.

⁸ Signification officielle de Burkina Faso.

⁹ Présidence du Faso, *Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020*, Ouagadougou, 2016.

pertinente, surtout dans un contexte mondial actuel marqué par l'apparition de nouveaux risques environnementaux, sociaux, culturels...¹⁰

Les sociologues François Delor et Michel Hubert nous rappellent qu'une situation de vulnérabilité comprend trois niveaux d'*intelligibilité* :

- la *trajectoire sociale* de la personne et les types de risques associés. Il s'agit des caractéristiques individuelles de l'enfant dans son milieu de vie, le fait d'avoir le statut d'orphelin ou d'être confronté à la perte d'un proche parent par exemple ;

- les *interactions* où se croisent au moins deux trajectoires (degré de parenté, sexe, âge, statut socio-économique...). Elles déterminent le type de comportements à adopter face aux risques tels que l'exploitation économique d'une jeune fille dans une relation de parenté ;

- le *contexte social* dans lequel ont lieu les interactions (normes sociales et culturelles, cadre légal...).

Cela revient à considérer que l'étude globale des vulnérabilités, que Dékens¹¹ qualifie d'*identitaire*, de *relationnelle* et de *contextuelle*, nécessite de prendre en compte *l'articulation particulière de ces trois niveaux et leur incidence respective, que ce soit objectivement ou subjectivement*¹².

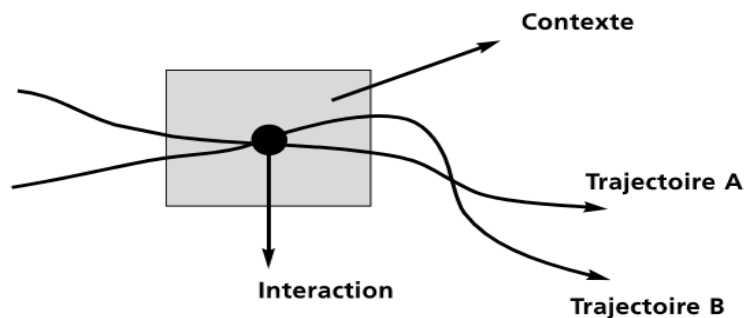
¹⁰ Les 21 et 22 mars 2013 à l'Université de Franche-Comté, le laboratoire C3S (Culture, Sport, Santé, Société) a accueilli une trentaine d'enseignants-chercheurs dans le cadre d'un colloque international pluridisciplinaire sous la coordination du Professeur Gilles FERRÉOL et dont le thème était : *Risque et vulnérabilité*. L'ouvrage issu de cette rencontre scientifique a été publié par les éditions EME (Bruxelles).

¹¹ S. DÉKENS, « Orphelins, enfants affectés et infectés par le VIH/SIDA : opérationnaliser le concept de vulnérabilité dans les programmes de prise en charge », *Face à face. Regards sur la santé*, n° 10, octobre 2007, pp. 15-21.

¹² F. DELOR et M. HUBERT, *Un ré-examen du concept de vulnérabilité pour la recherche et la prévention du VIH-Sida*, Bruxelles, Centre d'études sociologiques, Facultés universitaires Saint-Louis, 2003.

Déterminer les vulnérabilités de l'enfant revient à croiser ces niveaux à trois facteurs de risques : celui d'être exposé à une situation de crise, celui de l'incapacité à faire face à cette situation et le risque de subir des conséquences qui en découleront.

Les trois premiers niveaux de la situation de vulnérabilité



Source : F. DELOR et M. HUBERT, 2003, p. 7.

Villagran de Léon, cité par Nicolas Serven, s'inscrit dans le même sens en considérant que la vulnérabilité « renvoie à une prédisposition des populations à être affectées par un évènement préjudiciable externe ou une incapacité de leur part à faire face aux désastres qui pourraient survenir »¹³. La vulnérabilité est dès lors un phénomène *externe et interne*¹⁴, *dynamique* et *permanent*¹⁵. En ce sens, elle est extérieure à l'individu, relative à son contexte et s'impose à lui à des degrés et niveaux différents à travers la qualité de son milieu de vie et sa force de réaction. L'importance de ce modèle réside dans sa capacité à englober la majorité des études sur la vulnérabilité selon :

- une approche opérationnelle à partir des aspects internes et externes ;

¹³ N. SIRVEN, « De la pauvreté à la vulnérabilité : évolutions conceptuelles et méthodologiques », *Mondes en développement*, n° 140, 4^e trimestre 2007, p. 31.

¹⁴ R. CHAMBER.S, *Rural Development. Putting the Last First*, Londres, Longman, 1983.

¹⁵ N. SIRVEN, « De la pauvreté ... », *op. cit.*, pp. 9-24.

- une approche pluridimensionnelle reconnaissant les différents contenus de cette vulnérabilité : économique, sociale, environnementale, physique ;

- une approche en termes de politiques publiques prenant en compte différents niveaux d'action : micro, méso et macro.

Le contexte économique du pays décrit plus haut, marqué entre 2014 et 2016 par une crise politique et sociale qui a fortement secoué ses institutions, prédispose de nombreux enfants à des situations de vulnérabilités. En plus du dispositif juridique, plusieurs initiatives ont été prises afin de lutter contre ces fragilités. Ce sont, entre autres, l'adoption des plans d'actions nationaux pour l'enfance en 1994, la création du Parlement des enfants en 1997, l'institution du mois de solidarité et l'élaboration de plans stratégiques en direction des différentes catégories.

Parmi ces plans, le Cadre d'Orientation stratégique pour la Promotion de l'Enfant (COSPE 2008-2017), élaboré par le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF), se veut une référence décennale. Il traduit la volonté des autorités d'inscrire résolument, dans l'agenda du développement socio-économique du pays, les préoccupations liées à la survie, à la protection et à l'insertion des plus petits. L'ambition du COSPE est d'offrir aux acteurs un cadre de concertation dynamique et un outil qui assurent le développement holistique de l'enfant non seulement dans l'intérêt supérieur de ce celui-ci, mais aussi dans la perspective de la construction d'une société plus équilibrée.

Le système burkinabè de protection de l'enfant repose sur deux mécanismes : l'un formel, construit par l'État avec l'appui des institutions internationales dont les outils orientent les intervenants en la matière ; l'autre, non formel, animé par les acteurs non étatiques constitués d'associations, d'organisations communautaires et d'ONG.

Les organisations de la société civile qui accompagnent l'État dans ce combat brillent par leur importance numérique et la multiplicité de leurs interventions. Selon le MFSNF, 74,9 % des associations et ONG interviennent dans la protection et la promotion de l'enfant vulnérable¹⁶. Cependant, malgré l'engagement et la volonté des acteurs d'œuvrer en sa faveur, l'insertion de celui-ci demeure un défi majeur. L'ONG *Save the Children*, dans son rapport mondial 2017 intitulé : « *enfances volées* », classe le Burkina Faso parmi les dix pays au monde où les conditions de vie des enfants sont les plus difficiles. Comment expliquer ce paradoxe ? Aucune réponse ne peut être pertinente si elle n'analyse pas suffisamment le rôle des acteurs, les logiques en présence, les actions et le fonctionnement du système qui les encadre.

L'insertion, que nous considérons ici comme l'aboutissement des actions de protection, vise à créer un environnement protecteur pour l'enfant où sa présence sociale serait utile à lui-même et à autrui. Car, dans le cadre de la protection de l'enfance, la problématique de sa prise en charge apparaît centrale¹⁷ et transversale aux travaux des sciences sociales sur le sujet. Des auteurs comme Suzanne Lallemand¹⁸ ou Danielle Jonckers¹⁹ nous rappellent que l'Afrique connaît un système traditionnel de circulation des enfants sous un mode d'organisation fondée sur la solidarité familiale. Leur prise en charge obéit à des règles sociales ou communautaires visant à le protéger. L'orphelin, par exemple, est accueilli par ses plus proches parents. Mais ces premiers cadres de protection ont montré leurs limites car les ruptures qui interviennent dans ce processus exposent l'enfant à davantage de risques.

¹⁶ MASSN, *Répertoire des ONG et Associations*, DEP, Ouagadougou, 2009.

¹⁷ V. DELAUNAY, « Abandon... », *op. cit.*, pp. 33-46.

¹⁸ S. LALLEMAND, *La Circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 1993.

¹⁹ D. JONCKERS, « Les enfants confiés », in PILON Marc *et al.* (sous la dir. de), *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, 1997, pp.193-208.

La promotion de celui-ci pose des questions à la fois éthiques, culturelles, économiques et de droit. Cette complexité nécessite une approche systémique afin de mieux cerner les conditions dans lesquelles la lutte contre ces fragilités est organisée.

C'est en s'alignant sur cette compréhension globale de la situation de l'enfant que nous avons choisi, dans ce travail de recherche, d'analyser la contribution des acteurs non étatiques notamment les ONG, en nous référant aux politiques publiques qui fondent sa protection. À partir de là, bien que la question de l'enfance soit au croisement de plusieurs approches, nous abordons le sujet à travers celles qui accordent une place centrale à l'acteur et au système : la *sociologie des organisations* et l'*interactionnisme symbolique*. La protection de l'enfance s'analyse aux niveaux macrosociologique et microsociologique, avec en toile de fond les logiques des acteurs organisés autour de l'*action collective*, considérée comme un *construit social* et non comme un *phénomène nature*²⁰.

Les ONG et associations, partenaires des pouvoirs publics pour l'essentiel, sont au cœur de la promotion des droits des enfants. Deux d'entre elles ont retenu notre attention : il s'agit de *Direct-Aid* et de *SOS Villages d'enfants*. Ce sont des acteurs suffisamment implantés dans la capitale et dans certaines localités du pays depuis plus de deux décennies et qui y occupent une place de choix dans le système de protection de l'enfance. Le premier est arabe et le deuxième européen, représentant deux modèles distincts de prise en charge.

Un objectif général et trois autres, spécifiques, ont guidé notre recherche. L'objectif général propose d'appréhender les logiques d'actions des ONG dans leur contribution à l'insertion des enfants en situation de vulnérabilité dans la ville de Ouagadougou. Les trois autres cherchent :

²⁰ M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.

- à connaître les conditions de vie de ces enfants en situation de vulnérabilité et les politiques visant à leur insertion ;

- à analyser les logiques d'actions et les modes opératoires des ONG par rapport aux besoins réels de ces enfants ;

- à comprendre les perceptions qu'ont les bénéficiaires (enfants et parents) des stratégies et des actions de ces structures dans la dynamique de leur insertion.

Notre recherche est de type qualitatif avec une approche descriptive et analytique, doublée d'une démarche comparative. L'objectif de la comparaison est de mettre face à face les deux modèles de protection de l'enfant afin de dégager des similitudes et des dissemblances qui pourraient influencer positivement ou compromettre le processus de sa prise en charge. L'examen de ces modèles trouve sa pertinence dans les différences de cultures et de pratiques qui les caractérisent. La plupart de ces structures sont fortement influencées par les bailleurs de fonds. Une vision "importée" de soutien à l'enfance est mise en œuvre dans un contexte différent, d'où la nécessité de l'investigation et de la comparaison.

En plus des techniques traditionnelles de l'enquête qualitative (entretien, *focus group*, observation, récit de vie), nous avons eu recours à l'image dans la collecte des données à travers le dessin et la photographie. Il est vrai que la sociologie « *prête en général une attention réduite à l'outil photographique, dont elle se sert finalement assez peu* »²¹, mais son utilisation n'est pas sans intérêt. Elle a la particularité, tout comme le dessin, de permettre au chercheur de se fonder sur du réel pour avoir, autrement, des réponses à certaines questions que l'écrit ou l'entrevue ne saurait lui donner.

²¹ A.TUAILLON DÉMESY, « La photographie dans l'enquête : l'exemple d'un terrain en reconstruction historique », in A.TUAILLON DEMÉSY et G. FERRÉOL (sous la dir. de), *L'image et ses dérivés dans la recherche*, Université de Franche-Comté, Laboratoire C3S, 2013, pp. 117-127.

Cela répond à une exigence méthodologique de triangulation des sources, fondamentale dans toute entreprise scientifique.

Cette thèse se compose de deux parties subdivisées en trois chapitres chacune. La première aborde l'état des savoirs sur la question de l'enfance ainsi que les aspects théoriques et les considérations méthodologiques. La deuxième se penche sur le système de protection de l'enfant, examine les modèles organisationnels et analyse les perceptions des bénéficiaires.

PREMIÈRE PARTIE :
ÉTAT DES SAVOIRS. ASPECTS
THÉORIQUES ET CONSIDÉRATIONS
MÉTHODOLOGIQUES

Pour comprendre un phénomène quelconque, deux exigences s'imposent au sociologue : l'une, la première, est théorique et invite celui-ci à expliquer le contexte dans lequel s'inscrit sa recherche ainsi que les grilles de lecture qu'il mobilisera pour mieux cerner son sujet. L'autre est méthodologique et incontournable pour le chercheur dans sa volonté de *rendre compte des faits* comme le disait Émile Durkheim dans ses *Règles de la méthode*. C'est ce à quoi se consacre cette première partie, subdivisée en trois chapitres.

CHAPITRE 1 :

ENFANCE, VULNERABILITÉS, PROTECTION ET INSERTION : ÉTAT DES SAVOIRS

La recherche ne peut être crédible que si elle fait référence à la littérature existante sur le sujet abordé. Beaucoup d'auteurs ont investigué la question de l'enfance, une problématique qui a longtemps intéressé de nombreux chercheurs.

Nous avons fait une répartition par thèmes pour mieux rendre compte des réflexions qui ont été menées. Cette répartition consacre une première thématique au statut social de l'enfant et à ses rôles, une seconde à sa typologie et à ses conditions de vie, et une troisième aux politiques et aux acteurs de la prise en charge des jeunes les plus vulnérables.

1.1. L'enfant en contexte africain : son statut social et ses rôles

Il nous revient, dans cette étape, de nous imprégner du statut accordé à l'enfant dans les sociétés africaines ainsi que les représentations qu'elles se font de lui. Pierre Erny²² a effectué d'importantes recherches sur l'enfant africain. Pour cet auteur, l'étude de l'enfant dans un tel contexte ne peut être faite de manière valable qu'à deux conditions :

- aborder l'enfant dans sa totalité et avancer simultanément dans les différentes voies d'approche biologique, médicale, psychologique, sociologique, pédagogique et ethnologique ;

- saisir la logique interne de son développement et renoncer à l'étudier en fonction de l'enfant d'un autre continent.

²² P. ERNY, *L'Enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire*, Paris, Le Livre africain, 1972.

Autrement dit, son développement doit être perçu en référence à « *un champ de forces culturelles* »²³ qui s'impose à lui. En ce sens, l'étude de l'enfant d'Afrique doit nécessairement situer celui-ci à l'intérieur de sa propre culture. Elle doit aussi prendre en compte son environnement particulier où la forme de pensée, le type de langage, le climat affectif, le mode d'affirmation, le niveau technique prédominant de façon singulière. S'interrogeant sur la place de l'enfant dans la société africaine, l'auteur fait remarquer que chaque culture a sa manière propre de le percevoir, de penser son éducation et son intégration. Un changement de milieu (social, culturel, historique, religieux) induit, de manière significative, des changements d'attitudes. Ce qui fait que l'enfant, dans son essence, est un être en devenir, inachevé. Il lui est associé tout ce qui, dans l'univers, a un statut analogue. Il est ainsi « *intégré dans l'univers par le jeu des analogies et devient lui-même un symbole cosmique* »²⁴. En analysant les liaisons et rapports analogiques de l'enfant à la vie sociale et biologique dans son ensemble, c'est toute son importance qu'Erny met en exergue. Il note que, dans les pays européens de tradition germanique, les arbres étaient souvent considérés comme le siège des âmes avant leur naissance. Pour cela, un arbre était chaque fois planté à la naissance d'un enfant pour lui conférer son authenticité sociale et civique.

Des rituels en Afrique exigent que l'enfant, dès sa naissance, soit mis au contact avec la terre, cette dernière étant considérée comme source de force et de fécondité. Ce contact est fait en enfantant à même le sol ou en y déposant le bébé le plus tôt possible.

Comme on peut le constater, l'enfant a une valeur capitale et occupe une place de choix dans son environnement. Le millet avant la moisson chez les Bantous du Sud-est africain, est encore appelé "*nyimba*" pour signifier un enfant qui n'est pas encore né. Cependant, en marge de cette marque de considération, culturellement et socialement ancrée à l'égard de celui-ci, certaines pratiques

²³ P. ERNY, *L'Enfant...*, *op. cit.*, p. 19.

²⁴ *Ibid.*, p. 20.

traditionnelles néfastes consécutives à de nombreux préjugés qui l'entourent, ont longtemps menacé son existence. Ce qui fait dire à Valérie Delaunay que :

« Ces enfants ou naissances anormales sont interprétés comme un signe néfaste, une malédiction, un acte de sorcellerie, dont le préjudice pour l'entourage ne laisse d'autre issue que la mort de l'enfant ou son abandon par exposition. La survie de la mère, des parents, voire du clan, en dépend. Ces pratiques répondent à des obligations sociales mettant en jeu l'ensemble du groupe. »²⁵

C'est ainsi que certains enfants sont soupçonnés d'être des revenants, notamment ceux qui naissent pour mourir selon la compréhension que donne Lolo²⁶, prenant exemple sur les sociétés traditionnelles du Sud Cameroun où les nouveau-nés, victimes d'une pathologie organique importante, étaient destinés à la mort. Au Bénin, les enfants malformés ou ayant causé la mort de la mère à la suite d'un accouchement, étaient victimes d'infanticide²⁷. Chez les Chaga, un groupe ethnique du nord de la Tanzanie, l'infanticide était pratiqué en cas de naissances conçues hors mariage, de naissances considérées comme anormales, de bébés malformés ou de jumeaux²⁸. D'autres enfants, au Ghana, sont suspectés d'être des esprits car étant nés avec des dents, ou même après une grossesse difficile. L'esprit ne peut, en aucun cas, rester au monde s'il est découvert. L'enfant doit consommer une potion toxique qui le tuera. S'il survit à cette première épreuve, il sera envoyé dans la brousse pendant deux nuits à l'issue desquelles il pourra reprendre sa place s'il est toujours en vie. Tous les moyens sont utilisés pour faire en sorte que celui-ci retourne d'où il vient, c'est-à-dire au monde invisible.²⁹

²⁵ V. DELAUNAY, « Abandon... », *op. cit.*, p. 35.

²⁶ B. LOLO, « La dyade de la relation mère-enfant ou la prise en charge de l'enfant africain », *Transitions*, vol. 31, n° 272, janvier 1991, pp. 32-45.

²⁷ T. AGOSSOU, *Regard d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2003.

²⁸ M. SINGLETON, *Infanticide. Notes de lectures anthropologiques à usage éthique*, Documents de travail du SPED, Louvain-la-Neuve, 2004.

²⁹ P. ALLOTEY, D. REIDPATH, « Establishing the causes of childhood mortality in Ghana : the "spirit child" », *Social Science and Medicine*, n° 52, juillet 2001, pp. 107-112.

Une autre catégorie d'enfants est interprétée à la fois positivement³⁰ et négativement en raison de son statut : les jumeaux. Les comportements discriminatoires sont très fréquents vis-à-vis de cette catégorie. C'est ce que relève Chinua Achebe chez les Igbo au Sud-est du Nigéria où les jumeaux, qu'ils considèrent comme une abomination envers la divinité de la terre, étaient éliminés³¹. Chez les M'bali d'Angola, la naissance de ceux-ci représentait une calamité pour tout le pays d'où *la nécessité publique de les tuer*³². C'est le cas également chez les Antambahoaka du Sud-est de Madagascar où l'intervention d'un sorcier censé protéger les parents des jumeaux provoquait la mort de ces derniers.

En plus de ce statut, et au fur et à mesure qu'il grandit, l'enfant est chargé de fonctions propres. Cela se traduit par des rôles rituels que lui seul peut remplir. Il est, par exemple, associé aux rites de la récolte des premiers épis ou à ceux relatifs aux semailles en portant, du domicile au champ, les grains qui serviront à l'ensemencement. Son importance au sein du groupe social auquel il appartient est indiscutable car « *l'enfant se pense et se perçoit comme membre à part entière du groupe et non comme un élément surnuméraire et marginal* »³³.

De même, l'enfant africain est appelé à contribuer à la marche de la société par son travail et les rôles qui lui sont confiés. Les garçons, au vu de leurs tâches qui les tiennent éloignés de la maison, jouissent d'un minimum de liberté mais sont pleinement responsables du travail qui leur est confié. La fille est à tout moment avec sa mère jusqu'à son mariage et participe à tous ses travaux. Mais cette analyse tranche avec la réalité actuelle de la situation de ces jeunes filles qui, de plus en plus, bénéficient de grands moyens et d'importantes mesures politiques et sociales visant à assurer leur scolarisation.

³⁰ Leur arrivée peut être interprétée positivement, comme chez les Kedjom du Cameroun. Voir S. DIDUK, « Twinship and Juvenile Power : The Ordinarity of the Extraordinary », *Ethnology*, n° 40, hiver 2001, pp. 29-43.

³¹ C. ACHEBE, *Le Monde s'effondre*, Paris, Présence Africaine, 1967.

³² P. ERNY, *Les premiers pas dans la vie d'un enfant d'Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1988.

³³ P. ERNY, *L'Enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1987, p.120.

Le ratio entre le taux d'inscription des filles et celui des garçons est passé de 91 en 1999 à 97 en 2010 pour toutes les régions en développement. En Afrique subsaharienne, les taux d'inscription des enfants en âge de scolarisation primaire, surtout des filles, ont significativement augmenté, passant de 58 à 76 % entre 1999 et 2010³⁴ par exemple.

Léa Salmon³⁵ rejoint Pierre Erny en soutenant qu'en Afrique, l'enfant, dès sa naissance, appartient à une communauté, à un lignage qui représente à la fois l'autorité, la protection et l'affection. Cette appartenance s'explique par le fait qu'il représente l'ancêtre et perpétue le nom de la famille. Il assure ainsi la continuité du lignage comme le confirment les propos de Geber³⁶ :

« L'enfant représente la vie, la continuation du clan, la continuité du lignage. Il apporte des bras pour le travail quotidien, une aide pour ses parents, un soutien pour leur vieillesse, la certitude que seront accomplis les rites pour les défunts, des alliances futures avec d'autres clans. Ainsi, l'enfant est la richesse du clan assurant sa permanence et son avenir. »

Cependant, pour Fatoumata Kinda³⁷, une fille dès sa naissance est considérée comme étrangère car elle est appelée à quitter la cour paternelle pour rejoindre la famille de son mari. Pour cette auteure qui s'est intéressée à la société moaga du Burkina Faso dans le but de mettre en relief les représentations qui pèsent sur les enfants, avoir une fille n'a pas le même sens ni les mêmes implications qu'avoir un garçon chez les Mossé. Mettre au monde un enfant de sexe féminin n'est pas un motif de satisfaction car la fille n'est pas garante de la pérennité de la famille à telle enseigne que même son décès n'indigne pas

³⁴ ONU, *Rapport des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, New York, 2012.

³⁵ L. SALMON, *Les Enfants de la rue à Abidjan*, Paris, L'Harmattan, 2004.

³⁶ M. GEBER, *L'Enfant africain dans un monde en changement. Étude ethno-psychologique dans huit pays sud-africains*, Paris, PUF, 1998, p. 62.

³⁷ F. KINDA, *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso. Naître fille au Burkina Faso*, Ouagadougou, MASF, UNICEF, 1995.

toujours. Kinda s'accorde avec Pierre Erny sur la participation de l'enfant aux travaux de la société. Les parents adoptent des comportements différentiels défavorables aux filles.

Bernard Taverne, partant également de ses recherches sur les Mossé, considère que la nature du statut social d'un individu n'est pas seulement définie par le droit. Les pratiques sociales y participent également. Dans cette société, devenir orphelin s'entend comme une perturbation de l'ordre naturel de successions des générations, car un enfant en bas-âge ne doit pas être privé de ses parents. L'orphelin est, de ce fait, craint car il est considéré comme responsable de la mort de ses parents :

« La mort du parent est censée révéler la personnalité et la nature de l'enfant : s'il a pu se "débarrasser" de son père ou de sa mère, cela signifie qu'il a la "tête dure" et qu'il entretient des relations étroites avec les entités du monde supra-humain (les génies). »³⁸

Taverne conclut en posant la connaissance de ce statut accordé à l'enfant orphelin comme un impératif pour la compréhension des modes de prise en charge d'une société donnée.

L'enfant porte une responsabilité réelle dans la société qui l'a vu naître. Mis à contribution pour la réussite des travaux de cette société, il se voit accorder une importance capitale. Il occupe, selon Doris Bonnet, *« une place en tant que catégorie sociale, non seulement selon les milieux socioprofessionnels, mais aussi selon le monde qui l'entoure »³⁹*. À l'opposé de ce rôle déterminant, subsistent certaines représentations culturelles préjudiciables à l'enfant, mais elles passent pour être des voies normales de socialisation.

³⁸ B. TAVERNE, « La dimension occultée : le statut social de l'enfant orphelin », *Société d'Afrique et sida*, n° 17, décembre 1997, p. 8.

³⁹ D. BONNET, « La construction sociale de l'enfance : une variété de normes et de contextes », *Informations sociales*, n° 160, juillet-août 2010, pp. 12-18.

Cette place de choix qu'occupe celui-ci devrait normalement influencer positivement sa prise en charge. Qu'en est-il alors des conditions actuelles de vie des enfants ?

1.2. Typologie et conditions de vie des enfants vulnérables

Le thème général de l'enfance vulnérable a fait l'objet d'une littérature abondante. De la maltraitance au trafic d'enfants en passant par le travail, les enfants de/dans la rue, les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les enfants soldats..., il existe de nombreux travaux qui en font mention. La plupart dénoncent les conditions difficiles dans lesquelles ils vivent.

L'enfance vulnérable recouvre de multiples facettes. Sa dimension économique a été analysée. C'est ainsi que Bernard Schlemmer⁴⁰ et ses collaborateurs abordent l'épineuse question du travail des enfants qu'ils considèrent comme un phénomène occupant une place importante dans la conscience publique. Les auteurs soulignent que les situations les plus alarmantes d'exploitation se rencontrent, pour la plupart, dans les régions frappées par la pauvreté. Les enfants mis au travail évoluent dans l'illusion d'avoir plus tard un emploi assuré si bien qu'ils n'ont pas souvent de tâches précises à accomplir. Ils répondent à la demande et sont là pour faire face aux multiples besoins de leurs employeurs. Leur travail se transforme en servitude et a pour conséquences les violences, les agressions et la surexploitation à leur égard.

Pour Pierre-Émanuel Couralet⁴¹, ce travail recouvre une réalité hétérogène, difficile à catégoriser. À la pauvreté des ménages qui en est la cause la plus communément admise, s'ajoute le besoin d'apprentissage et de socialisation. Mais au-delà de la socialisation, l'enfant est devenu un « *moyen économique* ». Aujourd'hui, la plupart des enfants travailleurs effectuent des travaux agricoles, des tâches domestiques et d'autres services sous le contrôle

⁴⁰ B. SCHLEMMER, *L'Enfant exploité : mise au travail et prolétarianisation*, Paris, Karthala, 1996.

⁴¹ P.-É. COURALET, *Une analyse économique du travail des enfants*, thèse de doctorat en économie, sous la direction de François BOURGUIGNON, Paris, EHESS, 2002.

de leurs parents. Ce point de vue est partagé par Yacouba Diallo⁴² dans son étude sur la Côte d'Ivoire. De même, Manier Bénédicte⁴³ soutient que la main-d'œuvre enfantine constitue un rouage invisible de l'économie contemporaine et que nous achetons chaque jour, sans le savoir, des produits que des mains d'enfants ont contribué à fabriquer. C'est, du reste, une des conclusions auxquelles est parvenue une analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina en 2000 par le ministère de de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF). Il ressort, de ce rapport, que l'insuffisance de la couverture sociale fait que l'enfant est très tôt employé à l'exécution de tâches domestiques ou d'emplois périodiques pour venir en aide à ses parents. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), le travail des enfants regroupe l'ensemble des activités qui les privent de leur enfance, qui nuisent à leur scolarité et qui affectent leur santé, leur développement physique et mental⁴⁴. Dans le contexte burkinabè, le phénomène est devenu très préoccupant en raison de la prolifération des sites miniers artisanaux qui en emploient un grand nombre. Cette situation n'est pas favorable à leur protection. Non seulement le travail auquel ils sont soumis est un danger qui menace leur plein épanouissement, mais aussi l'exploitation économique qui en découle accentue leur vulnérabilité. Un environnement protecteur s'avère, de ce fait, indispensable pour la promotion de leurs droits.

Jean Lang a adopté une approche médico-sociale pour aborder la question de l'inadaptation. L'auteur définit l'enfant inadapté comme étant :

« L'enfant ou l'adolescent qui, du fait d'une insuffisance de ses aptitudes ou des troubles de sa conduite, se trouve en difficulté ou en conflit prolongé avec les exigences de son entourage conformes à son âge et à son milieu »⁴⁵.

⁴² Y. DIALLO, *Les Enfants et leur participation au travail en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat en Sciences économiques, sous la direction de Jean-Pierre LACHAUD, Université de Bordeaux IV, 2001.

⁴³ B. MANIER, *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, 2011(3^e éd.).

⁴⁴ <http://www.ilo.org/> consulté le 20 juillet 2016.

⁴⁵ J. LANG, *L'Enfant inadapté : problème médico-social*, Paris, PUF, 4^e éd., 1976, p. 12.

Il n'incrimine ni l'enfant, ni son environnement. Il situe plutôt le problème au niveau des relations interpersonnelles, intergroupes et de communication entre le sujet et le milieu. L'auteur constate le progrès enregistré dans le traitement de la question. Mais il propose, pour des résultats probants, un changement radical des méthodes et une réforme des structures chargées de définir les solutions. Lang distingue deux types d'inadaptations : l'un par déficit (sensoriel, moteur, mental...), et l'autre en rapport au milieu (familial, social et scolaire).

Dans le même sens, Vanessa Herse nous parle de la *souffrance*. Pour elle, celle-ci naît d'un moment de perte et de séparation qui déséquilibre l'individu. Par exemple, la perte d'une personne aimée provoque une rupture de son équilibre psychique et fait surgir des moments de souffrance qui représentent « *une expérience singulière propre au sujet, relative à son histoire et sa structure psychique* »⁴⁶.

Léa Salmon⁴⁷, elle, nous renseigne sur les conditions de vie des enfants de la rue. Cette population infantile s'y retrouve car c'est le seul endroit qui lui demeure accessible. Elle est sans protection. Qu'ils soient *de* ou *dans* la rue, ces enfants ont des caractéristiques communes liées à la vie qu'ils mènent hors des cadres institutionnels (école, famille, centres d'accueil). Ils développent des stratégies de survie, sont exposés à des risques spécifiques importants. Leurs relations familiales sont faibles. Cette catégorie d'enfants en souffrance suscite des « *réactions méprisantes* » et même « *excluanes* » dans les pays en développement.

Certains auteurs mettent en relation la transformation de la famille et les conditions de vie des enfants. Ainsi, Aboubacar Barry et ses collaborateurs⁴⁸ ont

⁴⁶ V. HERSE, « De quoi souffre-t-on ? », in G. FERRÉOL (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance*, Bruxelles, EME, 2012, p. 19.

⁴⁷ L. SALMON, *Les Enfants...*, *op. cit.*

⁴⁸ A. BARRY *et al.*, *La Transformation de la famille burkinabé : effets sur le statut imaginaire, les représentations liées aux maladies mentales et prises en charge psychothérapeutiques de l'enfant*, Ouagadougou, IRD, 1998.

fait ressortir les incidences de la transformation de la famille burkinabè sur les prises en charge psychothérapeutiques de l'enfant. Ils mettent en relation le « *bien-être* » ou le « *mal-être* » de celui-ci avec l'ambiance de son environnement parental. Fatoumata Kinda⁴⁹ souscrit au même point de vue quand elle considère l'institution familiale comme le cadre de vie qui doit assurer sécurité et protection. Dans une interview accordée au Magazine *LABEL France*, la sociologue Christine Castelain-Meunier⁵⁰ soutient que les mutations de la famille se font au détriment de l'enfant. Par conséquent, celui-ci évolue dans une atmosphère qui lui est hostile et devient un objet de désir de l'adulte. Ce qui fait dire également à Maurice Tieche que :

*« La famille est nécessaire à l'individu ; elle ne l'est pas moins pour la société puisque c'est elle qui constitue la communauté en miniature dans laquelle l'enfant fera l'apprentissage de la vie sociale. »*⁵¹

Le rapport de l'Atelier national de 2004 sur la problématique OEV résume la situation au Burkina. Le document fait une catégorisation des enfants en situation de vulnérabilité. Plusieurs catégories (tableau 1) sont distinguées : les orphelins, les enfants vivant dans la rue, travailleurs, les enfants de parents malades du sida, ceux victimes de maladies chroniques, sans protection, sans assistance ni sécurité parentale appropriée et en conflit avec la loi, les enfants victimes de trafic, de pratiques traditionnelles néfastes et ceux qui connaissent toutes sortes d'exploitation (pires formes de travail, maltraitance, violences sexuelles...).

⁴⁹ F. KINDA, *Analyse ...*, op. cit.

⁵⁰ C. CASTELAIN-MEUNIER, *La Place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF, 2002.

⁵¹ M. TIECHE, *Guide pratique d'éducation familiale*, Paris, SDT, 1967, p. 64.

**Tableau 1 : Classification des enfants vulnérables par catégorie
et facteurs de vulnérabilité.**

Catégories	Facteurs de vulnérabilité
Orphelins	Décès des parents
Enfants vivant dans la rue	Divorce ou décès des parents Croyances populaires Pauvreté des parents Pratiques religieuses Maltraitance ou violence Refus d'autorité parentale
Enfants travailleurs	Pauvreté des parents Décès des parents Mauvaise pratique religieuse
Enfants de parents malades	Maladies chroniques Maladies invalidantes Handicap des parents
Enfants malades	Maladies chroniques ou invalidantes Pauvreté des parents Manque de soins adéquats Malformations congénitales et/ou héréditaires
Enfants sans protection et sécurité parentale appropriée	Chômage ou perte d'emploi des parents Alcoolisme/toxicomanie Absence fréquente et prolongée des parents Séparation ou divorce des parents Incarcération des parents Enfants de parents déplacés
Orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA	Parents infectés et affectés par le VIH/SIDA Rejet social Précarité des conditions de vie
Enfants victimes de trafic, de violences sexuelles et de pratiques traditionnelles néfastes	Sensibilisation insuffisante Pesanteurs socioculturelles Contrôle inefficace aux frontières

Source : MASSN, 2004.

Cette catégorisation sociale, dans le contexte institutionnel burkinabè, focalise les facteurs de vulnérabilités sur la qualité de l'environnement familial. Nous reviendrons plus loin sur ces catégories sociales pour apporter un regard critique. La perte des parents ou de la prise en charge parentale bouleverse la vie de l'enfant et l'expose à des risques spécifiques pouvant déclencher ses vulnérabilités que certains philosophes qualifient de "naturelles".

Nous faisons référence à Martha Nussbaum qui, définissant l'Homme comme étant un être capable et vulnérable, situe la vulnérabilité au croisement des capacités et des limites dont est doté le corps humain. Elle dit ceci :

« Vulnérable, il l'est d'abord en raison des limites dont il est naturellement porteur et qui sont déterminées par son équipement biologique : l'être humain est mortel, sensible à la douleur et à la dégénérescence. Mais il l'est également au sens où il est en proie à des besoins qui ne peuvent être satisfaits sans la médiation de l'environnement naturel et social, et porteur de capacités spécifiques – telles que la raison pratique et la capacité à se lier – dont le développement requiert deux conditions : que l'environnement naturel le permette et que l'environnement social y contribue effectivement. »⁵²

Honneth, ci-dessous cité, avance une autre interprétation de l'idée de vulnérabilité. À l'opposé du caractère naturaliste de la notion défendue par Nussbaum, il préconise une conception relationnelle qui résulte d'une dépendance structurelle de l'identité du sujet à autrui :

« Si nous sommes vulnérables, c'est moins parce qu'en tant qu'êtres naturels, nous serions dotés de limites et porteurs de capacités qui n'existent initialement qu'au titre de potentialités, que parce qu'en tant qu'êtres sociaux, le rapport que nous avons

⁵² M. NUSSBAUM, « Non-relative virtues : an Aristotelian approach », in M. NUSSBAUM et A. SEN (sous la dir. de), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 243.

*à nous-mêmes et la constitution même d'un sens de soi dépendent des attitudes d'autrui à notre égard, du fait qu'il nous perçoive et nous traite comme un sujet doté de besoins et de capacités demandant à être perçus et évalués positivement. »*⁵³

Pour Marie Garrau, cette approche de la vulnérabilité semble plus satisfaisante que celle de Nussbaum pour plusieurs raisons :

- la première est qu'elle permet de comprendre qu'au-delà du corps qui est l'objet principal de vulnérabilité, il y a aussi une vulnérabilité psychique qui affecte le rapport du sujet à lui-même, mettant à rude épreuve sa capacité à se comprendre et de se comporter de manière cohérente ;

- la seconde est que Honneth avance un outil important pour savoir ce qui maintient les sujets humains dans la dépendance : le concept de *reconnaissance*⁵⁴ ;

- avec le *déni de reconnaissance*⁵⁵, nous savons à quoi les sujets humains sont essentiellement exposés et pouvons reconnaître les facteurs ou les processus sociaux susceptibles d'intensifier leur vulnérabilité : c'est la troisième raison.

Ces deux approches permettent de distinguer deux niveaux de vulnérabilité : une *vulnérabilité constitutive* qui est la dépendance structurelle du

⁵³ Cité par M. GARRAU, « Regards croisés sur la vulnérabilité. Anthropologie conjonctive et épistémologie du dialogue », *Tracés*, n° 13, Hors-série 2013, p. 150.

⁵⁴ Pour Honneth, c'est de la reconnaissance d'autrui, sous les trois formes qu'elle peut revêtir – l'amour, le respect et l'estime –, que les sujets dépendent pour la constitution d'un rapport positif à soi.

⁵⁵ Selon Marie Garrau, le concept de déni de reconnaissance semble d'emblée renvoyer à des phénomènes sociaux déterminés : la violence physique ou l'absence de réponse aux besoins corporels et affectifs d'un sujet (déni d'amour), la privation de droits égaux, la discrimination ou la domination (déni de respect), l'humiliation, la disqualification sociale ou encore l'oppression (déni d'estime).

sujet à la reconnaissance d'autrui, et des formes de *vulnérabilité secondes*, que l'on peut qualifier de problématiques, parce qu'elles se présentent quand cette reconnaissance lui est refusée.

C'est également dans ce sens qu'Amartya Sen, considérant la vulnérabilité comme la *domination du hasard sur les individus*, disait, suivant Marx, ceci :

« *En fin de compte, le processus de développement économique doit être concerné par ce que les gens savent ou ne savent pas faire, c'est-à-dire s'ils peuvent vivre longtemps, échapper à la morbidité évitable, être bien nourris, être capables de lire, d'écrire et de communiquer, de participer à la recherche littéraire et scientifique et ainsi de suite. Cela consiste, selon les termes de Marx, à remplacer la domination des circonstances et du hasard sur les individus par la domination des individus sur le hasard et les circonstances.* »⁵⁶

Apparaissent ici les notions de *domination* et de *dépendance*. Tom de Herdt et Ben d'Exelle considèrent l'ambition de pouvoir réaliser la domination du hasard et des circonstances par l'individu comme utopique. À partir du moment où les individus sont incapables de prévoir clairement le futur, il n'est pas possible d'envisager un jour la domination du hasard par ces derniers.⁵⁷ Par contre, si la protection dont je bénéficie pour mon bien-être dépend de la volonté d'une personne autre que moi-même, je continue d'être sous la domination d'autrui. Peu importe que je sois exploité ou pas, mon statut de dominé me rend soumis à la volonté arbitraire d'une tierce personne.

Sen explique la vulnérabilité à partir du concept de *capabilité*. C'est l'aptitude d'une personne à utiliser ses ressources (à travers ses caractéristiques

⁵⁶ A. SEN, 1983, cité par T. De HERDT et B. d'EXELLE, « La vulnérabilité vis-à-vis d'autres personnes : leçons pour les interventions contre la pauvreté », *Mondes en développement*, 4^e trimestre 2007, n° 140, p. 2.

⁵⁷ T. de HERDT et B. d'EXELLE, « La vulnérabilité... », *op. cit.*

personnelles et face aux contraintes sociales) pour parvenir à la réalisation de ses souhaits. L'auteur complète son approche en introduisant le concept d'*agency* pour désigner la capacité d'agir ou la puissance d'agir de l'individu.⁵⁸ L'absence ou la faiblesse de cette aptitude l'expose à un ensemble de vulnérabilités, et ses besoins fondamentaux s'expriment dans la dépendance à autrui.

La démarche sociologique de la compréhension de la vulnérabilité tient à renouveler sa tradition disciplinaire dont la quintessence est de cerner les effets produits sur les agents sociaux par la société ou par certaines formes d'organisations sociales à un moment donné. Ce qui revient à considérer les vulnérabilités sociologiquement situées comme des vulnérabilités sociales et historiques, se démarquant de toute prétention à la généralité qui caractérise les approches philosophiques. Dans une approche socio-historique des formes de protection sociale dans les sociétés européennes, Robert Castel considère comme vulnérables :

*« Les individus et les groupes qui ne bénéficient pas d'une intégration stable dans la société et qui, par conséquent, sont exposés sans protection durable aux aléas de l'existence. »*⁵⁹

Pour lui, la vulnérabilité est une position sociale déterminée de l'individu. Cette position est située entre l'intégration et la « *désaffiliation* » qui désigne « *le terme d'un processus de "décrochage" ou de "déliation" par rapport à des protections fondées sur l'inscription de l'individu dans des collectifs d'appartenance* »⁶⁰. Elle est fonction du degré d'insertion et de protection dont ils bénéficient.

⁵⁸ A. SEN, *Commodities and Capabilities*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

⁵⁹ M. GARRAU, « Regards... », *op. cit.*, p. 155.

⁶⁰ R. CASTEL, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, avril 1994, pp. 11-27.

Serge Paugam, dans ses travaux sur la *disqualification sociale*, se rapproche de Castel mais introduit, pour sa part, comme le fait Honneth, la prise en compte de la question de la reconnaissance. Pour lui :

« Les liens (sociaux) sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales), la reconnaissance renvoie à l'interaction qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et la valorisation par le regard de l'autre ou des autres. »⁶¹

Le déni de reconnaissance est alors considéré comme un facteur de vulnérabilité auquel s'ajoute l'affaiblissement des formes de protection des individus et des liens sociaux dans le cadre de leur insertion.

Dans l'analyse de la vulnérabilité, une autre notion indispensable qu'il convient d'évoquer est le *risque*. En l'associant à l'analyse des capacités, le concept de vulnérabilité offre une vision dynamique du bien-être. Ces deux notions sont intimement liées dans la mesure où les individus évoluent dans un environnement incertain qui peut, à tout moment, bouleverser leur situation. Toutefois, l'individu agit sur son environnement et son bien-être à travers les stratégies qu'il met en œuvre⁶². Mais le risque étant omniprésent, il vit dans la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader face aux incertitudes de la vie.

⁶¹ S. PAUGAM, *Le Lien social*, Paris, PUF, 2008, p. 63.

⁶² S. ROUSSEAU, « Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : le cas de Manjakandriana à Madagascar », *Mondes en développement*, n° 140, 4^e trimestre 2007, pp. 25-44.

L'analyse de la vulnérabilité invite à identifier les risques encourus par les ménages, ainsi que l'ensemble de leurs capacités ou capacités de résilience face aux chocs négatifs. Sophie Rousseau⁶³ exprime cette situation par la relation suivante : *Vulnérabilité = Risque / Capabilités*.

Si l'individu n'a pas les capacités nécessaires pour faire face aux risques afin d'améliorer sa situation, il tombe dans la vulnérabilité. En déplaçant la notion de risque dans le cadre institutionnel, il ressort que la pauvreté a été identifiée comme un risque majeur et transversal à toutes les catégories d'enfants vulnérables. Elle menace leur existence et constitue, de ce fait, un frein à leur développement. Travailler à son recul est considéré par les autorités comme l'élément clé d'une amélioration durable des conditions de vie de l'enfant burkinabè. À ce risque principal auquel souscrit l'Union européenne⁶⁴, s'ajoutent d'autres risques qui sont, entre autres :

- la baisse des taux de scolarisation, de fréquentation et de réussite scolaire à plusieurs niveaux d'enseignement ;

- le décrochage scolaire des filles ;

- la perte de l'accès des enfants aux services *WASH* (eau, assainissement et hygiène) en raison de la hausse du coût des services pour les usagers. La santé des enfants est ainsi mise en danger par des infections liées à l'eau ;

- les programmes de protection sociale qui ne sont pas accessibles aux plus petits pour diverses raisons : ils ne sont pas prioritaires dans les décisions stratégiques, la vulnérabilité des familles et des enfants est insuffisamment

⁶³ S. ROUSSEAU, « Capabilités, risques et vulnérabilité », in J.-L. DUBOIS *et al.*, *Pauvreté et Développement socialement durable*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, pp. 11-22.

⁶⁴ UE-UNICEF, *Manuel sur les droits de l'enfant. Intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement*, New York, 2014.

comprise, la répartition des ressources au sein du ménage n'est pas prise en compte, etc. ;

- ils n'ont pas accès aux programmes de protection existants en raison de critères d'attribution trop stricts, d'un ciblage insuffisant et de conditions rigides ;

- ces programmes de protection ciblant des groupes d'enfants précis tendent à les stigmatiser et/ou à exacerber la discrimination dont ils sont victimes ;

- ces programmes ne prennent pas suffisamment en compte le caractère pluridimensionnel des besoins (santé, éducation, assainissement, divertissement, moyens de subsistance, etc.).

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, résolution adoptée en 2000 par les pays membres de l'ONU, devrait contribuer à éliminer directement ou indirectement ces risques. Mais le rapport d'évaluation 2015 sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces OMD constate que les objectifs n'ont pas été entièrement réalisés. Ce qui a motivé l'adoption des Objectifs de Développement durable (ODD) que chaque pays devra mettre en œuvre à l'horizon 2030. Cela permettra de consolider les acquis des OMD et de prendre en compte trois dimensions importantes du développement durable : environnementale, économique et sociale⁶⁵.

La lecture des travaux des auteurs ci-dessus cités nous éclaire sur les conditions de vie sociale et économique des enfants en situation de vulnérabilité. Enfants de la rue, exploités, inadaptés, victimes de mauvais traitements et de violences, orphelins, abandonnés, confiés... : tous aspirent à un mieux-être. Quelles sont les politiques de protection mises en place au profit de ces enfants ?

⁶⁵ ONU, Commission économique pour l'Afrique, *Rapport OMD 2015. Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement*, Addis-Abeba, 2015.

1.3. Protection et insertion des enfants vulnérables : les politiques et les acteurs

La cause de l'enfance a fait l'objet de nombreuses politiques tant son développement harmonieux constitue une préoccupation majeure aussi bien à l'échelle nationale que sur le plan international.

Au plan mondial, les stratégies de protection trouvent leur quintessence dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), un outil juridique de portée internationale, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989. Avant son adoption, elle a fait l'objet d'importantes négociations et surtout de controverses. Sa rédaction a commencé en 1979 par un groupe de travail mis en place par la Commission des droits de l'homme. La première version, qui a été acceptée neuf ans plus tard (en 1988), a été révisée par l'ONU et les délégations des pays membres avant d'être adoptée l'année suivante. Les controverses ont émergé au niveau du droit de l'enfant relatif au placement en famille d'accueil ou à l'adoption, à la liberté de religion et à l'âge minimum de participation à un conflit armé. Elles ont été surtout le fait de certains pays musulmans qui y voyaient des contradictions avec le saint Coran et leurs législations.

Malgré cela, la Convention a été le premier instrument de la législation sur les droits de l'homme à rassembler en un seul document les normes juridiques liées aux droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Elle est complétée par trois protocoles facultatifs concernant :

- la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- l'implication de ceux-ci dans les conflits armés ;
- l'établissement d'une procédure de présentation de communications.

La Convention se fonde sur quatre principes directeurs, à savoir la non-discrimination vis-à-vis de l'enfant⁶⁶, le respect⁶⁷ de son intérêt supérieur, sa participation, sa survie et son développement⁶⁸.

À travers ses 54 articles, elle réaffirme :

- la nécessité pour les enfants de bénéficier d'une protection et d'une attention particulière ;

- le besoin de protection sur le plan juridique avant et après la naissance ;

- l'importance du respect des valeurs culturelles de la communauté d'appartenance.

Elle insiste également sur la responsabilité fondamentale de la famille et le rôle important de la coopération internationale. En juin 1997, tous les pays, à l'exception des États-Unis et de la Somalie, avaient ratifié le texte. Trois obligations s'imposent aux États : le respect, la protection et la réalisation des droits qui y sont énoncés. Le respect consiste à s'assurer de la conformité des actions gouvernementales avec les dispositions de la Convention. La protection renvoie à la mise en place des mécanismes nécessaires pour éviter les violations des droits. La réalisation, quant à elle, invite à déployer les mesures

⁶⁶ L'article 2 affirme que les États « s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de sexe, de couleur, de langue, de religion, d'opinion politique et autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance et toute autre situation ».

⁶⁷ L'article 3 affirme que « dans toutes les décisions qui concernent l'enfant, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

⁶⁸ L'article 6 déclare que « tout enfant a un droit inhérent à la vie » et que les États « assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant ».

d'accompagnement capables de promouvoir l'accomplissement intégral de ces droits.

Après son adoption, le document a fait l'objet de nombreuses critiques. Florence Raynal admet qu'il constitue une étape clé dans la longue marche pour la reconnaissance de l'enfant comme un nouveau sujet de droit à part entière. Mais elle s'insurge contre la disposition autorisant les États à enrôler les enfants dans les conflits armés dès l'âge de 15 ans au regard des conséquences incalculables que cette autorisation a pu provoquer. « *Permettant leur enrôlement dès l'âge de 15 ans, la CDE est à ce sujet des plus décevants* »⁶⁹, écrit-elle.

Bernard Schelmmmer s'en prend aussi à cette Convention qu'il considère comme limitée et dont les retombées seraient non visibles. En effet, le document a eu le mérite d'énoncer des principes qui s'imposent à l'ensemble de la communauté internationale mais la critique formulée par cet auteur est sans détour : « *La CDE reste, à un niveau de généralité qui traduit l'absence de maturité de la réflexion menée sur le sujet.* »⁷⁰ Le problème du travail des enfants est abordé mais sans aucune précision : qui doit être considéré comme un enfant au travail ou non ? Qu'est-ce qui doit être considéré comme un travail auquel il ne faut pas soumettre l'enfant ? Pour l'auteur, ces préoccupations ne sont pas prises en compte par la Convention. Il poursuit en faisant remarquer que les politiques élaborées, les efforts consentis et les moyens investis en ce sens sont restés inefficaces. Une inefficacité à laquelle s'ajoutent le retard de la recherche théorique et une prise de conscience insuffisante sur le phénomène. Le droit pour tout enfant de se prononcer sur toute question intéressant sa vie et de voir son opinion prise en considération au regard de son âge et de son degré de maturité n'est pas spécifiquement énoncé dans la Convention. Ce droit de participation ne figure que dans plusieurs dispositions.

⁶⁹ F. RAYNAL, « L'enfant, un nouveau sujet de droit » in *Label France*, 3^e trimestre 2001, n° 43, p. 2.

⁷⁰ B. SCHELMMER, *L'Enfant...*, op. cit., p. 47.

La ratification de la CDE engage la responsabilité des États dans la mise en œuvre d'actions concrètes susceptibles de transformer qualitativement la vie des enfants les plus vulnérables. Des politiques de prise en charge sont élaborées à cet effet. Mais avant de les évoquer, rappelons-nous que, d'un point de vue traditionnel, la protection des enfants était assurée par le système de parenté.

L'enfant n'appartient pas à l'individu ou au couple mais à tout le lignage, à la "famille élargie" ou encore à la "grande famille". Ce qui induit un système de circulation au sein de la parenté ou de l'entourage proche afin de faciliter la protection de ceux dont les géniteurs sont dans des situations de crise (séparation, décès, maladie, perte d'emploi, famille trop nombreuse). C'est le point de vue d'Amélie Degbello pour qui la prise en charge collective de l'enfant a un fondement idéologique. En effet, la procréation ne dépendrait pas seulement de la volonté des hommes mais aussi et surtout « *d'entités spirituelles omniprésentes, protectrices des hommes et en même temps censeurs de leurs conduites* »⁷¹. Ces esprits sont considérés comme les vrais parents de tout enfant et font dépendre la survie de ce dernier de la qualité de l'accueil qui lui est réservé dès sa naissance. Tout cas de maltraitance irriterait les forces spirituelles qui pourraient faire mourir l'enfant ou punir ses géniteurs. D'où toute l'attention qui est accordée à l'enfant dans les familles traditionnelles.

Doris Bonnet et Charles-Édouard de Suremain⁷², comme Ferdinand Ezembé⁷³, soulignent le caractère communautaire de la prise en charge de l'enfant en rappelant qu'en Afrique, sa mère n'est pas l'unique responsable de son développement. Ce système traditionnel de circulation des enfants commence par un *confiage temporaire* et se termine par un *don exclusif*. Ce don se traduit le plus souvent par l'adoption de l'enfant, faisant de lui un membre à part entière de sa

⁷¹ A. DEGBELO, « Concepts historiques et actuels relatifs aux mauvais traitements en Afrique », in A. THÉRÈSE (sous la dir. de), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2000, p. 45.

⁷² D. BONNET et C.-E de SUREMAIN, « Quelle place pour l'anthropologie de l'enfance dans le développement ? », *Sciences au Sud*, n° 44, avril-mai-juin 2008, pp. 1-1.

⁷³ F. EZEMBE, *L'Enfant africain et ses univers*, Paris, Karthala, 2009.

nouvelle famille⁷⁴. Cette forme d'entraide ou d'assistance à l'intérieur du lignage renforce le réseau familial qui repose sur la solidarité ou sur le principe d'une « *redistribution des charges sur l'ensemble de ce réseau* », selon Antoine *et al.*⁷⁵. Mais, motivé au départ par l'échange social, ce schéma de circulation s'est diversifié avec le temps en intégrant d'autres paramètres comme les motivations économiques. L'accès à la scolarisation ou la lutte contre le décrochage scolaire sont aujourd'hui l'une des principales causes de *confiage* d'un enfant à une famille urbaine. S'ajoute à cela le départ des enfants du village vers la ville, encouragé par leurs parents, pour chercher un emploi saisonnier afin de prendre en charge les dépenses inhérentes à leurs cursus scolaires.

Cependant, souligne Delaunay, il y a des *transferts d'enfants* qui placent ceux-ci dans une situation de grande vulnérabilité en raison des contraintes qui les obligent à quitter le domicile familial. L'accès à l'emploi n'étant pas systématique, ils s'exposent à de nombreuses discriminations (nutritionnelle, travail, violence, y compris sexuelle) et deviennent des cibles potentiels de la maltraitance.

Bernard Taverne⁷⁶, dans ses travaux sur l'enfant chez les Mossés, signale qu'au Burkina Faso, le code des personnes et de la famille définit les modalités de prise en charge de l'orphelin mais qu'il n'est pas respecté partout. Le droit coutumier prévoit le devenir et la protection de celui-ci. Quand une mère décède, ses enfants sont confiés aux autres épouses. Au décès du père, l'enfant suit sa mère dans la procédure du lévirat.

Cependant, avec la transformation et surtout la dislocation des familles actuelles, ce mécanisme de prise en charge est de plus en plus remis en cause. Ce qui va laisser apparaître de nouveaux acteurs et modes de protection des enfants rendus vulnérables par leur situation familiale ou le contexte social.

⁷⁴ D. JONCKERS, « Les enfants... », *op. cit.*

⁷⁵ P. ANTOINE *et al.*, *Les Familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 1995.

⁷⁶ B. TAVERNE, « La dimension... », *op. cit.*

Tableau 2 : Types d'usagers des services de l'Action sociale en 2015

Public cible	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
Enfants parrainés	12	11	23
Enfants et jeunes placés en apprentissage	15	28	43
Enfants orphelins	1213	1199	2412
Enfants abandonnés	72	83	155
Enfants victimes de violences (mauvais traitements)	4827	4259	9086
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	27	8	35
Enfants vivant dans la rue	37	270	307
Enfants victimes de traite	376	488	864
Enfants/jeunes en conflit avec la loi	116	1403	1519
Enfants/jeunes placés en famille	4	2	6
Enfants/jeunes placés en institution	12	29	41
Enfants /jeunes scolarisés	1793	1711	3504
Enfants/jeunes non scolarisés	59	62	121
Enfants/jeunes déscolarisés	83	131	214
Enfants trouvés	166	114	280
Autres enfants	788	744	1532
Victime de mariage forcé	1169	67	1236
Victime de mariage précoce	262	31	293
Filles mères	155	6	161
Victime de grossesse non désirée et/ou contestée	2502	298	2800
Victime de violences conjugales	248	67	315
Victime de Mutilations génitales féminines (MGF)	131		131
Victime d'autres formes de violences	321	142	463
Personne en conflit familial	928	543	1471
Personne en conflit conjugal	2194	814	3008
Abandon du domicile conjugal	96	64	160
Famille monoparentale	12	22	34
Divorcé (e)/séparé(e)	52	31	83
Personnes démunies/indigentes/ nécessiteuses	8102	1801	9903
Personnes déplacées	15	16	31
Personnes rapatriées	3	8	11
Personnes réfugiées	1		1
Victime de catastrophes ou de crises humanitaires	197	496	693
Veufs/veuves)	476	17	493
Personnes handicapées motrices	355	325	680
Personnes handicapées visuelles	61	109	170
Personnes albinos		6	6
Personnes malades mentales	45	46	91
Personnes déficiences mentales	39	40	79
Autres personnes handicapées	78	76	154
Personnes âgées	593	231	824
Exclus sociaux	28	63	91
Travailleurs/Professionnels du sexe	1	1	2
Toxicomanes/alcooliques	0	0	0
Mendiants	0	98	98

Enfants infectés par le VIH	17	7	24
Orphelins infectés par le VIH	1	1	2
Adultes infectés par le VIH	368	108	476
Enfants affectés par le VIH	4	7	11
Orphelins affectés par le VIH	1		1
Adultes affectés par le VIH	7	2	9
Données manquantes	110	135	245
Ensemble	28 172	16 220	44 392

Source : Annuaire statistique 2015, MFSNF 2017.

Tableau 3 : Les principales parties prenantes dans le traitement des droits de l'enfant

Parties prenantes	Responsabilités
État	L'État est le principal responsable de la réalisation de la Convention et de la mise en pratique de ses principes et normes pour tous les enfants. Il s'agit non seulement de mettre en œuvre des dispositions légales, mais aussi de donner la priorité aux droits de l'enfant dans la dépense publique.
Parlementaires	Les parlementaires peuvent et doivent faire partie des plus ardents défenseurs des droits de l'enfant. Ils peuvent légiférer, contrôler l'activité gouvernementale, autoriser l'utilisation des ressources financières et, en tant que représentants des peuples, accroître la sensibilisation et la mobilisation.
Société civile, ONG, acteurs non étatiques	Les organisations de la société civile font partie des principaux agents engagés dans la promotion et la réalisation actives des droits de l'enfant. Leurs nombreux efforts ont stimulé et soutenu le processus qui a abouti à la rédaction et à la finalisation de la Convention à la fin des années 1970 et dans les années 1980. L'article 45 de la Convention prévoit d'accorder aux ONG un rôle d'observation de sa mise en œuvre par les États membres. Ces ONG jouent également un rôle essentiel dans le lobbying auprès des décideurs et la surveillance pour faire en sorte que les gouvernements soient tenus responsables de la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Convention.
Autorités religieuses	Les autorités religieuses peuvent jouer un rôle majeur pour faire avancer le respect des droits de l'enfant. Membres respectés et influents de leurs sociétés et communautés, elles peuvent encourager les actions en faveur de la survie, du développement, de la protection et de la participation des enfants, et remettre en question les pratiques, les coutumes et les normes discriminatoires ou portant atteinte à leurs droits.

Médias	En attirant l'attention sur les problèmes qui touchent les enfants, les médias jouent un rôle important dans la promotion des droits de l'enfant. La sensibilisation accrue aux privations et aux violations de ces droits s'explique, en partie, par l'intérêt que portent désormais les médias à ces questions. Ainsi, la BBC, numéro un mondial de la radiodiffusion publique, a mis en place un portail dédié aux droits et problèmes des enfants sur son site Web.
Secteur privé	Le secteur privé est désormais une importante partie prenante du développement international à travers des partenariats mondiaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et du VIH-SIDA. Bien qu'elles ne puissent ni signer ni ratifier la Convention, les entités de ce secteur ont un rôle majeur à jouer, soit en tant que partenaires dans la mise en place d'un environnement protecteur, soit en fournissant directement des services essentiels.
Individus, familles et communautés	Les parents et les enfants, les enseignants et les membres des communautés peuvent tous apporter leur contribution pour aider les enfants à comprendre et à réaliser leurs droits. Tout en assumant leur part de responsabilité, les particuliers peuvent aussi faire pression sur les gouvernements pour exiger l'adoption de lois et la promotion de politiques centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Source : UE-UNICEF, 2014.

Retenons que c'est en 1990 que le Burkina Faso a ratifié la CDE. Depuis cette date, bon nombre de politiques ont été élaborées et mises en œuvre par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement. Certaines ont été exécutées et assorties de rapports mitigés, tandis que d'autres sont en cours d'exécution comme par exemple le Cadre d'orientation stratégique pour la promotion de l'enfance (COSPE). Avant le COSPE, le Plan d'action national pour l'enfance (PAN / Enfance) a couvert la période 2001-2010. Il visait :

- à assurer le mieux-être et l'épanouissement des enfants en accordant une haute priorité à leurs droits, à leur protection et à leur développement ;

- à favoriser la coordination des interventions des différents partenaires au développement au profit des enfants et des mères ;

- à permettre de mesurer les projets accomplis pour l'amélioration de la situation des enfants et des femmes.

L'élaboration du COSPE, qui couvre la période 2008-2017, traduit la volonté des autorités burkinabé d'inscrire résolument les préoccupations liées à la protection de l'enfant dans la stratégie nationale de développement social et économique du pays. Les préoccupations majeures qui constituent les fondements de ses axes stratégiques sont l'éducation, la santé, la nutrition et la protection des droits. La Stratégie se fonde sur trois axes essentiels : le premier se penche sur la protection juridique des droits de l'enfant en vulgarisant et en veillant à l'application des textes en sa faveur sans omettre sa famille. Les objectifs pris en compte sont, entre autres, de :

- renforcer l'application des textes juridiques régissant les droits des enfants ;

- promouvoir la connaissance des droits et devoirs de ces enfants au sein de la population ;

- contribuer à l'introduction de ces droits et de l'éducation à la citoyenneté dans les *curricula* scolaires ;

- accroître la capacité d'accueil des enfants vulnérables ;

- améliorer les conditions d'encadrement des structures d'accueil existantes ;

- assurer la protection des enfants victimes de violences et la prise en charge de ceux vivant dans les zones défavorisées, victimes de calamités naturelles ou de conflits armés ;

- travailler à l'intégration des enfants handicapés ;

- améliorer les services de prise en charge juridique et sociale des enfants en conflit avec la loi ;

- promouvoir l'implication effective des enfants dans la prise de décisions les concernant ;

- encourager chez tous ces jeunes la connaissance de leurs droits et devoirs ;

- renforcer la prise en charge psychosociale et économique de ceux infectés et affectés par le VIH-SIDA.

Le second axe prévoit de garantir l'accès aux services sociaux de base que sont l'éducation, la santé et l'assainissement. Des objectifs spécifiques sont poursuivis dans ces trois domaines à l'horizon 2017. Sur le plan de l'éducation par exemple, il est besoin d'accroître l'offre d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans, de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et matérielles des Centres d'Éveil et d'Éducation préscolaire (CEEP), de renforcer la participation communautaire à l'encadrement de la petite enfance. Il s'agit aussi d'augmenter le taux brut de scolarisation primaire afin d'atteindre 85 %, de réduire le décrochage scolaire des filles et d'offrir à 1 500 jeunes par an (dont 50 % de filles) de 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés une éducation bilingue de quatre ans et une formation pré-professionnelle à coût réduit.

Sur un plan sanitaire, le COSPE envisage de contribuer à réduire, par rapport au niveau observé en 2006, de 50 % le taux de mortalité infantile et infanto-juvénile dû au paludisme, aux infections respiratoires aiguës, aux maladies diarrhéiques, à la malnutrition et aux maladies visées par le Programme élargie de Vaccination (PEV). L'éradication de la toxicomanie, la réduction de la transmission mère-enfant du VIH-SIDA et la prise en charge médicale des orphelins et enfants vulnérables infectés et affectés par cette maladie sont également des résultats à atteindre.

En ce qui concerne l'assainissement, il est prévu d'accroître et de pérenniser les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de favoriser leur utilisation dans 100 % des établissements scolaires, formels et non formels,

des formations sanitaires et dans les structures d'encadrement de la petite enfance.

Le troisième et dernier axe de la stratégie est relatif aux opportunités d'insertion économique des enfants et de leurs mères. Le défi à relever est de favoriser l'accès de ceux-ci à des formations qualifiantes afin de promouvoir les activités génératrices de revenus à leur profit. Dans cet axe, il est également prévu de garantir aux femmes des moyens d'existence durable dans le sens de renforcer la sécurité de l'enfant. C'est pourquoi, il est envisagé un renforcement des capacités de ces femmes et de ces jeunes (15-18 ans), des structures de promotion de l'emploi en leur faveur et des projets économiques en direction de ces groupes.

Cette amélioration concerne également les institutions de financement et les structures agissant en faveur de l'insertion socio-économique des plus vulnérables, la collecte, le traitement et la diffusion des données sur les plus en difficulté, la formation de 5 000 femmes et jeunes à la gestion des projets et activités génératrices de revenus. En plus, il est prévu de faciliter l'accès au crédit de 1 000 jeunes de 18 à 25 ans et de 500 groupements villageois féminins par an.

L'atteinte de ces objectifs n'est cependant pas en mesure de résoudre de façon durable cette question de vulnérabilité. Les objectifs quantitatifs annoncés sont insuffisants par rapport aux besoins réels d'une population infantile et juvénile de plus en plus croissante. Le tableau suivant donne des précisions sur cette population :

Tableau 4 : Évolution de la population de 0 à 17 ans par groupe d'âges spécifiques et sexe de 2011 à 2015

Groupe d'âges	2011	2012	2013	2014	2015
0 à 2 ans	1 934 417	1 974 117	2 013 754	2 055 960	2 097 908
Féminin	947 306	966 600	985 868	1 006 393	1 026 777
Masculin	987 111	1 007 517	1 027 886	1 049 567	1 071 131
3 à 5 ans	1 697 466	1 764 027	1 824 022	1 863 718	1 904 078
Féminin	822 165	859 950	891 923	911 100	930 711
Masculin	875 301	904 077	932 099	952 618	973 367
6 à 11 ans	2 943 055	3 033 244	3 125 631	3 232 578	3 335 208
Féminin	1 432 352	1 469 197	1 510 694	1 563 230	1 614 675
Masculin	1 510 703	1 564 047	1 614 937	1 669 348	1 720 533
12 à 15 ans	1 606 027	1 671 865	1 740 278	1 810 779	1 882 169
Féminin	800 601	829 550	859 480	890 124	920 854
Masculin	805 426	842 315	880 798	920 655	961 315
16 à 17 ans	702 219	731 524	762 017	793 514	826 165
Féminin	357 363	370 475	384 011	397 933	412 314
Masculin	344 856	361 049	378 006	395 581	413 851
Ensemble	8 883 184	9 174 777	9 465 702	9 756 549	10 045 528
Féminin	4 359 787	4 495 772	4 631 976	4 768 780	4 905 331
Masculin	4 523 397	4 679 005	4 833 726	4 987 769	5 140 197

Source : Projections démographiques, INSD, 2009.

La lecture de ce tableau montre un accroissement considérable du nombre d'enfants, traduisant cette augmentation des besoins spécifiques des plus petits.

En plus du COSPE, la Politique nationale de Protection sociale (PNPS) 2013-2022 a été élaborée avec pour ambition d'opérer « *un changement fondamental dans les approches d'interventions afin de promouvoir la protection sociale, surtout celle au profit des groupes vulnérables* »⁷⁷.

Se voulant plus large, elle embrasse l'ensemble des couches vulnérables du pays, dont les enfants. De ce fait, les objectifs et les axes stratégiques du COSPE sont, pour l'essentiel, pris en compte dans cette politique. Elle se fonde sur quatre principes essentiels :

⁷⁷ Premier ministre, *Politique nationale de protection sociale 2013-2022*, Ouagadougou, 2012, avant-propos.

- la solidarité nationale, qui invite chaque membre de la communauté à entretenir un sentiment d'entraide à l'égard de son prochain. Ce principe guidera la mise en œuvre de la PNPS ;

- la participation : elle vise la recherche de la collaboration de tous les acteurs dans sa mise en œuvre, allant de l'administration centrale aux bénéficiaires en passant par les services déconcentrés, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers ;

- l'alignement qui consiste, pour les acteurs non étatiques, à rendre leurs interventions conformes aux priorités définies par la PNPS ;

- l'équité⁷⁸ dans le traitement des groupes vulnérables.

Le plan d'actions opérationnel 2016-2018 tiré de cette politique entend, conformément à ses orientations stratégiques, améliorer les mécanismes de transferts sociaux, l'accès à l'éducation et à la santé au profit des plus pauvres et des plus vulnérables parmi les populations. Le second programme, consacré à l'amélioration de l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base, a identifié comme action prioritaire le renforcement des programmes d'insertion des OEV, des enfants victimes des pires formes de travail et ceux en situation de rue à travers les structures spécialisées à cet effet. Il s'agira de faire bénéficier ces enfants d'une formation professionnelle en vue de leur insertion. Un montant de 369 600 000 FCFA est prévu pour la réalisation de cette action, dont 118 200 000 en 2016, 123 200 000 en 2017 et 128 200 000 en 2018⁷⁹.

⁷⁸ C'est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun sans qu'elle ne soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. Il s'agit de prendre en compte les différences de genre, les inégalités sociales, régionales et locales en veillant à ce que les mécanismes mis en place pour accompagner les groupes vulnérables ne perpétuent ni n'engendrent la stigmatisation et l'exclusion (PNPS, 2012, p. 40).

⁷⁹ Premier ministre, *Plan d'actions opérationnel 2016-2018 de mise en œuvre de la Politique nationale de Protection sociale*, Ouagadougou, avril 2016.

Le rapport 2010 sur la situation des OEV au Burkina mentionne des actions prioritaires à promouvoir après avoir fait le point sur celles entreprises par le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF), les ONG et les associations. Ce sont entre autres : la scolarisation, le soutien psychosocial, la protection sociale et juridique, les soins de santé, l'insertion socioprofessionnelle. Le rapport insiste sur la participation des communautés, des familles et des enfants eux-mêmes dans la mise en œuvre des programmes en faveur des OEV. Cela se justifie par le fait que les actions menées par les institutions étatiques, les ONG et les associations sont non seulement ponctuelles et dispersées mais aussi insuffisantes au regard de l'ampleur que prend le phénomène⁸⁰.

En 2012, a été mis en place le Groupe d'Apprentissage des Programmes (GAP). C'est une initiative du Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance (GTPE), une structure du ministère en charge de la Solidarité nationale et qui regroupe des services de l'État, le système des Nations unies au Burkina Faso et des ONG. Le GAP a été créé pour aider le GTPE à relever le défi de la coordination des interventions en matière de protection de l'enfance. Sa mission est de rapprocher, au plan institutionnel et opérationnel, l'ensemble des acteurs afin de promouvoir la recherche et l'apprentissage des programmes de prise en charge de l'enfant. L'objectif est de soutenir les politiques publiques en ce domaine. Le Groupe a identifié trois domaines critiques qui constituent des défis à relever par la recherche scientifique au profit de la protection des enfants. Il s'agit de l'état des lieux juridique et institutionnel sur la protection de ces derniers, des mécanismes endogènes de défense de leurs droits et le renforcement de la production économique des ménages vulnérables comme alternative à leur protection⁸¹.

⁸⁰ P. AYANOU, « Politique d'action en faveur des enfants en situation difficile », in A. THÉRÈSE (sous la dir. de), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2000, pp 31-38.

⁸¹ Groupe d'Apprentissage des Programmes (GAP) du Burkina Faso, *Plan stratégique triennal 2014-2016*, Ouagadougou, 2014.

Le Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020 vient boucler, en juillet 2016, la liste des stratégies nationales visant ou prenant en compte la protection de l'enfant. L'un des objectifs stratégiques de ce Plan est de promouvoir la protection sociale pour tous. Il s'agit, pour les autorités, de réduire les inégalités en faisant passer la proportion des enfants vulnérables identifiés et pris en charge de 45 % en 2015 à 70 % en 2020, de même que le nombre d'enfants en situation de rue de 5 721 en 2015 à 2 860 en 2020⁸². Globalement, un accent est mis sur la protection des enfants en situation de vulnérabilité dans ce plan qui se veut être la feuille de route du nouveau régime au pouvoir.

La question de l'enfance vulnérable est transversale à toutes les politiques et stratégies de développement du pays mais les actions engagées n'ont pas pu endiguer le phénomène. Étant donné que les priorités de développement socio-économique du pays sont multiples, il faut se demander si la protection des enfants ne sera pas marginalisée par le PNDES.

Pour l'UNICEF, il existe des obstacles majeurs qui mettent en danger le bien-être de ces enfants. Ce sont, entre autres, l'extrême pauvreté des ménages, surtout en milieu rural, l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre éducative et la persistance de certaines pratiques socioculturelles néfastes. Ce qui remet en cause l'environnement protecteur dont l'enfant a besoin pour son épanouissement et son développement socioéconomique. L'institution onusienne reconnaît que l'adoption de la Convention des Droits de l'enfant, il y a plus de 25 ans, a permis d'accomplir des progrès remarquables au bénéfice de millions d'enfants à travers le monde bien que les laissés-pour-compte soient encore très nombreux. Son rapport 2015 demande que soit accordée une place de choix à l'innovation et à la vulgarisation des meilleures solutions issues des communautés afin de « résoudre les problèmes séculaires qui affectent encore les enfants les plus défavorisés »⁸³.

⁸² Présidence du Faso, *Plan national...*, *op. cit.*

⁸³ UNICEF, *Rapport sur la situation des enfants dans le monde 2015. Réimaginer l'avenir*, New York, p. 5.

Jean Lang⁸⁴ propose des solutions envisageables sur trois axes essentiels :

- celui de l'étude sociologique des faits considérés comme pathogènes ;
- celui de la psychopathologie de l'enfant en vue d'une connaissance suffisante des difficultés et des conflits de son environnement ;
- celui de la mise en place de structures souples où les solutions peuvent être définies sans séparer l'enfant de son contexte naturel.

Ce chapitre a permis une meilleure compréhension de l'évolution de l'enfant dans le contexte africain, de ses vulnérabilités, des politiques de protection dont il bénéficie et de la multitude d'acteurs engagés dans sa prise en charge. Le prochain propose un éclairage théorique du sujet.

⁸⁴ J. LANG, *L'Enfant...*, *op. cit.*

CHAPITRE 2 : ÉCLAIRAGE THÉORIQUE

La problématique de la protection des enfants en situation de vulnérabilité évolue suivant des contraintes spatio-temporelles. Les expériences de prise en charge varient d'un acteur ou d'un pays à l'autre.

Ce chapitre examine le contexte dans lequel s'inscrit cette réflexion, propose une définition des concepts opératoires et énonce quelques perspectives théoriques.

2.1. Le contexte de la recherche

Le rapport 2005 de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde a mis l'accent sur trois problèmes cruciaux, dont la pauvreté considérée comme un obstacle sérieux à la protection, à la survie et au développement de l'enfant. Pour cette institution, « *la pauvreté menace toutes les dimensions de l'enfance en privant les enfants des capacités nécessaires pour survivre, se développer et s'épanouir* »⁸⁵.

En plus, avec la pandémie du sida qui fait des ravages partout dans le monde, surtout en Afrique, et les nombreuses pertes en vies humaines causées par les conflits armés, le nombre d'enfants vulnérables augmente considérablement. Ce constat nous fait dire que l'enfance est, de nos jours, en péril. C'est d'ailleurs ce que regrette l'ancien secrétaire général de l'ONU, Koffi Anane :

« *Laisser l'enfance en péril, c'est compromettre l'avenir de tous. Ce n'est qu'en progressant vers la réalisation des droits de tous les*

⁸⁵ UNICEF, *Rapport sur la situation des enfants dans le monde*, 2005, p.15.

*enfants que les nations se rapprocheront de leurs objectifs de développement et de paix. »*⁸⁶

Cependant, cette protection n'a pas connu une grande amélioration malgré la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cet instrument a connu une adhésion internationale qui constitue sa principale victoire, mais comporte des insuffisances qui ne sont pas des moins compromettantes pour les enfants. C'est le cas de la possibilité accordée aux États signataires d'enrôler les enfants dès l'âge de 15 ans dans les conflits armés. C'est aussi le cas de la définition sans précision aucune, mais pourtant nécessaire, du travail des enfants. L'exploitation de ceux-ci se généralise en raison de l'extension du capitalisme à l'échelle mondiale. La mondialisation affecte le développement social des pays les moins avancés. Dans ces nations, la coopération internationale au plan économique s'accompagne de conséquences négatives, parmi lesquelles « *l'exploitation croissante des enfants est l'une des manifestations les plus insupportables et la moins justifiable moralement* »⁸⁷. Au XXI^e siècle, des millions d'enfants africains grandissent dans la misère, la pandémie du sida et les conflits armés.

Au Burkina Faso, la population est grandissante. On dénombre 6,49 millions d'enfants de 0-14 ans, dont 2,436 millions ont moins de 5 ans et 4,062 millions entre 5 et 14 ans⁸⁸. Selon les projections démographiques de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD), le nombre de ceux qui ont moins de 18 ans a été chiffré à 10 045 528 en 2015⁸⁹.

⁸⁶ UNICEF, Rapport..., *op. cit.*, Avant-propos.

⁸⁷ C. MEILLASSOUX, « Économie et travail des enfants », in B. SCHLEMMER (sous la dir.de), *L'Enfant exploité. Mise au travail et prolétarisation*, Paris, Karthala et Orstom, p. 57.

⁸⁸ Ministère de l'Économie et des Finances, Institut national de la Statistique et de la Démographie, *Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, Ouagadougou, 2009.

Du point de vue de la santé, de l'éducation et du travail, les indicateurs nous permettent d'apprécier la situation de l'enfant burkinabè.

Sur le plan sanitaire, la couverture vaccinale, dans le cadre du Programme élargi de Vaccination (PEV), concerne les principales maladies que sont : la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la fièvre jaune, l'hépatite B et l'*Hémophilus influenzae* B. Parmi les enfants de 12-23 mois, 81 % sont complètement vaccinés. Cette couverture est faible dans les régions du Sahel et des Cascades en raison de la persistance des pesanteurs socioculturelles. Mais de façon globale, elle a enregistré une nette amélioration entre 2003 et 2010⁹⁰. Cela a influencé positivement le taux de mortalité infanto-juvénile, bien que le niveau de celui-ci se situe parmi les plus élevés au monde (voir tableau 5 à la page suivante). C'est dans la région du centre (93 ‰) et dans celle du centre-est (80 ‰) que ce taux est parmi les plus faibles. Les régions du Sahel (235 ‰), du sud-ouest (195 ‰) et des Cascades concentrent les taux les plus élevés, conséquences de la faible couverture vaccinale évoquée plus haut.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, des efforts restent à faire au regard de la situation actuelle. L'éducation a été et demeure une préoccupation majeure pour les sociétés. Elle est une fonction essentiellement sociale qui implique la responsabilité de l'État et doit être soumise à son action⁹¹. Mais il est évident que l'offre éducative de l'État ne peut couvrir totalement les besoins des populations, surtout en Afrique où tous les secteurs de développement sont prioritaires. Si le devenir d'une nation dépend de l'accès de son peuple à l'éducation, il n'en demeure pas moins que cet accès, celui surtout des couches défavorisées, est la chose la moins partagée dans le contexte burkinabè. Les disparités sont criardes d'une région ou d'une commune à l'autre.

⁹⁰ La proportion d'enfants complètement vaccinés contre les maladies cible du PEV, qui était de 39 % en 2003, a augmenté pour atteindre 81 % en 2010. En revanche, la proportion de ceux n'ayant reçu aucune vaccination a chuté de façon importante, passant de 12 % en 2003 à 2 % en 2010. Cela s'est traduit par une augmentation de la couverture vaccinale dans toutes les régions du pays de 2003 à 2010 (EDS, 2010).

⁹¹ É. DURKHEIM, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 1968 (1^{re} éd. : 1922).

Même si le taux de scolarisation dans le Primaire a considérablement évolué, de très nombreux enfants n'ont toujours pas accès à l'école ou ne terminent pas le cycle scolaire par manque de moyens de prise en charge de leurs cursus.

Tableau 5 : Quotient de mortalité des enfants (en ‰)

Localités	RGPH 2006			EDS 2010		
	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité des moins de 5 ans	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité des moins de 5 ans
Burkina Faso	91,7	55,3	141,9	65	68	129
Régions						
Boucle du Mouhoun	97	59,5	154,2	69	72	135
Cascades	102	64,4	164,7	96	81	170
Ouagadougou	nd	nd	nd	60	37	95
Centre	55	23,3	80,2	56	39	93
Centre-Est	111	75,2	184,3	47	35	80
Centre-Nord	102	64,9	160,8	64	55	116
Centre-Ouest	104	67	168,1	87	61	142
Centre-Sud	84	46,9	136,7	70	61	127
Est	92	56	142,6	98	98	186
Hauts-Bassins	88	50,2	133,4	67	80	141
Nord	103	65,2	161,3	72	88	153
Plateau-Central	96	58,9	149	59	83	138
Sahel	98	61,5	153	119	132	235
Sud-Ouest	97	60,7	151,5	107	98	195
Milieu de résidence						
Urbain	63,6	29,8	91,5	61	46	104
Rural	97,9	61,5	153,4	81	82	156
Niveau d'instruction de la mère						
Aucune instruction	123	93	205	81	81	156
Primaire	106	72	170	60	53	110
Secondaire ou plus	nd	nd	nd	42	21	62
Sexe						
Masculin	98	51,1	144	83	77	154
Féminin	86	59,1	140	72	75	141

Source : RGPH 2006 et EDS 2010.

Le Burkina Faso s'est engagé dans la mise en œuvre de l'Éducation pour Tous (EPT)⁹², l'un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans la perspective d'atteindre ces objectifs, l'État a élaboré une panoplie de mesures dans le secteur éducatif avec l'appui des organisations non gouvernementales. Parmi les six objectifs de l'EPT, figure en bonne place la scolarisation des enfants, en particulier les plus vulnérables :

*« Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et le suivre jusqu'à son terme. »*⁹³

Les enfants en situation de vulnérabilité constituent une priorité pour les nations dans la mise en œuvre de l'EPT. Les ONG apportent une contribution remarquable à l'offre éducative burkinabè. Mais, à l'instar de nombreux pays de la sous-région, le Burkina Faso n'a pas atteint cet objectif de l'EPT : en 2015, le taux brut de scolarisation au primaire était de 83,7 %. Le taux d'achèvement du primaire (TAP) a été de 58,4 % au cours de la même année. Ce qui signifie que près de la moitié des enfants qui commencent le cycle primaire ne le terminent pas. Que deviennent ces élèves en déperdition quand on sait que l'échec ou l'abandon scolaire sont imputables aux difficiles conditions socio-économiques que connaissent les populations, en majorité rurales ?

⁹² En 1990, des représentants de 155 pays et de 150 organisations se sont engagés à garantir l'éducation pour tous pour l'an 2000 à l'occasion de la Conférence mondiale sur ce sujet, tenue à Jomtien (Thaïlande). Depuis cette date, des États, des organisations non gouvernementales, la société civile, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des médias ont fait leur la préoccupation de dispenser une éducation de base à tous : enfants, jeunes ou adultes. La décennie de l'Éducation pour tous a trouvé son apogée lors du Forum mondial en 2000, où fut adopté un « *Cadre d'action* », un document qui engage les États à réaliser les objectifs d'une éducation de base de qualité d'ici à 2015.

⁹³ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, Paris, 2011, p. 5.

La gratuité de l'éducation, consacrée par la loi sur la réforme du système éducatif⁹⁴, est restée comme un effet d'annonce. Les taux brut de scolarisation en post-primaire (12-15 ans) et dans le secondaire (16-18 ans) sont respectivement de 40,2 % et 12,8 % pour la période 2013-2014. Ceux qui sont vulnérables ou le deviennent sont de plus en plus nombreux.

En 2010, le nombre d'enfants abandonnés s'élevait à 743 sur l'ensemble du territoire. Il en est de même pour les orphelins, estimés à 552 739 à travers le pays, et les enfants vivant dans les orphelinats chiffrés à 3 001 en février de la même année⁹⁵. Pourtant, en 1997, on comptait sur l'ensemble du territoire national 2 936 orphelins partiels et 587 orphelins complets avec une forte concentration dans les provinces du Kadiogo, du Soum et du Yatenga⁹⁶.

Tableau 6 : Nombre d'enfants orphelins par région, par type et par sexe

Caractéristiques sociodémographiques	Garçons	Filles	Ensemble
Burkina Faso	284 639	268 100	552 739
Région			
Boucle du Mouhoun	27 202	22 553	49 755
Cascades	10 338	9 908	20 246
Centre	28 086	31 822	59 908
Centre-Est	26 604	24 526	51 130
Centre-Nord	22 611	21 681	44 292
Centre-Ouest	31 839	29 523	61 362
Centre-Sud	15 442	13 675	29 117
Est	21 681	20 113	41 794
Hauts-Bassins	24 634	23 576	48 210

⁹⁴ La nouvelle loi n° 013-2007/AN portant orientation de l'éducation a été adoptée le 30 juillet 2007 par l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Elle consacre la gratuité d'une scolarisation obligatoire de 0 à 16 ans.

⁹⁵ Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, *Rapport sur la Situation des enfants abandonnés au Burkina Faso*, DGPEA, 2010.

⁹⁶ Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, *Évaluation des plans, programmes et projets concourant à la survie, à la protection et au développement de l'enfant au cours de la décennie 1990-2000*, Ouagadougou, 2001.

Nord	23 985	23 346	47 331
Plateau Central	14 649	13 709	28 358
Sahel	16 391	15 822	32 213
Sud-Ouest	21 177	17 846	39 023
Type d'orphelin			
Orphelin des deux parents	25 092	25 071	50 162
Orphelin du père	197 006	185 158	382 164
Orphelin de mère	62 542	57 871	120 413

Source : MFSNF, *Annuaire statistique*, 2016.

Le centre et les régions voisines regroupent un grand nombre d'orphelins par rapport au reste du pays. Ces chiffres sont largement dépassés et attendent d'être actualisés à travers le recensement général de la population en cours d'organisation.

La protection de l'enfant au Burkina Faso s'inscrit également dans un contexte de lutte contre la précarité des ménages. La majorité des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), élaboré en 2000, n'ayant pas tenu ses promesses, la Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable (SCADD 2011-2015) a été conçue pour offrir aux populations de meilleures conditions de vie. Mais l'évaluation de cette Stratégie souligne que les objectifs prévus n'ont pas été atteints. Cela a conduit à l'élaboration et à l'adoption en juillet 2016 du Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020.

Le recul de la pauvreté est insuffisant. Entre 2009 et 2014, son seuil est passé de 108 454 FCFA à 154 061 FCFA. La pauvreté dans le contexte burkinabè est essentiellement rurale avec de nombreuses disparités régionales. Elle enregistre une incidence de 13,6 % en milieu urbain contre 47,5 % en zone rurale. Dans ce milieu, neuf personnes sur dix vivent en-dessous de ce seuil, ce qui signifie que la croissance économique a été défavorable aux populations rurales⁹⁷.

⁹⁷ Présidence du Faso, *Plan national...*, *op. cit.*

Cette réalité ne permet pas à l'ensemble des populations de se prendre en charge ni de s'occuper de leurs progénitures sur les plans de l'éducation, de la santé, du travail... Les enfants issus de ces ménages pauvres sont laissés à eux-mêmes, sans encadrement. La rue est devenue leur école avec ce qu'elle comporte comme risques.

Tableau 7 : Incidence de la pauvreté par région en 2014

Région administrative	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Boucle du Mouhoun	59,7	14,7	15,4	15,8	5,6	16,7
Cascades	22,6	2,2	4,4	1,8	1,3	1,6
Centre	9,6	3,3	2,0	2,8	0,6	2,6
Centre-Est	36,1	7,2	10,6	8,7	4,2	10,3
Centre-Nord	47,0	9,8	10,9	9,5	3,6	9,2
Centre-Ouest	51,6	10,6	11,8	10,0	3,7	9,4
Centre-Sud	40,1	4,4	9,3	4,2	3,0	4,0
Est	50,1	10,9	11,7	10,5	3,7	9,9
Hauts-Bassins	34,4	9,1	7,3	8,0	2,3	7,5
Nord	70,4	14,3	18,9	16,0	6,8	16,8
Plateau Central	45,2	5,4	10,9	5,4	3,6	5,3
Sahel	20,6	3,5	3,8	2,7	1,1	2,3
Sud-Ouest	41,5	4,5	10,1	4,5	3,5	4,6
Burkina Faso	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Source : Données de l'EMC 2014, INSD.

Par ailleurs, la fragilisation de la famille burkinabè est aujourd'hui préjudiciable aux enfants. Ce qui rend ceux-ci plus vulnérables et, du même coup, leur assistance de plus en plus précaire. Il y a, selon la sociologue Fatoumata Kinda⁹⁸, une « forte désintégration de la famille » marquée par la dislocation de la cellule de base et la multiplication des tensions et conflits conjugaux qui poussent les enfants dans la rue, ouvrant ainsi la voie à des conditions de vie difficiles.

⁹⁸ F. KINDA, *Analyse...*, op. cit.

Le dernier recensement fait par le ministère en charge de l'Enfance en 2011 affichait 5 721 enfants en situation de rue. Six ans après, les professionnels estiment que ce chiffre est largement dépassé. Un recensement effectué en 2016 par l'ONG SAMUSOCIAL Burkina révèle qu'ils sont au nombre de 9 000⁹⁹.

Après avoir ratifié la CDE le 23 juillet 1990 et la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) le 27 août 1992, les autorités ont adopté et mis en œuvre un plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, dénommé PAN/Enfance. Ce plan, qui a couvert la période 1991-2000, est une application des recommandations du Sommet mondial pour les enfants (1990). À l'issue de ce plan, de nombreux autres documents stratégiques ont été élaborés en vue de compléter les résultats engrangés. Les structures techniques publiques de l'État, les organisations à base communautaire et les collectivités locales initient des actions au niveau national avec l'appui des partenaires au développement. Ces actions, qui sont portées par le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille, ont eu pour objectif de créer un cadre protecteur pour l'enfant.

Cependant, le constat est que ces interventions ont souffert et continuent de souffrir d'une faible coordination. La mise en œuvre d'une réponse nationale efficace s'est heurtée à des obstacles, en l'occurrence l'absence d'une politique nationale de protection de l'enfance, l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire, la faible documentation sur l'ampleur de la problématique des OEV, l'absence d'une vision commune des politiques et des stratégies de prise en charge. En dehors de la recherche sur ces groupes vulnérables qui a un peu évolué, les autres obstacles restent encore d'actualité au moment où les structures de promotion des droits deviennent de plus en plus nombreuses.

Le Cadre d'orientation stratégique pour la Promotion de l'Enfant (COSPE), évoqué plus haut, entend réunir les acteurs du développement de l'enfant dans un cadre de concertation qui favorisera la mise en œuvre des stratégies et des actions qu'il contient. Ainsi, toute action en direction de l'enfant devrait prendre

⁹⁹ *MARAUDES À OUAGA*, Bulletin d'information de l'ONG, n° 39, Ouagadougou, juillet 2017.

non seulement pour appuyer cette stratégie mais aussi se référer à la récente loi sur la protection de l'enfant.¹⁰⁰

C'est fort de ce constat d'ensemble que nous avons entrepris la réflexion sur l'enfance vulnérable au Burkina Faso dans une approche centrée sur la contribution des ONG à la lutte contre le phénomène.

2.2. La définition des concepts opératoires

Le sociologue ne saurait mener de manière satisfaisante son travail de recherche s'il ne commence pas par dire à ses interlocuteurs le sens des mots qu'il utilise. La clarification conceptuelle s'avère donc un impératif majeur à tout raisonnement sociologique. C'est pourquoi Émile Durkheim affirme, dans ses *Règles de la méthode*, que :

« La première démarche du chercheur (en Sciences sociales) doit donc être de définir les choses qu'il traite afin qu'on sache et que lui-même sache bien de quoi il est question [...]. C'est la première et la plus importante de toute preuve et de toute vérification... »¹⁰¹

Les organisations non gouvernementales (ONG), en tant qu'acteurs du développement, cherchent à protéger les enfants contre leur vulnérabilité afin de créer les conditions nécessaires à leur insertion. Le discours sur la protection de l'enfance fait référence à ces concepts indispensables que nous définirons ici.

2.2.1. Les ONG

D'entrée de jeu, nous allons apporter une brève définition de ce qu'est une organisation.

¹⁰⁰ Le gouvernement burkinabè a adopté un décret promulguant la loi n°015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger. 130 articles sont dénombrés.

¹⁰¹ É. DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1947, p. 32 (1^{re} éd. : 1895).

Sans entrer dans le débat ayant opposé les pères fondateurs de la sociologie sur l'opposition organisation/institution, quelques compréhensions du concept sont importantes à retenir. D'Émile Durkheim à Michel Crozier en passant par Herbert Spencer ou Vilfredo Pareto, organisation et institution ont fait l'objet de nombreuses approches, complémentaires chez certains, contradictoires chez d'autres. Pour Salvador Juan,

*« C'est sans doute à Max Weber que l'on doit le passage d'une définition socio-anthropologique de l'institution comme œuvre humaine à la réduction du sens, conforme à l'acception usuelle dans la littérature anglo-saxonne, menant au groupement rationnel : le mot institution pour organisation élémentaire. »*¹⁰²

Weber considère l'organisation comme un ensemble d'individus et de moyens en vue d'une fin. Dans son ouvrage *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*¹⁰³, il utilise surtout la notion dans le sens d'« *organisation rationnelle du travail* ».

Avec Michel Crozier, le passage du concept d'institution à celui d'organisation va se concrétiser de manière explicite. Ce sociologue propose une définition de l'organisation intégrant les traits suivants : des individus *utilitaristes*, s'adaptant à leur milieu et en *lutte de concurrence*. Pour lui, une organisation est « *un ensemble complexe de jeux entrecroisés et interdépendants à travers lesquels des individus, pourvus d'atouts souvent très différents, cherchent à maximiser leurs gains en respectant les règles du jeu non écrites que le milieu leur*

¹⁰² S. JUAN, « Le combat de l'Organisation et de l'Institution », *Sociologies*, Théories et recherches, Revue de l'Association internationale des Sociologues de Langue française, n° 582, octobre 2006, p. 8.

¹⁰³ M. WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. fr., Paris, Presses universitaires de France, 2013 (1^{re} éd. en allemand : 1904).

impose, en tirant parti systématiquement de tous leurs avantages et en cherchant à minimiser ceux des autres »¹⁰⁴.

Dans la plupart des pays du monde, là où il est question de développement, les organisations non gouvernementales s'imposent comme des acteurs incontournables. Le terme ONG a été utilisé pour la première fois en 1945 dans la Charte des Nations unies, et a évolué au fil de l'histoire des relations internationales. Pour le Conseil économique et social de l'ONU (Economic and Social Council), il désignerait « *une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie d'un accord intergouvernemental, même si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à sa liberté d'expression. Ses moyens financiers doivent provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés. Toute contribution reçue directement ou indirectement d'un gouvernement doit être déclarée à l'ONU* »¹⁰⁵.

Cette définition institutionnelle révèle le caractère associatif de l'ONG et fait de son autonomie financière, constituée de sources privées de financement, un critère non négociable. Mais, pour Kossi Apenuvor, on ne saurait définir les ONG par ce seul critère du moment où aucune d'entre elles « *n'assure, aujourd'hui, le financement de ses activités exclusivement à partir de ses propres ressources. Dans la plupart des pays, les fonds gouvernementaux participent au financement des actions et au fonctionnement des acteurs non gouvernementaux* »¹⁰⁶.

Marcel Merle¹⁰⁷, faisant référence à la dimension internationale de l'ONG, considère celle-ci comme étant un groupement ou une association de particuliers

¹⁰⁴ M. CROZIER, *Le Phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Seuil, 1963, p. 10.

¹⁰⁵ ECOSOC, Résolution 1996/31 du 25 juillet 1996.

¹⁰⁶ Kossi APENUVOR, *Rapports de pouvoir et stratégies d'acteurs dans les relations inter-organisationnelles Nord-Sud. Étude de cas : les partenariats de Brücke-Le Pont (Suisse), EED et Pain pour le Monde (Allemagne) avec les ONG togolaises*, thèse de doctorat (sous la dir. de G. FERRÉOL), Université de Franche-Comté, 2011, p. 101.

¹⁰⁷ M. MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1982.

issus de nationalités diverses et ayant des objectifs non lucratifs. À y voir de plus près, ces critères (financement privé, internationalité) sont dépassés car il existe des associations nationales, enregistrées sous le statut d'ONG et qui bénéficient de l'appui financier de l'État.

Il en ressort une certaine confusion dans la définition du concept. Mais Philippe Ryfman¹⁰⁸ s'appuie sur cinq caractéristiques qui permettent de dégager une compréhension qui se rapproche de la configuration actuelle des ONG :

- les individus se regroupent en association pour défendre un intérêt commun non lucratif ;

- ce regroupement s'inscrit dans un cadre juridique national sous forme d'association à but non lucratif ;

- les relations avec les structures publiques (État) et privées (entreprises et autres) aux niveaux national et international sont marquées par une certaine autonomie ;

- les membres adhèrent librement aux idéaux de l'association qui constitue leur cadre d'action ;

- la collaboration avec les autres acteurs traduit le caractère transnational de son action.

Ainsi, l'ONG s'entend comme une organisation à but non lucratif inscrite dans un cadre juridique et dont les actions sont orientées vers le développement de populations bénéficiaires au niveau tant national qu'international. Cette définition est pertinente pour notre recherche en ce sens que les caractéristiques mises en relief nous aideront à apprécier les actions des ONG et à en dégager les logiques qui les sous-tendent.

¹⁰⁸ P. RYFMAN, *Les ONG*, Paris, La Découverte, 2009, p. 26.

2.2.2. L'enfant

L'enfant est généralement défini par rapport à son âge. Sur le plan juridique, l'article 2 de la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant le considère comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la loi de son pays lui accorde la majorité plus tôt. C'est une définition conforme à celle qu'a donnée la CDE. Pour avoir ratifié les deux, le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains, est partie prenante de cette conception.

Cependant, il est important de noter que la référence à l'âge biologique comporte des limites. En effet, l'enfant peut être défini par rapport à sa maturité. Ce critère varie en fonction du contexte, de la culture, etc. Ce qui fait de l'âge un faux critère au regard des variations spatio-temporelles des croyances et des pratiques sociales¹⁰⁹. L'enfant a un âge social qui est ancré dans ses rôles et qui prend toutes ses distances d'avec l'âge chronologique. Il apparaît donc un décalage entre « l'enfant de la Convention » et « l'enfant de la réalité social » en ce sens que les vécus juridique, culturel et économique de ces enfants ne correspondent pas au fondement légal de leur protection. Il en résulte un désaccord profond sur l'identité même de celui qui fait l'objet de politiques de protection. Claude Meillassoux va dans le même sens en considérant celui-ci comme un être humain capable de comprendre et d'agir mais que l'absence de maturité oblige à se soumettre à l'autorité des adultes.

Le regard socio-anthropologique nous permet de comprendre que l'enfant est perçu en fonction de ses responsabilités à l'échelle familiale et communautaire en opposition à son âge biologique. L'ancrage socioculturel prend ici tout son sens. Pour Marianne Gullestad¹¹⁰, les notions populaires d'enfant et d'enfance sont souvent très ambiguës dans la société moderne. Les enfants sont à la fois idéalisés et marginalisés car ils sont considérés comme étant plus innocents et moins compétents que les adultes en raison de leur immaturité biologique et de

¹⁰⁹ J. BOYDEN *et al.*, *What Works for Working Children?*, New York, UNICEF, 1998.

¹¹⁰ M. GULLESTAD, « Les enfances imaginées. Modernité et construction du self dans les récits de vie », *Éducation et Sociétés*, n° 3, 1^{er} semestre 1999, pp. 9-30.

leur dépendance. Rousseau a aussi mis l'accent sur l'innocence de l'enfant et l'influence de la société comme seule source de mal chez lui¹¹¹.

À la suite des travaux de Philippe Ariès¹¹² sur la vie familiale, la notion d'enfance est considérée comme une construction sociale : « *L'enfance renvoie à des réalités fort diverses au fil du temps, réalités caractérisées davantage par la dépendance que par l'âge.* »¹¹³ En ce sens, elle constitue une forme structurelle de toute société, une construction sociale variable selon les contextes socio-historiques. Une double réalité se dégage : l'objectivité du développement physiologique qui fait de l'enfant un être inachevé biologiquement, et la construction culturelle d'une catégorie qui dépasse la différenciation biologique¹¹⁴.

Hockey et James¹¹⁵, quant à eux, pensent que l'enfant est isolé, dans l'espace et dans le temps, et possède une nature spécifique parce qu'il est "autre". Pour ces auteurs, l'innocence de l'enfant dont il est question, associée à sa dépendance, rime avec vulnérabilité.

Étudier l'enfance revient ainsi à explorer comment le fait d'être un enfant est différemment compris et articulé selon les approches, les perceptions et les pratiques des acteurs, en l'occurrence les structures de protection des droits des plus petits. Ces droits sont des prérogatives, des avantages particuliers, des privilèges qui leur sont reconnus en tant qu'êtres vulnérables et dépendants.

¹¹¹ R. J. JACQUE, *Émile ou de l'éducation : Livre I, II, III*, édition électronique réalisée par Jean-Marie TRAMBLAY, Collection : "Les classiques des sciences sociales", consultable sur le Site web : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html.

¹¹² P. ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960.

¹¹³ I. DANIC *et al.*, *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

¹¹⁴ R. SIROTA *et al.*, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, France, Presses universitaires de Rennes, 2006.

¹¹⁵ J. HOCKEY et A. JAMES, *Growing up and Growing Old. Ageing and Dependency in the Life Course*, Londres, Sage, 1993.

Deux types de droits sont distingués : généraux et spécifiques. Selon la CDE, les droits généraux sont ceux reconnus à tous les enfants. Ils se composent de droits civils (droit à la vie, à la survie, à une identité, à une famille...), de droits sociaux et culturels (droit à la santé, à l'éducation, à la culture, aux jeux, au repos, aux loisirs...), de droits économiques (droit à un niveau de vie suffisant) et de droits politiques (droit à sa propre opinion, aux libertés). Les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles bénéficient de droits spécifiques (enfants travailleurs, réfugiés, engagés dans des conflits armés ou placés en institution, orphelins et enfants vulnérables...). Pour le ministère en charge de la question de l'enfance, il existe deux types d'orphelins : les orphelins dits partiels, c'est-à-dire ceux qui ont perdu l'un de leurs géniteurs, et les orphelins dits complets qui, eux, ont perdu les deux. Cependant, cette approche institutionnelle conserve un sens réglementaire non conforme aux définitions qu'en donnent les acteurs non étatiques. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de cette recherche.

2.2.3. La vulnérabilité

Le *Petit Larousse*, dans son édition de 2014, définit le terme *vulnérable* par : « *ce qui donne prise à une attaque ; susceptible d'être blessé, attaqué* ». Sommes-nous tous vulnérables ? Les philosophes répondront par l'affirmative en soutenant qu'être vulnérable, c'est être capable de recevoir des blessures et que la vulnérabilité s'expérimente dans toute vie humaine sans qu'on ne la souhaite. Paul Valadier soutient à cet effet que :

« Nous nous sentons vulnérables, parce que nous sommes dépendants. Être affecté ne suppose donc pas seulement une sensibilité, mais une relation à des événements qui nous touchent à l'improviste ou au hasard et que nous n'avons pas programmés. Se sentir vulnérable, c'est s'éprouver livré à autre chose que soi ou tout simplement à des réactions de notre chair que nous ne pouvons pas maîtriser ou contrôler en leur totalité. La vulnérabilité nous arrive, nous la subissons, elle nous surprend, elle se

*découvre à nous dans des occasions inattendues, elle semble même nous déposséder de notre maîtrise. »*¹¹⁶

En liant l'idée de non-reconnaissance à celle de mépris, le philosophe allemand Axel Honneth¹¹⁷ fait comprendre que tout individu ne se sentant pas reconnu en ce qui fonde sa vie, qu'elle soit familiale, sociale, affective ou politique, se sentira méprisé. Ce mépris, qui engendre chez ce dernier des blessures ou des « *pathologies sociales* » selon son expression, ne peut être possible que parce que chacun est vulnérable. La vulnérabilité n'est donc pas une question d'âge, de sexe ou de condition sociale, elle est liée à la condition humaine même.

Vue sous un angle économique, la vulnérabilité est l'une des facettes de la pauvreté. Elle ne se traduit pas seulement par un manque (avoir, savoir, pouvoir) ou par un besoin, mais se réfère au fait d'être sans défense dans une situation d'insécurité et exposé aux différents aléas de la vie (climatiques, maladies, insuffisance de la couverture sociale, manque d'emplois, etc.). La vulnérabilité d'un groupe ou d'un individu est fonction de sa capacité à résister aux chocs exogènes. Une étude de l'Institut national de la Statistique et du Développement (INSD)¹¹⁸ note qu'elle dépend de plusieurs facteurs. Ce sont, par exemple, l'effectif et la structure démographique du groupe, le nombre de personnes économiquement actives dans ce groupe, le niveau et la source de revenu, l'investissement humain (niveau d'éducation, état de santé). Il y a aussi la *productibilité potentielle* du groupe et son accessibilité aux facteurs de production, de même que la possibilité d'entreprendre des activités créatrices de richesses.

Selon le PNDES, les ressources allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé, protection sociale, eau et assainissement) sont faibles et ne permettent pas

¹¹⁶ P. VALADIER, « Apologie de la vulnérabilité », *Études*, n° 4142, février 2011, p. 201.

¹¹⁷ A. HONNETH, *La Lutte pour la reconnaissance*, trad. fr., Paris, Cerf, 2000 (1^{re} éd. en allemand : 1992). Voir aussi Emmanuel Renault, *L'Expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte, 2004.

¹¹⁸ Institut national de la Statistique et de la Démographie, *Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages*, Ouagadougou, 2010.

de parvenir au développement du capital humain. De nombreux ménages sont en situation de vulnérabilité socio-économique : plus de 20 % de la population (3,5 millions de personnes au moins) sont menacés par l'insécurité alimentaire. La malnutrition des enfants reste toujours élevée même si elle est passée de 25,6 % en 2009 à 20,1 % en 2014.

La Banque mondiale¹¹⁹ considère la vulnérabilité comme un des trois grands visages de la pauvreté. Des approches voient également en elle une situation préalable à la pauvreté¹²⁰, ou une zone intermédiaire entre l'inclusion et l'exclusion¹²¹. Le problème est moins la situation de vulnérabilité elle-même que la pauvreté ou l'exclusion qu'elle engendre.

Dans sa dimension sociale, la vulnérabilité traduit le caractère fragilisé d'une personne ou d'un groupe du fait d'une atteinte physique ou morale. Du fait de cette situation, la personne se trouve dans une insécurité permanente et a besoin nécessairement d'une action spécifique de protection. Le ministère en charge de la solidarité nationale s'inscrit dans cette approche et sa définition de l'enfant vulnérable est précisée en ces termes :

« Une personne de moins de 18 ans, victime ou exposée à des risques sur les plans alimentaire, sanitaire, éducatif, moral, psychologique, matériel, juridique, de logement, etc., nécessitant une protection sociale spéciale ponctuelle ou permanente. »¹²²

¹¹⁹ Banque mondiale, *World Development Report 2000/01. Attacking poverty*, Washington, IBRD, 2000.

¹²⁰ J.-L. DUBOIS et S. ROUSSEAU, *Reinforcing Households'Capabilities as a Way to Reduce Vulnerability and Prevent Poverty in Equitable Terms*, Conférence "Justice et Capabilities", Cambridge (Royaume-uni), septembre 2001.

¹²¹ R. CASTEL, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politique-RIAC*, n° 34, automne 1995, pp. 13-21.

¹²² Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, *Rapport d'atelier sur la problématique des orphelins et enfants vulnérables*, Ouagadougou, 2003, p. 14.

Encadré 1 : L'échelle de vulnérabilité selon Dékens¹²³

L'échelle de vulnérabilité définie par Dékens permet de classer les enfants par types de vulnérabilité :

- *la vulnérabilité médicale et sanitaire* dans laquelle peuvent être répertoriés tous les risques sanitaires et médicaux : enfants infectés par le VIH, handicapés moteurs, ou atteints d'autres pathologies ayant des degrés de gravité différents. La malnutrition, facteur important des risques sanitaires, est classée dans la vulnérabilité socio-économique, car la prise en charge qui en résulte s'inscrit davantage dans la sphère sociale (aide alimentaire) ;

- *la vulnérabilité socio-économique* : les risques associés à ce domaine sont les plus nombreux et les plus repérables. Elle traverse, à des degrés divers, toutes les catégories d'enfants. La prise en charge de cette vulnérabilité prend en compte la famille et le contexte de vie de l'enfant ;

- *la vulnérabilité psychologique*, domaine où s'exprime le vécu spécifique des différentes catégories d'enfants. La prise en charge qui en découle varie selon la nature des dangers auxquels l'enfant est, ou a été, exposé. Il est très important de la repérer et de préciser au maximum les risques qui y sont associés, car la nécessité d'une prise en charge psychologique est souvent sous-estimée. Un orphelin peut ainsi vivre dans un contexte matériel très favorable, et manifester une souffrance psychique.

2.2.4. Protection sociale/insertion

Protection sociale et insertion sont deux notions proches. Même si, étymologiquement, elles sont différentes, la seconde apparaît comme une conséquence de la première. On ne peut parler d'insertion d'un sujet là où sa protection n'est pas assurée. En d'autres termes, ce sont les conditions de protection dont il bénéficie qui garantissent son insertion.

¹²³ S. DÉKENS, « Orphelins, enfants affectés... », *op. cit.*

Fréquemment évoquée dans le champ social depuis un quart de siècle, l'insertion est l'opération par laquelle un individu ou un groupe d'individus s'incorpore à une collectivité ou à un milieu¹²⁴. Mais elle s'applique à un ensemble disparate de processus visant aussi bien la socialisation que la formation en vue de favoriser l'employabilité des citoyens. Le succès récent de ce terme est généralement associé au besoin de la collectivité de réagir face à l'exclusion consécutive à de profondes mutations socioéconomiques qui traversent la société. L'insertion, dans ce sens, se réfère à l'ensemble des actions destinées à pallier la menace que ces transformations font peser sur l'intégration. Cette notion, souvent confondue avec l'insertion, est plus ancienne et repose sur une définition sociologique précise : un groupe ou une société est intégré quand ses membres se sentent liés par des valeurs, des objectifs communs, un sentiment de participation à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières¹²⁵. L'intégration est donc une propriété collective et l'insertion, dans ce contexte, se réfère à la participation, au niveau individuel, à un système intégré.

Le terme insertion désigne, par conséquent, un but et un moyen. D'une part, c'est le résultat des mécanismes d'intégration par lesquels chaque individu, tout au long de sa vie, assimile les éléments lui permettant d'occuper une place dans les échanges sociaux. D'autre part, il s'agit des interventions menées au moyen de dispositifs publics auprès de populations dont la situation d'exclusion est révélatrice des défaillances de ces mécanismes. Ces interventions consistent en une stratégie de *discrimination positive*¹²⁶ visant à renforcer les processus de socialisation et le développement des liens sociaux.

Mais l'insertion a aussi une portée sociétale dans la mesure où elle passe nécessairement par l'aménagement de conditions propres pour assurer un accueil des personnes mises en marge. Elle s'entend comme toute action visant à faire évoluer un individu d'une situation qui lui est défavorable vers une autre situation

¹²⁴ Dictionnaire *Larousse*, 2014.

¹²⁵ É. DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007(1^{re} éd. : 1893).

¹²⁶ R. CASTEL, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 2011.

où son quotidien serait meilleur. C'est une amélioration des conditions sociales de vie, l'ensemble des mesures qui visent à lutter contre l'exclusion.

Adaptée à notre thème, l'insertion est l'aménagement des conditions et interventions nécessaires à l'accueil, à la protection et à la prise en charge des enfants vulnérables afin de les rendre utiles à eux-mêmes et à leurs communautés d'appartenance.

2.3. Problématique de la protection de l'enfance au Burkina Faso

Même si les approches de la protection conservent leur diversité, elles ont incontestablement un point en commun : l'appréciation des vulnérabilités de l'enfant et l'examen des causes explicatives. L'approche économique de la question de l'enfance vulnérable situe les causes sur la pauvreté des ménages. La généralisation du capitalisme serait responsable, à tort ou à raison, de l'exploitation et de la souffrance de l'enfant (Meillassoux, 1996). Celui-ci est devenu un moyen de production de richesses ; sa main-d'œuvre constitue un rouage invisible mais réel de l'économie contemporaine (Schlemmer, 1996 ; Couralet, 2002 ; Bénédicte, 2011).

La sociologie et l'anthropologie ont permis une meilleure compréhension de la pluralité de l'enfance et de ses fondements sociaux (Bonnet et Suremain, 2008). Ces auteurs rappellent qu'en Afrique, la mère est rarement l'unique responsable du développement de l'enfant et que sa prise en charge est habituellement partagée. Celui-ci n'appartient pas seulement à l'individu ou au couple mais aussi au lignage. S'installe alors un système de circulation interfamiliale (*confiage*) ou *fosterage* selon l'expression utilisée par les anthropologues, afin de faciliter la prise en charge des enfants rendus vulnérables par les crises au sein des ménages (divorce, extrême pauvreté, décès, maladies, grand nombre d'enfants, etc.). Ces pratiques se heurtent à des représentations socioculturelles qui les mettent en danger, pouvant aller jusqu'à l'infanticide (Lallemand, 1993).

Plusieurs facteurs essentiels militent pour une approche centrée sur la protection. D'abord, les enfants ont droit à cette protection et à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les politiques. Ensuite, ils sont les plus exposés aux risques de vulnérabilité car ils ne sont pas des acteurs économiques indépendants. Enfin, ils dépendent de la répartition des ressources financières et matérielles au sein de leurs foyers ou de leurs communautés. Dans le concept de protection de l'enfance, la problématique centrale qui apparaît est celle de la prise en charge. Les ruptures de soutien conduisent les enfants à des situations d'exploitation et de maltraitance. Cette prise en charge, qu'elle soit familiale, extra-familiale ou institutionnelle, est le dénominateur commun des problèmes rencontrés comme par exemple la pauvreté, la guerre, la dislocation familiale, les violences, l'abandon, le VIH/sida, etc. (Delaunay, 2009).

L'engagement international en ce domaine a été marqué par l'adoption de textes juridiques protégeant les enfants contre ces problèmes. La valorisation des droits (droit à la vie, à l'éducation, à la santé, à la protection...) contenus dans la CDE commande aux États signataires la mise en œuvre de projets et programmes pour le développement et la survie de ces derniers. Mais le droit, à lui seul, ne peut définir suffisamment la nature du statut d'un individu ; les pratiques sociales ont aussi un rôle à jouer (Taverne, 1997). En plus, les transformations actuelles des familles exposent les enfants à des risques spécifiques (Kinda, 1995 ; Tieche, 1976).

Au Burkina Faso, l'engagement au profit de l'enfant s'est traduit par l'adoption de lois et la ratification de textes juridiques, ainsi que la conception d'un plan d'action national qui a couvert la période 1991-2000. À cela s'ajoutent l'élaboration et la mise en œuvre de documents stratégiques.

Encadré 2 : Textes de lois relatifs à la protection de l'enfant

Le Burkina Faso a ratifié les textes de lois suivants :

- la Convention relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ;
- la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant du 08 mai 1992 ;
- la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;
- la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants ;
- la signature du protocole facultatif à la convention des droits de l'enfant en octobre 2001, relative à la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants.

D'autres textes et lois ont été adoptés en faveur de l'enfant :

- la Constitution du 2 Juin 1991 qui garantit les droits fondamentaux des individus y compris ceux de l'enfant ;
- le Code des Personnes et de la Famille (CPF) qui pose le principe de l'égalité entre les enfants, quelle que soit l'origine de leur filiation. Ce même document fait en outre obligation aux parents d'entretenir, de soigner et d'éduquer les enfants mais aussi de répondre de leurs faits ;
- le Code de protection de l'enfance ;
- la Loi N° 19 / 6 / AN du 09 Mai 1961 relative à l'enfance délinquante ou en danger qui introduit la notion de discernement des mineurs auteurs d'infraction, privilégie en outre les mesures d'assistance éducative et de liberté surveillée favorisant la réinsertion sociale de ces enfants ;
- le Code Pénal qui réprime entre autres les Mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces et / ou forcés ;
- le Kiti N° AN - IV - 210 /CNR/EFSN du 26 décembre 1986 fixant la tutelle des orphelinats, des institutions d'accueil et de garde d'enfants orphelins ou abandonnés ;
- le Kiti N° AN VII - 0319 / FP / SAN - AS / SEAS du 18 mai 1990 portant placement et suivi d'enfants au Burkina Faso ;
- l'Arrêté conjoint N°93 - 001/SAN - AS / MJ/MREX du 10 janvier 1994 réglementant le placement en vue d'adoption ;
- la Loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.

Signalons, par ailleurs, d'autres documents stratégiques adoptés que sont :

- la Politique nationale d'Action sociale ;
- le Cadre d'Orientation stratégique pour la Promotion de l'Enfant ;
- le Cadre stratégique de Prise en charge des Orphelins et Enfants vulnérables ;
- la Stratégie nationale de Protection et de Promotion des Personnes handicapées ;
- la Stratégie nationale de Développement intégré de la Petite Enfance.

Source : MASSN, COSPE 2008.

Malgré tout, la nécessité de renforcer l'assistance des enfants est toujours une question d'actualité. Le MFSNF, les ONG, les associations et organisations communautaires, les travailleurs sociaux, les partenaires internationaux et les centres d'accueil des orphelins et enfants vulnérables sont les acteurs clés de la protection de l'enfance. Ils interviennent avec des stratégies, des logiques et des actions diverses. Ils organisent également une prise en charge qui recouvre plusieurs aspects, allant de l'éducation à la santé, en passant par la formation, l'insertion et le soutien psychosocial.

Cependant, à la multiplicité des ONG d'aide à l'enfance et à la diversité de leurs actions, s'opposent les besoins de plus en plus croissants et nouveaux des enfants. Notre démarche s'entend comme une interrogation sur les logiques et les pratiques de ces structures de prise en charge. Notre recherche s'intéresse aux questions qui touchent à l'enfant en général et à celui qui est vulnérable en particulier, en termes de protection et d'insertion, de soutien spécifique, de respect de ses droits et de redéfinition de son statut en interaction avec son environnement.

Il existe des relations quotidiennes qui lient acteurs et bénéficiaires d'une part et, de l'autre, des interactions entre les acteurs au sein des organisations. Ce qui nous amène à recourir à deux approches sociologiques majeures : *l'interactionnisme symbolique*¹²⁷ et la *sociologie des organisations*¹²⁸, à l'intérieur de laquelle nous examinerons l'analyse stratégique et la théorie du choix rationnel. Le rôle des acteurs engagés dans le combat pour le mieux-être de l'enfant burkinabè est essentiel. La réussite des interventions de ces acteurs est fortement tributaire des moyens dont ils disposent face à l'ampleur du phénomène.

¹²⁷ On parle d'*interactionnisme* pour désigner l'ensemble des courants sociologiques qui privilégient l'étude des relations interindividuelles comme fondement et principe explicatif de la construction des groupes ou des institutions (Boudon, 1979), cité par Ferréol, 2002. Principaux représentants : Erving Goffman, Howard Becker, Edwin Lemert, Anselm Strauss...

¹²⁸ Nous ferons référence aux travaux de Max Weber, de Michel Crozier, d'Erhard Friedberg et de bien d'autres théoriciens de la sociologie des organisations.

Les informations que nous avons rassemblées à l'issue de nos lectures permettent de situer notre thème dans la recherche globale des manifestations de l'enfance vulnérable ainsi que les réponses qui sont apportées aux problèmes qu'elle vit. L'enfant est *un trésor*, le bénéfice de la vie d'une famille. Cependant, les souffrances qu'il endure au quotidien l'empêchent de vivre pleinement la période de croissance qui caractérise toute maturation.

L'État burkinabè et de nombreuses ONG s'activent pour apporter des réponses à ces moments difficiles. Mais la situation actuelle, embarrassante, est la preuve que les objectifs ne sont pas encore atteints. En dépit des interventions, il n'est pas rare de rencontrer dans la ville de Ouagadougou, tout comme dans les autres capitales provinciales, des enfants en situation de vulnérabilité en quête d'un mieux-être. Si certains sortent pour mendier avant de retourner chez leurs tuteurs¹²⁹ ou dans d'autres lieux d'habitation, d'autres, par contre, ont élu domicile dans la rue.

Partant de ce constat, un certain nombre de préoccupations retiennent notre attention : comment les structures d'accueil, publiques ou privées, planifient-elles l'insertion de ces enfants ? Quelles sont les logiques qui sous-tendent le choix des stratégies d'insertion et les logiques des acteurs ? Les résultats de leurs interventions sont-ils satisfaisants ? Comment se pose le problème de la vulnérabilité des enfants ?

¹²⁹ Dans le contexte burkinabè, vulnérabilité rime avec mendicité. De nombreux enfants confiés par leurs parents à des maîtres coraniques mendient au quotidien en raison des conditions de vie précaires dans lesquelles ils se retrouvent. Le recensement général fait par le ministère de l'Éducation nationale en 2013 note que 18 159 filles et 33 612 garçons de moins de 15 ans fréquentent les foyers coraniques au Burkina Faso. C'est un phénomène observable dans plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine.

Figure 1 : Enfant en situation de vulnérabilité dans un quartier périphérique de Ouagadougou



Source : Photographie personnelle, avril 2015, Ouagadougou.

2.4. Quel peut être l'intérêt scientifique d'une recherche sur l'enfance ?

L'intérêt de toute investigation scientifique sur les enfants vulnérables se situe à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau mondial, la question de la protection des droits de l'enfant constitue une préoccupation centrale qui rassemble de nombreux programmes de développement. Le contexte international, marqué par les violences de toutes sortes qui n'épargnent pas les enfants, vient renforcer la nécessité de comprendre les besoins spécifiques et nouveaux de ces derniers. Ce qui permettra d'offrir aux institutions dédiées à leur cause, une meilleure prise en compte des contours sociologiques qui affectent l'épanouissement de cette catégorie sociale ainsi que des références pour agir.

Ensuite, concernant les enfants eux-mêmes, les vulnérabilités qui sont les leurs, en plus d'être permanentes, sont réparties dans le temps et dans l'espace. Les formes de ripostes et les types de réponses qui viendraient à être envisagés sont ainsi fonction des contextes.

Enfin, dans le contexte burkinabè, la recherche sur l'enfance a besoin d'aller plus loin pour faire une large ouverture sur ce qui fait et défait l'univers de ces enfants en leur donnant davantage la parole pour dire ce qui constitue en eux un manque et une spécificité. Près de trois décennies après la ratification de la CDE, une meilleure promotion de leurs droits reste toujours un défi face auquel la recherche a un rôle crucial à jouer.

2.5. Perspectives théoriques

Les résultats de notre recherche nous permettront de déconstruire les concepts d'enfance et de vulnérabilité par rapport aux discours dominants et aux logiques d'acteurs, et de les reconstruire en fonction des réalités locales. Ils nous aideront aussi à faire une analyse sociologique des catégories dans le contexte burkinabè, en déconstruisant les présupposés que les termes véhiculent et en

montrant que, derrière cette catégorisation, peuvent se cacher des enjeux sociaux, politiques et économiques¹³⁰.

En plus, il sera utile de questionner le rapport entre enfant et adulte et la question de l'autorité : les adultes ont leurs manières de percevoir l'enfant si bien que les rapports entre eux sont liés à la question de l'autorité. Il s'agira d'évoquer, à travers le concept de *violence symbolique* notamment¹³¹, comment l'enfant accepte et entretient le rapport de pouvoir qu'il subit au sein des ONG. Nous pousserons également la réflexion sur les stratégies d'intervention des acteurs tout en examinant les liens entre ces stratégies, les besoins exprimés par les bénéficiaires et les politiques publiques de protection de l'enfance. C'est dans la deuxième partie de notre recherche que ces pistes de réflexion seront développées.

¹³⁰ M. BRESSON, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2010 (1^{re} éd. : 2007).

¹³¹ P. BOURDIEU, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales*, n° 3, mai-juin 1977, pp. 405-411.

CHAPITRE 3 :

CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE

La construction de l'objet est l'un des moments forts de la démarche sociologique selon Gaston Bachelard¹³². Dans ce chapitre, les questions, objectifs et hypothèses de recherche, les choix méthodologiques ainsi que les approches théoriques sont abordés. Nous terminerons par une présentation de la démarche de production des données et de la méthode de traitement de celles-ci.

3.1. Questions et objectifs de recherche

3.1.1. Questions de recherche

3.1.1.1. La question générale

La difficulté de parvenir à l'insertion des enfants vulnérables peut s'expliquer par l'inefficacité des stratégies et des actions engagées en ce sens. Face à la recrudescence du phénomène, nous nous posons la question de savoir si les actions des ONG contribuent à l'insertion de ces enfants. Notre questionnement général est le suivant : quelles sont les logiques d'actions qui sous-tendent la contribution des ONG d'aide à l'enfance pour l'insertion des plus vulnérables à Ouagadougou ?

3.1.1.2. Les questions spécifiques

À la question générale énoncée plus haut, s'ajoutent des questions spécifiques :

¹³² G. BACHELARD, *La Formation de l'esprit scientifique*, 12^e éd., Paris, PUF, 1993 (1^{re} éd. : 1938).

- quel est l'état des lieux des enfants en situation de vulnérabilité dans la capitale et quelles sont les réponses adaptées aux problèmes que connaissent ces enfants dans cette partie du Burkina Faso ?

- quels écarts peut-on établir entre les logiques des acteurs, ici les ONG qui interviennent sur le terrain, et les besoins réels des enfants en manque de bien-être ? ;

- comment ces enfants et leurs parents perçoivent-ils les actions et les stratégies de ces structures associatives dont la finalité demeure l'insertion ?

3.1.2. Objectifs de recherche

3.1.2.1. Objectif général

L'objectif général de cette thèse est d'appréhender les logiques d'actions des ONG dans leur contribution à l'insertion des enfants en situation de vulnérabilité dans la ville de Ouagadougou.

3.1.2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit :

- de connaître la situation des enfants en situation de vulnérabilité et les politiques visant à leur insertion ;

- d'analyser les logiques d'actions et les modes opératoires des ONG par rapport aux besoins réels de ces enfants ;

- de comprendre les représentations que se font les bénéficiaires (enfants et parents) des stratégies et des actions de ces structures dans la dynamique de leur insertion.

3.2. Les hypothèses de recherche

3.2.1. Hypothèse principale

Nous énonçons comme hypothèse principale que les ONG jouent un rôle prépondérant dans les politiques d'insertion des enfants vulnérables. Cela se matérialise par un accompagnement et des stratégies à long terme en leur faveur, mais les difficultés qu'induisent ces ONG influent sur l'efficacité de leurs interventions en faveur des enfants bénéficiaires.

3.2.2. Hypothèses secondaires

Les hypothèses secondaires sont celles que nous mettrons à l'épreuve du terrain d'enquête. Nous considérons que :

- la situation des enfants vulnérables à Ouagadougou se précarise de plus en plus en dépit de l'existence de nombreux acteurs et de nombreuses politiques d'insertion en leur faveur ;

- dans leur volonté de lutter contre les vulnérabilités des enfants, les ONG entretiennent des logiques d'action peu en rapport avec les besoins réels ;

- les bénéficiaires perçoivent plutôt négativement les prestations des ONG car les stratégies mises en œuvre ne garantissent pas leur insertion.

3.3. Choix méthodologiques

3.3.1. La méthode descriptive et analytique

Cette recherche s'intéresse spécifiquement à des organisations agissant dans le cadre de la protection de l'enfance. Notre travail a été non seulement de décrire leurs actions, mais aussi d'analyser leurs résultats. Cette approche descriptive, à visée analytique, a permis de mettre le doigt sur le fonctionnement

institutionnel des ONG dans le but de rapprocher leurs logiques de celles des bénéficiaires pour en dégager la pertinence des stratégies d'insertion.

3.3.2. La démarche comparative

En sus de l'approche descriptive et analytique, nous avons associé une démarche comparative. Même si cette dernière « *n'est pas une fin en soi* » comme le dit Serge Paugam¹³³, elle traduit notre volonté d'approcher autrement la question de la protection de l'enfant, un état d'esprit destiné à déplacer notre regard, pour parler comme Cécile Vigour¹³⁴. La majorité des recherches sur l'enfance au Burkina Faso centre l'analyse sur des études de cas sans, pour autant, introduire une approche qui permette de comprendre l'inefficacité des stratégies des acteurs au regard des échecs des politiques d'insertion qui y sont relevées. L'efficacité d'une action ou d'une stratégie en direction de l'enfant ne peut être suffisamment évaluée qu'en référence à d'autres, censées produire les mêmes résultats. La comparaison prend ainsi tout son sens en tant qu'elle se propose de regarder de plus près les dissemblances et les similitudes entre stratégies d'acteurs confrontés à la même problématique. Nous avons voulu, au départ, faire une double comparaison à la fois organisationnelle (entre les deux ONG) et urbaine (entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) mais la pré-enquête que nous avons menée a révélé que les politiques d'actions des deux structures sont similaires dans ces deux villes. De ce fait, avancer dans la double comparaison nous conduira plus à chercher à comprendre les aspects socioculturels qui prédominent dans ces villes en rapport avec la protection de l'enfance, ce qui nous éloignera de notre objet de recherche. C'est pourquoi nous avons fondé notre logique d'enquête comparative sur ces deux acteurs.

La comparaison est une démarche avec laquelle nous n'avons pas de familiarité mais cette inexpérience n'a pas annihilé en nous la volonté de mettre face à face les situations d'une même réalité sociale à laquelle sont confrontés

¹³³ S. PAUGAM, *L'Enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 356.

¹³⁴ C. VIGOUR, *La Comparaison dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005.

des acteurs différents. L'affirmation suivante d'Émile Durkheim nous conforte dans ce choix méthodologique :

*« La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie, c'est la sociologie même en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits. »*¹³⁵

La recherche comparative est inspirée de l'interactionnisme symbolique¹³⁶ et accorde un intérêt particulier au raisonnement comparé. D'ailleurs, cette méthode occupe une place centrale chez les fondateurs de la sociologie. Nous faisons allusion à Auguste Comte, Émile Durkheim, Alexis de Tocqueville, Max Weber et Karl Max¹³⁷. Gilles Ferréol confirme cet intérêt :

*« Le comparatisme est intrinsèque à la pensée humaine et repose sur une démarche réflexive et ordonnée, impliquant rigueur et probité. La triangulation des grilles de lecture (transversales, transculturelles et transnationales) et le croisement des regards, des échelles et des temporalités s'avèrent très fructueux »*¹³⁸

En outre, l'ouvrage de Cécile Vigour nous a été d'une utilité certaine. Pour elle, comparer, *« c'est relever des différences et des points communs en fonction d'un critère préalablement défini et qui oriente le regard du chercheur »*¹³⁹.

Mais que faut-il comparer ?

¹³⁵ É. DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1947, p. 137 (1^{re} éd. : 1895).

¹³⁶ Nous reviendrons plus loin sur cette théorie, centrale dans notre recherche.

¹³⁷ C. VIGOUR, *La Comparaison...*, *op. cit.*

¹³⁸ G. FERRÉOL, « Introduction », in FERRÉOL Gilles, MAURICE Sarah et ROY Jean-Baptiste (sous la dir. de), *Autour du comparatisme*, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Laboratoire C3S, 2017, p. 8.

¹³⁹ C. VIGOUR, *La Comparaison...*, *op. cit.*, p. 7.

3.3.2.1. Comparer quoi ?

Il existe différents types de comparaison¹⁴⁰ en sciences sociales mais tous mettent nécessairement en opposition au moins deux situations distinctes. La logique d'enquête sous-jacente pose des questions majeures, épistémologiques et méthodologiques, mais sa caractéristique principale est qu'elle demeure commune aux sciences sociales. À l'intérieur de chacune d'entre elles, apparaissent des spécificités qui expliquent la nécessité de l'interdisciplinarité. S'attellant à mettre en regard des cas contrastés dans un espace donné, la comparaison a pour objectif prioritaire de « *dégager des régularités sociales, tout en faisant émerger la singularité des cas étudiés* »¹⁴¹.

Dans cette recherche comparative, nous avons voulu mettre en relief les diversités d'approches en matière de stratégies et d'actions mises en œuvre par les acteurs non étatiques de la protection de l'enfance, afin de mieux comprendre comment chacun d'entre eux s'approprie les référentiels (national et international) en termes de promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso. Pour cette raison, nous nous sommes intéressé à leurs stratégies d'intervention, à leurs logiques d'actions ainsi qu'à leurs résultats. Comme indiqué dans l'introduction, nous avons construit notre analyse à partir de la contribution de deux ONG, qui présentent en elles les caractéristiques de deux modèles différents en matière de protection de l'enfance : le modèle européen (*SOS Villages d'enfants*) et celui arabe (*Direct-Aid*).

3.3.2.2. Comment comparer ?

La posture comparative du chercheur en sciences sociales invite celui-ci à une nécessaire réflexivité sur la démarche elle-même afin de savoir « *construire du comparable* » car elle passe pour être une véritable « *stratégie de*

¹⁴⁰ Cécile Vigour indique qu'il existe la comparaison dans le temps et dans l'espace, la comparaison des faits sociaux et celle multivariée.

¹⁴¹ L. DE VERDALLE *et al.*, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains et travaux*, n° 21, 2^e semestre 2012, p. 13.

recherche »¹⁴². Notre démarche s'entend comme une « *comparaison située* » au sens de Corinne Rostaing, qui la définit comme « *une approche comparative fondée sur des terrains multi-situés ou sur le croisement de différents points de vue sur un terrain unique.* »¹⁴³

3.4. Approches théoriques

Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, la question de la prise en charge de l'enfance vulnérable est au carrefour de plusieurs approches dont les plus actuelles sont sociologiques, anthropologiques, économiques et psychologiques. Les démarches sociologiques abordent l'enfance sous l'angle de la déviance, du risque, de la dépendance, etc. Nous avons choisi d'analyser le phénomène sous l'angle de la sociologie des organisations. Plusieurs raisons expliquent ce choix. D'abord, les premières recherches théoriques sur l'enfance ont concentré leurs réflexions sur un discours dont la quintessence constitue une avancée dans la définition de l'enfant africain, une sorte de rupture avec les approches occidentales.

Cependant, tandis que les querelles théoriques ont lieu sur son statut et son rôle, l'enfant africain faisait difficilement face à ses vulnérabilités dans un contexte de sous-développement. Ensuite, la pandémie du VIH-SIDA et la recrudescence des conflits armés ont occupé le débat intellectuel sans que l'issue de ce débat ne puisse permettre de trouver des réponses durables aux souffrances et aux besoins de ces enfants. Enfin, les récentes analyses ont mis l'accent sur le rôle que les organisations pourraient y jouer, en plaçant les acteurs et leurs systèmes au cœur de la problématique et en faisant de l'enfant lui-même un acteur de son développement.

¹⁴² M. DUPRÉ *et al.*, « Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche », in M. LALLEMENT et J. SPURK (sous le dir. de), *Stratégie de la comparaison internationale*, Paris, Éd. du CNRS, 2003, pp. 7-18.

¹⁴³ C. ROSTAING, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral », *Terrains et travaux*, n° 21, 2^e semestre 2012, p. 42.

Aujourd'hui, ces acteurs (État, ONG, associations...) et leurs politiques de prise en charge sont pointés du doigt quand des constats amers sont faits sur la situation des enfants, d'où la nécessité de questionner davantage leur rôle, leurs logiques et leurs stratégies. Partant de cette orientation, notre démarche explicative nous invite à faire référence à des théories sociologiques qui mettent au cœur de leurs analyses l'acteur et le système d'action, étant entendu que nous approchons le phénomène à travers le rôle des organisations. Ainsi, nous partirons de trois grilles de lectures pour analyser la réponse institutionnelle au problème : il s'agit de l'analyse stratégique des organisations, de la théorie du choix rationnel et de l'interactionnisme symbolique.

3.4.1. L'analyse stratégique des organisations

Avant d'y arriver, il nous semble utile de faire un tour d'horizon de ce qu'est la sociologie des organisations. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les sociologues américains ont abordé la réalité sociale sous l'angle de l'organisation. Cette approche a favorisé le développement de nombreux travaux de recherche qui se réfèrent à Max Weber, à qui l'on attribue une place de choix parmi les fondateurs de ce domaine de recherche. Weber fait déjà, au XX^e siècle, un usage contemporain du concept d'organisation. Il considère celle-ci comme un ensemble d'individus et de moyens en vue d'atteindre une fin¹⁴⁴. Ses travaux ont abouti à la constitution d'un domaine spécifique, à savoir la sociologie des organisations¹⁴⁵. C'est un champ de recherche qui se consacre à l'analyse du fonctionnement de l'organisation. Sa finalité est au cœur de sa démarche qui se veut de type systémique.

C'est avec Michel Crozier que la sociologie des organisations s'est introduite en France. Il le dit lui-même dans une interview qu'il a accordée à Christophe Premat en 2008 :

¹⁴⁴ S. JUAN, « Le combat de l'Organisation... », *op. cit.*

¹⁴⁵ C. BALLÉ, *Sociologie des organisations*, Paris, P.U.F, 2009 (8^e éd.).

« Il faut souligner que la sociologie des organisations était une discipline constituée aux États-Unis, je ne l'ai pas inventée mais importée. Comment une organisation (je dis organisation, car j'insiste sur les relations d'interdépendance entre les différents acteurs) fonctionne-t-elle ? »¹⁴⁶.

La théorie croziérienne se fonde sur le jeu entre individus libres, rationnels et utilitaristes qui, parfois, rendent, à dessein, leur comportement incertain afin d'exercer du pouvoir sur les autres. Elle a été largement diffusée à partir du Centre de Sociologie des Organisations et est souvent qualifiée d'approche stratégique. À travers leur ouvrage de référence, *L'Acteur et le système*, publié en 1977, Michel Crozier et Erhard Friedberg¹⁴⁷ ont révolutionné la compréhension du monde des organisations et, par-là, la discipline elle-même. À partir de postulats qui fondent leur analyse et les concepts fondamentaux qu'ils mobilisent, ces auteurs ont inspiré des chercheurs comme Bruno Latour, Michel Callon, Renaud Sainsaulieu ou Luc Boltanski, en posant les bases de nouvelles approches.

L'analyse stratégique s'appuie sur un ensemble de postulats. Cette théorie mobilise des concepts qui nous intéresseront dans la suite de notre travail. Ce sont : l'acteur, le pouvoir, la rationalité limitée, la stratégie, la zone d'incertitude et le système d'action concret.

Le premier postulat qui retient notre attention est de considérer l'organisation comme un *construit social* et non comme une réponse aux contraintes extérieures. En ce sens, les acteurs jouent un rôle important car ce construit n'est que le résultat de leurs interactions. Considérer ainsi l'organisation revient à prendre en compte, de prime abord, les acteurs et le système qu'ils forment à partir de leurs relations.

¹⁴⁶ C. PRÉMAT, « Entretien avec Michel Crozier, penseur transatlantique », *Sens Public*, n° 3, 2^e semestre 2008, p. 3.

¹⁴⁷ M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'Acteur...*, *op. cit.*

Se crée alors un système d'action concret défini comme étant :

« Un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient la structure, c'est-à-dire la stabilité de ces jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux. »¹⁴⁸

C'est à l'intérieur de ce cadre que s'articulent les différents intérêts des acteurs, qui peuvent être convergents, divergents ou parfois contradictoires. En cela, ce postulat milite en faveur de notre démarche. Chaque acteur entre dans un processus de construction du système de protection de l'enfance, aidé par les relations qu'il crée ou celles qui s'imposent à lui. Il nous appartient de mettre en relief ce système que forment les acteurs organisés (État, institutions internationales, ONG et associations) dans le domaine de la prise en charge de l'enfant vulnérable.

Le second postulat soutient que l'acteur engagé dans une action collective jouit d'une liberté relative que l'on peut percevoir dans les situations de contraintes. Celle-ci se traduit par la capacité de l'acteur à opérer des choix stratégiques en fonction du contexte et de la marge de manœuvre dont il dispose. Le concept d'*acteur* prend tout son sens dans ce postulat. C'est ce que fait ressortir Erhard Friedberg :

« Ni les problèmes, ni les solutions, ni les contraintes, ni les opportunités, ni les structures formelles ni les institutions n'existent en soi, en dehors et indépendamment de la perception et des capacités des acteurs qui seuls peuvent les actualiser dans et par leurs comportements, les entretenant et les transformant en même temps. »¹⁴⁹

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 286.

¹⁴⁹ E. FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 127.

Libre et calculateur, l'acteur est ainsi porteur de rationalité dans ses actions mais Michel Crozier et Erhard Friedberg ont démontré qu'il existe des zones d'incertitude qui constituent des opportunités que cet acteur cherche à saisir dans les jeux de pouvoir. Le concept de *pouvoir* est aussi central dans l'analyse stratégique. Considéré comme fondement de l'action organisée, il est défini comme étant :

« La capacité d'un acteur à structurer des processus d'échange plus ou moins durables en sa faveur, en exploitant les contraintes et opportunités de la situation pour imposer les termes de l'échange favorables à ses intérêts. »¹⁵⁰

Cette définition met l'accent sur le caractère relationnel du pouvoir, dans une perspective d'échange et de recherche d'influences. En ce sens, aucun acteur ne peut indéfiniment monopoliser le pouvoir. Chacun s'insère dans un processus de négociations en vue de le contrôler en s'appuyant sur ses positions, ses ressources et en tenant compte des enjeux. C'est pourquoi :

« Une organisation ne peut être analysée comme l'ensemble transparent que beaucoup de ses dirigeants voudraient qu'elle soit. Elle est le royaume des relations de pouvoir, de l'influence, du marchandage et du calcul. »¹⁵¹

Dans le contexte de notre recherche, ces jeux de pouvoir, mus par la marge de liberté de l'acteur, sont observables au sein des acteurs du système, aussi bien au niveau microsociologique (entre les bénéficiaires et le personnel des ONG) que sur le plan macrosociologique (entre les ONG et leurs partenaires). D'un côté, les acteurs étatiques, représentés par le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille et les structures en charge de l'enfance, sont obligés de collaborer avec les acteurs non étatiques, principalement les ONG et les associations.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 122.

¹⁵¹ M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'Acteur et le système...*, *op. cit.*, p. 38.

Même si la coordination des ONG fait face à des difficultés pratiques, le ministère négocie avec elles, puisque c'est de cette collaboration "forcée" que dépend l'atteinte de ses objectifs. En revanche, ces structures comptent aussi, à leur tour, sur la reconnaissance et la caution morale de l'État afin d'affirmer leur légitimité et leur autorité dans l'univers organisationnel de la protection de l'enfance. D'un autre côté, à l'intérieur des ONG, le pouvoir est géré, non seulement par les dirigeants mais aussi par un autre type d'acteurs : les bénéficiaires. Ces derniers, dans leurs relations quotidiennes avec leurs encadreurs, créent des zones d'incertitude qu'ils tentent de contrôler afin de renforcer leur pouvoir au sein de leur environnement commun.

3.4.2. La théorie du choix rationnel

À la suite de l'analyse stratégique, nous évoquons ici la théorie du choix rationnel dans une perspective compréhensive des rationalités des acteurs dans la gouvernance de l'enfance en contexte de vulnérabilité. Ainsi, tout comme Michel Crozier et Erhard Friedberg qui inscrivent leur théorie dans le courant de l'individualisme méthodologique, la théorie du choix rationnel est une variante de ce paradigme. C'est un modèle d'explication utilisé par les théoriciens des sciences sociales afin d'interpréter le comportement de l'individu. C'est une théorie de l'action dont l'explication repose sur les motivations individuelles. Elle a eu une influence incontestable même en dehors de la sphère du marché, bien qu'ayant été pendant longtemps le paradigme dominant en sciences économiques, par le fait de ses nombreux défenseurs comme par exemple Becker (1976), Hogarth et Reder (1987), Swedberg (1990), Friedman (1953), Gauthier (1986). Pour Raymond Boudon¹⁵², elle repose sur six postulats :

- le *postulat de l'individualisme* (P1), qui pose que tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou d'attitudes ;

¹⁵² R. BOUDON, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et Sociétés*, vol. 34, n° 1, printemps 2002, pp. 9-34.

- le *postulat de la compréhension* (P2) qui stipule que toute analyse sociologique consiste à « *comprendre* » le pourquoi des actions, des croyances ou des attitudes de l'acteur individuel. Cela renvoie à reconstruire le sens qu'elles ont pour lui ;

- le *postulat de la rationalité* (P3) selon lequel le comportement de l'acteur n'est jamais fortuit : il adhère à une croyance ou entreprend une action parce qu'elle a du sens pour lui, parce qu'il y a des raisons suffisantes de l'adopter ;

- le *postulat de l'instrumentalisme* ou du *conséquentialisme* (P4) nous enseigne que l'individu agit en tenant compte des conséquences qui découleront de son action ;

- celui-ci, quand il agit, s'intéresse exclusivement aux conséquences qui le concernent personnellement. C'est le *postulat de l'égoïsme* (P5) ;

- le dernier postulat, qui est celui de la *maximisation* (P6), indique que le comportement de l'individu vis-à-vis de son action est fonction du gain qu'il en retire.

La théorie a connu un véritable succès. L'une des principales raisons de sa réputation est « *qu'elle fournit des explications dépourvues de boîtes noires, c'est-à-dire ne débouchant pas sur des questions additionnelles* »¹⁵³. Des sociologues classiques (Marx, Simmel, Tarde...) et modernes comme Coleman (1990), Hardin (1995), Kuran (1995), Oberschall (1973) l'ont utilisée pour expliquer certains phénomènes complexes (criminalité, mouvement sociaux, opinion publique...), bien qu'aucun d'entre eux ne se réclame d'elle de manière explicite. Becker a toutefois affirmé qu'elle est la seule théorie capable de garantir aux sciences sociales leur unité.

Comme on peut le constater à travers ses postulats (P1 à P6), cette théorie attribue aux individus une attitude empreint de rationalité.

¹⁵³ R. BOUDON, « *Théorie ...* », *op. cit.*, p. 6.

Ces agents, en raison d'un certain nombre de préférences, adoptent un comportement en cherchant à atteindre le plus grand profit. En faisant référence à elle dans le cadre de notre recherche, nous voulons mettre en évidence :

- que les acteurs de la protection de l'enfance, qu'ils soient étatiques ou non, opèrent des choix parmi les politiques publiques d'insertion ;

- que ces choix d'actions, d'orientations et de stratégies obéissent à des rationalités qui leurs sont propres (individuelles) et qui ont une signification pour eux ;

- que sur les choix qu'ils opèrent, ces acteurs font attention aux conséquences de leurs actions et cherchent à en tirer le plus grand profit pour le compte de leurs structures.

Nous pouvons alors analyser le système de protection de l'enfance dans le cadre théorique du choix rationnel des intervenants.

3.4.3. L'interactionnisme symbolique

Recourir au courant interactionniste dans l'analyse des organisations nous semble pertinent pour deux raisons essentielles.

Premièrement, l'organisation est un regroupement d'individus dont les objectifs sont à la fois variés et divergents. Chacun agit en fonction de l'autre et cherche à augmenter son pouvoir afin d'avoir le contrôle nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. Cette disposition stratégique de l'individu le met en relation permanente avec autrui dans son environnement et crée ce que Goffman a appelé « *l'ordre de l'interaction* ». En revenant sur le rôle de l'interactionnisme symbolique dans l'histoire de la sociologie, Jean-Manuel de Queiroz et Marek Ziolkowski affirment que :

« *Les interactionnistes ont largement contribué à faire reconnaître et prendre en compte des dimensions essentielles de la vie sociale telles que la réflexivité ou les capacités d'interprétation et de négociation des acteurs sociaux.* »¹⁵⁴

Deuxièmement, il faut faire remarquer que les ONG évoluent dans un environnement organisationnel marqué par une diversification des stratégies de traitement des vulnérabilités des enfants. Dans le contexte de notre recherche, ceux-ci reçoivent leur protection non seulement à la maison, mais aussi et surtout dans des cadres physiques spécialement bâtis à cet effet où ils y entrent fin septembre et en ressortent en début juillet, soit neuf mois d'internat. Ces cadres de relations produisent des interactions, mettant en jeu bénéficiaires et « *bienfaiteurs* », dont les influences sur le système de protection méritent d'être appréhendées.

L'interactionnisme symbolique, introduit en 1937 par Herbert Blumer¹⁵⁵, alors enseignant de Erving Goffman à l'université de Chicago¹⁵⁶, s'impose ici comme une théorie majeure de l'explication du social par le biais des interactions qui le produisent continuellement. Abordant l'interaction comme un objet spécifique et faisant des relations de « *face à face* » un domaine exclusif de l'analyse sociologique, Goffman a été le plus remarquable représentant de cette théorie, généralement identifiée à la « *seconde école de Chicago* »¹⁵⁷.

¹⁵⁴ J.-M. DE QUEIROZ et M. ZIOLKOVSKI, *L'Interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 27.

¹⁵⁵ Selon Lionel Lacaze (Lacaze, 2008), l'interactionnisme symbolique a été longtemps une théorie invisible et propagée uniquement sur le mode de la tradition orale. En effet, Blumer ne publie un ouvrage qui porte ce titre qu'en 1969 et il s'agit d'une compilation d'articles déjà publiés mais précédés d'une introduction de soixante pages, un texte incontournable qui contient toute sa position (Blumer, 1969).

¹⁵⁶ J. NIZET et N. RIGAUX, *La Sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, 2014 (1^{re} éd. : 2005).

¹⁵⁷ La seconde école de Chicago renvoie à la deuxième génération des chercheurs, arrivés après les années 1940, avec Erving Goffman en tête. Sans rompre avec les méthodes de la première école (qualitatives, biographiques et historiques), ceux-ci ont introduit une nouvelle méthode

À la faveur de l'approche interprétative qui caractérise l'interactionnisme symbolique, le quotidien de l'enfant a fait l'objet d'étude. Cette approche a été esquissée par William Thomas de l'école de Chicago. Ses travaux ont porté sur la délinquance juvénile féminine tout en mettant l'accent sur les enfants en tant qu'acteurs sociaux à part entière :

« D'une part, ils opèrent des choix parmi la pluralité de signes distinctifs qui leur parviennent et, d'autre part, ils contribuent à créer du social. Ils sont, de ce fait, intégrés au processus d'enquête comme interlocuteurs actifs et non plus seulement comme agents construits par les adultes. »¹⁵⁸

Cette double orientation théorique, loin de s'opposer diamétralement, converge vers une explication quasi identique du rôle de l'acteur social. Les modèles d'interprétation relevant de l'individualisme méthodologique, que ce soit l'analyse stratégique ou la théorie du choix rationnel, et celui découlant de l'interactionnisme symbolique ont un point de convergence qu'est l'autonomie de l'acteur tout en gardant leur distance avec une représentation déterministe de l'individu. Pour Goffman par exemple, il n'est pas acceptable de réduire celui-ci à la place que lui donne une institution :

« La représentation la plus simple de l'individu et du moi que peut se donner la sociologie, c'est qu'il est, pour lui-même, ce que la place dans une organisation fait de lui [...]. Peut-être conviendrait-il [...] de définir l'individu, dans une perspective sociologique, comme un être capable de distanciation, c'est-à-dire capable d'adopter une position intermédiaire entre l'identification et l'opposition à l'institution et prêt, à la moindre pression, à réagir en

d'investigation, d'inspiration ethnologique, qui permet de comprendre le sens que les acteurs sociaux donnent aux situations qu'ils vivent : l'observation participante.

¹⁵⁸ É. GUILLERMET, *Les Constructions de l'orphelin. Anthropologie d'une enfance globalisée entre Islam, malnutrition et sida à Zinder (Niger)*, Thèse de doctorat en Sociologie et Anthropologie (sous la dir. de M. CROS), Université Lumière Lyon 2, 2008, p. 22.

*modifiant son attitude dans un sens ou dans l'autre pour retrouver son équilibre. »*¹⁵⁹

L'acteur oppose aux contraintes, une capacité stratégique :

*« Nous nous sommes efforcés de proposer une conception raisonnable de l'individu, qui n'en fasse ni un demiurge ni une éponge. Nous définirions l'individu par sa capacité stratégique par rapport aux rôles qui lui sont proposés. »*¹⁶⁰

3.5. Entre approche comparative et modèle interactionniste

Les interactionnistes valorisent la dimension comparative tout au long du processus de recherche. Pour eux, la logique d'enquête comparative est essentielle. Elle a pour objectif de produire de la théorie à partir de l'observation de la réalité sociale¹⁶¹. Le principe d'un raisonnement scientifique systématiquement comparatif est au cœur de cette logique préconisée par ces auteurs à toutes les étapes de la recherche. Cette méthode, associée à l'analyse qualitative, se veut continue et repose sur une interaction permanente entre la collecte et l'analyse des données.

Les centres d'accueil des enfants sont des espaces clos. Nous avons invité les enfants et le personnel à s'exprimer sur leur vécu quotidien, sur leur environnement, sur leurs relations, sur leurs attentes, sur le respect de leurs droits, sur leurs difficultés et leurs craintes. Entre ces deux groupes d'acteurs, il y a une interaction régulière qui se crée et qui se développe dans ces cadres. L'intention est de comprendre comment de tels milieux peuvent être préjudiciables ou

¹⁵⁹ E. GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition des malades mentaux et autres reclus*, trad. fr., Paris, Minuit, 1961, p. 373 (1^{re} éd. en anglais : 1961).

¹⁶⁰ F. BOURRICAUD, « Contre le sociologisme : une critique et des propositions », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 1, janvier-mars 1975, p. 602.

¹⁶¹ B. GLASER et A. STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Transaction, 2006 (1^{re} éd. en anglais : 1967).

profitables à leurs occupants et comment les logiques d'actions sont à l'œuvre dans le processus d'insertion de ces pensionnaires.

3.6 Production et traitement des données

3.6.1 Un terrain d'enquête : Ouagadougou

Pour analyser le phénomène de l'enfance vulnérable, nous avons choisi comme terrain de recherche la ville de Ouagadougou, la capitale politique. Elle est située au centre du pays. Le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 200 km², c'est un pays de l'Afrique de l'Ouest francophone qui appartient à une zone climatique de type sahélien caractérisée par un environnement naturel fragile à risques. Il partage ses frontières avec six pays. Au Nord et à l'Ouest se trouve la République du Mali, au Nord-est, la République du Niger. Au Sud-est, il fait frontière avec la République du Bénin et, au Sud, avec les Républiques du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Positionné entre 9°200 et 15°540 de latitude nord, 2°200 de longitude est et 5°300 de longitude ouest, le pays fait partie de la zone soudanienne et le climat est de type tropical sec avec deux saisons : une saison sèche, de novembre à juin, et une saison pluvieuse, de juillet à octobre. Mais depuis ces trois dernières années, des perturbations liées aux effets négatifs des changements climatiques rendent ces périodes de plus en plus variables.

Selon l'Institut national de la Statistique et du Développement, sa population est estimée à 19 632 147 habitants en 2017 dont 9 478 805 hommes et 10 153 342 femmes. Elle est essentiellement rurale car seulement 22,7 % vit en milieu urbain contre 77,3 %. Elle se caractérise par son extrême jeunesse. En effet, 47 % de la population est âgée de moins de 15 ans et 54,4 % de moins de 18 ans. Au rythme d'accroissement moyen annuel de 3,1 %, les Burkinabè atteindraient 20 244 080 selon les projections de l'Institut¹⁶².

¹⁶² INSD, *Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et par province*, Ouagadougou, 2009.

Tableau 8 : Population projetée par région et par sexe de 2016 à 2018

Régions	2016			2017			2018		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Boucle du Mouhoun	923 859	947 633	1 871 492	949 535	973 657	1 923 192	975 916	1 000 301	1 976 217
Cascades	372 245	394 295	766 540	385 740	408 452	794 192	399 549	422 896	822 445
Centre	1 324 153	1 313 150	2 637 303	1 378 279	1 366 387	2 744 666	1 433 643	1 420 713	2 854 356
Centre-Est	711 462	804 056	1 515 518	733 035	828 173	1 561 208	755 168	852 825	1 607 993
Centre-Nord	749 112	844 102	1 593 214	771 222	868 744	1 639 966	793 920	893 938	1 687 858
Centre-Ouest	715 996	838 044	1 554 040	736 448	861 711	1 598 159	757 458	885 930	1 643 388
Centre-Sud	389 215	437 333	826 548	399 829	449 111	848 940	410 746	461 181	871 927
Est	818 006	850 514	1 668 520	844 610	877 903	1 722 513	871 873	905 865	1 777 738
Hauts-Bassins	1 000 877	1 024 636	2 025 513	1 033 545	1 057 737	2 091 282	1 067 007	1 091 534	2 158 541
Nord	719 283	825 394	1 544 677	739 519	848 347	1 587 866	760 311	871 838	1 632 149
Plateau Central	418 535	481 349	899 884	430 043	494 431	924 474	441 873	507 824	949 697
Sahel	652 161	660 302	1 312 463	672 560	680 747	1 353 307	693 484	701 625	1 395 109
Sud-Ouest	393 000	425 685	818 685	404 440	437 942	842 382	416 188	450 474	866 662
Burkina Faso	9 187 904	9 846 493	19 034 397	9 478 805	10 153 342	19 632 147	9 777 136	10 466 944	20 244 080

Source : Projections démographiques, INSD, août 2009.

Les conséquences de cette évolution rapide de la population sont importantes sur l'économie en termes de production alimentaire, de construction d'infrastructures scolaires et sanitaires et de création d'emplois. Le pays connaît d'importants mouvements de population, internes et externes. Les migrations externes et la persistance des crises sociopolitiques dans certains pays d'accueil de migrants ont pour conséquences le retour massif des familles. Cette situation entraîne des problèmes de prise en charge et d'insertion sociale et économique des enfants qui deviennent de plus en plus nombreux et vulnérables.

Pays à vocation agricole, son économie est vulnérable, avec de faibles revenus. Malgré une croissance relativement élevée au cours des dix dernières

années avec 5,2 % annuellement entre 2000 et 2009¹⁶³, le pays n'est pas véritablement sorti de la pauvreté¹⁶⁴. Le taux annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel est de 5,5 % entre 2011 et 2015¹⁶⁵. Cette situation est caractérisée par un accès difficile aux services sociaux de base, le chômage, l'analphabétisme, des conditions d'habitat précaire, un statut de la femme peu avantageux et un niveau élevé de malnutrition sévère chez les enfants de 0 à 59 mois. Cette frange de la population est estimée à 31,2 % en 2013¹⁶⁶.

Le processus démocratique au Burkina Faso, amorcé en 1990, a enregistré des progrès importants qui expliquent la stabilité qu'a connue le pays pendant un quart de siècle au moins. Cependant, l'absence d'alternance politique et d'une véritable culture démocratique entretenue par le régime de l'ancien Président Blaise Compaoré a fini par faire basculer le pays dans une crise sociopolitique avec, en toile de fond, une insurrection populaire en octobre 2014, une résistance nationale en septembre 2015 face à un coup d'État et les premiers attentats terroristes en janvier 2016. L'insurrection a mis fin au régime Compaoré et a occasionné l'adoption d'une « *Charte nationale de transition* ». Ce nouveau cadre juridique a coexisté avec la Constitution du 2 juin 1991 pendant une année et a permis à un régime de transition, dirigé par Michel Kafando, d'organiser des élections démocratiques, libres et transparentes le 29 novembre 2015 et le 22 mai 2016. Avec ces élections présidentielles, législatives et communales qualifiées d'*historiques* par les observateurs, le pays entame un véritable renouveau démocratique sous la présidence de Rock Mark Christian Kaboré, candidat élu du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), son parti politique, qui a obtenu une majorité simple à l'Assemblée nationale et la majorité absolue des conseillers municipaux.

¹⁶³ Stratégie de Croissance accélérée pour un Développement durable 2011-2015.

¹⁶⁴ Malgré les efforts entrepris pour promouvoir son développement, le pays occupe le 181^e rang mondial sur 187 selon le *Rapport sur le développement humain 2014* publié par le PNUD.

¹⁶⁵ Présidence du Faso, *Programme national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020*, Ouagadougou, 2016.

¹⁶⁶ Ministère de la Santé, *Annuaire statistique de santé 2013*.

Tableau 9 : Liste des Présidents du Burkina Faso

N°	Chef d'État	Mandat	Note
1	Maurice Yaméogo	11 décembre 1959 - 3 janvier 1966 (6 ans, 22 jours)	Premier président de la République Réélu en 1965
2	Aboubacar S. Lamizana	3 janvier 1966-25 novembre 1980 (15 ans, 1 mois, 13 jours)	Président du gouvernement militaire provisoire Arrivé par un coup d'État
3	Saye Zerbo	25 novembre 1980- 7 novembre 1982 (1 an, 11 mois, 13 jours)	Président du Comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) Arrivé par un coup d'État
4	Jean-Baptiste Ouédraogo	8 novembre 1982- 4 août 1983 (8 mois et 27 jours)	Président du Conseil du Salut du Peuple Arrivé par un coup d'État
5	Thomas Sankara	4 août 1984- 15 octobre 1987 (3 ans, 2 mois et 11 jours)	Président du Conseil national de la révolution Assassiné
6	Blaise Compaoré	15 octobre 1987- 31 octobre 2014 (27 ans et 16 jours)	Président du Front populaire Arrivé par un coup d'État
7	Isaac Zida	1 ^{er} novembre - 21 novembre 2014 (20 jours)	Chef de l'État (transition) Arrivé après l'insurrection populaire de fin octobre
8	Michel Kafando	21 novembre 2014- 29 décembre 2015 (1 an, 1 mois et 8 jours)	Président de la République (transition)
9	Roch Marc. C. Kaboré	Depuis le 29 décembre 2015	Élu le 29 novembre 2015

Source : Système d'Information du Gouvernement, 2016.

Au regard des données démographiques que nous avons rappelées dans le chapitre précédent, l'enfance vulnérable est plus visible à Ouagadougou qu'ailleurs. C'est également là que se concentrent les ONG qui luttent pour un mieux-être des plus petits. Parmi les 74,9 % d'associations et ONG intervenant dans la protection de l'enfance, une grande majorité est présente dans la capitale avec 323 structures dans cette région¹⁶⁷. En dépit de ce nombre pléthorique d'acteurs, le problème de l'insertion est persistant.

Tableau 10 : Effectifs des associations et ONG recensées par région selon le statut

Régions	Associations	ONG	Autres	Ensemble
Boucle du Mouhoun	99	6	10	115
Cascades	47	3	4	54
Centre	259	29	35	323
Centre-Est	71	4	5	80
Centre-Nord	104	11	8	123
Centre-Ouest	98	6	6	110
Centre-Sud	76	3	5	84
Est	108	6	4	118
Hauts-Bassins	130	5	12	147
Nord	106	7	1	114
Plateau Central	97	3	4	104
Sahel	96	8	1	105
Sud-Ouest	107	4	6	117
Total	1 398	95	101	1 594

Source : Répertoire des ONG et associations, MASSN/DEP, 2009.

¹⁶⁷ Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, *Répertoire des ONG et Associations*, DEP, 2009.

Tableau 11 : Pourcentage d'associations et ONG qui interviennent dans le secteur de l'action sociale selon le domaine et la région

RÉGIONS	Protection et promotion de l'enfant et de l'adolescent	Protection et promotion de la famille	Promotion de la solidarité nationale	Protection et promotion des groupes sociaux spécifiques	Lutte contre le VIH/Sida
Boucle du Mouhoun	74,8	69,6	45,2	40,0	83,5
Cascades	77,1	65,7	48,6	68,6	65,7
Centre	64,7	68,1	50,8	39,6	64,4
Centre-Est	72,5	67,5	50,0	61,3	73,8
Centre-Nord	81,3	74,0	62,6	59,3	80,5
Centre-Ouest	85,5	59,1	50,9	35,5	68,2
Centre-Sud	70,2	65,5	48,8	54,8	75,0
Est	78,0	69,5	33,9	38,1	73,7
Hauts-Bassins	74,8	70,1	60,5	54,4	69,4
Nord	74,6	69,3	76,3	70,2	64,9
Plateau Central	86,5	75,0	72,1	70,2	92,3
Sahel	83,8	81,0	64,8	50,5	83,8
Sud-Ouest	70,1	65,0	38,5	46,2	66,7
Burkina Faso	74,9	69,3	54,0	50,2	72,9

Source : Répertoire des ONG et associations, MASSN/DEP, 2009.

Tableau 12 : Répartition des structures d'accueil des enfants en détresse par région et par type de structure.

Régions	Pouponnière	FED	CAED	Famille d'accueil	Total
Boucle du Mouhoun	00	01	01	15	17
Cascades	00	01	00	04	05
Centre	06	07	03	38	54
Centre-Est	01	00	00	09	10
Centre-Nord	02	02	00	14	18
Centre-Ouest	05	05	00	18	28
Centre-Sud	00	01	02	10	13
Est	01	02	00	11	14
Hauts-Bassins	03	04	02	16	25
Nord	06	03	01	30	40
Plateau Central	00	01	03	16	20
Sahel	01	00	01	08	10
Sud-Ouest	01	00	00	08	09
ENSEMBLE	26	27	13	197	263

Source : DGEPEA, 2013.

Les ONG *Direct-Aid* et de *SOS Villages d'enfants* interviennent tant à Ouagadougou que dans d'autres localités du pays sur le même type de vulnérabilité : les enfants orphelins les plus fragiles. Des deux¹⁶⁸, l'une (*Direct-Aid*) est la mieux implantée sur le territoire car elle couvre sept provinces au total, tandis que l'autre n'est présente que dans les deux plus grandes villes du pays (voir figure 2 à la page 107). L'approche comparative porte sur ces deux acteurs en termes de logiques d'actions, de perceptions des bénéficiaires, de stratégies d'interventions et de résultats.

¹⁶⁸ Nous présenterons les deux ONG dans la deuxième partie de cette recherche.

À Ouagadougou, nous avons fait quatre mois de collecte de données pour la première phase de terrain (de mars à juin 2015) et un mois et demi pour la seconde (d'août à mi-septembre 2015), alternant les séjours entre les deux ONG et les institutions de protection de l'enfance. Mais, de temps à autre, le besoin de préciser certaines informations ou d'actualiser des données nous a ramené sur les terrains d'enquête : c'est *l'itération* dont parle Jean-Pierre Olivier de Sardan¹⁶⁹.

Le Centre socio-éducatif de *Direct-Aid* est situé dans le dixième arrondissement de la ville dans un secteur populaire. Le Village d'enfants de l'ONG *SOS Villages* se trouve au Centre-nord de la ville, en zone périphérique, dans le quatrième arrondissement. Nous avons fait un séjour relativement court à Bobo-Dioulasso (deux semaines), deuxième ville du pays situé à l'Ouest. Nous avons aussi séjourné à Koudougou (au Centre-ouest) et à Fada N'Gourma (à l'Est) où est présente l'ONG *Direct-Aid*. Ces visites n'étaient pas impératives pour nous car la double comparaison que nous avons envisagée au départ s'est révélée inopportune mais elles ont eu l'avantage de nous informer davantage sur les actions déconcentrées de ces organisations.

À l'aide d'un GPS, nous avons relevé les coordonnées géographiques des deux Centres dans lesquels nous avons collecté les données¹⁷⁰. Elles nous ont permis de localiser ces sites d'enquêtes sur la carte de la ville de Ouagadougou (voir figure 3 à la page 108) avec l'appui d'un géographe, spécialisé en Système d'information géographique (SIG).

¹⁶⁹ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, « La politique du terrain. Sur la production des données en Anthropologie », *Enquête*, n° 1, janvier 1995, pp. 71-109.

¹⁷⁰ Coordonnées GPS du Centre socio-éducatif *El Nour* de *Direct-Aid* : P 0667323 et 1369315 ; coordonnées GPS du *Village d'enfants SOS* : P 0663810 et 1375108.

Figure 2 : Carte géographique des deux ONG

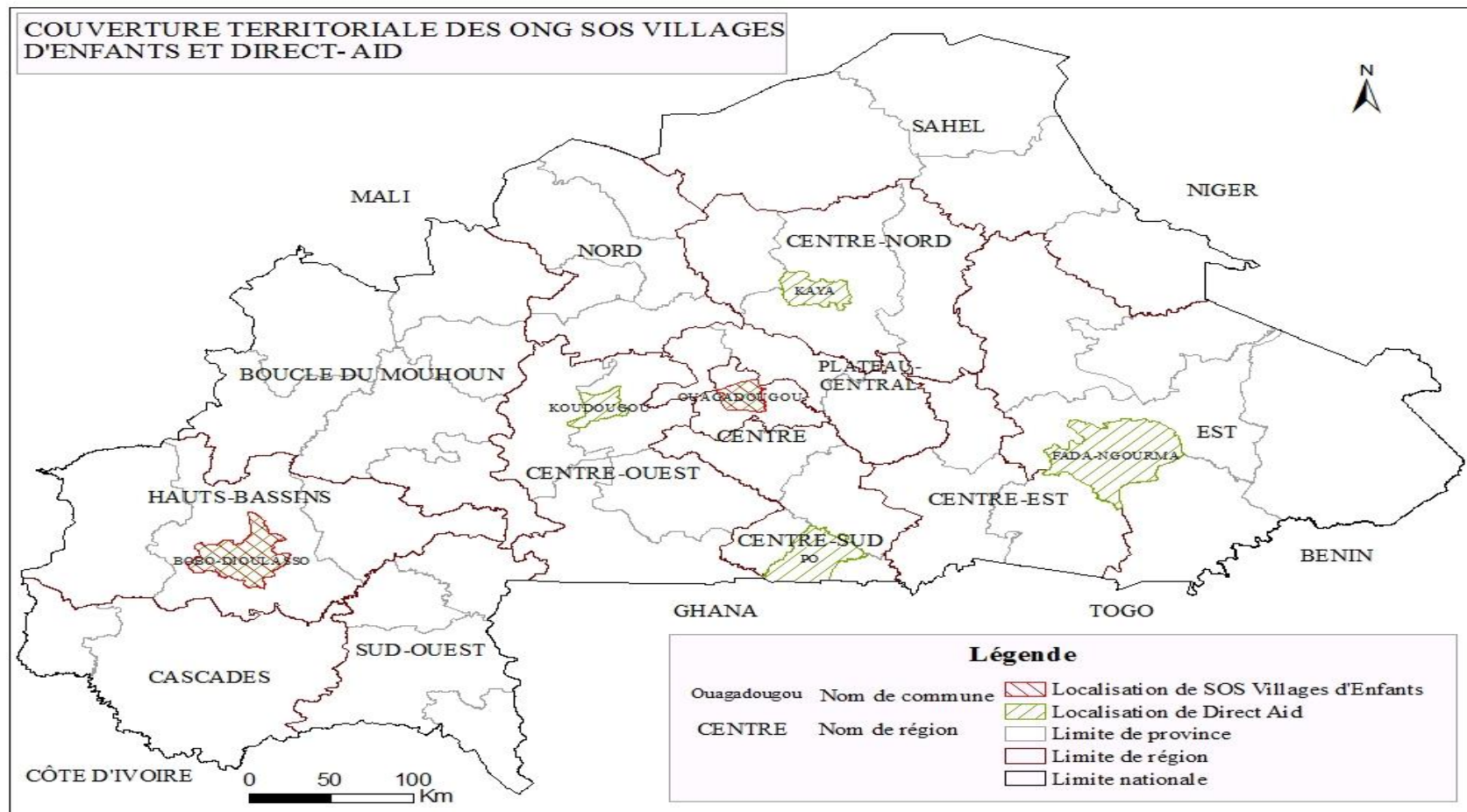
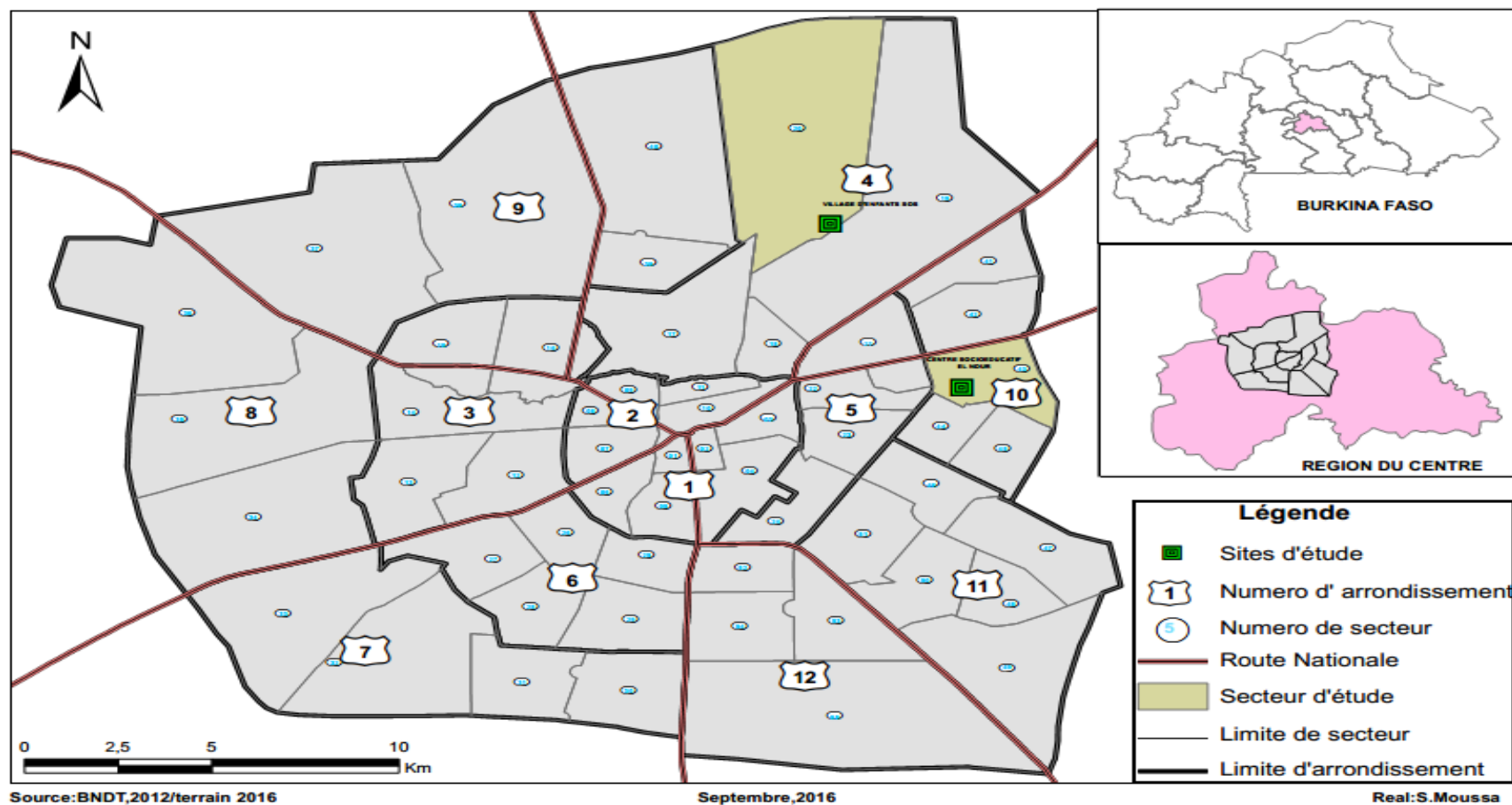


Figure 3 : Localisation des sites d'enquête dans la ville de Ouagadougou



108

Source : Sawadogo, 2016 (BNDT/IGB 2012).

3.6.2 Techniques et outils indispensables

La recherche en sciences sociales invite le chercheur à adapter ses outils et techniques d'enquête au statut des personnes à enquêter et au type d'étude envisagé. Cette réflexion, qui se propose d'interroger les logiques des acteurs dans le cadre de la protection de l'enfance et les perceptions des bénéficiaires, s'est construite autour d'une démarche essentiellement qualitative. Pour cela, nous avons recouru à l'entretien, à l'observation, au *focus group* et au récit de vie comme techniques d'enquêtes. Des guides d'entretiens et des grilles d'observations ont été élaborés à cet effet et nous ont permis d'organiser les échanges de face à face avec les personnes concernées.

Notre recherche s'intéresse principalement au vécu des enfants en situation de vulnérabilité, aux représentations qu'ils se font des ONG qui leur viennent en aide et au fonctionnement de ces structures. L'enquête de terrain a tenté de satisfaire les exigences de la saturation et de la triangulation¹⁷¹. Les données ont été recueillies sur un support audio, notamment un dictaphone, avec le consentement de l'enquêté. Cela a permis de pallier les pertes d'informations inhérentes aux prises de notes.

Les données récoltées ont été traitées de façon thématique. L'analyse qualitative, en tant que démarche discursive de reformulation, participe à la découverte et à la construction de sens. Il s'est agi de regrouper les informations par thèmes et sous-thèmes dans une cohérence interne et externe, afin de pouvoir donner sens aux logiques d'intervention des ONG dans la prise en charge des enfants vulnérables et aux perceptions qu'ont ces derniers des actions destinées à leur insertion.

¹⁷¹ J.-P. OLIVIER DE SARDAN, « La politique du terrain... », *op. cit.*

Nous avons noué des relations avec des acteurs de la protection de l'enfance au sein des institutions gouvernementales et des ONG pour préparer les enquêtes de terrain.

3.6.3 Le dessin-entretien : une expérience nouvelle ?

C'est à Marie Thérèse Arcens Somé¹⁷² que nous devons la connaissance pratique du dessin-entretien en tant que technique d'enquête en recherche qualitative. En effet, nous avons été impliqués dans une étude sous sa direction. Cette étude était consacrée à la compréhension de la souffrance des enfants en pédiatrie. Nous les avons invités à réaliser des dessins en cours ou en fin d'entretien. Cet exercice leur a permis de mieux exprimer leur douleur en tant que malades souffrant de pathologies chroniques, héréditaires ou inguérissables.

La recherche sur les enfants et avec eux présente des défis méthodologiques importants. Non seulement, le chercheur peut être confronté à un problème de communication avec ces derniers au regard de leur âge et des différences langagières, mais aussi à un risque de biais dans l'enquête s'il échoue dans la négociation de l'entretien. Le dessin-entretien s'avère, de ce fait, une technique alternative pour répondre « *aux lacunes méthodologiques* »¹⁷³, de même qu'aux questionnements liés à l'interprétation des silences, des inférences et des gestes pendant la collecte des données. Cette technique s'appuie sur le dessin pour la production et l'analyse de données capables de favoriser une meilleure compréhension de l'objet de recherche. C'est un outil qualitatif qui permet de faire ressortir des informations que les méthodes traditionnelles (factorielles et statistiques) ne permettent pas de révéler.

¹⁷² Sociologue et chercheuse au Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) du Burkina Faso.

¹⁷³ C. LAVOIE et J. A. JONCAS, « Le dessin-entretien : un outil de collecte de données innovateur et approprié auprès des communautés culturelles et linguistiques minoritaires », *Recherches qualitatives*, vol. 34, n° 1, printemps 2015, p. 101.

Et ce, en prédisposant les participants à engager ce que Leclerc *et al.* appellent la « *bonne conversation* », c'est-à-dire « *l'instauration d'un climat respectueux, mais convivial et le moins artificiel possible* »¹⁷⁴. Au cours de l'entretien ou à la fin de celui-ci, nous leur demandons de dessiner ce qu'ils aiment ou non en relation avec leur environnement immédiat (centre d'accueil) ou lointain (famille). Cette consigne a pour objectif d'apprécier, à partir de l'image, l'attachement de l'enfant à son milieu de vie, traduisant du même coup ses peines, ses joies, ses désirs ou ses rejets.

Figure 4 : Séance de dessin-entretien



Source : Photographie personnelle, juin 2015, Ouagadougou.

¹⁷⁴ C. LECLER *et al.*, « Du groupe focalisé à la recherche collaborative : avantages, défis et stratégie », *Recherches qualitatives*, vol. 34, n° 1, printemps 2015, p. 151.

Figure 5 : Séance de dessin à la fin d'un entretien



Source : Photographie personnelle, juin 2015, Ouagadougou.

3.6.4 Le récit de vie

Le récit de vie a été une technique très utile pour notre recherche car il permet de reconstituer les trajectoires, les parcours de vie historique et social de nos enquêtés, en l'occurrence les enfants. Leurs vies sont pleines d'histoires douloureusement et diversement vécues qui justifient leur présence dans les centres d'accueil. Celles-ci orientent sur le type d'accompagnement dont ils ont besoin pour leur insertion. Les témoignages, nécessairement guidés par l'intention de connaissance qui anime le chercheur, ont parfois duré près de deux heures, tant ils renseignent sur les souffrances et les maltraitances dont sont victimes ces enfants dans leur environnement familial et extra-familial. Dans la démarche de recueil, nous avons fait remplir à ces récits de vie leur fonction exploratoire et analytique dont parle Daniel Bertaux¹⁷⁵.

¹⁷⁵ Daniel Bertaux, dans *L'Enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, paru en 2014 chez Armand Colin, fait ressortir les trois fonctions essentielles du récit de vie : exploratoire, analytique et

3.6.5 Le focus group

Aussi bien à SOS Villages d'Enfants que chez Direct-Aid, la protection de l'enfant est une démarche collective. Chaque acteur qui y travaille joue un rôle précis. Les expressions utilisées pour désigner les membres du personnel varient d'une structure à l'autre. Dans la première, les enfants sont sous la responsabilité directe de femmes nommées « *mères SOS* » tandis que, dans la seconde, les pensionnaires partagent leur quotidien avec des hommes qui sont leurs « *encadreurs* ».

Nous avons voulu comprendre comment s'organise ce travail collectif de protection de l'enfant, comment ces personnes appréhendent cette notion, s'il y a convergence ou divergence dans la compréhension des logiques en œuvre et dans l'appréciation des stratégies d'insertion. Ce qui nous a amené à faire usage du *focus group* pour échanger avec elles, à bâton rompu.

Ce dispositif est utilisé à de multiples fins car « *Il peut être employé pour la compréhension des comportements et des attitudes d'un groupe cible, pour l'exploration de situations dites sensibles, pour l'étude d'un groupe sujet ou restreint, pour l'exploration de phénomènes humains vécus par plusieurs personnes, etc.* » selon François Guillemette *et al.*¹⁷⁶

Le premier *focus group* a été réalisé avec les « *mères SOS* », le second a regroupé les « *encadreurs* » et le troisième s'est déroulé avec les enfants.

expressive. Elles correspondent aux trois grands moments de l'enquête de terrain que sont la collecte des données, leur analyse et la publication des résultats.

¹⁷⁶ F. GUILLEMETTE *et al.* (sous la dir. de), « Entretiens de groupe. Concepts, usages et ancrages », *Association pour la Recherche qualitative*, vol. 29, n° 1, printemps 2010, p. 2.

Figure 6 : Séance de *focus group* avec les « mères SOS »



Source : Photographie personnelle, mai 2015, Ouagadougou.

3.6.6 L'observation directe du vécu des enfants

Selon Gilles Ferréol¹⁷⁷, l'observation est la constatation d'un fait à l'aide de moyens d'investigation appropriés. Elle peut être directe ou indirecte. Les enfants passent toute la période scolaire, qui dure neuf mois, dans les centres qui les accueillent. Leur environnement est, pour l'essentiel, extrafamilial. En plus des entretiens et des récits de vie que nous avons réalisés, l'observation directe du quotidien nous a permis de comprendre les réalités d'une existence qui se mène

¹⁷⁷ G. FERRÉOL (sous la dir. de), *Dictionnaire de sociologie*, 4^e éd., Paris, Armand Colin, 2011 (1^{re} éd. : 1991).

sans père ni mère, loin des siens. Leurs milieux de vie au sein des ONG et les familles de certains d'entre eux ont servi de cadre d'observation. Notre grille d'observation a pris en compte le logement, les espaces de loisirs, les cadres d'apprentissage, l'alimentation, la prise en charge sanitaire, les discours entre enfants, entre eux et leurs encadreurs, traduisant les types de relations qui en découlent.

3.6.7 L'échantillonnage

Dans toute recherche qualitative, le choix de l'échantillon est nécessairement lié à la configuration de l'objet d'étude. En ce qui nous concerne, nous nous sommes intéressé au système de protection de l'enfant au Burkina Faso dont les principaux intervenants sont l'État et les acteurs non étatiques. Parmi ces derniers, les deux ONG ont retenu particulièrement notre attention au regard du niveau de participation de chacune d'elles à la lutte contre le phénomène. Notre population d'enquête se compose de ces acteurs et des deux ONG prises individuellement dans une logique d'enquête comparative. Notre échantillon s'appuie sur ces acteurs. L'échantillonnage par choix raisonné s'est avéré être le plus approprié. Il s'est déroulé de la manière suivante :

- une sélection de l'ensemble des structures étatiques intervenant dans la prise en charge de l'enfance vulnérable au Burkina Faso. Les thèmes suivants ont été abordés avec eux :

- la politique nationale d'action sociale ;
- la politique de protection de l'enfance et l'ampleur du phénomène ;
- les axes stratégiques d'interventions et les moyens d'actions ;
- les résultats atteints et les défis du ministère ;
- leur appréciation du rôle des acteurs non étatiques ;
- les relations avec les ONG (coordination, suivi, évaluation) ;
- les logiques d'actions, les formes de solidarités, les difficultés.

- une sélection d'acteurs non étatiques, qu'ils soient nationaux ou internationaux, susceptibles de nous informer sur le sujet. Les échanges ont porté sur :

- l'ampleur du phénomène de l'enfance vulnérable ;
- leur appréciation des politiques de protection sociale ;
- les logiques des acteurs ;
- la contribution des institutions ;
- les relations avec le ministère en charge de l'enfance ;
- et celles avec les ONG ;
- leurs difficultés et perspectives.

- un choix des travailleurs parmi le personnel des deux ONG ayant une responsabilité accrue en matière de protection des enfants. Même si, à l'évidence, tous ceux qui travaillent dans ces structures participent d'une manière ou d'une autre à la protection et à l'insertion des enfants vulnérables, il est à remarquer que les niveaux d'implication diffèrent d'un agent à l'autre. Les thèmes abordés ont été :

- l'historique des ONG ;
- l'organisation et le fonctionnement de ces structures ;
- les domaines d'interventions ;
- les moyens d'actions ;
- les logiques d'acteurs ;
- les stratégies ou modes opératoires ;
- les relations avec les autres acteurs
- les relations avec les bénéficiaires ;
- les réalisations et les résultats engrangés ;
- les insuffisances, les difficultés et les défis.

- un choix d'enfants parmi les pensionnaires en tenant compte des variables sexe, âge et niveau d'instruction. Avec ces enfants, nous avons parlé :

- des circonstances de leur entrée dans les Centres d'accueil ;
- des formes d'aides dont ils bénéficient ;
- des conditions de vie dans les Centres et dans leurs familles ;
- de leurs besoins ;
- de leurs relations avec les encadreurs ;
- de leurs perceptions ;
- de leurs projets d'avenir ;
- de leurs loisirs ;
- et des difficultés qu'ils rencontrent.

- un choix de parents des bénéficiaires en prenant en compte la variable sexe. Les entretiens ont porté sur :

- les formes d'aides apportées par les ONG ;
- l'impact de ces aides sur les conditions de vie familiales ;
- leurs relations avec les ONG ;
- leurs perceptions des actions de ces ONG ;
- les négociations des moyens d'existence ;
- les formes de solidarités familiales ;
- et leurs difficultés avec les enfants.

- un choix parmi les enfants en situation de rue, ne bénéficiant d'aucune prise en charge. Avec ceux-ci, nous avons échangé sur :

- les causes ou circonstances de la présence dans la rue ;
- la négociation des moyens d'existence ;
- les besoins quotidiens ;
- les conditions de vie dans la rue ;
- les relations avec leurs familles, avec leurs semblables ;
- les difficultés rencontrées.

Les tableaux suivants présentent la composition de l'échantillon de l'enquête.

Tableau 13 : Composition de l'échantillon de l'enquête au niveau institutionnel

Acteurs étatiques (4)	La Direction de la protection de l'enfance et de l'adolescent Le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'Enfance La Direction de la Protection et de la Promotion sociale La Direction provinciale de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
Acteurs non étatiques (4)	Le Secrétariat permanent des ONG Le Bureau de l'UNICEF au Burkina Faso Une ONG de protection de l'enfance Le Groupe d'Apprentissage des Programmes sur la protection de l'enfance
Population témoin (5)	Les enfants de la rue

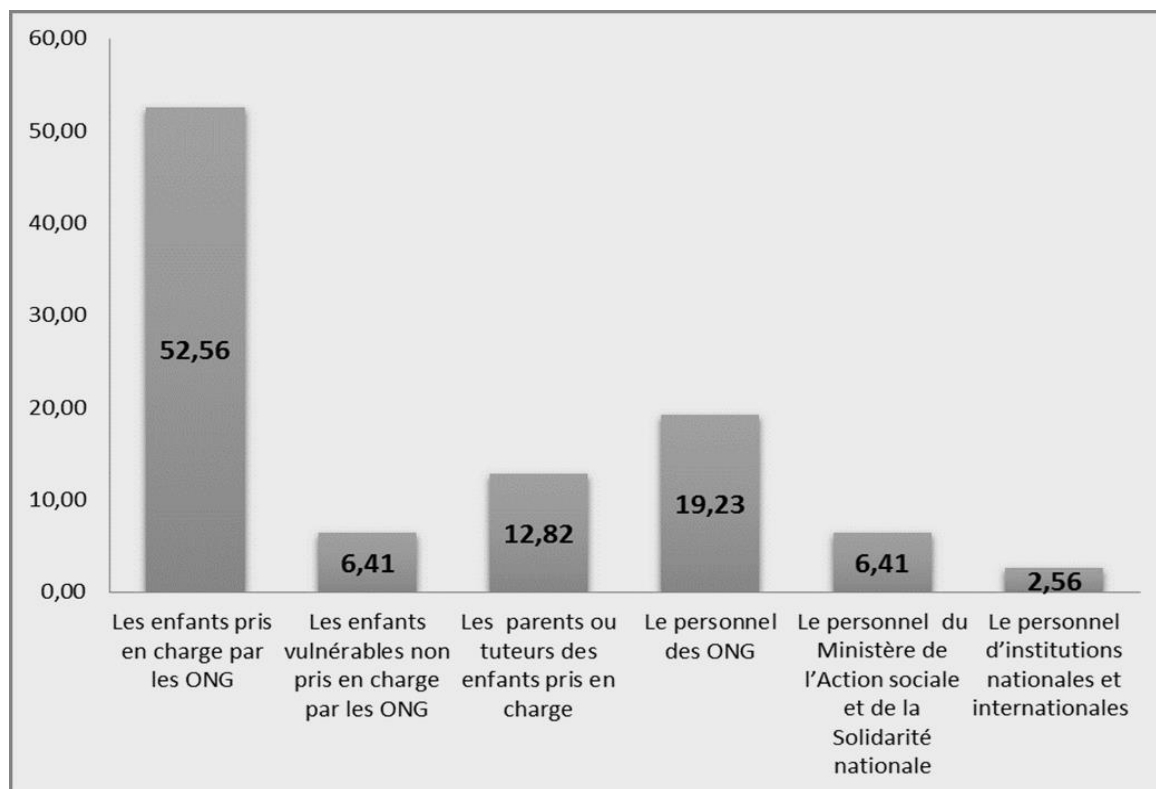
Tableau 14 : Composition de l'échantillon de l'enquête au niveau des deux ONG

ONG	
DIRECT-AID (36)	SOS VILLAGES D'ENFANTS (29)
Les enfants pris en charge par l'ONG	Les enfants pris en charge par l'ONG
Le directeur de l'ONG	Le directeur de l'ONG
Le directeur du Centre socioéducatif	Le directeur du Village d'enfants
Le chef de service Protection de l'enfance	Le chef de service Protection de l'enfance
Le responsable de l'orphelinat	Le responsable de la cellule d'encadrement des jeunes
Les encadreurs	Les mères SOS
Les parents ou tuteurs des enfants	Les parents ou tuteurs des enfants

Tableau 15 : Répartition statistique des personnes enquêtées

Profils des personnes enquêtées	Nombre de personnes interrogées	%
Les enfants pris en charge par les ONG	41	52,56
Les enfants vulnérables non pris en charge par les ONG	5	6,41
Les parents ou tuteurs des enfants pris en charge	10	12,82
Le personnel des ONG	15	19,23
Le personnel au sein du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille	5	6,41
Le personnel d'institutions nationales et internationales	2	2,56
Nombre total de personnes enquêtées	78	100

Graphique 1 : Répartition des personnes enquêtées (en %)



3.6.8 L'analyse des données empiriques

Trois moments essentiels ont marqué le protocole d'analyse des entretiens que nous avons réalisés : la transcription, le codage et le traitement des informations. Nos entretiens ayant été de type qualitatif, le premier a permis d'élaborer les verbatim de chaque groupe de personnes enquêtées. Le second a consisté en un codage des données qui a donné lieu à un regroupement thématique. Les principales idées y ont alors été dégagées. Les points de vue des personnes interrogées ont fait l'objet d'analyses après avoir été regroupés de façon thématique et selon leurs contenus, d'où la troisième étape, consacrée au traitement des données. Celle-ci se rapporte à la description et à l'analyse des dispositifs de prise en charge et des trajectoires d'insertion telles qu'elles sont vécues par les bénéficiaires.

Les notes d'observations directes que nous avons menées dans les centres d'accueil et dans certaines familles d'origine des pensionnaires ont été utiles durant cette phase.

Nous avons également exploité les photographies ainsi que les dessins réalisés par les enfants pendant les entretiens afin de découvrir les significations que recouvrent les images, les couleurs, les expressions et les formes de leurs productions.

Tout ce processus d'analyse a permis de faire une cartographie du système de protection de l'enfance, de donner sens aux perceptions des bénéficiaires (enfants et parents), de connaître les logiques d'intervention des deux ONG, leurs résultats et leurs difficultés. Les dissemblances et les similitudes qui les caractérisent ont été également utiles pour comprendre comment les actions et les stratégies participent ou compromettent la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables.

3.6.9 Les contraintes de la recherche

Les difficultés inhérentes à toute entreprise scientifique ont été au rendez-vous de cette expérience de recherche. La première a été l'accessibilité aux terrains d'investigation. Elle a fait l'objet de nombreuses démarches administratives. Avec l'une des ONG, nous avons même signé une Convention d'exploitation des données sur l'Organisation et sur les enfants. Ce qui n'a pas été sans pression psychologique supplémentaire sur nous. On peut y lire :

« Article 4 : Obligations de Monsieur GNESSI Siaka

Monsieur GNESSI Siaka doit respecter la confidentialité des informations au sein de l'ONG, en particulier en ce qui concerne les données personnelles sur les enfants, et n'est pas autorisé à communiquer des informations qui pourraient porter préjudice aux opérations de la structure au Burkina Faso ou à sa réputation dans la communauté.

En outre :

- les informations personnelles sur les sponsors et autres partenaires nationaux ou internationaux doivent être utilisées de manière confidentielle, et conformément aux lois sur la protection des données en vigueur ;

- les données sur les sponsors et autres partenaires nationaux ou internationaux seront utilisées uniquement au sein de notre organisation. Elles sont conservées en sécurité et ne sont ni vendues ni échangées avec des parties extérieures ;

- les numéros de téléphone, adresses email ou postales sont confidentiels, et ne peuvent être envoyés à aucune tierce personne ;

- les informations sensibles sur les enfants ne sont divulguées ni aux sponsors ni à aucune tierce personne ;

- tout mauvais usage de données aura pour conséquence une poursuite judiciaire par l'ONG. »¹⁷⁸

¹⁷⁸ Extrait de la *Convention d'exploitation des données* entre l'ONG et nous, signée le 11 août 2014.

La seconde a été la barrière linguistique. Chez *Direct-Aid*, l'arabe est la langue de travail de la majorité des responsables. Nous avons recouru impérativement à un interprète pour les entretiens et pour la traduction en français des archives mises à notre disposition.

La troisième difficulté a été la collecte des données elles-mêmes. Notre démarche étant focalisée sur des entretiens semi-directifs, sur des *focus groups* et sur des récits de vie, il n'est pas souhaitable de demander l'appui d'une tierce personne dans cette phase, comme s'il s'agissait d'administrer un questionnaire. L'entretien qualitatif en général, et avec les enfants en particulier, a des exigences (bonne préparation, mise en confiance de l'enquêté, bonne maîtrise du sujet de discussion...) qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent influencer négativement la qualité des discours des participants à l'enquête. Nous avons donc réalisé tous ces entretiens sans recours à des enquêteurs afin de minimiser le risque de perte de données indispensables à notre analyse. Ce qui n'a pas été de tout repos.

La dernière contrainte à laquelle nous avons été confronté a été la dimension comparative de notre recherche. Cette orientation que nous avons donnée à notre travail nous a obligé à faire des va-et-vient entre les sièges des deux ONG et entre leurs Centres de prise en charge. Or, une distance de quinze kilomètres sépare les deux Centres. Il a fallu aussi une double négociation d'entrée au sein de chaque structure, se familiariser, se faire accepter avant d'entamer la collecte des données, ce qui a pris beaucoup de notre temps.

DEUXIÈME PARTIE :
SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT,
ANALYSE DES MODÈLES
ORGANISATIONNELS ET PERCEPTIONS
DES BÉNÉFICIAIRES

Bien que récurrent dans le pays, le phénomène des enfants en situation de vulnérabilité n'arrive toujours pas à retenir suffisamment l'attention des pouvoirs publics qui font face à des nombreuses autres priorités de développement social et économique.

Mais l'émergence dont il est question ne pourra véritablement se construire qu'avec tous les enfants du pays. Le développement durable passe par la prise en compte de la préservation de la dignité humaine, en l'occurrence celle des enfants qui souffrent.

La contribution de certains partenaires de l'État, notamment les ONG, est orientée vers cette dimension du développement. Nous présentons et analysons, dans cette partie, le système de protection de l'enfant à l'aune des modèles organisationnels ainsi que la contribution de *Direct-Aid et SOS Villages* dans une perspective comparatiste.

CHAPITRE 4 : LA PROTECTION DE L'ENFANT AU PRISME DES MODÈLES ORGANISATIONNELS

Le rôle de l'État est central dans la planification des soutiens en direction des jeunes ainsi que dans le processus de leur insertion. Comment cette planification est-elle organisée ?

Ce chapitre répond à cette interrogation en portant un regard critique sur le fonctionnement du système de protection. Il présente également les deux ONG.

4.1. Le système de protection de l'enfant au Burkina Faso

Il est 18 heures, le 3 mars 2015, quand, assis dans mon salon, j'entends taper à la porte : « *Bonjour voisin ! Tu es là ? Comment ça va ?* » Je réponds par l'affirmative en sortant. Je l'invite à rentrer. « *Non voisin, je ne vais pas m'asseoir. Il y a une fille qui est devant ma cours depuis 17 heures et refuse de partir. Elle ne parle pas ; je ne sais pas d'où elle vient* », dit-il. Je sors avec lui et je découvre une adolescente, une douzaine d'année, affaiblie, aux vêtements sales, le regard perdu, avec des traces de violences physiques sur le visage. Après avoir échoué à la faire parler, ne serait-ce que prononcer un nom ou un numéro de téléphone, nous décidons de la conduire au service de l'Action sociale le plus proche. À 19 heures 30, nous sommes arrivés dans les locaux de la Direction provinciale de la Solidarité nationale du huitième arrondissement de Ouagadougou. Les travailleurs étant rentrés chez eux, c'est l'agent de sécurité qui nous reçoit. Sur place, aucun dispositif de prise en charge d'urgence n'est disponible. Avant que nous ne quittions les lieux, il nous confie qu'il s'occupera d'elle en attendant la reprise du service le lendemain. Mais dans un échange téléphonique le jour suivant, l'agent nous raconte qu'elle a passé la nuit à même le sol avant que les employés n'arrivent à 7 heures 30 pour commencer à chercher une solution à son problème.

Ce fait est révélateur de l'état de fonctionnement du système de protection de l'enfant au Burkina Faso. L'UNICEF définit ce système comme étant :

« L'ensemble de lois, politiques, réglementations et services nécessaires dans tous les secteurs sociaux, en particulier la protection sociale, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice, visant à soutenir des réponses de prévention et de protection comprenant le renforcement de la famille. »¹⁷⁹

4.1.1. Un mécanisme formel adapté

Cette définition onusienne sonne comme une mobilisation institutionnelle et juridique autour de la question de l'enfance. Le système burkinabè de protection s'inscrit dans cette approche. Son fonctionnement est légalement confié au ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF). Ce département ministériel a la responsabilité de faire en sorte que chaque enfant se sente bien et se porte mieux. Ce mandat spécifique s'applique à la lutte contre toutes les formes de vulnérabilités auxquelles ce dernier est confronté. D'autres attributions lui sont confiées, notamment :

- la sensibilisation aux droits de l'enfant et de la famille ;
- l'encadrement de la prise en charge ;
- l'évaluation de la mise en œuvre des Conventions et traités relatifs aux droits de l'enfant ;
- la promotion, le contrôle et la gestion pédagogique des structures d'accueil et d'encadrement ;
- l'élaboration des politiques, des stratégies, des programmes et des projets en matière de protection.

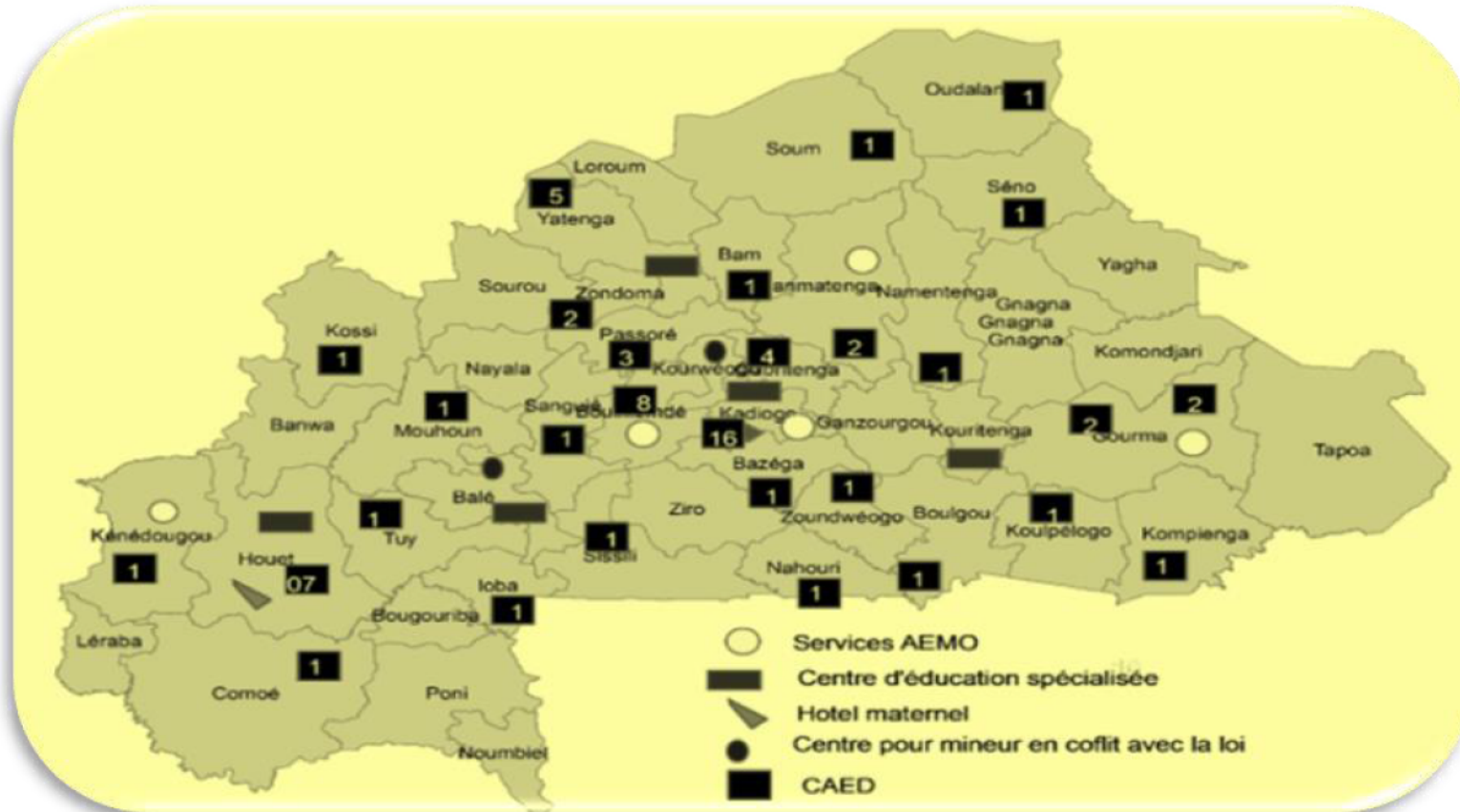
¹⁷⁹ UNICEF, *Stratégie de protection de l'enfant*, 2008.

La couverture territoriale du dispositif institutionnel de mise en œuvre de ce mandat ministériel correspond au découpage administratif du pays de manière à le rendre plus performant. La déconcentration des services de protection sociale est pertinente comparativement à d'autres services ministériels.

Les structures du MFSNF sont nationales, régionales, provinciales, départementales et communales. Elles animent au quotidien le système de protection. Des directions centrales et des secrétariats permanents conduisent le dispositif de protection du haut (national) vers le bas (local), en collaboration avec les services déconcentrés. Mais la répartition spatiale des infrastructures est défavorable aux localités frontalières car tous les services sont concentrés dans les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Treize directions régionales et quarante-cinq autres au niveau provincial sont fonctionnelles, de même que huit services d'arrondissement, cinquante-trois services départementaux, deux hôtels maternels, cinq services d'Action éducative en Milieu ouvert (AEMO) et cinq centres d'éducation spécialisée et de formation. Seuls les Centres d'accueil des Enfants en Détresse (CAED), structures privées de prise en charge, sont présents sur une grande partie du territoire national.

Figure 7 : Couverture spatiale des structures du système de protection



129

Source : MASSN-UNICEF, 2014.

Encadré 3 : Les services centraux du système de protection de l'enfant

La Direction générale de l'Encadrement et de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent (DGEPEA) développe des stratégies et des programmes de lutte contre les violences faites aux enfants et organise la prise en charge des enfants privés de famille en institution et dans les familles.

La Direction générale de la Solidarité nationale (DGSN), à travers la direction de la promotion des personnes handicapées ayant en charge les enfants handicapés, développe et met en œuvre des stratégies et programmes de protection.

La Direction de la Promotion de la Famille et des Services sociaux (DGPFSS), à travers la direction des services sociaux, contribue à la prise en charge alimentaire et à l'appui psychosociale en faveur des élèves vulnérables. Des normes sont élaborées pour la prise en charge de ceux en situation de rue ou bénéficiant d'une prise en charge. Le service social spécialisé prend en compte les prestations des services des agents dans les maisons d'arrêt et de correction, en milieu hospitalier et dans certaines entreprises.

La Direction de la Promotion et de la Protection de la Famille depuis quelques années lutte contre le mariage précoce des filles.

La Direction du Fonds national de Solidarité (FNS) octroie une allocation financière pour la prise en charge alimentaire et sanitaire des enfants démunis et celle des enfants placés en institution ou dans des familles d'accueil.

Le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'Enfance (SP/CNE) est chargé de la coordination transversale des actions de promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso et de l'évaluation de la mise en œuvre des traités et conventions ratifiés et/ou signés par le pays.

Le Secrétariat Permanent du Conseil national de Lutte contre la Pratique de l'excision (SP/CNLPE) facilite la création d'un environnement protecteur pour l'enfant contre les Mutilations génitales féminines (MGF). Des initiatives sont développées pour la sensibilisation contre ce fléau et la réparation des séquelles de l'excision en collaboration avec le ministère de la Santé.

La coordination ministérielle de lutte contre le Sida (CMLS) assure la prise en charge des Orphelins et autres Enfants vulnérables du fait du VIH/sida en apportant un appui financier aux autres structures du MASSN pour la réalisation des activités de prise en charge des groupes cibles.

Le SP/COMUD-handicap qui vient d'être créé prendra en charge les préoccupations des enfants handicapés.

Le Conseil national de Secours d'urgence et de réhabilitation prend en charge les enfants en situation d'urgence.

La Direction du projet des centres de formation et de production pour jeunes filles est chargée de la formation en divers métiers des jeunes filles déscolarisées afin d'assurer leur indépendance économique.

L'institut national de Formation en Travail social forme les professionnels de ce secteur.

Source : MASSN-UNICEF, 2014, pp. 36-37.

Le MFSNF est le chef de file du mécanisme formel de protection de l'enfant. Douze autres ministères interviennent ici : le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), celui de la Justice, celui de l'Administration territoriale et de la Sécurité (MATS), celui de la Santé, celui de la Fonction publique, du Travail et la Sécurité sociale (MFPTSS), celui de l'Économie et des Finances (MEF). Il y a également celui de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJFPE), ceux de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG), de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation (MATD), de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI), des Droits humains et de la Promotion civique (MDH/PC), des Affaires étrangères et de la Coopération régionale (MAE/CR). Ces structures, auxquelles s'ajoutent des institutions de la République comme l'Assemblée nationale (AN) et le Conseil économique et social (CES)¹⁸⁰, participent à l'animation du cadre formel de protection. L'AN joue un rôle utile dans l'adoption de lois protectrices pour l'enfant à travers l'action du Réseau des Parlementaires pour la Défense et la Promotion des Droits de l'Enfant (REPRODEN) créé en 2007. Le CES, quant à lui, consacre certaines sessions aux questions relatives à la protection de l'enfant. En 2013 par exemple, l'une d'entre elles s'est penchée sur la problématique des enfants en situation de rue, et des recommandations ont été transmises aux plus hautes autorités du pays.

Actrices du cadre formel, les communes sont également responsabilisées à travers la mise en œuvre de la décentralisation. L'adoption en août 1998 de quatre lois-cadres d'orientation¹⁸¹ et la loi du 21 décembre 2004 portant Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ont enraciné le pays dans cette dynamique.

¹⁸⁰ La nouvelle Constitution en cours d'élaboration, suite à la crise politique qu'a traversée le pays entre 2014 et 2016, prévoit la suppression de cette institution.

¹⁸¹ Loi n° 040/98/AN : Orientation de la décentralisation au Burkina Faso.

Loi n° 041/98/AN : Organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso.

Loi n° 042/98/AN : Organisation et fonctionnement des collectivités locales.

Loi n° 043/98/AN : Programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Les conseils municipaux sont appelés à organiser le développement des communes qu'ils ont en charge afin de répondre aux préoccupations de leurs populations¹⁸² dont la majorité est constituée d'enfants et de jeunes. Ce cadre réglementaire devrait contribuer à renforcer le système. Mais en dépit des efforts d'accompagnement de ces collectivités afin qu'elles pratiquent une gouvernance exemplaire, les communes sont limitées par des insuffisances dans le transfert des compétences, la capacité de mobilisation des ressources financières, les dotations budgétaires de l'État et au niveau des outils de gouvernance et de planification¹⁸³. Cette situation a contribué à limiter leurs capacités en termes de gestion, de renforcement de leurs compétences, de gouvernance urbaine et sociale. Par ailleurs, les élus locaux et l'administration municipale ne sont pas formés à une connaissance suffisante des questions liées à la protection de l'enfant. La déconcentration des services de l'action sociale au niveau départemental n'est pas satisfaisante au moment où ces services dans les communes sont pratiquement inexistantes. Tout cela influence négativement la prise en charge de l'enfant vulnérable dans les municipalités qui, du reste, n'en font pas une priorité.

La protection et l'insertion de l'enfant au Burkina bénéficient de la contribution des institutions de la coopération multilatérale et bilatérale. Celles-ci apportent un appui technique et financier à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement centrés sur l'enfant. Le système des Nations unies en fait partie. L'UNICEF soutient le ministère de la Solidarité nationale, prend en charge des enfants, et accompagne les OSC dans leurs activités.

D'autres agences interviennent en fonction de leurs domaines de prédilection. C'est le cas du Fonds des Nations unies pour la population

¹⁸² P. SEBAHARA, *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso*, Ouagadougou, ECDPM, 2000.

¹⁸³ Le taux de transfert des compétences et des ressources est estimé à 4 % par rapport aux recettes de l'État (SCAAD, 2015).

(UNFPA) qui renforce la lutte contre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, l'Office international de la Migration (OIM) qui contribue à limiter la migration infantile. S'ajoutent à cela le Programme alimentaire mondial (PAM) qui soutient les cantines scolaires, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans la lutte contre la morbidité et la mortalité infantile, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) spécialisé dans la prise en charge des enfants réfugiés, l'Organisation des Nations unies pour la l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et le Bureau international du Travail (BIT) qui participent respectivement à l'éducation et à la lutte contre le travail des enfants.

Les Organisations bilatérales que sont la Coopération japonaise (JICA), l'Agence française pour le Développement (AFD), la Coopération danoise (Danida), l'Agence des États unis pour le Développement international (USAID), la Coopération allemande (GIZ, KFW), la Coopération luxembourgeoise, la Coopération italienne (OAA), la Banque islamique de Développement (BID) interviennent également dans l'animation du système.

Bien que ces acteurs institutionnels formels soient nombreux, le combat des vulnérabilités de l'enfant nécessite la participation d'autres intervenants appartenant à la société civile.

4.1.2. Un mécanisme non formel dynamique

Le système burkinabè de protection met en exergue le rôle prépondérant d'acteurs non étatiques. Ces derniers sont regroupés au sein des organisations de la société civile (OSC). L'Union européenne considère les OSC comme :

« Un regroupement des structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes à travers lesquelles les populations s'organisent afin de poursuivre des objectifs

*et des idéaux communs, qu'ils soient d'ordre politique, culturel, social ou économique. »*¹⁸⁴

Il peut s'agir des ONG et d'autres types d'organisations telles que les associations locales, les coopératives, les syndicats, etc. Toutes ces structures sont actives tant au niveau local que national, régional et international.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les OSC ont joué un rôle déterminant dans la rédaction et la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Elles demeurent, à cet effet, des acteurs clés dans sa mise en œuvre. Ce qui justifie leur présence dans tous les stades de la vie de l'enfant pour assurer sa protection et son développement.

En cela, elles contribuent de manière déterminante à combler les insuffisances du mécanisme formel à travers la fourniture de services essentiels à des populations difficilement accessibles. Les programmes d'actions qu'elles mettent en œuvre aident les États signataires de la CDE à concrétiser leurs engagements vis-à-vis de cette Convention.

En s'attaquant également à certaines attitudes ou à des comportements dominants, en s'opposant à des idées politiques, économiques ou religieuses qui menacent le bien-être de l'enfant, les OSC influencent significativement et positivement le système de protection de celui-ci.

¹⁸⁴ UE-UNICEF, *Manuel sur les droits de l'enfant. Intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement*, New York, 2014, p. 5.

Tableau 16 : Typologie des OSC et leurs fonctions

Catégorie	Activités	Exemples
ONG	Centrées sur les intérêts publics, les prestations de services aux groupes vulnérables mettent en œuvre des projets de développement avec des organismes ou avec l'État. Ces structures mènent des recherches et suivent l'avancement des questions publiques, tout en mobilisant les autorités sur les préoccupations socio-économiques des populations.	ONG (humanitaires, de développement, de plaidoyer), fédérations et réseaux d'ONG, groupes de réflexion et instituts de recherche
Associations	Focalisées sur les intérêts de groupements collectifs, elles représentent et défendent les avantages de leurs membres.	Syndicats de travailleurs, associations à but non lucratif et autonomes, associations professionnelles, associations féminines
Communautés religieuses	Elles défendent des intérêts institutionnels et assurent la fourniture de services aux membres des différentes communautés.	Églises, mosquées, groupes de prière, communautés religieuses, associations de jeunes, établissements d'enseignement confessionnel
Associations locales	Leurs actions sont orientées vers les groupements collectifs au sein de la communauté. Elles constituent des intermédiaires entre les individus et les fonctionnaires municipaux ou les représentants du gouvernement. L'aide mutuelle, la fourniture de services et l'organisation d'événements à caractère social sont leurs principales activités.	Sociétés de crédit et d'entraide mutuelle, groupes de femmes et de jeunes, associations d'agriculteurs, associations de quartier, clubs de sport, troupes de théâtre
Mouvements sociaux et organisations populaires	Ils manifestent et mobilisent des soutiens populaires et politiques autour des intérêts publics.	formations politiques, mouvements sociaux, forums civiques

Source : UE-UNICEF, 2014.

Le Secrétariat permanent des ONG (SPONG) a répertorié 132 Organisations et Associations qui mènent des actions concrètes à travers le pays, au profit des enfants vulnérables. Les ONG internationales impliquées dans leur protection sont, entre autres, *Save the Children*, *Plan international*, *Terre des Hommes*, *Direct-Aid*, *SOS Villages d'enfants*, *Fonds Enfants*, *Marie Stopes internationale*, *Compassion internationale*.

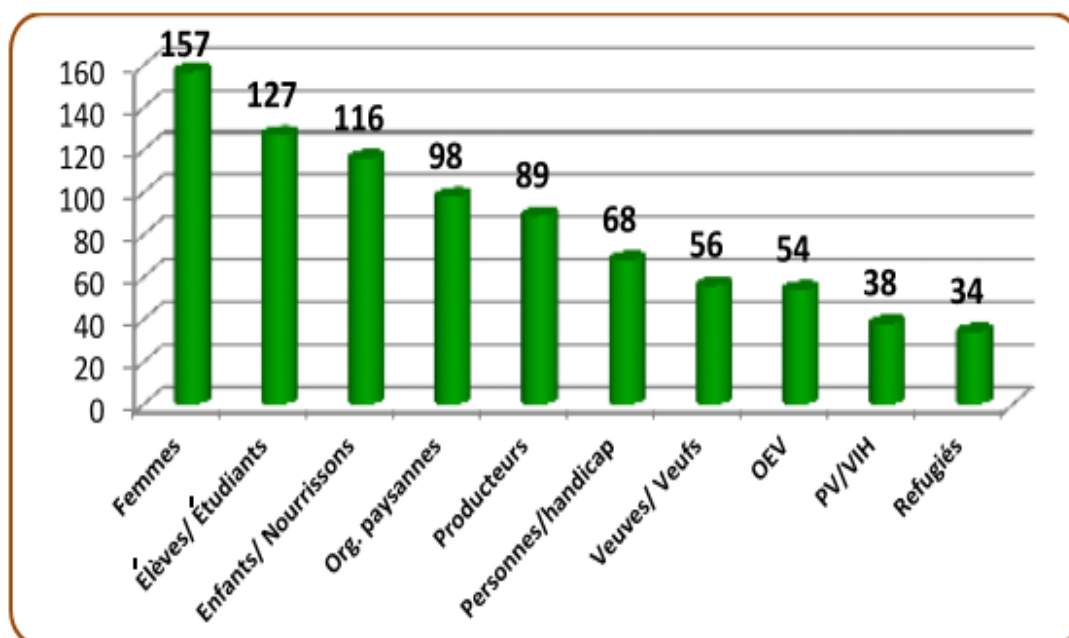
Au niveau national, on mentionnera la Société nationale de la *Croix Rouge*, le *Samu social*, *Voix de Femme*, *Mwangaza Action*, l'Association d'éveil *Puugsada*¹⁸⁵, etc. D'autres structures interviennent au niveau local mais certaines ONG s'efforcent d'avoir une large couverture du territoire en décentralisant leurs moyens d'action afin de toucher des cibles éloignés des centres urbains. C'est le cas des ONG qui nous intéressent particulièrement dans cette recherche : *Direct-Aid* et *SOS Village d'enfants*. L'importance numérique des OSC et les relations quotidiennes qu'elles entretiennent avec les populations constituent des forces pour une protection efficace de l'enfance au niveau déconcentré. À cette proximité sociale s'ajoutent de grandes capacités financières et matérielles qui leur facilitent la tâche.

La majorité des organisations non gouvernementales inscrivent leurs actions dans la lutte contre l'augmentation des catégories défavorisées. La Direction générale de la Coopération (DGCOP) utilise le terme de « *groupes cibles* » pour désigner les bénéficiaires de l'action des ONG et des Associations de développement (ONG/AD).

Ces groupes sont principalement composés de femmes (157), d'élèves et d'étudiants (127), d'enfants (116) et des organisations paysannes (98).

¹⁸⁵ Jeune fille en langue mooré.

Graphique 2 : Nombre d'ONG/AD par groupe cible



Source : DGCOOP, Rapport 2015.

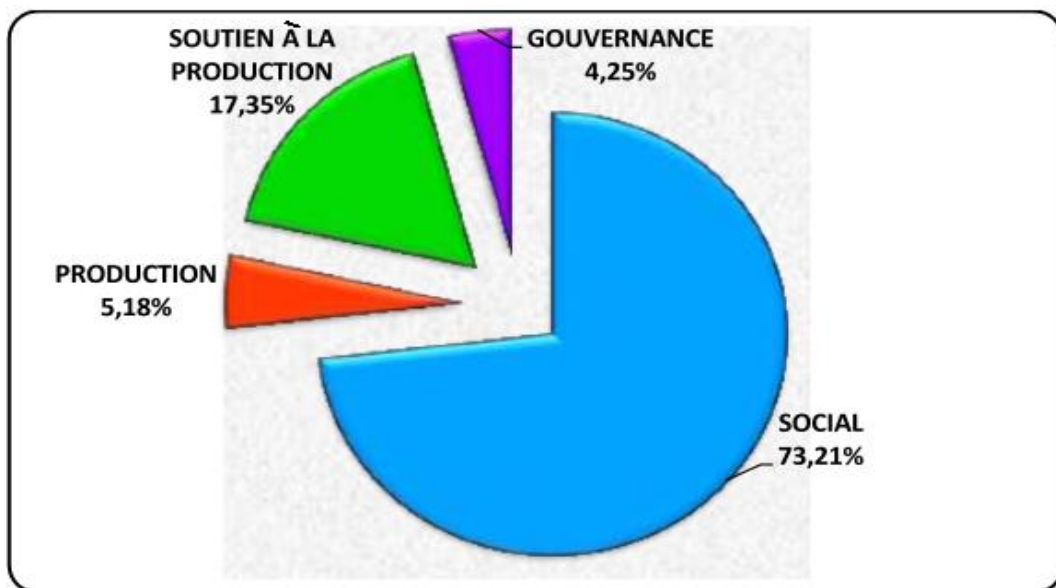
Graphique 3 : Montant investi dans chaque région en 2015



Source : DGCOOP, Rapport 2015.

Le social, la production, la gouvernance et le soutien à la production sont les secteurs prioritaires d'investissement de ces acteurs non étatiques. En 2015, les ONG/AD ont mobilisé 73,197 milliards de francs CFA pour la réalisation de leurs activités à travers le pays. La région du Centre, parmi les 13 que compte le territoire, a bénéficié de la plus grande partie de ces ressources, correspondant à 14,138 milliards. L'action sociale occupe une place de choix car 73,21 % de ce montant ont été allouées à ce secteur au détriment de la gouvernance (4,25 %), de la production (5,18 %) et du soutien à la production (17,35 %).

Graphique 4 : Parts des investissements par secteur d'activités



Source : DGCOOP, Rapport 2015.

Le mécanisme non formel de protection intègre également la participation des acteurs communautaires. Les leaders traditionnels et religieux sont sollicités dans la sensibilisation contre les fléaux qui menacent la sécurité et le bien-être de l'enfant. Cette sensibilisation touche la consommation de la drogue, les grossesses précoces, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés. L'Église semble mieux organisée dans la défense des droits des enfants à travers l'Apostolat diocésain de l'Enfance (ADE) chez les catholiques et le Département des Enfants des

Assemblées de Dieu (DENAD) chez les protestants. La communauté musulmane a besoin d'une meilleure structuration de sa contribution, même si des associations comme le Cercle d'Études, de Recherche et de Formation islamique (CERFI) et l'Association des Élèves et Étudiants musulmans au Burkina (AEEMB) offrent des cadres de promotion des droits des enfants à travers une cinquantaine de colonies régulièrement organisées pendant les vacances scolaires sur le territoire national.

Les chefs coutumiers interviennent dans des situations de fautes sociales ou morales reprochées aux enfants. C'est le cas de la grossesse pré-conjugale chez la fille dans la société moaga. Elle est sanctionnée par l'exclusion de cette dernière de la famille, ce qui constitue une violation de ses droits élémentaires. L'intervention des responsables traditionnels est une forme de médiation en vue de la réintégrer dans son environnement parental et de limiter les conséquences négatives du rejet social.

4.1.3. Les catégories sociales de l'enfance vulnérable

Ces dispositifs, formel et non formel, sont organisés pour agir sur les vulnérabilités de l'enfant. Dans le vaste champ de la protection et de l'insertion, chaque acteur cible un groupe spécifique qu'il place au centre de sa politique et de son programme. Dans le contexte burkinabè, à l'instar de celui des autres pays de la sous-région, les catégories sont nombreuses. On pourra expliquer leur apparition par la forte pression démographique, la pauvreté des ménages et l'insuffisance de la couverture sociale. Les enfants en difficulté constituent une catégorie spécifique avec cinq groupes de vulnérabilités à l'intérieur desquelles apparaissent des sous-catégories. Il y a les vulnérabilités liées aux pratiques sociales. C'est le premier groupe. Il fait référence à la mendicité, au mariage précoce, aux mutilations génitales féminines, au manque de prise en charge familiale et aux violences faites aux enfants.

La mendicité est une pratique sociale qui implique à la fois enfants et adultes. La précarité est sa cause première. Celle pratiquée par des mères de jumeaux est culturellement expliquée et acceptée dans le contexte burkinabé : toute femme qui met au monde des jumeaux est obligée de pratiquer une mendicité *symbolique* afin d'éviter une mort au bas âge de ses enfants. Mais en raison de l'insuffisance de la couverture sociale, cette mendicité perd de plus en plus son caractère symbolique et devient davantage une activité de survie pour ces mères.

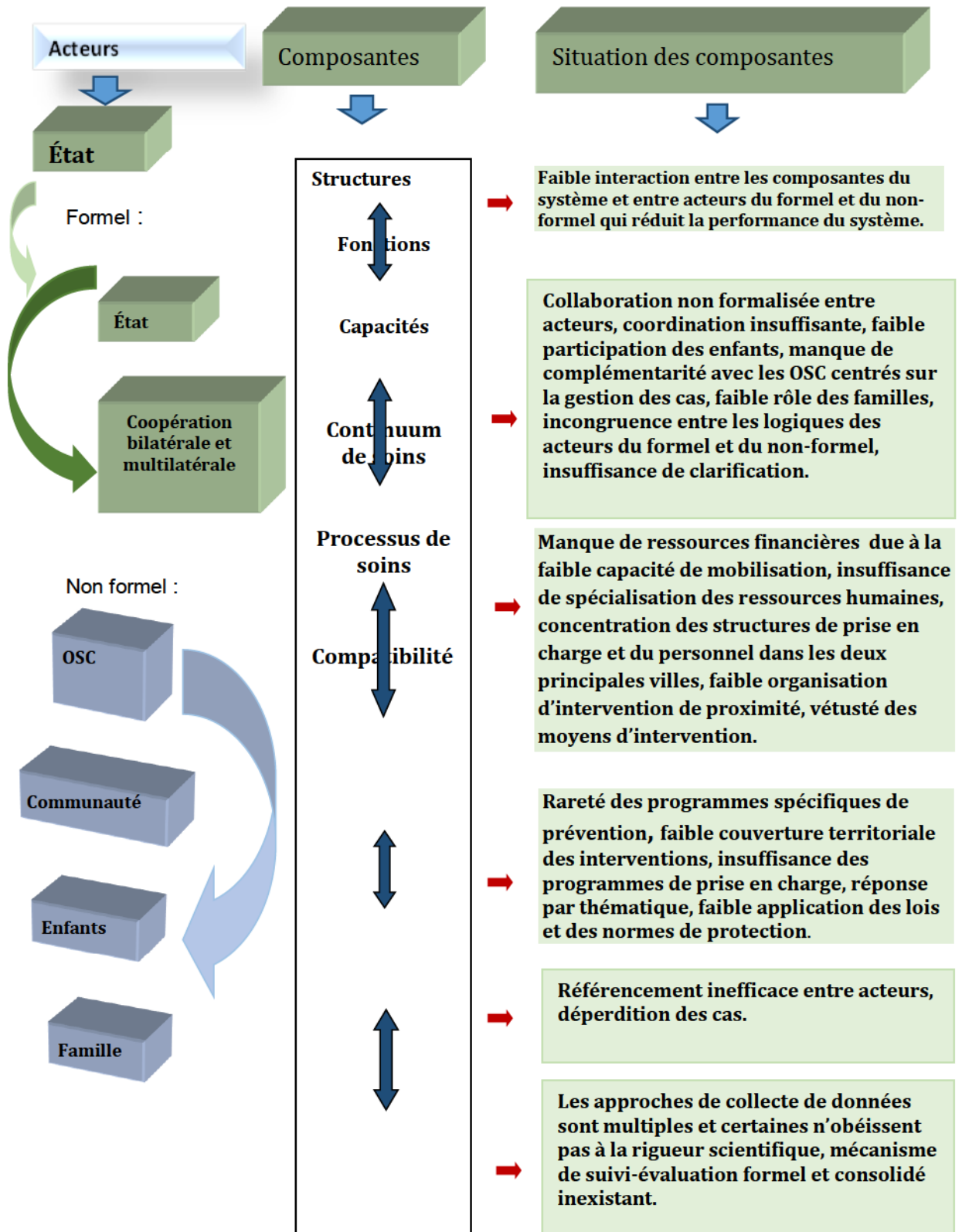
Le phénomène est plus visible dans des espaces familiaux d'enseignement appelés *foyers coraniques* et se présente comme une activité de survie pour de nombreux enfants vulnérables qui y sont admis. L'islam étant la religion majoritaire du pays, il se manifeste sur toute l'étendue du territoire avec environ 7 000 foyers coraniques et 14 223 enfants mendiants répertoriés et fortement concentrés dans les centres urbains¹⁸⁶.

Nous avons échangé avec l'un d'entre eux. Il nous a confié ceci :

« Je suis venu du village pour apprendre le Coran. Chaque jour, je sors avec mes camarades pour aller demander à manger. Comme nous sommes nombreux, la nourriture ne suffit pas. Le plus souvent, il n'y a pas à manger à la maison en dehors des jours de fête. C'est pourquoi, je sors avec mes camarades pour aller mendier. En plus de la nourriture, certains nous offrent des vêtements, d'autres nous donnent de l'argent. »

¹⁸⁶ Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille, *Annuaire statistique 2016*, Ouagadougou, 2016.

Figure 8 : Synthèse des composantes du système de protection de l'enfant



Source : MASSN-UNICEF, 2014.

Le mariage des enfants de moins de 18 ans, qualifié de précoce, est socialement toléré et pratiqué par certains groupes ethniques sur le territoire. Les enfants qui en sont victimes perdent leur scolarité et font face aux conséquences néfastes de cette pratique comme la violence morale et physique, les problèmes de santé liés à une sexualité précoce, la maltraitance, etc. Cela concerne la tranche d'âge des 12-14 ans et touche 1,6 % de garçons et 2,5 % de filles, de même que ceux dont l'âge est compris entre 15 et 19 ans avec des proportions plus élevées chez les filles (32,5 %) contre 3,6 % chez les garçons¹⁸⁷. En plus, bien que punie par la loi, la pratique des mutilations génitales féminines persiste et porte atteinte à l'intégrité physique de nombreuses jeunes filles tout en mettant en danger leur bien-être social et psychologique. Les enfants privés de prise en charge familiale sont ceux abandonnés par leurs géniteurs par manque de moyens de subsistance, par décès ou en raison de maladies invalidantes.

Les vulnérabilités liées à la pauvreté, second groupe, concernent les enfants travailleurs, ceux victimes de traite et en situation de rue. 41,1 % d'entre eux, âgés de 5 à 17 ans, sont concernés par le travail. Dans cinq régions renseignées (Sud-Ouest, Centre-Nord, Centre, Sahel, Plateau central) dans le cadre d'une étude de l'UNICEF en collaboration avec le ministère¹⁸⁸, près de 20 000 enfants dont 50 % de filles travaillent dans les mines et les carrières artisanales du Burkina Faso. D'autres sont employés dans les secteurs agricole et industriel. La traite transfrontalière et intérieure à des fins d'exploitation de travail n'épargne pas les enfants. Le phénomène de ceux en situation de rue touche toutes les villes du Burkina, principalement celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Le troisième groupe se réfère aux enfants victimes de situations d'urgence telles que les catastrophes naturelles et les conflits armés.

¹⁸⁷ MASSN-UNICEF, *Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant au Burkina Faso*, Ouagadougou, 2014.

¹⁸⁸ Étude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso, UNICEF/MASSN, mai 2008.

La guerre en Côte d'Ivoire, de 2001 à 2011¹⁸⁹, a provoqué un retour massif forcé de populations infantiles dans le pays, mettant à rude épreuve le système de protection de l'enfant. Les pluies diluviennes du 1er septembre 2009 ont provoqué des inondations et impacté négativement la vie de milliers d'enfants à travers les nombreux dégâts qu'elles ont entraînés.

Le droit à l'enregistrement à la naissance n'est pas garanti chez tous les enfants du pays car 23 % d'entre eux ne le sont pas. C'est le quatrième groupe de vulnérabilité lié aux droits civiques de l'enfant. Le cinquième est relatif au statut. Il regroupe les sous-catégories que sont les orphelins, les enfants en situation de handicap¹⁹⁰, de conflit avec la loi¹⁹¹, ceux qui sont infectés et affectés par le VIH-Sida¹⁹² et les enfants chefs de ménage¹⁹³.

Le système burkinabè de protection repose sur un cadre juridique impressionnant et est accompagné d'une multitude d'acteurs. Quelles sont les capacités de ce cadre et comment ses animateurs s'organisent-ils face aux sous-catégories se rapportant à l'enfant ?

¹⁸⁹ La Côte d'Ivoire est un pays limitrophe du Burkina Faso. Près de trois millions de Burkinabè y vivent. Le pays a connu une décennie de guerre sous le mandat présidentiel de Laurent GBABGO, détenu à la CPI depuis 2011 pour crime contre l'humanité. Le retour des Burkinabès a été baptisé « *Opération bayiri* », c'est-à-dire « *la famille d'origine* ».

¹⁹⁰ Selon le recensement général des enfants handicapés réalisé en 2013, le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille a dénombré 79 617 enfants de 0 à 18 ans manifestant un ou plusieurs handicaps.

¹⁹¹ En 2012, 384 enfants ont été en conflit avec la loi, 501 étaient incarcérés dont 78 sont en attente.

¹⁹² Les enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH/sida sont au nombre de 26 000.

¹⁹³ Le statut d'enfants chefs de ménage est lié aux décès des parents et à l'effritement des mécanismes de solidarité et d'entraide dans la société. De nos jours, sur l'ensemble du territoire, les chiffres officiels font état de 38 437, dont 30 404 garçons et 8 033 filles de 12 à 19 ans qui sont des chefs de ménage.

4.1.4. Un cadre normatif pertinent mais inefficace

De la Constitution aux lois en passant par les Conventions et Chartes, l'enfant est le citoyen le plus protégé au Burkina Faso au regard des dispositions juridiques qui défendent et promeuvent ses droits. Si la loi seule suffisait à protéger, l'épineuse question des enfants en situation de vulnérabilités ne se poserait pas dans le pays : les autorités ont ratifié la plupart des Conventions et chartes internationales et ont adopté, au niveau interne, un nombre important de documents de référence depuis 1960. Ce sont, entre autres, la Constitution, le code de la personne et de la famille, le code pénal, le code de protection de l'enfance, des lois, des décrets et des arrêtés qui orientent les acteurs de cette protection.

Si la pertinence du dispositif juridique n'est pas à démontrer, son efficacité reste un défi majeur à relever. L'absence d'une politique nationale et globale de protection pose de sérieux problèmes aux acteurs qui se contentent de faire référence aux différentes lois. Pourtant, ces lois ciblent des thématiques uniques et non englobantes si bien qu'elles ne prennent pas en compte le caractère holistique de cette protection. Cela constitue un obstacle dans la démarche de prise en charge car les enfants concentrent plusieurs formes de vulnérabilités dont l'élimination de l'une d'entre elles n'entraîne pas *ipso facto* la disparition des autres.

Les textes législatifs semblent être élitistes en ce sens qu'ils ne sont pas accessibles à l'ensemble des acteurs en termes de connaissance et d'appropriation. Cela est le fait surtout des acteurs communautaires de la protection de l'enfance. Leur approche n'inclut pas systématiquement la référence à la législation nationale si bien que les droits de nombreux enfants en milieu rural sont bafoués malgré l'existence de lois censées les promouvoir.

Les pratiques communautaires sont enracinées dans les valeurs culturelles et les normes sociales alors que nombre d'entre elles sont défavorables à la protection.

L'application effective de ces lois est la chose la moins partagée pour de nombreux acteurs, à commencer par le ministère en charge de l'enfant. Elle n'a pas permis d'éliminer certaines pratiques culturellement enracinées dans la société et qui, pourtant, lui sont préjudiciables. C'est le cas des mutilations génitales féminines, du mariage précoce et forcé, du refus de la scolarisation des filles, etc. Les ressources financières ou matérielles nécessaires à la mise en œuvre des actions contenues dans ces lois ou qui devraient en découler ne sont pas toujours disponibles ou tardent à se mettre en place. De nombreux acteurs non étatiques, les ONG surtout, agissent en appliquant la vision de leurs bailleurs de fonds, le plus souvent de pays étrangers dont les contextes socioculturels sont très différents de ceux du Burkina Faso. La conséquence directe est la marginalisation de ce cadre normatif en dépit de la force juridique dont il dispose.

4.1.5. L'organisation du système et des acteurs : un défi permanent ?

Relever les défis de la protection et de l'insertion de l'enfant au Burkina nécessite une organisation efficace du système et des acteurs. Elle est fondamentale dans la recherche de solutions durables au phénomène. Cela passe par la création de liens fonctionnels entre ces mécanismes afin d'assurer leur complémentarité et une synergie d'actions. Le rôle régalien de protection étant dévolu à l'État, il est de la responsabilité du ministère en charge d'être la locomotive de cette organisation.

Cependant, la réalité sur le terrain est tout autre. Il existe des regroupements d'ONG¹⁹⁴ qui planifient et mettent en place des interventions conjointes ou collaboratives en ce domaine.

¹⁹⁴ Il s'agit, entre autres, du Groupe de travail sur la Protection de l'Enfance (GTPE), du Focus des Organisations de la société civile pour la Réalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant (FORCE), de la Coordination des Intervenants auprès des Jeunes et Enfants en situation de Rue (CIJER).

Bien qu'elles soient dirigées par le MFSNF, les structures ne parviennent pas à relever ce défi prioritaire au regard, selon le bureau de l'UNICEF au Burkina, d'un certain nombre de constats :

- l'insuffisance des liens fonctionnels entre les acteurs, les coordinations thématiques et les groupes de travail ;

- le caractère non formel de la collaboration entre les différents acteurs dont la conséquence principale est l'affaiblissement progressif du système ;

- les conflits de compétences et les confusions sur les rôles et les responsabilités dans certains départements ministériels ;

- l'inexistence d'un itinéraire formel de prise en charge comprenant le référencement des cas avec un mécanisme de suivi de la traçabilité des actions ;

- l'inaccessibilité des populations aux services de protection et de l'aide sociale ;

- malgré la communalisation intégrale du pays, les compétences techniques et les services sociaux communaux sont limités et ne permettent pas une organisation adéquate du système au niveau déconcentré ;

- l'insuffisance des structures communautaires d'accueil et d'encadrement des enfants dans les villes secondaires et les départements ;

- le manque de cadre de coordination entre les OSC, faisant que chacune planifie son dispositif, son mode de fonctionnement et de ciblage des enfants vulnérables en fonction de ses centres d'intérêts ;

- la déperdition des informations et données statistiques sur les enfants ayant besoin de protection en raison de la non-transmission des

rapports de certaines OSC au MFSNF ne permet pas de consolider toutes les actions en leur faveur.

L'organisation des acteurs de la protection nécessite une réforme profonde tant les solutions mises en œuvre ne produisent pas les effets escomptés. Une première explication se trouve dans la difficulté à s'accorder sur les indicateurs essentiels de protection susceptibles d'orienter efficacement les actions. Dans une étude récente, l'UNICEF a identifié 176 indicateurs dont 72 ont été considérés comme très prioritaires tandis que le ministère, quant à lui, a enregistré au moins 200 indicateurs pour ses besoins de collecte des données¹⁹⁵. Ces différences mettent à mal le consensus qui devrait prévaloir entre acteurs afin de favoriser la mise en marche d'un système de protection cohérent et dynamique.

Une seconde explication réside dans le caractère approximatif des données de base, traduisant leur insuffisante fiabilité si bien qu'elles ne reflètent pas véritablement la situation des enfants en attente de protection. La multiplicité des méthodes de collecte qui n'obéissent pas aux règles scientifiques élémentaires en est la principale raison.

4.1.6. Une coordination en souffrance

La coordination de la protection de l'enfant constitue un défi important pour les acteurs. La situation actuelle fait état de l'existence de nombreuses coordinations nationales, mais elles sont orientées sur des thématiques précises¹⁹⁶ si bien qu'elles « *relèvent plus de la volonté de lutter contre les fléaux auxquels elles sont consacrées que de mettre en place une structure*

¹⁹⁵ MASSN-UNICEF, *Cartographie et évaluation...*, *op. cit.*

¹⁹⁶ Ces coordinations thématiques nationales sont, entre autres, le Conseil national de Lutte contre la Pratique de l'Excision, le Conseil national multisectoriel pour la Protection et la Promotion des Droits des Personnes handicapées, le Comité national de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de lutte contre le travail des enfants, le Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'École, etc.

*de coordination réelle qui va fédérer les efforts de lutte »*¹⁹⁷. Bien que reconnaissant l'impérieuse nécessité de « *se mettre ensemble* » pour parvenir à une collaboration constructive, il est à déplorer les échecs répétitifs des initiatives allant dans ce sens. La dernière en date est le Groupe d'Apprentissage des Programmes (GAP) qui se veut un cadre fédérateur. Les activités qu'il organise permettent de réunir acteurs étatiques et non étatiques. Mais selon son coordonnateur, beaucoup reste à faire avant d'y arriver car chaque intervenant reste accroché à sa stratégie, ce qui rend difficile, voire inopérante, la mise en commun des objectifs.

L'État n'assume pas la responsabilité qui est la sienne. La promotion des droits des enfants est avant tout une action publique. Elle relève, de ce fait, du rôle régalien. Suivant les lois nationales et les Conventions internationales, cet État ne peut se soustraire de l'encadrement de la protection de l'enfant, encore moins confier son organisation aux ONG et associations sans coordination. Ces acteurs, bien que non étatiques, offrent des services publics. De ce point de vue, l'absence d'encadrement de leurs interventions est une défaillance imputable à l'action gouvernementale. Ce qui pose la question de la définition des priorités nationales en matière de développement socio-économique dans le pays. Investir dans la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité est-il considéré comme une action prioritaire au Burkina Faso ?

La coordination du système souffre de l'existence de plusieurs mécanismes au sein de structures formelles et non formelles, rendant difficile une planification globale, aggravée par une faible collaboration entre les acteurs (société civile, partenaires techniques et financiers, structures étatiques) à tous les niveaux (national, régional, provincial et communal) :

« Le constat est que chaque ministère cartographié réalise les actions de protection de l'enfant en fonction de ses attributions. Il n'y a pas une structure de coordination entre le

¹⁹⁷ MASSN-UNICEF, *Cartographie...*, op. cit., p. 91.

MASSN, les PTF, les ONG/Associations, les autres départements ministériels (Santé, Défense, Sécurité, Éducation Nationale, Droits humains, etc.) et les collectivités territoriales (régions, communes). En fonction de la nature du problème à combattre, des comités nationaux sont mis en place, ce qui fait qu'il existe plusieurs mécanismes de coordination et de collaboration qui fonctionnent simultanément. Cette coexistence traduit la bonne volonté des acteurs de s'organiser pour la réponse face aux différents phénomènes de vulnérabilité des enfants. Cependant, la diversité des structures laisse entrevoir une faiblesse de la coordination globale qu'il faudrait renforcer. »¹⁹⁸

Pourtant, l'importance de cette coordination tient au fait qu'elle contribuera au développement d'un continuum de prise en charge. Celui-ci est fragilisé, d'abord par l'absence de relations entre les acteurs, leurs logiques et les documents d'orientation en matière de protection. Ensuite, par les faibles capacités techniques des acteurs communautaires, l'insuffisance des mécanismes d'identification et l'inefficacité du dispositif de référencement des enfants en situation de risques. Enfin, la spontanéité des réponses aux vulnérabilités, l'inexistence d'une stratégie de renforcement du rôle de la famille et la faible promotion de la participation de l'enfant à sa prise en charge sont également des facteurs aggravants.

4.2. DIRECT- AID : un modèle arabe au service des plus pauvres

4.2.1. Trente années d'expériences

Direct-Aid est une ONG internationale arabe implantée dans 32 pays à travers le monde avec une présence remarquable en Afrique¹⁹⁹. Sa

¹⁹⁸ MASSN-UNICEF, *Cartographie...*, op. cit., p. 90.

¹⁹⁹ L'ONG est principalement présente en Afrique. La seule représentation en dehors du Continent africain est au Yémen.

création remonte aux années 1980 au Koweït à travers une association dénommée « *Comité des Musulmans d'Afrique* » dont les premières actions ont consisté à collecter des fonds pour venir en aide aux populations en difficulté dans différents pays du Continent. Bien qu'elle ait changé de dénomination en 2007 pour devenir Direct-Aid, centrée sur l'aide directe aux populations, elle est mieux connue sous l'appellation d'« *Agence des Musulmans d'Afrique* ». L'année 2016 marque le trentième anniversaire de son existence sur le territoire burkinabè.

Son installation dans le pays tire son origine d'une visite effectuée par Aboubacar Doukouré²⁰⁰ au Koweït en 1986 sur invitation du ministre des Affaires étrangères de ce pays. C'est au cours de son séjour que Doukouré a rencontré Abdourahmane Al Soummait, fondateur et Secrétaire général de l'ONG au plan mondial. La présence de Direct-Aid au Burkina Faso est le résultat de cette rencontre²⁰¹. L'accord de siège fut signé le 29 janvier 1988 entre le gouvernement, représenté par Henri Bruno Bessin²⁰², et le Comité des musulmans africains au Koweït représenté par Aboubacar Doukouré. À partir de ce moment, l'ONG pouvait agir officiellement sur le territoire national. Dès lors, la distribution des vivres et des vêtements aux populations démunies, débutée en 1986, va considérablement se renforcer.

C'est à Saïd Sawadogo²⁰³ que la responsabilité du suivi des enfants a été confiée depuis cette date. Ses activités vont nécessiter une planification qui va aboutir à la construction de centres socio-éducatifs dont

²⁰⁰ C'est l'une des plus importantes autorités musulmanes du pays. Docteur en études islamiques, Aboubacar Doukouré est le chef d'une confrérie islamique au Burkina Faso avec des ramifications dans de nombreux pays de la sous-région. Il a été, pendant plusieurs années, le conseiller aux Affaires islamiques de l'ancien Président de la République Blaise Compaoré. Il est l'actuel Président de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISECO).

²⁰¹ M.- A. DIOUF, *L'Action de l'Agence des Musulmans d'Afrique au Burkina de 1986 à 1996*, mémoire de maîtrise, FLASH, Université de Ouagadougou, 1999.

²⁰² Secrétaire général du ministère de la Coopération à l'époque.

²⁰³ Entretien réalisé le 5 juin 2015. C'est un diplômé de droit islamique de l'Université de Médine (Arabie Saoudite). Il est le responsable du premier orphelinat de l'ONG au Burkina.

le premier a ouvert ses portes en 1997 à Ouagadougou. Cinq autres seront ouverts plus tard dans des villes différentes. La protection des personnes vulnérables, surtout les enfants orphelins, est son activité principale et prioritaire. Ce qui fait d'elle une des références nationales en matière d'aide et d'assistance sociale et un partenaire au développement.

4.2.2. Le profil organisationnel

4.2.2.1. Une vision fondée sur des valeurs islamiques

Direct-Aid est une ONG non seulement arabe mais aussi islamique. Selon elle, Dieu a accordé une place privilégiée à l'enfant dans la société en invitant ses serviteurs à protéger ceux qui souffrent. Parmi eux, l'orphelin retient principalement son attention car « *le prophète Mohamet a été orphelin de père avant sa naissance, et de mère, à six ans* »²⁰⁴. Toute action orientée vers lui et destinée à le protéger est considérée comme faisant partie « *des meilleures actions de l'être humain sur la terre* »²⁰⁵. La vision de l'ONG en matière de protection de l'enfant s'inscrit dans cette orientation idéologique.

De ce point de vue, l'enfant orphelin ne devrait pas connaître une vie de souffrance. Il doit bénéficier de toutes les mesures susceptibles de promouvoir ses droits. Mais seule la perte du père lui confère ce statut. Le géniteur est considéré comme le premier protecteur de sa progéniture si bien que son absence crée un vide qu'il faut « *obligatoirement combler au risque de compromettre l'avenir de l'enfant* »²⁰⁶. Cette vision n'est pas très éloignée de celle traditionnelle dans la société burkinabè à majorité patriarcale. Au décès du père, l'enfant s'insère dans un processus de lévirat ou dans une autre forme de circulation destinée à le protéger²⁰⁷.

²⁰⁴ Entretien avec Mohamed Bentaleb, Directeur de l'ONG au Burkina Faso, le 20/02/2014.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ Entretien avec Mohamed Bentaleb..., *op. cit.*

²⁰⁷ D. JONCKERS, « Les enfants... », *op. cit.*

4.2.2.2. Les principes

Les principes directeurs de l'ONG sont inspirés de son orientation idéologique. Ses interventions au Burkina sont respectueuses de l'équité, de la non-discrimination et de la participation. Mais ce sont plutôt les activités génératrices de revenus sous forme de micro-projets qui sont concernées. Dans les actions de renforcement du système de protection de l'enfant, le principe de la participation de celui-ci reste une quête permanente. Pour les dirigeants, les besoins de l'orphelin sont connus et ne nécessitent pas de collaboration pour leur identification, remettant ainsi en cause ce principe fondamental. Il s'agit d'une prise en charge qui couvre l'alimentation, la santé, l'éducation et l'habillement. Ces actions sont certes protectrices pour l'enfant, mais son projet de vie et tout ce qui peut concourir à son insertion requièrent la prise en compte de ses choix comme le prône la CDE. Le distinguo entre protection et insertion n'est pas suffisamment établi chez les responsables. Comme nous l'avons évoqué plus haut, dans le domaine de la prise en charge, protéger est un moyen, insérer est une finalité.

4.2.3. Les sources de financement

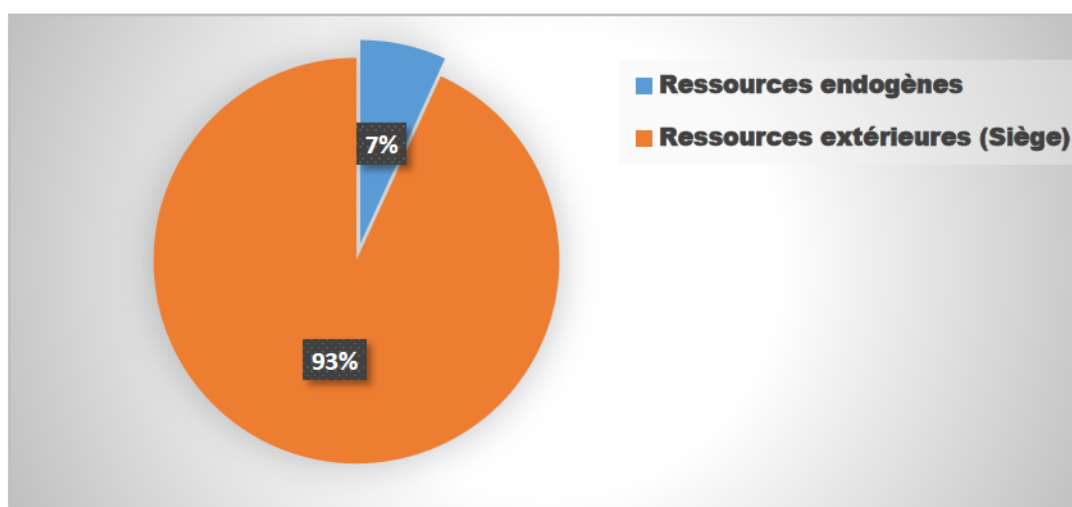
Tous les programmes et projets de développement de l'ONG sont financés par des ressources extérieures. Celles-ci sont constituées non seulement de dons et des legs mais aussi et surtout de la collecte de la *zakat*²⁰⁸. Ces ressources sont également utilisées pour le paiement des salaires du personnel. Il est vrai que certaines infrastructures comme les écoles et les centres de santé génèrent des ressources endogènes mais elles sont réinvesties dans le fonctionnement. Compte tenu du caractère humanitaire de l'ONG, les responsables s'inscrivent dans une approche d'assistance totale des bénéficiaires de leurs actions. Au sein de l'organisation, il n'existe pas de logique de rentabilité économique. Les prestations offertes (soins médicaux, éducation scolaire, formation

²⁰⁸ Dans la tradition musulmane, la *Zakat* est un impôt légal de solidarité sur la fortune. C'est un montant correspondant à 2,5 % de l'épargne annuel. Huit catégories de personnes peuvent en bénéficier selon la loi coranique.

professionnelle) sont payantes mais à des frais modiques qui constituent, selon le Directeur général, un moyen de cultiver la participation citoyenne aux efforts de développement du pays.

Chaque année, les investissements sont à la hauteur des ambitions de l'Organisation. En 2016 par exemple, 2 257 584 993 FCFA ont été dépensés dans la réalisation des programmes, soit 154 500 107 de ressources endogènes et 2 103 084 886 en provenance du siège de l'ONG au Koweït. La somme investie dans la protection et l'insertion des enfants vulnérables correspond à 321 112 384 FCFA et représente 13 % du montant total²⁰⁹. Ce montant est passé à 408 492 048 FCFA en 2017 sur 2 104 222 792 FCFA, traduisant une augmentation de 3 % des charges nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et au même moment, un accroissement du nombre d'enfants ayant besoin de protection. La contribution financière de l'État aux activités de l'Organisation se limite à l'exonération des droits de douanes sur le matériel humanitaire et des frais de visas pour le personnel expatrié.

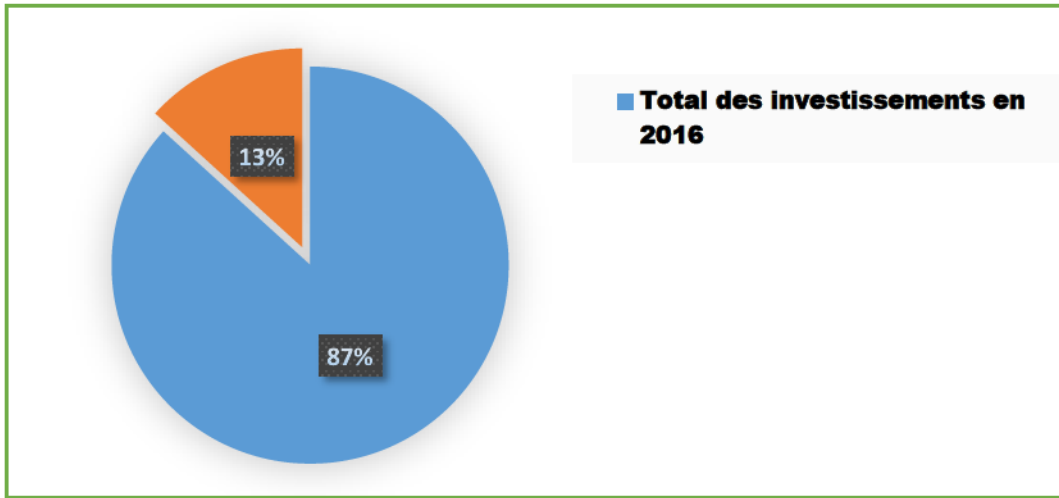
Graphique 5 : Répartition des ressources de l'ONG en fonction des sources de financement



Source : Données d'enquête de terrain.

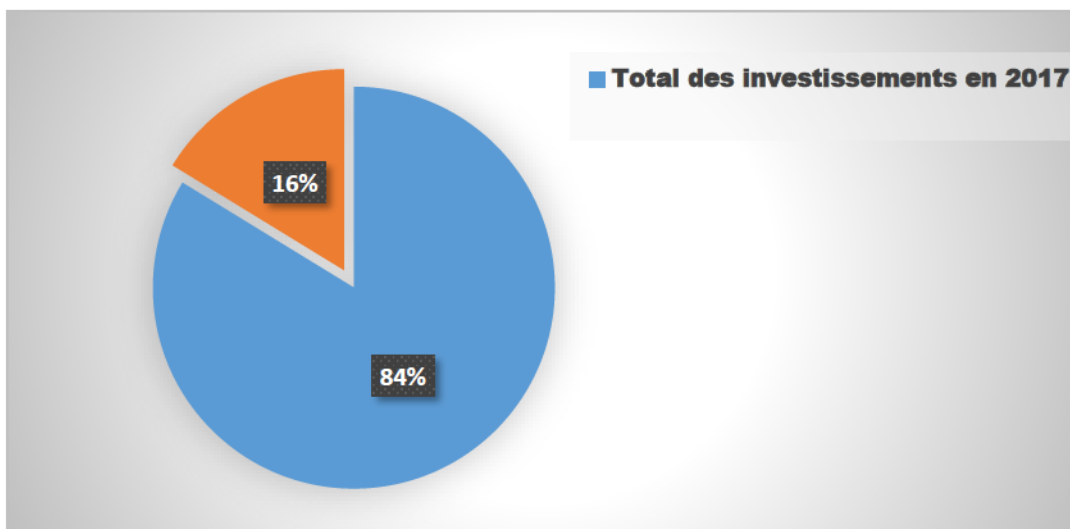
²⁰⁹ Rapport annuel de l'ONG, exercice 2016. Nous parlerons des autres domaines d'actions dans le chapitre suivant.

Graphique 6 : Part des ressources totales consacrées à la prise en charge de l'enfant en 2016



Source : Données d'enquête de terrain.

Graphique 7 : Part des ressources totales consacrées à la prise en charge des enfants en 2017



Source : Données d'enquête de terrain.

4.3. SOS VILLAGES D'ENFANTS : un modèle européen, une démarche "africaine"

4.3.1. Aux origines : la Deuxième Guerre mondiale

Nous sommes en 1949. Le monde sortait de la guerre la plus atroce de son histoire. Les pertes en vie humaine ont occasionné des centaines de milliers d'enfants orphelins, arrachés à l'affection parentale et à la vie familiale. Herman Gmeiner, jeune étudiant autrichien à cette époque, conçoit l'idée de créer un espace de regroupement où ces enfants, rendus vulnérables par la guerre, pourront se retrouver pour former une fratrie, une famille au sein de laquelle ils pourraient s'épanouir normalement. C'est, en quelque sorte, une reconstitution de leur environnement familial. Cette idée aboutira à la fondation de l'Association SOS Kinderdorf International (SOS-KDI) ou SOS Villages d'enfants en 1949. Le premier Village d'Enfants SOS ouvrit ses portes à Imst en Autriche. Une année plus tard, 20 autres *Villages* s'ouvraient dans la même ville, en Allemagne, en France et en Italie avant de s'étendre à l'Amérique latine et en Asie en 1960, puis à l'Afrique au début des années 1970. Le premier *Village* africain a vu le jour à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en 1971. L'ONG compte 2 000 établissements fonctionnels à travers le monde. Le fondateur développa l'approche de *SOS Villages* en fondant également des maisons de jeunes, dans lesquelles les générations d'enfants devenus grands se préparent à vivre de façon autonome.

Au Burkina Faso, après une tentative infructueuse menée en 1980 par Hermann Gmeiner et l'Association *SOS Villages d'Enfants France*²¹⁰, un accord gouvernemental a pu être signé le 7 septembre 1993 entre les autorités burkinabè et Kinderdorf International. Cet acte officiel consacre le début de l'implantation de l'Association dans le pays sous forme d'organisation nationale autonome.

²¹⁰ A. YAKA, *Analyse du phénomène de résistance dans la conduite du changement. Cas pratique de l'implantation de la politique de protection de l'enfant à SOS Villages d'enfants Burkina Faso*, mémoire de Master, Ouagadougou, 2012.

Cela explique le fait que son fonctionnement soit assuré par des acteurs nationaux dont la connaissance du milieu, des réalités et des exigences locales sont nécessaires pour faciliter une meilleure prise en charge des enfants.

Quatre ans plus tard, le premier *Village* d'enfants a ouvert ses portes à Ouagadougou et, en 2004, celui de Bobo-Dioulasso voyait le jour.

Figure 9 : Premier Village d'enfants SOS fondé à Imst en 1949²¹¹



Source : SOS Villages France.

4.3.2. Philosophie et principes directeurs

SOS Villages est organisé autour d'une vision centrée sur le développement intégré des plus petits. Elle part de l'idée fondatrice selon

²¹¹ Hermann Gmeiner, fondateur de l'Association SOS Kinderdorf, entouré d'enfants du Village.

laquelle l'enfant en situation de vulnérabilité ne peut être suffisamment protégé qu'à l'intérieur d'une famille qui l'accueille, qui l'accepte et qui l'aime. En d'autres termes, il ne doit pas grandir seul. C'est pourquoi le premier principe, parmi les quatre qui fondent l'action de l'ONG, est le développement de l'enfant dans un environnement familial affectueux. Celui-ci se sent membre d'une famille et d'une communauté et cela se traduit par :

- la présence d'une mère : les enfants ont droit à un parent ;
- l'existence d'une maison où ces derniers forment, avec elle, une famille ;
- une ambiance fraternelle : les liens familiaux se développent naturellement à travers la présence des frères et sœurs.

Le second principe est le renforcement des réseaux de soutien social au profit des enfants et de leurs familles. Cela passe par la reconnaissance du rôle, des capacités et des potentialités de la communauté avec laquelle la collaboration a pour finalité le développement de cet appui en leur faveur.

L'intérêt supérieur de l'enfant comme base de toute décision et action constitue le troisième principe de la structure. En tenir compte est un impératif majeur dans tout processus de prise en charge globale et spécifique de l'enfant à travers les politiques et les programmes de protection.

La participation de ce dernier à la recherche de solutions le concernant est le dernier principe. Il occupe une place de choix dans le discours international sur la protection des personnes vulnérables. Ce qui en fait un fondement clé dans la démarche de l'ONG.

Un bureau national, composé de sept départements²¹², est chargé de la mise en œuvre de cette protection.

4.3.3. La mobilisation des ressources financières

Contrairement à Direct-Aid où la quasi-totalité des ressources financières provient de l'extérieur, celles de SOS Villages d'enfants sont non seulement externes mais aussi internes. Même si le but n'est pas lucratif, la politique organisationnelle laisse une place importante à la construction de partenariats susceptibles de contribuer au financement des programmes dans le pays. C'est pourquoi un département est consacré à ce volet dans l'organigramme de la structure. Mais, pour le moment, 90 % des activités sont financées par *SOS Villages France* en attendant une indépendance financière de la structure. Les relations avec les institutions locales et le dépôt d'urnes dans des lieux publics (supermarchés et banques) ont permis une collecte de fonds à hauteur de 15 133 225 FCFA en 2015, année au cours de laquelle la contribution de SOS Villages France a été de 47 075 410 F CFA. Dans les établissements scolaires, un taux de recouvrement de 127,66 % en 2015, contre 125,17 % en 2014, a été réalisé²¹³.

La participation au fonctionnement du système de protection de l'enfant apparaît transversale à plusieurs acteurs. Autour de cette problématique, les approches, les logiques et les moyens varient d'un acteur à un autre et d'une cible à une autre. Le combat se mène à trois niveaux correspondant à trois logiques différentes qui cohabitent dans la prise en charge :

- la logique étatique (pouvoirs publics) qui privilégie une démarche en termes de mise en œuvre de plans d'actions nationaux à travers des

²¹² Les départements des Affaires sociales, des Finances, du Parrainage international, de la Collecte de fonds et des Partenariats institutionnels, de la Pédagogie, des Technologies de l'Information et de la Communication et le département des Ressources humaines.

²¹³ Rapport annuel, exercice 2015.

démembrements ministériels, et de création de fonds spécifiques de prise en charge ;

- la logique organisationnelle (société civile) qui se construit autour des projets de développement de l'enfant par la mise en place d'infrastructures et de structures socioéducatives et d'insertion professionnelle ;

- la logique communautaire (communauté) qui se fonde sur des références culturelles de protection des droits.

La logique des organisations de la société civile, dans laquelle s'inscrivent *Direct-Aid et SOS Villages d'enfants*, implique des dispositifs de prise en charge qui s'imposent aux bénéficiaires dans la recherche des solutions à leurs vulnérabilités. C'est ce qu'abordera le chapitre suivant tout en mettant en relief les différences et les similitudes qui les caractérisent.

CHAPITRE 5 : LOGIQUES, ACTIONS ET DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE

En s'orientant dans la protection des personnes vulnérables, les deux Organisations entendent apporter une contribution au système de prise en charge et au processus d'insertion. La vision de ces structures dont l'enfant est la cible prioritaire, place celui-ci au centre de leurs engagements, des actions et des dispositifs de soutien durable.

5.1 DIRECT- AID : agir sur les vulnérabilités des enfants orphelins

Au Burkina Faso, l'installation des ONG a commencé en 1960 avec l'accession du pays à l'indépendance. Les premières étaient essentiellement religieuses, en occurrence chrétienne, et avaient pour but l'évangélisation des populations tout en contribuant à leur développement social. C'est le cas du Secours catholique français (actuel OCADES), du Secours catholique américain (CATHWELL) et de Christian and Missionary Alliance. La période décennale qui s'en est suivie a été marquée par la famine dans de nombreux pays africains, occasionnant la naissance d'ONG nationales²¹⁴, associée aux actions entreprises par la FAO pour apporter des soutiens d'urgences aux populations. Mais ces ONG vont vite se transformer en acteurs du développement en investissant dans les secteurs sociaux et ceux de la production à travers des projets et des programmes centrés sur la satisfaction des besoins des citoyens.

La présence des ONG musulmanes au Burkina est relativement récente. La majorité est originaire des pays arabes de l'Asie. La première

²¹⁴ L'Office de Développement des Églises évangéliques (ODE), l'Association pour le Développement de la Région de Toma (ADR TOM) et l'Union fraternelle des Croyants (UFC).

d'entre elles a obtenu son accord de siège en 1981²¹⁵. Aujourd'hui, elles sont nombreuses et aux origines diverses, à intervenir dans le pays dans divers domaines. Le tableau ci-après en donne une idée.

Tableau 17 : Liste de quelques ONG musulmanes installées au Burkina Faso

Caractéristiques ONG	Origine	Domaines d'intervention
Organisation internationale islamique de Secours	Arabie saoudite	Santé, éducation
Direct-Aid/ Agence des Musulmans d'Afrique (DA/AMA)	Koweït	Hydraulique, santé, éducation, assistance sociale
Association mondiale de l'Appel à l'islam (AMAI)	Libye	Éducation, promotion féminine
Zakat House	Koweït	Financement de projets sociaux
Fondation Ibn Mashoud	Arabie saoudite	Éducation, santé, assistance sociale
Sabil El Nadja	Arabie saoudite	Éducation
Qatar Charity	Qatar	Assistance sociale, développement local
Organisation Turque de solidarité (FOSAPA)	Turquie	Éducation, assistance sociale
Nouréine	Soudan	Éducation

Source : Sogoba, 2010.

²¹⁵ Il s'agit de l'Organisation internationale islamique de Secours (O.i.i.S) d'origine saoudienne.

Bien que ce tableau soit indicatif et ne prenne pas en compte les associations et les organisations locales de la même tendance religieuse, les acteurs embrassent tous les secteurs d'activités de développement avec un accent particulier sur la protection sociale²¹⁶.

Les débuts de *Direct-Aid* au Burkina en 1986 coïncident avec la révolution sankariste (1984-1987). L'instabilité sociopolitique, consécutive à plusieurs coups d'État successifs, a fini par plonger le pays dans une situation socio-économique difficile. Le chômage des jeunes et la précarité ont augmenté la vulnérabilité des ménages. Dans un tel contexte, l'arrivée de l'ONG, à l'instar d'autres organisations internationales, a été salutaire pour de nombreuses familles qui ont bénéficié d'aides alimentaires, vestimentaires et de ressources financières pour la scolarisation des enfants orphelins à leur charge. Ce statut social de l'enfant était le principal critère de sélection, comme nous l'avons indiqué plus haut. La cible prioritaire est connue même si les objectifs, définis dans les documents d'orientation, sont plus larges :

- servir les communautés africaines, surtout le monde rural, sans distinction de sexe, de religion ni d'appartenance ethnique ;
- contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations ;
- mettre l'accent sur l'éducation en en faisant un moyen efficace d'insertion des enfants.

A priori, les objectifs semblent s'éloigner de l'orientation religieuse mais au fond, on accorde une place prédominante à son fondement idéologique.

²¹⁶ S. SOGOBA, *Contribution des ONG musulmanes à l'accroissement de l'offre éducative de base au Burkina Faso. Cas de l'Agence des Musulmans d'Afrique*, mémoire de fin de cycle, ENES, Koudougou, 2010.

En agissant sur les vulnérabilités, l'Organisation souhaite donner aux populations concernées, surtout infantile, « *le goût de la vie* ». Son directeur l'explique mieux dans cet extrait d'entretien :

*« La religion vient de Dieu et doit être au service des Hommes. Notre ONG a choisi d'investir en Afrique car c'est là-bas que les populations nécessiteuses sont plus nombreuses. Le vrai combat pour la religion, c'est le combat contre la souffrance des populations et leurs besoins non satisfaits afin de leur donner la possibilité de vivre heureux sur la terre. »*²¹⁷

Cette orientation stratégique tranche avec le contexte actuel du terrorisme mondial dans lequel la religion est mise en avant pour justifier les massacres de populations innocentes. En Afrique de l'Ouest, des groupes terroristes²¹⁸ endeuillent de nombreuses familles depuis 2009. Cela implique aussi des choix stratégiques chez l'acteur en termes d'interventions.

5.1.1 Les domaines et les zones d'action

Depuis son installation, la structure a réussi de nombreuses réalisations socio-économiques au profit des populations du pays à travers des représentations provinciales. En plus de l'assistance sociale, ses domaines d'action sont variés et concernent :

- l'hydraulique par la réalisation de puits et de forages pour résorber les difficultés d'accès à l'eau potable, surtout en milieu rural ;

²¹⁷ Entretien réalisé en arabe le 21 avril 2015 avec l'aide d'un traducteur car notre interlocuteur s'exprime mieux dans cette langue qui est, du reste, la langue de travail de l'ONG.

²¹⁸ Boko Haram au Nigeria et Al Qaida au Magreb islamique (AQMI) au Mali. Le premier attentat perpétré à Ouagadougou le 15 janvier 2016, au cours duquel une trentaine de personnes ont perdu la vie, a été l'œuvre d'AQMI selon la presse nationale et internationale.

- l'éducation et l'alphabétisation par la construction et la gestion d'écoles, de centres d'alphabétisation et l'octroi de bourses aux élèves et étudiants ayant besoin de soutien ;

- la santé par la construction et la gestion de centres médicaux dans quatre villes ;

- les programmes saisonniers de distribution de vivres aux familles nécessiteuses et les secours d'urgences en cas de catastrophes naturelles.

La couverture territoriale concerne sept provinces du pays où sont implantés onze écoles primaires et quatre établissements secondaires qui accueillent 3 000 élèves chaque année, deux centres de formation professionnelle aux métiers de soudure, de menuiserie, d'électricité, de couture et de tissage ainsi que quatre dispensaires et six orphelinats (voir Figure 10).

S'inscrivant dans le système de protection de l'enfant, ces actions maintiennent une interdépendance avec la cible prioritaire. Selon les responsables, le souci de sa prise en charge holistique justifie le financement des infrastructures dans lesquelles son intégration se planifie au fil des années. La protection multidimensionnelle qu'elle offre va de la prime enfance à l'âge adulte. Si la satisfaction des besoins du bénéficiaire ne parvient pas à poser les bases de son insertion, l'aptitude professionnelle par le biais de l'apprentissage des métiers devient une solution finale à ses fragilités. Le responsable du département social explique :

« Parmi les pensionnaires, il y a des orphelins internes et externes. Chacun est scolarisé gratuitement, nourri, soigné et équipé en matériel de maison. Les internes sont dans l'orphelinat ici et reçoivent tout sur place. Les externes sont chez leurs parents. À chaque fin de mois, ils reçoivent de

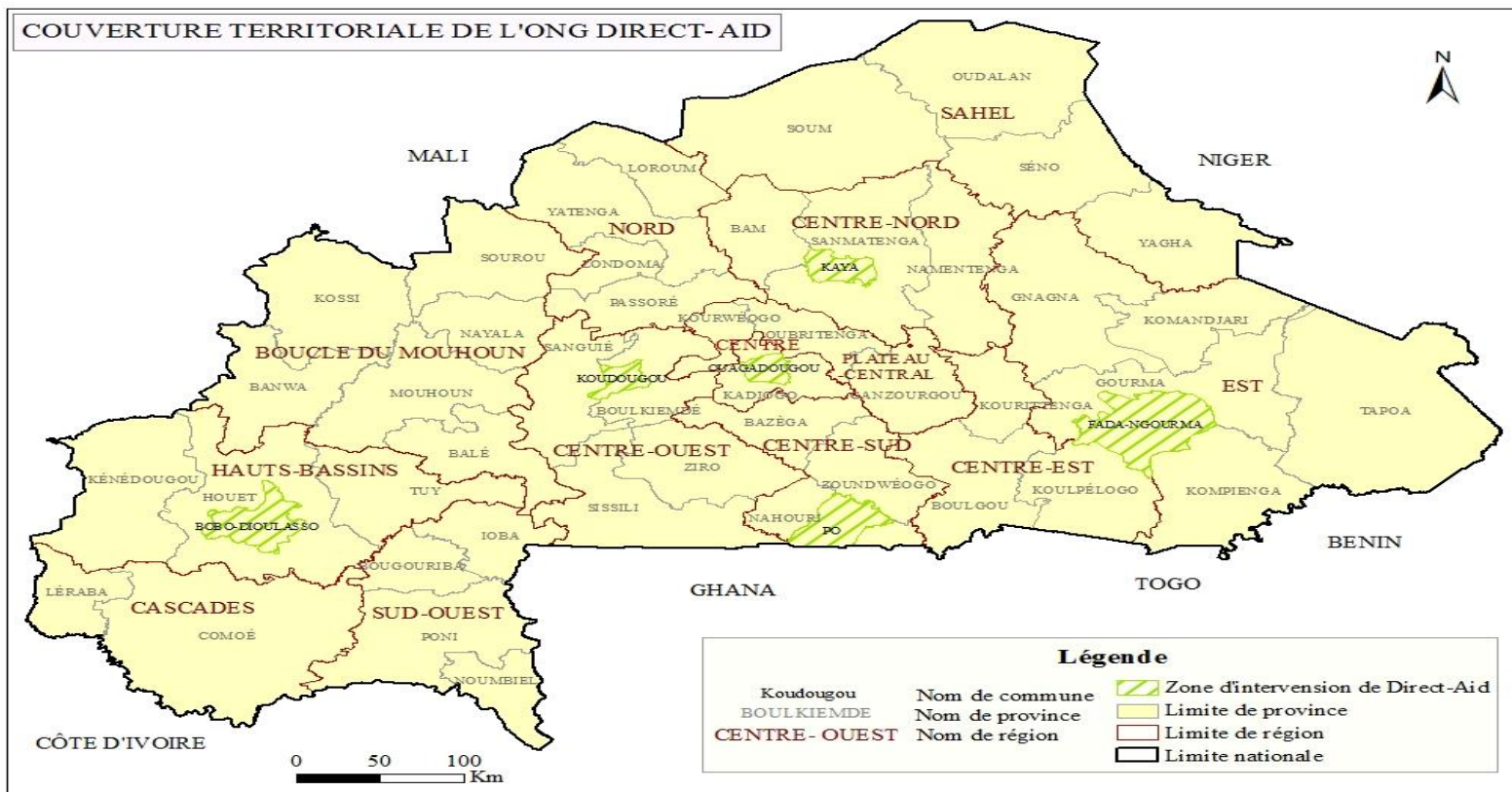
l'argent dans leurs comptes bancaire. Il y a des enfants qui réussissent aux examens scolaires mais d'autres aussi ne veulent pas étudier. Dans ce cas, pour ne pas qu'ils sortent bredouille du Centre, nous les inscrivons dans la section technique pour qu'ils apprennent au moins un métier. »

Figure 10 : Vue des dortoirs d'un orphelinat de Direct-Aid



Source : Photo personnelle, Ouagadougou, 2015

Figure 11 : Zones d'action de Direct-Aid.



Source : Lingani, 2016 (BNDD/IGB 2012).

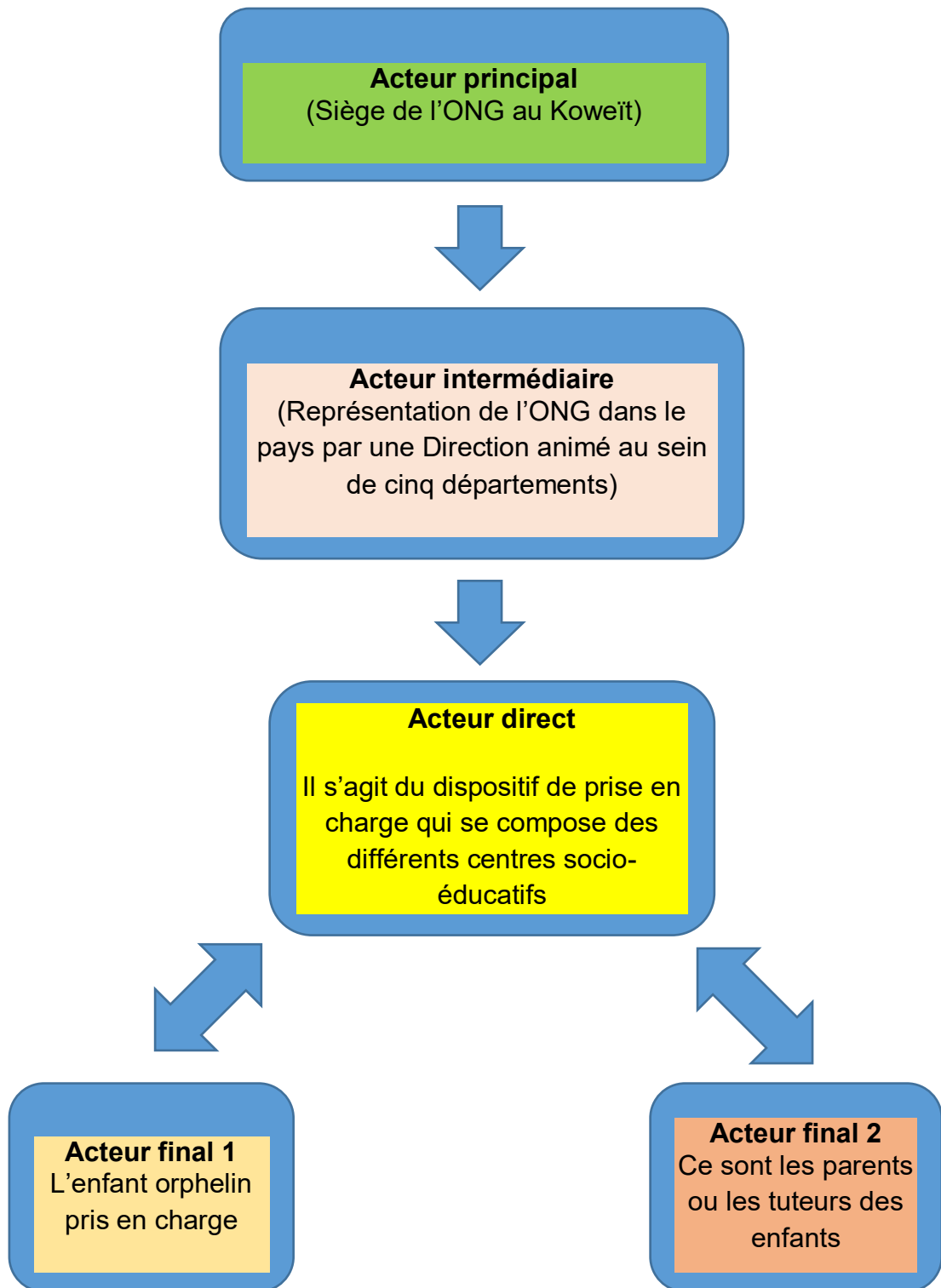
5.1.1 Le dispositif opérationnel

À Ouagadougou, le dispositif de prise en charge est organisé autour de deux centres socio-éducatifs qui cumulent les services suivants :

- l'éducation primaire et secondaire avec, respectivement, deux écoles primaires, un collège et lycée en construction ;
- le service social assuré par deux orphelinats ;
- le service sanitaire composé d'un dispensaire, d'une maternité, d'un dépôt pharmaceutique et d'un laboratoire d'analyses médicales ;
- la section de qualification professionnelle des filles qui comprend la couture, la teinture, le tricotage et la broderie ;
- celle des garçons où sont enseignés les métiers de la menuiserie, de l'électricité et de la soudure.

Quatre groupes d'acteurs peuvent être identifiés dans le processus de gestion des vulnérabilités. Le pouvoir au sein de l'Organisation est centralisé par un premier groupe (acteur principal), extérieur aux dirigeants locaux, lesquels constituent le second (acteur intermédiaire) et s'imposent au dispositif animé par le troisième groupe (l'acteur direct) au service du quatrième qui est bénéficiaire (acteur final). La marge de manœuvre des trois derniers est limitée. Dans le modèle organisationnel de la structure, la cible est construite du haut vers le bas si bien que les politiques de protection suivent une hiérarchisation horizontale. En ce sens, les bénéficiaires sont des consommateurs et non des participants, et les acteurs intermédiaires et directs sont des exécutants et non des initiateurs. Ces relations d'interdépendance peuvent être schématisées comme suit :

Figure 12 : Schéma du dispositif opérationnel



Source : Enquête de terrain, 2015.

La connaissance des logiques entretenues au sein des institutions de protection est importante pour apprécier l'efficacité des stratégies et des actions mises en œuvre. Ce dispositif est le cadre d'expression de celles de l'ONG et d'exécution des actions qui les sous-tendent. L'exploration de cette piste de réflexion nous a semblé pertinente d'autant plus qu'entre "l'être" de l'organisation (institution) et ce à quoi elle peut servir (fonction), le lien n'est pas toujours évident. La logique institutionnelle et celle fonctionnelle préoccupent alors les chercheurs en sciences sociales qui veulent en connaître les frontières et leurs distances²¹⁹.

Tous les enfants que nous avons interrogés ont perdu leurs pères. Dans la plupart des cas, le géniteur était le chef du ménage sur qui reposeraient les charges familiales. Le décès constitue un coup dur pour les autres membres du foyer qui, non seulement ne peuvent pas continuer son travail, mais aussi et surtout, n'ont pas d'activités génératrices de revenus pour faire face aux nombreuses dépenses quotidiennes. Un enquêté de 15 ans raconte :

« Je suis venu ici y a cinq ans de cela. C'est ma mère seule qui me prenait en charge. Il y a aussi mes petits frères. Mes grands frères ne travaillent pas. Ils n'ont pas les moyens pour s'occuper de nous et nous donner à manger. Ma maman n'a pas d'argent pour nous gérer tous. C'est très difficile. C'est pour cela qu'on m'a envoyé ici. J'ai perdu mon père il y a onze ans. Mon oncle aussi est décédé. »

Un autre, âgé de 17 ans, affirme :

²¹⁹ E. Le ROY, « Logique institutionnelle et logique fonctionnelle. De l'opposition à la complémentarité », in S. TESSIER (sous la dir. de), *L'Enfant des rues : contribution à une socio-anthropologie de l'enfant en grande difficulté dans l'espace urbain*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 243-258.

« C'est parce que mon papa est décédé que je suis venu ici dans le Centre il y a huit ans. Comme nous sommes nombreux, si moi je suis ici, ça va diminuer les dépenses. En famille, les enfants sont au nombre de dix et nos mamans sont quatre. »

Si le statut d'orphelin de père est une condition *sine qua non* d'accès à l'aide de l'ONG, cette exigence n'est pas la seule. Ces enfants sont des pensionnaires parce que leurs familles d'origine vivent également dans la précarité. Cela se traduit par une vulnérabilité sans cesse croissante des ménages liée à l'inaccessibilité aux services de protection, ce qui dégrade davantage les conditions de vie des plus petits. L'analyse de la vulnérabilité vient généralement en complément de celle de la pauvreté. Selon une réflexion de la Banque mondiale²²⁰, deux tiers des personnes pauvres du Burkina sont vulnérables et courent le risque de devenir plus pauvres tandis qu'un tiers de la population non pauvre risque de le devenir.

L'action de l'Organisation est d'essence protectrice. Le caractère ponctuel de ce type de protection comparativement à celle préventive ou transformative nous amène à nous interroger sur son efficacité à long terme. L'ONG organise, à Ouagadougou comme dans les autres villes d'implantations à travers le pays, sa contribution à la protection de l'enfant autour de quatre objectifs prioritaires : venir en aide aux orphelins vulnérables (EOV), faciliter leur accès à la scolarisation, promouvoir l'apprentissage des métiers et assurer la prise en charge sanitaire. Des allocations mensuelles sont accordées aux bénéficiaires. Chaque enfant pris en charge dans sa famille d'origine reçoit une somme de 13 100 FCFA (20 euros) pour les frais de sa scolarité et, deux fois par an, une dotation en matériel d'habillement. Les dépenses afférentes à la protection de ceux qui sont admis dans les centres s'élèvent à 436 euros par an pour chacun.

²²⁰ World Bank, 2014.

Tableau 18 : Répartition des dépenses annuelles d'un pensionnaire

Dépenses	Montant (en euro)
Habillement	40
Transport	15
Santé	15
Cadeaux	6
Trousseau	40
Alimentation	220
Enseignement	100
Total	436

Source : Données d'enquête, 2015.

Les pensionnaires de l'ONG vivent en majorité dans les zones périphériques de la capitale et dans les localités rurales environnantes. Ce choix stratégique, centré sur les populations des campagnes, trouve sa justification, selon les responsables de l'ONG, dans la grande vulnérabilité qui caractérise les familles villageoises. Ces dernières années, la mauvaise répartition des pluies et les inondations ont "impacté" négativement la production agricole, plongeant les familles dans une insécurité alimentaire, facteur de vulnérabilité.

La recherche a permis de découvrir, au sein de l'ONG, l'existence d'une logique d'assistance aux plus pauvres. C'est pourquoi les premières actions ont été de mettre des vivres à la disposition des personnes nécessiteuses, dont les enfants en priorité. Cependant, cette aide directe, sous-tendue par cette logique, répond aux besoins des enfants sans pour autant leur garantir une protection durable. Les bénéficiaires sont pris en charge jusqu'à 18 ans.

À partir de cet âge, l'enfant est appelé à se prendre en charge ou à se faire aider par ses parents. La vulnérabilité est donc maîtrisée mais sur une

période déterminée. Nous avons constaté que nombre de ces enfants sont à deux ou trois ans de la fin de leur prise en charge alors qu'il leur faut encore plus de temps pour obtenir le premier diplôme de l'enseignement secondaire à même d'ouvrir les portes d'accès au marché de l'emploi. Ceux dont les proches (frères, sœurs, cousins, oncles,...) sont en activité ont plus de chances d'être soutenus par ces derniers. Mais ceux dont les familles sont toujours plongées dans la précarité recommencent une nouvelle vie, faite d'incertitudes et d'insécurité. La mère d'un pensionnaire que nous avons rencontrée raconte :

« On nous a dit que quand les enfants auront dix-huit ans, ils vont quitter le Centre pour être remplacés par d'autres enfants. En tout cas, ce n'est pas facile. Depuis le décès de son père, je me débrouille avec la bouillie que je vends chaque matin pour ses petits frères. S'il doit quitter le Centre pour s'ajouter à ses quatre frères qui sont à la maison, je ne sais pas comment je vais faire. »

Cette définition de tranche d'âge d'accès à la prise en charge s'inspire de la CDE. Elle définit chronologiquement l'enfant (être humain de moins de 18 ans). Cette définition n'a aucune référence sociale si bien qu'elle ne saurait s'appliquer à tous les contextes. L'âge de l'enfant n'est pas fonction du nombre d'années mais plutôt du rang que celui-ci occupe au sein de la société.

Ceux parmi les pensionnaires qui ne réussissent pas à l'école sont exclus des cadres de protection et perdent leur accompagnement. C'est ce qui ressort de notre entretien avec le responsable des encadreurs. Celui-ci a donné l'exemple de Séni, un orphelin vulnérable, admis dans le Centre à l'âge de sept ans. À quinze ans, il est exclu pour n'avoir pas obtenu la moyenne nécessaire au redoublement de la classe de cinquième qu'il fréquentait. Il affirme qu'il est dans une situation de déséquilibre car ses parents n'ont pas les moyens de le prendre en charge. Nous sommes face à une logique de promotion de l'excellence scolaire :

« C'est ça ! On vous donne tout et vous n'étudiez pas. Actuellement, il [Séni] souffre. Sa maman aussi n'a rien. Son papa est décédé, sa famille n'a pas les moyens. Ils sont venus négocier et on l'a pris ici ; on lui donne tout mais il refuse d'étudier. Qu'est-ce qu'on va faire maintenant ? », a laissé entendre un encadreur.

Le bénéfice de la protection sociale est donc conditionné par l'intelligence de l'enfant. La *méritocratie*, théorisée par les sociologues de l'éducation, trouve une place en protection de l'enfance dans le contexte de notre recherche. Cette méritocratie provoque un retour à la vulnérabilité chez les enfants *moins intelligents* que les autres. Par contre, ceux qui se seraient distingués par de bons résultats, peuvent bénéficier de l'appui financier de l'ONG sous forme de bourses d'études jusqu'à l'université. Dans la phase de terrain, nous avons constaté la présence, dans l'un des Centres, d'un étudiant en deuxième année de médecine, pensionnaire de l'ONG, inscrit à l'université de Ouagadougou. L'un des encadreurs nous a confié ceci :

« Ceux qui travaillent bien à l'école, le directeur négocie pour que leur prise en charge continue, même jusqu'à l'université. Il y a un orphelin qui était interné ici mais il est externe maintenant. Il fait Informatique de gestion à l'Université ; nous [l'ONG] assurons sa scolarité et ses autres dépenses. Si on le laisse, ses parents ne pourront pas le prendre en charge car ils sont pauvres, alors que l'enfant peut réussir dans la vie. »

Cette logique influence négativement l'accès aux moyens de lutte contre les vulnérabilités qu'offre l'Organisation. Si, *a priori*, elle semble utile pour l'enfant, elle crée, à la fin, des exclus du système de protection. Tous ne sont pas admis aux mêmes moments dans les centres.

Certains y arrivent après trois années de scolarité passées à domicile et marquées par de nombreuses lacunes dans les classes de base. En termes de performances, ils ne sont pas à comparer avec ceux qui commencent leur cursus. L'application de cette logique se fait sans considération des différences de trajectoires qui, pourtant, sont déterminantes dans le processus de protection et d'insertion.

Le concept d'enfance est ici ambivalent. Il varie en fonction des logiques des acteurs en présence. Un enfant vulnérable intelligent continue d'être un enfant au-delà de ses dix-huit ans d'âge et bénéficie du soutien de l'ONG. Par contre, celui dont les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants perd le bénéfice de la protection comme s'il cessait, à partir de cet instant, d'être un enfant, même s'il n'a pas atteint l'âge limite définie par la structure.

Dans la participation à l'animation du système de protection de l'enfant au Burkina, Direct-Aid engage d'importants moyens. Mais les bénéficiaires n'ont pas de voix dans ce dispositif. La participation des enfants, l'un des principes cardinaux de la CDE, est absente, notamment leurs points de vue ainsi que le chemin qu'ils souhaitent emprunter pour leur propre bonheur. C'est ce qui ressort des entretiens que nous avons eus avec eux et avec leurs encadreurs. Leurs besoins ne sont pas exprimés. Ils sont tout simplement satisfaits. Ces besoins satisfaits sont-ils ceux des enfants ? Cette interrogation ne semble pas importante aux yeux des encadreurs. L'un d'entre eux nous a confié que « *ce qu'un enfant veut, c'est manger, s'habiller et aller à l'école* ». Pour l'apprentissage des métiers par exemple, nombreux sont ceux qui sont inscrits, bien qu'ils ne le souhaitent pas. Mais pour les responsables, il s'agit de donner une seconde chance à ceux qui cumulent des échecs scolaires afin que ces derniers apprennent « *à se débrouiller avec leurs cinq doigts* », à défaut d'avoir un diplôme scolaire ou universitaire.

Un enquêté nous fait ce témoignage :

« Le directeur a dit quelque chose qui ne me plaît pas. Quand on t'envoie ici, on va t'inscrire à l'école. Quand tu redoubles

deux fois, on va te dire d'aller apprendre la menuiserie ou la soudure et, quand tu vas avoir dix-huit ans, on va te faire sortir du Centre. Moi, ça ne me plaît pas. Si tu es en quatrième (troisième année de l'enseignement secondaire) et tu pars faire la menuiserie, c'est comme si tu n'as pas étudié. L'autre jour, le directeur a appelé des enfants pour leur dire qu'ils vont apprendre un métier l'année prochaine. Ils n'ont jamais fait ça : comment ils vont faire ? »

Nous avons participé à une journée de distribution de vêtements aux pensionnaires externes. Du *focus group* que nous avons organisé ce jour avec des filles, il ressort que ce droit de l'enfant est ignoré. L'une d'entre elles nous interpelle au cours de l'entretien :

« Il faut dire aux responsables de nous demander le type d'habits que nous voulons avant d'acheter. Vous voyez, ce sont des habits qui ne sont plus à la mode. Nous ne voulons plus porter ce genre de robe. Nous sommes grandes maintenant et nous pouvons choisir ce que nous voulons. Nous prenons les habits mais on ne les porte pas. Les encadreurs ne savent pas cela. »

Bernard Schelmmmer²²¹ et Amélie Dogebelo²²² regrettent cette situation et préconisent l'implication des enfants dans les actions d'insertion qui leur sont destinées.

5.1.2 Le Plan stratégique 2020

Direct-Aid se projette à l'horizon 2020 à travers un plan stratégique qui accorde une place de choix à l'éducation des enfants. Il s'agit de renforcer la qualité de l'enseignement dans les Centres socio-éducatifs.

²²¹ B. SCHELMMER, *L'Enfant...*, *op. cit.*

²²² A. DEGBELO, « Concepts historiques ... », *op. cit.*, pp. 45-50.

L'Organisation inscrit sa démarche en faveur d'un changement de paradigme, associant étroitement éducation et formation professionnelle et technique. Le nouveau paradigme privilégie une approche holistique de l'éducation et de la formation orientée vers le développement durable. Il envisage aussi le développement d'un partenariat fructueux entre l'école et l'entreprise dans le but de permettre aux pensionnaires de bénéficier d'une formation adaptée aux besoins de l'économie nationale.

5.2 SOS VILLAGE D'ENFANTS : la chaleur d'un foyer pour chaque enfant

L'organisation d'origine autrichienne a la particularité, par rapport à Direct-Aid, de se consacrer exclusivement à la protection de l'enfant. Toutes les ressources qu'elle mobilise sont investies dans le combat pour un mieux-être de ce dernier. Si l'enfant orphelin de père constitue la cible de l'ONG arabe, SOS Villages se penche sur deux cibles en priorité quasi égale : l'enfant ayant perdu la prise en charge parentale et celui qui risque de la perdre. Pour elle, l'*orphelinage* n'est pas seulement lié à la mort mais aussi à l'absence ou à l'incapacité parentale. C'est une vision plus dynamique du concept de vulnérabilité adaptée à l'enfant. La notion de *risque* est centrale chez l'acteur. Sophie Rousseau²²³ rappelle que la faiblesse des capacités ou capacités de résilience des ménages face aux vulnérabilités provoque l'apparition des risques. Ceux-ci menacent le quotidien des enfants, si bien que leur prise en compte garantit une couverture plus large des cibles dans le processus de protection. La finalité est de faire bénéficier chaque enfant de *la chaleur d'un foyer*, c'est-à-dire l'affection dont celui-ci a besoin dans sa vie. C'est ce qui ressort de la *Déclaration* de politique de l'ONG dans cet extrait :

« SOS Villages d'enfants se concentre sur le développement de l'enfant pour que ce dernier devienne un membre indépendant qui participe à la société. La meilleure façon de

²²³ S. ROUSSEAU, « Vulnérabilité... », *op. cit.*

développer entièrement son potentiel est de grandir dans un environnement familial affectueux. Reconnaisant le rôle de l'enfant au cours de son propre développement ainsi que le rôle de sa famille, de sa communauté, de l'État et des autres fournisseurs de services, nous collaborons avec toutes les parties prenantes concernées pour trouver la réponse la plus appropriée à la situation des enfants qui risquent de perdre la prise en charge parentale et ceux qui l'ont déjà perdu. »²²⁴

5.2.1 L'Approche stratégique de Planification et la Stratégie 2030

Le début de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 de l'Organisation en 2017 marque la fin de son Approche stratégique de Planification (*Un enfant, un ami, un mouvement*) qui a couvert la période 2009-2016. Pour l'ONG, l'enfant a besoin d'un ami et d'un mouvement pour sa prise en charge. Trois types d'acteurs interviennent : l'acteur bénéficiaire (l'enfant), l'acteur contributeur (l'ami) et l'acteur protecteur (le mouvement). SOS Village mobilise toutes les ressources nécessaires auprès des amis de la structure, ici les partenaires sociaux, communautaires et publics, pour investir dans la promotion des droits de l'enfant. L'opérationnalisation passe par la mise en œuvre d'une Politique de Protection de l'Enfance (PPE) adopté en 2008, et dont le message clé est que « *tout enfant a le droit à une éducation de qualité ainsi que le droit de développer son potentiel, de participer et d'être protégé de toute discrimination* »²²⁵. Il s'agit de créer et de maintenir un environnement de sécurité pour l'enfant en mettant en avant la responsabilité des acteurs de le protéger contre toutes les formes de violences dont quatre sont primordiales : la violence physique, l'abus sexuel, la négligence ou le traitement négligent et la violence émotionnelle.

²²⁴ La Politique de Programme SOS Villages d'enfants, p. 3.

²²⁵ Politique de Protection de l'Enfance, p. 2.

La réalisation des objectifs de cette politique s'opère à travers :

- la sensibilisation par l'information et la formation : il s'agit de faire prendre conscience aux acteurs des risques de violence encourus par les enfants admis dans les cadres de protection qu'offre l'Organisation ;

- la prévention en tant qu'élément clé de son action. Elle mobilise toutes les ressources en mettant l'accent sur la qualité des relations entre le personnel et les bénéficiaires, l'écoute attentive et le conseil ;

- le signalement invite à mettre en place des procédures claires et simples qui constituent un début de réponse à tout type de violence ;

- la réponse par laquelle des mesures précises sont prises en cas de suspicion ou de signalement d'abus en intégrant la transparence et l'équité dans le traitement des cas.

La quintessence de cette approche repose sur la nécessité de ne pas laisser *l'enfant grandir seul* hors d'un cadre familial. Elle est en phase avec l'un des principes de la CDE qui considère la famille comme *l'unité fondamentale* de la société et le milieu naturel dans lequel sa croissance et son bien-être doivent s'organiser.

Le concept de *Village* est né de cette approche et se veut l'expression de la nouvelle famille de l'enfant. Un des responsables explique :

« L'objectif de l'ONG, c'est d'assurer la sécurité affective des enfants. Tous ceux que nous recevons ici présentent des manques au plan social comme l'alimentation, la scolarité, l'habillement, et au niveau psychologique comme l'affection, l'amitié, la tranquillité, la chaleur familiale, etc. Il faut, pour chacun d'entre eux, une figure d'attache pour se développer. SOS Villages crée donc une famille artificielle avec une mère et ses enfants qui vivent sous le même toit. Le cadre familial

constitue un début de réponses aux préoccupations de l'enfant. La maman considère les enfants comme ses propres enfants et vice versa. Ces adolescents se considèrent également comme frères et sœurs. L'ensemble des toits forme une communauté, un village. »

5.2.2 Le dispositif de prise en charge

SOS Villages a une couverture territoriale moins large que celle de Direct-Aid. Elle intervient seulement dans les deux plus grandes villes du pays que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Figure 13 : Zones d'action de SOS Villages d'enfants



Source : Lingani, 2016 (BNDT/IGB 2012).

Dans ces localités, le dispositif de prise en charge comprend deux Programmes de Renforcement de la Famille (PRF), deux *Villages d'enfants SOS* (VESOS) auxquels trois cellules d'encadrement des jeunes (CEJ) sont rattachées et dans lesquels des infrastructures éducatives²²⁶ et sanitaires sont fonctionnelles. Ce dispositif repose sur sa Politique Programme (PP) qui se veut fédératrice de l'ensemble des interventions centrées sur l'enfant.

La réponse aux vulnérabilités des cibles de l'ONG s'inscrit dans une double approche : protectrice et préventive. La première se réfère aux maisons familiales qui forment les VESOS, dans lesquelles l'enfant mène sa vie et qui sont réservées à ceux qui ont perdu la prise en charge parentale. L'objectif est de donner une famille aux enfants démunis et la possibilité pour eux de créer des relations durables, de vivre selon leur propre culture et religion d'origine. Il s'agit aussi de les amener à se découvrir et à exprimer leurs aptitudes, et de les aider à bâtir leur propre avenir par l'éducation et la formation. Le VESOS de la capitale est ouvert depuis 1997 avec 13 maisons familiales d'une capacité d'accueil de 130 enfants. Il accueille des pensionnaires de 0 à 5 ans pour dix ans de vie familiale. Les admissions sont décidées à la suite d'enquêtes qu'effectue le Département aux Affaires sociales (DAS) du Bureau national. Les réponses aux demandes sont soumises aux principes de *nécessité* et d'*adéquation*²²⁷, sont fonction du type de vulnérabilité dont souffre l'enfant et tiennent compte de la qualité de la solidarité familiale autour de lui. Le Directeur du Village de Ouagadougou l'a laissé entendre :

« Les enfants que nous acceptons sont ceux qui ont perdu la prise en charge parentale par la perte de leurs géniteurs. Ce sont aussi ceux qui ont leurs parents en vie mais qui ne peuvent pas s'occuper d'eux. Le handicap peut être

²²⁶ Deux jardins d'enfants et deux écoles SOS Hermann Gmeiner sont fonctionnels.

²²⁷ Entretien avec le Directeur de développement des Programmes le 20 mai 2016. Il s'agit d'évaluer la nécessité pour l'enfant d'intégrer le Village au regard des facteurs de sa vulnérabilité (principe de nécessité) ou d'examiner les possibilités de solutions alternatives au placement (principe d'adéquation).

psychologique ou mental. Ce sont ces orphelins que nous prenons en charge. Parmi eux, il y a les enfants abandonnés. Mais les enfants qui sont déjà dans la rue, notre ONG ne peut pas assurer leur cas. On a essayé, mais nous n'avons pas pu. Ce sont des enfants qui sont déjà habitués à d'autres vies. Nous ne prenons pas aussi ceux qui ont un handicap avancé. C'est par exemple les enfants serpents appelés "Biwafo" chez les Mossé. Ce sont des cas très difficile à gérer. Ils sont toujours couchés, ils font tout à terre. C'est très lourd comme charge pour une mère parce que si vous avez un de ces enfants, c'est comme si vous en aviez dix. »

Figure 14 : La maison familiale saambilem (la fraternité)



Source : Enquête de terrain, mai 2015.

Encadré 4 : Résultats d'enquêtes sociales d'admission dans les VESOS

Raogo, 5 ans, est orphelin de père depuis janvier 2013. Sa mère travaille comme nettoyeuse de rue pour le compte de la Mairie centrale afin de subvenir aux besoins de ses enfants. Elle perçoit mensuellement environ 37 000 FCFA comme salaire. L'enfant est membre d'une fratrie de trois. Tous ses frères vont à l'école. Sa mère a pu bénéficier d'un crédit d'un montant de 100 000 FCFA pour payer la scolarité de ses enfants. Bien que son revenu demeure insuffisant pour couvrir toutes les dépenses de la famille, au moment de l'enquête, Raogo avait l'air épanoui. Il passe beaucoup de temps chez sa grand-mère paternelle de 60 ans, non loin de son domicile. L'oncle paternel est vendeur de viande grillée. Il rend des visites régulières à la famille de son frère défunt.

Avis du Département des Affaires sociales : Bien qu'il soit orphelin de père, Raogo est un enfant qui a l'air épanoui et qui vit auprès de sa mère et de ses sœurs. Nous émettons un avis défavorable pour son admission au VESOS.

Décision de la Commission : Ajourné



Veronica est âgée de 6 ans. Sa mère en a 25 et est vendeuse dans un kiosque. Celle-ci est porteuse du VIH/Sida. La paternité de la fille est contestée par son présumé père. Depuis sa naissance, elle vit chez son arrière-grand-père maternel qui souffre actuellement d'un cancer de la prostate. Le père de Veronica n'a jamais cherché à la voir. Elle représente une véritable charge pour cette famille car, avec le cancer de son arrière-grand-père, ils n'ont plus de revenu. La mère est porteuse du Sida (visiblement elle manifeste déjà la maladie) et orpheline totale. Elle et ses deux sœurs ont grandi auprès de leur grand-père maternel. Leurs parents sont décédés quand elles avaient respectivement 7, 5 et 2 ans. La cadette n'a pas été scolarisée. Elle est vendeuse d'articles dans un secrétariat et a quitté la maison de son grand-père. L'épouse du grand-père est alcoolique. Très souvent, sous l'effet de l'alcool, elle devient sévère, voire méchante, envers ses petites-filles et son arrière-petite-fille. Elle va jusqu'à les agresser physiquement, c'est au regard de tout cela que la mère de Veronica souhaite placer sa fille dans notre structure afin qu'elle bénéficie d'une éducation décente et ne vive pas ce qu'elles ont vécu. Elles ont beaucoup souffert de la mort de leurs parents.

Avis du Département des Affaires sociales : Avis favorable pour son admission au VESOS

Décision de la Commission : Admise

Ali est âgé de six ans. Il est abandonné par sa mère du fait de son handicap. Visiblement, il présente un retard dans sa croissance. À son âge, il marche à peine. Il ne peut rien faire de lui-même. Sa mère l'abandonne et se remarie. Son père, à son tour, se remarie en espérant trouver quelqu'un pour s'occuper de l'enfant mais, hélas, la nouvelle épouse le rejette. Le père est alors obligé d'arrêter son activité de jardinage pour prendre soin de son enfant. Il fait venir sa propre mère du village pour cette raison mais elle est très âgée. Ne pouvant pas ainsi s'occuper de l'enfant et travailler, il peine à nourrir sa famille. Il a fait le tour de plusieurs centres humanitaires, aucune structure ne peut lui apporter d'aide au regard du handicap de l'enfant. Dans sa demande, il souhaite un soutien alimentaire.

Avis du Département des Affaires sociales : Bien que la situation soit pénible, nous émettons un avis défavorable pour son admission au VESOS car l'enfant ne répond pas à notre groupe cible. Mais nous proposons un soutien de la famille à travers un Programme de renforcement familial ou une autre forme si possible.

Décision de la Commission : Ajournée

Source : Rapport d'enquêtes sociales, 2015.

Dans la nouvelle famille de l'enfant, ses *frères* et *sœurs*, sa *tante* et surtout sa *mère* jouent un rôle prépondérant dans son développement et la construction de sa personnalité. C'est sans doute ce qui justifie ces propos du Fondateur de l'ONG qui estime que « *nous cessons de comprendre ce qu'est un enfant si nous n'apprécions pas à sa juste valeur l'importance de la relation qui le lie à sa mère. C'est sur cette relation que repose notre développement dans sa globalité, en tant qu'individus et en tant que membres de la société* ». La mère éducatrice partage sa vie avec les enfants et, en tant que professionnelle de la prise en charge, garantit le bien-être de ceux-ci à travers la *relation parentale*. Le rôle de chef de famille qu'elle occupe implique une responsabilité accrue si bien qu'elle est tenue d'associer les bénéficiaires, en fonction de leur degré de maturité, aux prises de décisions. En plus de la vie familiale dont ils bénéficient, la scolarité leur est garantie, du préscolaire au secondaire. Mais « *à partir de 14 ans, on suppose que l'enfant est dans une phase préadolescente et on a besoin d'autres petits pour la continuité. À cet âge, on estime que la sécurité*

affective est assurée. C'est donc une transition entre le village et la communauté », selon le Directeur du VESOS.

Comme on peut le constater, la transition vers l'âge adulte s'opère à partir de sa quatorzième année bien que l'organisation s'inscrit dans la définition de l'enfant donnée par la CDE. Nous y reviendrons plus loin mais avant, il convient de faire remarquer qu'*a contrario* de l'ONG arabe qui ne fait pas de spécifications sur sa population cible, SOS Village applique des critères de sélection sur la sienne, rendant sa définition quelque peu paradoxale. Les enfants en situation de rue, par exemple, sont exclus alors qu'ils cumulent plusieurs types de vulnérabilités dont la principale, celle qui les pousse effectivement dans la rue, demeure la perte de la prise en charge familiale. C'est à cette conclusion que sont parvenues Naba Jérémie Wangré et AlKassoum Maiga²²⁸ pour qui le phénomène est causé par un environnement familial et communautaire déstructuré, de même que Riccardo Lucchini qui considère qu'un enfant ou un jeune de la rue est un mineur sans protection adéquate qui y a élu domicile²²⁹. L'UNICEF va dans le même sens :

« Ce phénomène désigne les enfants en rupture partielle ou totale avec leur milieu familial. Il se caractérise par la vie "de" et "dans" la rue. Autant les enfants dans la rue sont encore en contact avec leur famille, autant les enfants de la rue sont laissés à eux-mêmes et sont les plus menacés. Les frontières entre les deux situations ne sont pas toujours étanches. »

Bien qu'ils quittent la maison familiale à partir de cet âge, la prise en charge n'est pas terminée. La CEJ organise la transition vers l'âge adulte en préparant à l'autonomie et à l'intégration dans la vie active. Située dans le secteur 19 de l'arrondissement n° 4 de la commune, sa mission principale

²²⁸ N.-J. WANGRE et A. MAIGA, *Enfants de rue en Afrique. Le cas du Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 2008.

²²⁹ R. LUCCHINI, *Enfant de la rue : identité, sociabilité, drogue*, Genève, Droz, 1993.

est de faciliter le processus d'insertion de l'enfant dans son environnement par la poursuite des études, le conseil, la formation professionnelle et l'accompagnement à la recherche d'emploi. Pour l'enfant et sa *mère SOS*, l'entrée à la CEJ, correspondant à la sortie du Village, constitue une étape cruciale marquée par des ruptures affectives et le début d'une période d'adolescence caractérisée par l'inconnue et la peur. Ce sont des jeunes, filles comme garçons, précédemment placés et qui terminent leur séjour. Ils sont admis après une semaine d'*imprégnation*²³⁰ et pris en charge jusqu'à un âge compris entre 21 et 26 ans selon les situations de chaque bénéficiaire. Les possibilités d'accueil offertes aux jeunes dès leur sortie sont la famille naturelle, élargie, ou d'accueil. Il arrive que pour des raisons spécifiques (non-disponibilité de la filière de formation, difficulté de choix de la famille de destination...), les jeunes enfants soient accueillis dans des *foyers* et dans une *habitation encadrée*. Le foyer est un domicile destiné aux jeunes enfants SOS âgés d'au plus 15 ans et sortant des VESOS. C'est un milieu qui offre des services socio-éducatifs aux entrants, formant une famille, et dont la gestion est confiée à un éducateur professionnel. L'*habitation encadrée* offre les mêmes services que le *foyer* et constitue un ménage réservé aux pensionnaires de sexe féminin, sous la responsabilité d'une éducatrice qualifiée.

Cette transition, dont la CEJ est le vecteur, peut être appréhendée comme un processus dynamique de passage vers l'autonomie. Certains sociologues l'identifient à des critères comme le fait d'exercer un emploi stable, d'avoir un revenu et de pouvoir se loger²³¹. D'autres, par contre, en sciences de l'éducation surtout, se séparent de cette conception normalisée, pour intégrer une dimension subjective dans les trajectoires individuelles de

²³⁰ Pendant une semaine, les jeunes enfants sont préparés psychologiquement par les éducateurs et leurs *mères* à quitter la famille SOS et être admis à la CEJ. C'est une étape de transition vers un nouveau cadre de vie.

²³¹ O. GALLAND, « Entrer dans la vie adulte : étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, vol. 337-338, n° 1, janvier-février 2000, pp. 13-36.

passage à l'âge adulte²³². François de Singly, quant à lui, propose de dissocier la notion d'*autonomie* de celle d'*indépendance*²³³. Si être autonome, c'est pouvoir se donner à soi-même ses propres lois, l'indépendance, traduit la capacité de l'individu à organiser sa vie sans être conditionné par autrui. Pour l'ONG, il s'agit de poser les fondements de l'indépendance de l'enfant en situation de vulnérabilité.

Cette approche du processus d'insertion est pertinente d'autant plus que la recherche actuelle montre que « *le passage à l'âge adulte a perdu son statut d'évidence et est devenu un problème significatif. Le poids de cette période sur les trajectoires est d'autant plus important que sa durée s'allonge et qu'il est difficile de déterminer son début et sa fin. Pas plus qu'il n'est possible de définir les critères de réussite de ce passage, ni même ce que signifierait un passage réussi.* »²³⁴

Les transitions, qu'elles soient de l'école vers le travail, de la famille d'origine à la nouvelle famille ou du dispositif de prise en charge vers l'autonomie, sont devenues de plus en plus difficiles²³⁵, d'autant plus que les circuits traditionnels de socialisation et d'intégration, en l'occurrence la famille et l'école, ont perdu leur pouvoir d'influence.

Dans cette même perspective, les transformations familiales²³⁶, les mutations sociales et économiques²³⁷, aggravées par les effets de la

²³² B. STAUBER *et al.*, *Subjektorientierte Übergangsforschung, Rekonstruktion und Unterstützung biografischer Übergänge junger Erwachsener*, Munich, Juventa, 2007.

²³³ F. de SINGLY, « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et politiques*, n° 43, printemps 2000, pp. 9-21.

²³⁴ ONED, *Entrer dans l'âge adulte. Préparation et accompagnement des jeunes en fin de mesures de protection*, rapport, p. 7.

²³⁵ B. COLES, « Youth transitions in the United Kingdom : a review of recent research », in B. GALAWAY et J. HUDSON (sous la dir. de), *Youth in Transition. Perspective on Research and Policy*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1996, p. 23-31.

²³⁶ F. KINDA, *Analyse...*, *op. cit.*

²³⁷ M. GOYETTE, *Soutenir les transitions à la vie adulte des jeunes ayant été placés : vers une transformation des paradigmes d'intervention*, communication du Deuxième congrès

pauvreté²³⁸, rendent plus compliqué le passage à l'âge adulte. Du coup, les moyens d'insertion n'étant pas acquis définitivement, la dépendance matérielle et financière des pensionnaires vis-à-vis des structures devient de plus en plus grande et pourrait justifier l'allongement de la jeunesse dans le processus de sortie.

La deuxième approche se focalise sur la mise en œuvre des *Programmes de Renforcement de la Famille* (PRF) en direction de l'autre catégorie de ses cibles. L'objectif est de veiller à ce que des enfants, courant le risque d'être séparés de leur famille biologique, évitent de perdre le soutien parental. Les capacités économiques des ménages concernés sont renforcées afin de prévenir les vulnérabilités des enfants de la communauté. Cela se traduit par le financement d'activités génératrices de revenus à leur profit dans une dynamique participative impliquant les autorités locales et les partenaires sociaux. En 2015, SOS Villages comptait 672 programmes de renforcement de la famille au profit de 578 200 bénéficiaires (enfants, jeunes et adultes) dans le monde. Ceux du Burkina Faso sont basés dans les deux villes d'interventions de la structure et se présentent comme une solution alternative au placement.

La pertinence de cette logique d'action réside dans sa capacité à influencer favorablement et durablement les conditions de vie du bénéficiaire sans le soustraire de son milieu familial. Les recherches actuelles sur la protection de l'enfance convergent sur la nécessité d'organiser la prise en charge des jeunes enfants en situation de précarité sans rupture des liens familiaux, en insistant sur le fait que la famille demeure le cadre idéal de leur plein épanouissement. Même si, dans certains contextes, l'admission dans les espaces clos est une réponse à la maltraitance ou à différentes formes de violences dont les racines sont

international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale, Namur (Belgique), 3-7 juillet 2007.

²³⁸ R. CASTEL, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politique-RIAC*, n° 34, octobre 1995, pp. 13-21.

familiales, les PRF évitent à l'enfant une nouvelle famille où les processus d'adaptation et de réadaptation sont souvent complexes et pénibles.

5.2 Acteurs, PNDES et Objectifs de Développement durable (ODD)

Ces deux acteurs non étatiques ont en commun le fait que leurs interventions sont en lien avec les nouveaux référentiels en matière de développement que sont les ODD au niveau mondial et le PNDES au plan national. Les cadres et moyens d'actions mis en œuvre participent à la réalisation des objectifs qui y sont définis. Parmi les ODD, cinq d'entre eux (1^{er}, 4^e, 8^e, 10^e et 16^e) sont directement rattachés à leurs programmes de manière à intégrer les personnes vulnérables prises en charge au processus de développement socio-économique des quinze prochaines années.

Le premier est l'éradication de la pauvreté. La précarité est une cause principale de séparation des familles et de non-respect des droits élémentaires de l'enfant. À travers la prise en charge de celui-ci et le renforcement des capacités économiques des populations cibles, ces institutions sont un moyen de rupture du cycle de pauvreté dont les dangers ne sont plus à démontrer.

Le quatrième concerne l'accès à une éducation de qualité. Malgré les mesures et les programmes publics visant à rehausser les taux de scolarisation, de nombreux enfants sont toujours en marge du système éducatif.

La loi consacrant la gratuité de l'éducation a eu des avantages plus politiques que pratiques car, parmi ces enfants, ceux issus des familles à très faibles revenus courent le risque de ne jamais apprendre à lire et à écrire. En 2014, le Burkina Faso comptait 2 634 300 enfants et adolescents

en dehors des écoles avec une population scolaire à risque d'abandonner de 1 725 193, soit un taux de 51,4 %.²³⁹

Dans un tel contexte, l'offre éducative de ces organisations est une contribution majeure au développement durable, en même temps qu'elle pose les bases d'un travail décent pour les bénéficiaires, huitième ODD en lien avec leurs actions. Les soutiens multiformes qui accompagnent les passages à l'âge adulte renforcent leurs capacités et les possibilités d'accès à l'emploi.

En aidant les jeunes à sortir de la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie, les structures apportent à la société des solutions contre l'exclusion et pour la réduction des inégalités sociales, dixième ODD, sur lesquelles reposent le seizième qu'est la construction de la paix et la promotion de la justice.

La pertinence de ces objectifs tient au fait qu'ils s'inscrivent dans la démarche du PNDES qui entend mettre en place des mécanismes de protection et de développement du capital humain à l'horizon 2020 dans le pays.

²³⁹ C'est ce qui est ressorti d'une étude sur les enfants et adolescents en dehors du système éducatif réalisé par l'Institut supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université Ouaga I Pr Joseph-Ki-Zerbo et présentée le jeudi 7 septembre 2017 à Ouagadougou.

Tableau 19: Dissemblances relatives à l'enfant

Ministère	Direct-Aid	SOS Village d'enfants
Un enfant est un être humain âgé de moins de dix-huit ans	Un enfant est un être humain âgé de moins de 18 ans. Cependant, dans la pratique, cette définition varie d'un enfant à l'autre et dépend de la performance scolaire. Si un bénéficiaire de douze ans par exemple est médiocre en classe, il n'est plus défini suivant ce même registre car il quittera le dispositif de prise en charge. Par contre, à 22 ans par exemple, le bénéficiaire qui réussit ses examens peut y rester et être pris en charge.	Un enfant est un être humain âgé de moins de dix-huit ans. Mais dans l'Organisation, sa jeunesse commence à partir de quatorze ans et marque la fin de son enfance car, à partir de cet âge, il quitte le centre de prise en charge pour être confié à la cellule d'encadrement des jeunes.
Un enfant orphelin est celui qui a perdu son père, sa mère ou les deux	Un orphelin est celui qui a perdu son père ou les deux parents. La perte de la mère ne lui confère pas ce statut.	Un orphelin est celui qui a perdu la prise en charge parentale ou qui risque de la perdre. Ici, le statut du bénéficiaire n'est pas forcément lié au décès du ou des parents mais à leurs conditions de vie. Paradoxalement, l'enfant de la rue ne fait pas partie de son public cible.
La promotion de la participation de l'enfant à toute action ou décision le concernant est une obligation conforme aux dispositions nationales et aux conventions internationales	Le point de vue de l'enfant n'est pas prioritaire. Il ne saurait mieux définir ce qui peut lui être utile.	La participation de l'enfant fait partie des principes de la structure.

CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES STRATÉGIES, DES RÉSULTATS, ET PERCEPTIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Les insuffisances du système national de protection des enfants en difficulté trouvent des réponses dans l'action non gouvernementale. Ce chapitre évalue les stratégies de Direct-Aid et SOS Village, leurs résultats ainsi que les perceptions des bénéficiaires.

6.1 Ce que « protéger » veut dire, ce que « insérer » signifie

Les bénéficiaires de la protection sociale des deux structures ont des trajectoires similaires dans le processus de prise en charge. Cela commence par la satisfaction directe des besoins immédiats de l'enfant et se termine par son insertion. Les actions "impactent" diversement la vie quotidienne de chaque pensionnaire. L'influence de ces dispositifs est tributaire des parcours de vie individuels et des formes de construction de celui-ci à l'intérieur de ces cadres. Cependant, malgré cette similitude, le profil du bénéficiaire sortant des dispositifs est différent et s'explique par deux raisons. D'un côté, la construction de l'enfant est totalement masculine car celui-ci passe au moins douze ans de vie aux côtés d'un encadreur qu'il finit par considérer comme un *père*. De l'autre, elle est féminine, bien que les intervenants soient des deux sexes, car les *mères* occupent la quasi-totalité du quotidien de l'enfant. Les éducateurs n'interviennent qu'en situation de crise ou quand vient l'heure de se séparer de sa *maman*.

La situation actuelle des enfants, marquée par la montée en flèche de certains fléaux tels que les guerres, l'immigration clandestine, le terrorisme, la crise économique mondiale et les catastrophes naturelles, phénomènes pas forcément nouveaux mais d'une ampleur sans précédent, conduit à de nouvelles mesures de protection. Les actions des institutions

nationales et internationales sont de plus en plus tournées vers la prévention des dangers qui menacent les populations exposées à ces risques, en particulier les enfants. Leur démarche s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités de résilience et des dispositifs de prise en charge capables de favoriser des options efficaces d'insertion. Si l'insertion socioprofessionnelle en général est un enjeu social important, celle des enfants en situation de vulnérabilité l'est encore plus. Cela s'explique par la permanence des difficultés scolaires et psychosociales, des exigences du marché de l'emploi et d'une préparation insuffisante à la vie autonome auxquelles s'ajoute la faiblesse des liens familiaux. Les anciens pensionnaires font le plus souvent face à un cumul d'adversités à telle enseigne que la question des soutiens est indispensable à leur insertion. C'est ainsi que « *la littérature sur le devenir des jeunes ayant connu un placement, qui s'inscrit généralement dans une perspective évaluative des résultats de la prise en charge, met en lumière les différents obstacles à l'insertion, notamment les problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés, et l'importance du développement de services qui constituent une passerelle entre le réseau des services spécialisés à la jeunesse et le réseau adulte* »²⁴⁰.

Les actions engagées par les structures dans le cadre de la protection et l'insertion des enfants vulnérables à Ouagadougou sont périodiquement évalués pour mesurer l'impact de leur contribution. Notre approche a été d'aller au-delà des chiffres officiels pour interroger la réalité du terrain avec les bénéficiaires eux-mêmes. Cela s'explique non seulement par l'exigence méthodologique de la démarche qualitative mais aussi par la dynamique des relations dans le milieu organisationnel qui impose des choix stratégiques aux acteurs. Ces relations sont sous le poids de la méfiance réciproque et de la concurrence si bien que chaque acteur tient un discours que nous

²⁴⁰ M. GOYETTE et M.-N. ROYER, « Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 8, automne 2009, p. 3.

pouvons qualifier d'auto-protecteur en direction de l'autorité publique. Un cadre administratif du ministère de la Solidarité nationale affirme :

« Si l'on regarde les informations que les ONG et les associations nous fournissent, on dira que le problème des enfants en difficulté sera résolu. Mais ils continuent de souffrir à travers la ville malgré les chiffres et les actions qui sont dans les documents. »

En plus des chiffres, nous présenterons des exemples de réussites et d'échecs d'insertion afin de mieux rendre compte de l'efficacité des stratégies des acteurs.

En trente ans d'existence, des milliers d'enfants ont bénéficié du soutien de Direct-Aid avec une durée moyenne de prise en charge de dix années consécutives. C'est le résultat de la stratégie de parrainage. Toutes les charges afférentes à la vie de chaque enfant, de son admission à sa sortie, sont supportées par son parrain, un citoyen koweïtien à qui un bilan régulier est fait sur l'évolution de son filleul. Mais il n'a pas été possible pour nous de connaître le nombre total d'enfants pris en charge depuis son installation dans le pays jusqu'à 2016. Cela traduit la faiblesse de certaines organisations en termes de capitalisation des acquis et d'évaluation de l'impact de leurs actions. Cependant, entre 2015 et 2017, le nombre d'orphelins de l'ONG est passé de 1 381 à 1 128, soit une réduction de 253 correspondant à ceux qui ont quitté le dispositif en 2016 pour débiter une vie d'adulte.

Tableau 20 : Nombre d'enfants vulnérables pris en charge en 2017

N°	Localités			Nombre
	REGION	PROVINCE	COMMUNE	
1	Centre	Kadiogo	Ouagadougou	453
2	Centre-Ouest	Boulkiemdé	Koudougou	205
3	Centre--Sud	Nahouri	Pô	161
4	Est	Gourma	Fada N'Gourma	176
5	Hauts Bassins	Houet	Bobo-Dioulasso	133
Total				1 128

Source : Direct-Aid, Rapport 2016.

Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires selon l'âge

Âge		5-10	11-14	15-18	18+	Total
Localité	Ouagadougou	54	196	98	105	453
	Koudougou	40	99	62	4	205
	Pô	13	72	76	0	161
	Fada N'Gourma	11	87	75	3	176
	Bobo-Dioulasso	2	54	27	40	133
	Total	120	508	348	152	1128

Source : Direct-Aid, Rapport 2016.

Les pensionnaires de Ouagadougou représentent 40 % des enfants, parmi lesquels 75 % ont moins de 18 ans. Ceux qui ont plus correspondent à 13,50 % du nombre total de bénéficiaires. 300 pensionnaires de la capitale fréquentent l'école primaire, 90 sont inscrits au collège et 30 sont étudiants dans les universités publiques et privées. Certains (20) évoluent dans l'apprentissage des métiers tandis que d'autres (13) cherchent un diplôme dans les branches professionnelles de l'enseignement, de la santé et de

l'action sociale. Parmi les ONG de la ville, l'Organisation occupe les premiers rangs de celles dont la couverture sociale est suffisamment large au regard des moyens financiers dont elle dispose. Mais à entendre une partie de nos enquêtés, les difficultés de planification des soutiens à l'enfance sont récurrentes et influencent négativement la qualité de la prise en charge. Pourtant, l'assistance aux orphelins passe par la capacité d'action des institutions et la mise en œuvre des politiques sociales²⁴¹ en leur faveur et au profit du parent en situation de veuvage ou de la famille élargie. Il s'agit des mesures à prendre pour réduire la dégradation des conditions de vie socio-économiques des enfants en situations de vulnérabilité.

Une telle ambition implique de reconsidérer l'identification des besoins non couverts et cachés chez les enfants, la capacité d'intériorisation de leur statut d'orphelin et la reconstruction de la parenté qui s'impose à eux dans un contexte de réorganisation des liens familiaux. Dans leur cheminement, les soutiens à maintenir ou à créer, ainsi que l'accompagnement pour faciliter les transitions vers l'âge adulte, sont également des défis à l'épreuve des dispositifs de prise en charge. Aider les orphelins à considérer positivement la perte d'un parent revient à reconnaître le deuil de l'enfant confronté à la mort²⁴².

Les conséquences de *l'orphelinage* ne sont pas seulement des risques matériels et financiers qui pèsent sur l'enfant. Elles comportent aussi

²⁴¹ A. CHAMBRAUD, « Le statut juridique de l'orphelin », in M. MOLINIÉ (sous la dir. de), *Invisibles orphelins*, Paris, *Autrement*, 2011, pp. 180-193.

J. ROVINSKI et S. PONS, « La prise en charge de l'enfant orphelin par le Droit », *Archives de Pédiatrie*, vol. 19, n° 6, juin 2012, pp.245-246.

²⁴² P. BEN SOUSSAN et I. GRAVILLON I, *L'Enfant face à la mort d'un proche*, Paris, Albin Michel, 2006.

une dimension psychique comme le montrent Dowdney *et al.*²⁴³ et Dubé²⁴⁴. Limiter l'impact négatif de ce risque par la prévention constitue un enjeu majeur de l'accompagnement et ne saurait être mieux pris en compte que par la présence des professionnels de la protection de l'enfance. Les moyens qui accompagnent cette première stratégie (*parrainage*) n'intègrent pas le développement des compétences des acteurs. À la présence suffisante des ressources nécessaires de prise en charge s'oppose la faiblesse des capacités des acteurs intermédiaires qui, pourtant, partagent le quotidien des bénéficiaires. Ce qui influence négativement les stratégies de protection et d'insertion. Un responsable burkinabè le souligne :

« L'ONG investit beaucoup de moyens pour le soutien des enfants vulnérables mais elle met plus l'accent sur le nombre que sur la qualité. D'importantes sommes sont investies mais la qualité de la prise en charge reste à améliorer. Depuis longtemps, on a parlé de la formation des encadreurs mais rien n'est fait jusqu'à présent. Les encadreurs ont été recrutés avec un niveau de Licence (langues et droit) sans aucune formation spécifique dans la protection de l'enfance. »

La *scolarisation obligatoire* est la seconde stratégie de la structure en termes de planification. Mais à y voir de plus près, elle occupe une place prioritaire car, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, la fréquentation scolaire est un critère non négociable du parrainage. Chaque orphelinat est accompagné d'au moins une école primaire. Ceux de Ouagadougou bénéficient d'un collège en plus depuis 2006 qui prépare au premier diplôme du secondaire de l'enseignement général.

²⁴³ L. DOWDNEY *et al.*, « Psychological disturbance and service provision in parentally bereaved children. Prospective case-control study », *British Medical Journal*, vol. 319, n° 7225, décembre 1999, pp. 354–357.

²⁴⁴ M. DUBÉ, « Enfants exposés à l'homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion », *Revue internationale d'Éducation familiale*, vol. 29, n° 1, septembre 2011, pp. 107-122.

Dans le système éducatif burkinabè, ce diplôme est suffisant pour accéder à de nombreux emplois dans l'administration publique et privée. Ce qui en fait un parchemin important pour la structure, les enfants et leurs parents :

« J'ai commencé le CP1 ici dans le Centre. Je suis en classe de 3^e (année d'examen du BEPC). L'autre jour, ma maman est venue ici avec mon oncle. Ils ont dit de tout faire pour avoir le BEPC et ils vont payer la formation pour que je devienne infirmier » (un enfant de 16 ans).

« Quand son papa est décédé, j'ai entendu dire que les Arabes prennent en charge les orphelins. Je suis allée et ils m'ont demandé les papiers de l'enfant et le certificat du décès. J'ai envoyé et, après, ils m'ont appelé pour dire d'envoyer l'enfant à l'orphelinat parce qu'il a eu un parrain au Koweït qui va s'occuper de lui. Mon souhait est qu'il étudie bien pour réussir et avoir un travail. S'il devrait rester à la maison, je ne pense pas qu'il aura la chance dans les études car son oncle n'a pas un bon travail, et moi aussi, je ne travaille pas » (une maman de 43 ans).

Le développement de l'enseignement fait l'objet de la mise en œuvre d'un plan quinquennal qui va de 2016 à 2020. La vision de ce plan est de faire en sorte qu'à l'horizon 2020, les écoles de Direct-Aid soient mieux organisées avec des enseignants bien formés et des résultats qui atteignent 100 % de succès aux examens. Dans le domaine de l'éducation, la première école primaire a été ouverte en 1994 à Korsimoro, un village situé dans le centre-nord du pays. Plus de deux décennies après, une quinzaine d'établissements scolaires sont fonctionnels au profit de l'école burkinabè sous la couverture d'une Convention de partenariat, signée entre le ministère de l'Éducation nationale et l'ONG en 2014.

La conception de ce plan se justifie par l'insuffisance des résultats scolaires, « *malgré les grands moyens investis par l'ONG dans le financement de l'éducation* ». En 2016 par exemple, les écoles primaires des orphelinats ont affiché 56,58 % de succès à l'examen de l'enseignement primaire. Celle de Ouagadougou a enregistré un taux plus bas : 37,5 %. La faiblesse de ces résultats s'explique par la qualité de l'encadrement. Non seulement le ratio pensionnaires/encadreur est très élevé (50 pour 1) mais aussi et surtout le déficit de qualification et de formation pédagogique chez les encadreurs rend infructueux le suivi scolaire et psychologique des bénéficiaires.

De même, le personnel enseignant se plaint d'une absence de motivation au travail, conséquence d'un revenu mensuel insuffisant pour faire face à la cherté de la vie et d'un manque de remise à niveau par rapport aux nouvelles approches pédagogiques. Du coup, l'enseignant, au lieu que son attention soit tournée vers le renforcement de la qualité de son métier, se préoccupe de rechercher un nouvel emploi mieux rémunéré. Ce sont des défis à relever dans ce secteur afin d'améliorer la qualité de l'offre éducative de l'ONG.

La mise en œuvre du plan quinquennal a permis de donner un début de réponses par l'installation d'un système de suivi et de gestion intégré des écoles, la formation pédagogique continue des enseignants, une gestion administrative plus rigoureuse, etc. En 2017, le taux de réussite est passé de 56,58 % à 91,11 % au niveau national et de 37,5 % à 88,57 % à Ouagadougou.

Ce bond traduit la nécessité d'une meilleure planification des actions de l'Organisation afin de mieux répondre aux besoins d'insertion de son public-cible, sa troisième stratégie.

Tableau 22 : Résultats comparatifs dans les orphelinats de Direct-Aid

N°	Localité	2016 (%)	2017 (%)
1	Ouagadougou	67,5	88,57
2	Koudougou	82,35	82,5
3	Pô	37,5	100
4	Fada N'Gourma	19,05	94,5
5	Bobo Dioulasso	76,47	89,58
Total		56,66	91.03

Source : Direct-Aid, Section Enseignement, Rapport 2017.

Nous l'avons évoqué plus haut, l'un des défis majeurs du système de protection de l'enfant au Burkina demeure la capacité des dirigeants à orienter les acteurs dans le choix de stratégies efficaces pour des solutions durables. L'efficacité du système se mesure à l'aune de l'effectivité et de l'impact des actions d'insertion qui garantissent l'autonomie et l'indépendance de l'enfant. Dans un contexte de dégradation des conditions de vie de nombreuses populations, relever ce défi constitue une urgence institutionnelle dans le cadre de la prise en charge globale des enfants vulnérables.

La dernière stratégie de Direct-Aid, consacrée à l'accompagnement vers une « *vie active utile et responsable* » selon l'expression de l'un de ses dirigeants, ne mobilise pas suffisamment l'attention des autorités de la structure bien que des actions soient engagées. En effet, cet accompagnement est principalement destiné aux orphelins en situation de difficultés scolaires, incapables de progresser dans un cursus normal. Soit ils apprennent un métier pour être ensuite équipés du matériel nécessaire au démarrage de leur activité, soit des micro-projets générateurs de revenus leurs sont offerts dans le secteur informel (commerce, élevage, transport urbain...).

Allassane est un pensionnaire de l'ONG. Il est arrivé à l'orphelinat en 2001 et y débute ses études à l'âge de six ans. Huit ans plus tard, il avait toujours du mal à réussir à l'examen d'entrée au collège. Il sera retiré de l'enseignement général et inscrit pour l'apprentissage de l'électricité en 2010. Deux ans plus tard, il décroche son Certificat de qualification professionnelle en cette spécialité. À dix-sept ans, il commence à exercer comme ouvrier électricien à travers des contrats de courte durée. Sa maman est commerçante de légumes. Avec ses bénéfices, bien qu'insignifiants, elle arrive à assurer le quotidien des frères d'Allassane, le dispensant des charges de fils aîné de la famille. Avec ses économies et son expérience, celui-ci ouvre un point de vente de matériel électrique. En 2014, il bénéficie d'un financement de son parrain à hauteur de 500 000 FCFA (763 euros) pour l'équipement complet de sa quincaillerie. Ce projet le renforce et contribue à augmenter sa clientèle et son estime sociale dans son environnement. Aujourd'hui, cet ancien pensionnaire, à 25 ans, est très sollicité au point qu'il a embauché une dizaine de jeunes dans son entreprise située au secteur 29 de la capitale. Désormais, son regard est tourné vers d'autres projets économiques, comme l'élevage, et sociaux, comme le mariage.

C'est aussi le cas d'Antoinette, une orpheline externe, bénéficiaire de l'aide de l'ONG depuis l'âge de cinq ans. À vingt ans, elle obtient son brevet mais ne pourra pas continuer ses études en raison d'une grossesse non désirée. Le père de l'enfant est un condisciple de vingt-deux ans. Elle traversera deux années de souffrances avant que l'Organisation ne décide de l'inscrire à titre privé à une formation au métier d'enseignant. À sa sortie en 2016, elle intègre, à l'issue d'un test de recrutement, la fonction publique burkinabè avec un salaire mensuel de 120 000 FCFA.

En revanche, la situation de Boukary, pensionnaire de l'orphelinat depuis 1992, est problématique. Fils aîné d'une fratrie de quatre enfants, son père est décédé au moment où aucun d'entre eux, tous scolarisés, n'est majeur. Leur mère rentrera avec eux de la Côte d'Ivoire voisine où la famille

s'était établie. À Ouagadougou, la rupture temporaire des liens familiaux, due à l'absence prolongée du pays, n'a pas permis de renouer facilement les solidarités familiales. Accueillie chez un oncle dans un quartier précaire de la ville après une semaine d'errance, c'est à travers la mendicité de rue qu'elle survivait avec ses enfants. C'est dans de telles conditions et à travers la contribution d'un leader religieux que Boukary a eu la chance d'être admis dans l'orphelinat de Direct-Aid où il reprit sa scolarité. Après un parcours sans faute, il obtient son baccalauréat scientifique en 2012. Il quitte l'orphelinat et perd la prise en charge institutionnelle contrairement à la logique de promotion de l'excellence scolaire au sein de la structure. Une nouvelle vie commence pour ce jeune garçon. Il exécute des contrats saisonniers pour se prendre en charge, soutenir sa maman et poursuivre ses études à l'Université. Ce rôle de chef de ménage ne lui facilite pas la tâche. Il n'a pu avancer dans la filière de médecine où il était orienté. Depuis 2016, il cherche désespérément un emploi stable dans un contexte de difficultés économiques post-insurrectionnelles que traverse le pays.

Ces situations contrastées de passage à l'âge adulte et d'insertion sont révélatrices d'un dispositif d'accompagnement qui présente des insuffisances et qui n'analyse pas profondément les trajectoires individuelles des enfants. Pourtant, leurs parcours de vie sont uniques et correspondent, pour chacun, à une échelle de vulnérabilité dont la prise en compte est fondamentale dans la définition du type de prise en charge adapté.

En attendant les résultats de sa stratégie 2030, la mise en œuvre de la Politique de Protection de l'Enfance (PPE) a permis à *SOS Villages d'enfants* de donner à chaque enfant qu'il prend en charge *la chaleur d'un foyer* à travers la réalisation de ses objectifs stratégiques dans les deux villes d'interventions. Au cours de l'année 2016, 2 528 enfants ont bénéficié de soutien direct au sein des différents programmes de l'Organisation. Dans le domaine de l'appui familial par exemple, celle-ci compte 197 enfants (107 garçons et 89 filles) contre 204 en 2015, et 112 jeunes (62 garçons et 50 filles) contre 111 en 2015.

Le nombre de participants au Programme de Renforcement de la Famille (PRF) a été de 769 enfants (374 garçons et 395 filles) en 2016 contre 746 en 2015. Les installations d'éducation accueillent 1 443 élèves, du préscolaire au premier cycle du collège. Les structures sanitaires, installées à proximité des enfants, sont une assurance pour les cas de maladie, en même temps qu'elles contribuent à lutter contre la mortalité infantile à travers des programmes de vaccination et de sensibilisation²⁴⁵.

Plus spécifiquement, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités des acteurs (mères, tantes et éducateurs) afin d'améliorer la qualité de la prise en charge intégrée de l'enfant et la planification de son développement²⁴⁶ au sein des unités. La dynamique de la collecte de fonds et des activités de visibilité a permis de renforcer les partenariats existants et de créer de nouvelles relations avec les entreprises de manière à atteindre l'objectif stratégique « Un Ami » pour les enfants. Ce qui a permis de collecter 15 800 850 FCFA en 2016 (soit 127 % des prévisions) contre 15 133 225 FCFA en 2015, avec des dons en nature estimés à 8 580 555 FCFA. En ce qui concerne l'objectif « Un Mouvement », l'Organisation renforce les capacités de ses 156 travailleurs directement rattachés à la protection de l'enfant pour garantir une appropriation collective des nouvelles approches en matière de protection de même que l'amélioration des conditions de vie.

Le VESOS de Ouagadougou fonctionne avec un effectif de 120 enfants, dont 64 garçons et 56 filles, contre 127 enfants en 2015. Il est fait état de 15 enfants inscrits en préscolaire, 81 en primaire, 21 en post-primaire

²⁴⁵ En 2016, l'ONG a enregistré 11 681 consultations dans les infirmeries, dont 4 608 à Ouagadougou et 7 073 à Bobo-Dioulasso. Le personnel de l'infirmerie a réalisé cinq séances de sensibilisation au profit des enfants des programmes. Ces séances ont porté sur la délinquance juvénile, les parasitoses intestinales, l'hygiène buccodentaire, la sexualité et les angines.

²⁴⁶ Chaque unité de prise en charge dispose d'un PDE (Plan de Développement de l'Enfant) et d'un PDJ (Plan de Développement du Jeune).

et un adolescent en atelier d'apprentissage. La prise en charge de l'ensemble de ces enfants est assurée par 52 collaborateurs. Comme chez Direct-Aid, l'organisation de la vie scolaire fait partie des moyens de protection et d'insertion si bien que les performances sont suivies de manière à limiter les situations d'échecs. Ce suivi, planifié et assuré par les éducateurs et *les mères* dans les maisons familiales, permet d'identifier les difficultés d'apprentissage afin d'apporter le soutien pédagogique approprié. Ces activités ont permis d'améliorer les résultats. Le taux de passage en primaire et post-primaire se situe respectivement à 76,74 % et 84,61 % en 2016, et on note 63,63 % de succès à l'examen du Certificat d'Étude primaire (CEP).

Sur le plan sanitaire, l'infirmerie du VESOS de la capitale assure le suivi et les soins de santé des bénéficiaires et des populations environnantes. En 2016 par exemple, elle a enregistré 4 608 consultations dont 1 659 ont été sollicitées par les pensionnaires. Le paludisme, première cause de décès des enfants de 0 à 5 ans, et les infections respiratoires ont été les principaux motifs de consultation.

Dans cette même année, huit adolescents (5 garçons et 3 filles) du VESOS ont rejoint la Cellule d'Encadrement des Jeunes (CEJ) de Ouagadougou, portant les effectifs de 31 à 39 (20 filles et 19 garçons) et marquant le début du processus de leur autonomisation. À l'opposé de Direct-Aid où cette dimension est moins considérée bien que les sortants soient plus nombreux, SOS Village accorde une priorité à l'organisation.

Les rencontres périodiques de développement de ces jeunes s'inscrivent dans ce cadre et permettent de recueillir leurs avis sur le processus de bancarisation de leur prise en charge dès la sortie du VESOS. L'intérêt de cette démarche est de les initier à la gestion de leurs ressources financières à travers les institutions spécialisées. Cette approche se veut nouvelle et participative en réponse aux plaintes des parents qui reprochent à l'ONG leur non-implication. Ceux-ci sont régulièrement associés en qualité

de mandataires et peuvent ainsi suivre au mieux la gestion de la bourse de leurs enfants. C'est aussi un cadre d'initiation des jeunes aux AGR, d'information, de sensibilisation et de formation sur l'entrepreneuriat afin de renforcer la compétitivité sur le marché de l'emploi et de l'auto-emploi²⁴⁷.

Le Programme de renforcement de la famille (PRF) de Ouagadougou, implanté en 2010 avec 150 jeunes, compte 323 enfants en 2017 (158 filles et 165 garçons) issus de 96 familles. Vingt-neuf de ces familles ont quitté le programme courant 2017 pour avoir atteint l'autonomie. En effet, grâce aux divers soutiens reçus de la part du Programme, ces familles ont pu, non seulement renforcer leurs connaissances en matière de prise en charge de l'enfant, mais aussi développer des AGR à même de générer des ressources financières leur permettant de supporter les besoins de leurs familles. Ce programme, comme nous l'avons indiqué plus haut, cible ceux qui risquent de perdre la prise en charge parentale. L'implication des Organisations à Base communautaire (OBC) est un atout. La principale OBC partenaire, l'Association *Namanegbzanga*, mène des AGR collectives : production maraîchère, transformation de sachets plastiques en pavés, fabrication de savon et de beurre de karité. Ces AGR, associées aux séances périodiques de sensibilisation sur la nécessité de promouvoir les droits de l'enfant, sont une forme de responsabilisation des parents mettant en relief la dimension communautaire de la contribution. Le taux de progression des AGR mis en place, estimé à 89,83 % selon les responsables, indique l'efficacité de la stratégie à trouver des solutions durables aux problèmes de vulnérabilité²⁴⁸.

²⁴⁷ En 2016, 60 jeunes dont 32 filles ont participé au Salon international et de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) qui avait pour thème : « *Artisanat africain, entrepreneuriat féminin et protection sociale* ». Ce qui a suscité en eux le goût de la créativité, de l'imagination et de l'entrepreneuriat à travers la visite des domaines d'activités et les échanges avec des professionnels expérimentés du secteur.

²⁴⁸ Par exemple, les résultats scolaires de 2016 des enfants concernés par le Programme sont de 81,39 % pour le passage en classe supérieure au primaire, 92,37 % au préscolaire,

Le cas de Monique, une jeune fille de vingt-deux ans qui est passée d'employé de ménage à institutrice et qui a en projet de devenir inspectrice de l'enseignement primaire, mérite attention :

« Ma famille et moi avons une vie difficile avant notre admission dans le PRF en 2010. Je le dis de tout cœur et en toute sincérité. Mon père était cultivateur et ma mère est ménagère. Leur situation économique ne leur permettait pas de payer nos frais de scolarité. Seulement trois enfants sur cinq fréquentaient l'école. Moi particulièrement, j'étais constamment triste car je voulais aller à l'école mais mes parents ont décidé que je parte travailler comme fille de ménage afin de les aider à payer la scolarité de mes petits frères et sœurs. Mais aujourd'hui, nous partons tous à l'école », explique-t-elle, avant de poursuivre :

« Depuis notre admission, nous avons reçu beaucoup d'appuis mais celui qui m'a marquée le plus, c'est le paiement des frais de ma formation. C'est grâce à cette prise en charge de la scolarité que ma vie a changé. Je suis aujourd'hui institutrice dans une école privée. En outre, le soutien de SOS Village m'a marquée car j'avais déjà baissé les bras quand mes parents avaient décidé que j'allais travailler. Grâce à ce soutien, j'ai repris courage et je suis repartie à l'école. Beaucoup de choses ont changé dans notre vie depuis notre admission. Regardez-moi et vous comprendrez tout : de fille de ménage hier, je suis devenue institutrice aujourd'hui. Actuellement, je suis en mesure d'aider ma mère à payer la scolarité de mes frères et sœurs.

de 73,07 % en post-primaire, de 61,11 % à l'examen du Certificat d'Étude primaire (CEP) et de 29,41 % à l'examen du BEPC (Rapport annuel 2016).

Elle également, son activité a été renforcée grâce à ce soutien, et son revenu s'est accru. Notre famille vit mieux aujourd'hui. »

6.2 La nouvelle famille des enfants : entre affectivité et violence

La famille, dans la conception de SOS Villages, est fondamentale pour la protection de l'enfant. C'est pourquoi, nous l'avons rappelé, l'Organisation met un accent particulier sur le rôle des mères à qui il est demandé d'apporter la *chaleur d'un foyer* à chaque enfant :

« Une Mère SOS s'efforce de transformer la maison qu'on lui a confiée en un foyer chaleureux, plein d'amour et sûr pour ses enfants SOS. Le foyer devrait être un endroit où règne une atmosphère détendue, où il y a de l'amusement et des rires, un endroit où la Mère et les enfants puissent aisément faire venir leurs amis. Un foyer fonctionne comme n'importe quelle maison ordinaire, les Mères peuvent décorer la maison et y apporter leur touche personnelle. »²⁴⁹

La délicatesse de la mission tient au fait qu'elles ne sont pas seulement appelées à fonder la nouvelle famille de l'enfant, mais aussi à créer et à entretenir des liens familiaux dans un groupe de pensionnaires d'origines sociale, culturelle ou religieuse différentes. Le chercheur est tenté de se poser la question de savoir comment de telles relations peuvent se construire dans un environnement aussi particulier. La référence à une famille artificielle trouve un écho favorable au sein de nombreuses sociétés africaines de par les représentations que celles-ci ont de la cellule de base. Dans le contexte burkinabè, il y a une dépendance des familles contemporaines vis-à-vis de celles traditionnelles qui fait que, par exemple, certains aspects de la vie de l'enfant ne sont pas du seul ressort des

²⁴⁹ SOS Village d'Enfants, *Manuel de la mère SOS*, p. 30.

géniteurs. Les décisions le concernant s'insèrent dans un réseau de parenté où, le plus souvent, *le dernier mot* n'appartient pas à ses parents biologiques. Dans un tel environnement, la composition d'une famille SOS est socialement acceptée.

Cette réponse est moins préoccupante pour Direct-Aid où l'approche, centrée sur l'encadrement de groupe, accorde peu d'intérêt à la culture de l'esprit familial au sein des enfants. C'est pourquoi, dans cette structure, le *moalim*²⁵⁰ ou l'enfant²⁵¹ sont dominants, tandis que l'organisation d'origine européenne parle de famille, de mère, de frère, de sœur, de foyer, de repas familial, etc. Ces expressions ont un sens profond en tant qu'elles traduisent la qualité de la relation enfant-adulte et de l'environnement dans lequel elle se construit.

6.2.1 « C'est maman Éveline qui me lave. »

Ces propos sont de Solange, huit ans, en classe de CE1, la moins âgée d'une fratrie de neuf enfants au sein de sa nouvelle famille. Parlant des soins dont elle bénéficie de sa "maman", elle nous rappelle ces femmes dont l'âge varie entre 35 et 50 ans, qui s'efforcent d'être des mères idéales pour leurs "enfants". L'une d'entre elles nous raconte sa journée :

« Quand je me réveille à 5 h 30, je commence par les collégiens. Je les réveille, je mets à leur disposition le nécessaire pour la toilette et le petit déjeuner. À 6 h 15, c'est le tour des élèves du primaire. Nous faisons le ménage ensemble dans la cour. Les plus petits, je les douche. Les plus grands partent dès qu'ils finissent de manger ; les autres, je les accompagne jusqu'à la porte de l'école pour éviter qu'ils partent en retard. Quand tout le monde est en

²⁵⁰ Terme arabe qui signifie enseignant mais utilisé ici comme étant l'encadreur ou le surveillant des enfants.

²⁵¹ Quand les plus âgés parlent des plus petits.

classe, je me dépêche d'aller faire le marché pour le repas de midi. Les écoliers sont les premiers à venir car leur école est à l'intérieur du Village. Ils ne peuvent pas attendre leurs grands frères et grandes sœurs avant de manger. Je leur sers le repas en attendant les collégiens. Entre midi et 14 h, certains se reposent, d'autres jouent avant de retourner en classe. Pendant ce temps, moi, je suis dans la cuisine pour apprêter le dîner. La nuit, après les toilettes, comme tout le monde est sur place au même moment, nous mangeons ensemble pour cultiver l'esprit de famille et la fraternité entre eux. Dans chaque concession, il y a une salle d'étude. J'encourage les grands enfants à aller apprendre leurs leçons mais les petits, il faut les négocier ou les menacer parfois pour qu'ils étudient. Au plus tard à 22 h, chacun est sur son lit et je commence maintenant à souffler un peu... Je dis un peu parce que je ne peux pas dormir pendant longtemps sans qu'un enfant ne demande quelque chose et ça m'oblige à me lever pour voir. »

C'est un quotidien fait d'occupations, d'obligations mais aussi de privations au service des enfants dont les relations parentales s'expriment dans une dimension affective mère-enfant comme le dit Solange :

« C'est maman Éveline qui me lave le matin et le soir. Quand je reviens de l'école, elle me donne à manger. Après, elle me dit d'aller apprendre les leçons. Maman s'occupe bien de moi. Je l'aime beaucoup ».

Cette fleur (figure 15) qu'elle a dessinée et dédiée à sa "maman" traduit cette réalité.

Figure 15 : Dessin réalisé par une enquêtée le jour de l'entretien



Source : Enquête de terrain, juillet 2015.

Cette approche de la prise en charge par la valorisation du rôle de la femme et de la mère est pertinente pour deux raisons :

- les sociologues de la famille et de l'éducation s'accordent sur le fait que la mère représente la principale figure d'attache de l'enfant par la grossesse, le cordon ombilical et l'allaitement. C'est un lien qu'ils qualifient de "naturalisé" et qui fonde « *ses fonctions d'éducation ou de soins, et l'accomplissement de tâches matérielles et domestiques relatives à l'intérieur* »²⁵². Cela tend à répondre au mieux aux besoins primaires du bébé depuis sa naissance, moment par essence de préoccupation maternelle ;

²⁵² S. DELFORGE, « Images et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance », *Informations sociales*, n° 132, avril 2006, p. 102.

- les constructions sociales des représentations du masculin et du féminin excluent le père des fonctions de maternage (soins primaires, attachement, disponibilité parentale...). Le discours sur l'égalité des sexes est impopulaire dans le contexte burkinabè où la contribution masculine aux activités ménagères est empreinte de stéréotypes dévalorisants.

6.2.2 « C'est moalim Baba qui nous frappe. »

Les recherches et le discours institutionnel invitent les acteurs de la prise en charge à considérer l'indissociation entre la qualité de l'environnement de l'enfant et la réussite de son insertion comme un préalable à toute action. Les situations de violences ou de maltraitance, qu'elles soient familiales ou institutionnelles, sont caractéristiques des tensions entre enfants et adultes et entre pensionnaires. Si les violences familiales sont difficiles à contrôler, celles dont sont victimes les enfants dans des espaces censés les protéger posent un problème de suivi-évaluation de la contribution des acteurs non étatiques. Pourtant, la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (CADBE) stipule :

« Les parties concernées prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, de traitements inhumains et dégradants, et en particulier contre toute forme d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements, lorsqu'il est confié à la garde d'un parent, d'un tuteur légal, de l'autorité scolaire ou de toute autre personne ayant sa garde. »²⁵³

Les études réalisées par le Forum africain sur les politiques en faveur des enfants (ACPF) montrent que le phénomène prend des proportions inquiétantes dans de nombreux pays du Continent. Au Burkina Faso, bien

²⁵³ Article 16, paragraphe 1.

que le gouvernement ait créé une Direction s'occupant de la lutte contre les violences faites aux enfants avec des plans opérationnels, un protocole de prise en charge et une ligne téléphonique d'assistance, le constat n'est pas reluisant. L'étude réalisée en 2008 classe les types de violences exercées selon l'ordre croissant suivant : les violences physiques (83,6 %), verbales (63,9 %), psychologiques (18,7 %) et sexuelles (16,7 %)²⁵⁴.

Dans les institutions de protection, ces violences ne sont pas exclues du quotidien bien que les dispositions juridiques les condamnent fermement²⁵⁵. C'est ce qui ressort des propos que nous avons recueillis et de l'observation que nous avons pu faire. Ces violences sont surtout symboliques, physiques et émotionnelles.

Si la violence physique envers un enfant s'apparente à un dommage corporel réel occasionné par le parent ou la personne en position de responsabilité sur lui, la violence émotionnelle est une maltraitance continuelle avec des conséquences négatives sur le développement psychique. Cette forme peut inclure des attitudes de déstabilisations cognitives comme par exemple l'humiliation, la mise en quarantaine, la négligence, la menace, le discours dégradant comme le fait de faire comprendre à l'enfant qu'il n'est pas utile, ni intelligent, ni important et qu'il ne peut opérer aucun changement constructif dans sa vie.

Les dispositifs de prise en charge en tant qu'espaces clos et régulés sont producteurs d'une violence particulière que Bourdieu qualifie de *symbolique*. Dans plusieurs de ses travaux sur la domination, celui-ci met en relief la notion de *violence symbolique*, définie comme l'adhésion du

²⁵⁴ UNICEF-MASSN, 2014.

²⁵⁵ La Constitution du Burkina Faso dispose également en son article 2 que « *la protection de la vie, la sûreté, et l'intégrité physique sont garanties. Sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, les pratiques esclavagistes, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les sévices et les mauvais traitements infligés aux enfants et toutes les formes d'avilissement de l'Homme* ».

dominé aux catégories de pensée du *dominant*. Sa particularité tient justement au fait qu'elle nécessite et engendre la participation de l'agent dominé à sa propre soumission. Bourdieu le dit lui-même :

*« La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui. »*²⁵⁶

Les enfants, du fait de leur statut d'orphelin, construisent une image d'eux-mêmes non valorisante en ce sens qu'ils se représentent différemment des autres, non pas par nature, mais par conviction de ce qu'autrui pourrait penser d'eux. Cette image est renforcée par l'"isolement" qui leur est imposé. Ils sont donc dans une posture de dominés. Les adultes, quant à eux, chargés de veiller sur les bénéficiaires, font prévaloir la réglementation d'un cadre de vie commun avec ses exigences, ses interdictions et ses permissions. Leur discours n'est pas toujours valorisant vis-à-vis des pensionnaires. Dans un de nos *focus groups*, un participant dit ceci : « *Kub yaa soe-tãa-m-bila* », « *Yaa ne-wẽ ga* » en langue mooré, ce qui signifie : « *Un orphelin est un petit diable* », « *C'est une mauvaise personne* ». L'image stéréotypée de l'orphelin n'est pas totalement effacée des représentations qui l'entourent. Vis-à-vis des acteurs, les enfants ont un sentiment d'infériorité. Ce statut engendre des situations dévalorisantes pour eux, que ceux qui les protègent ne découvrent pas forcément, étant donné le caractère subtil de la violence symbolique contrairement à la violence physique où « *le châtimement corporel ou le simple corps à corps se donnent à voir et à entendre* »²⁵⁷.

²⁵⁶ P. BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 245.

²⁵⁷ J.-M. LANDRY « La violence symbolique chez Bourdieu », *Aspects sociologiques*, volume 13, n° 1, août 2006, p. 86.

Revenons sur la violence physique pour dire que certains enfants qui en sont victimes acceptent parfois d'en parler, d'autres l'expriment à travers un dessin. Un collégien de quinze ans raconte :

« À la fin du trimestre, quand on nous donne les bulletins à l'école, nous venons remettre aux encadreurs. Après, on nous dit d'aller en classe. Si tu as eu la moyenne, tu sors. Ceux qui ne l'ont pas eue restent. Ils disent que chacun doit avoir au moins 10 sur 20 dans chaque matière. Si par exemple, en maths tu as eu 5 sur 20, ils te donnent 5 coups de fouets. Moi, j'ai eu la moyenne, donc je suis sorti. Il y a mon ami qui n'a pas eu une bonne note. Lui, on l'a frappé. »

Son dessin (figure 16) exprime ces moments : il se représente en train de consoler son ami dont les résultats scolaires n'ont pas permis d'échapper au verdict du fouet.

Figure 16 : Dessin réalisé par un enquêté le jour de l'entretien



Source : Enquête de terrain, avril 2015.

Un autre pensionnaire de 14 ans, dans le dessin suivant (figure 17), relate les moments de violence qu'il a vécus :

« Il y avait un match de football et c'est mon équipe, le Real Madrid, qui jouait. Comme la télévision du réfectoire est gâtée, je suis sorti pour aller regarder la partie dans le quartier. Quand je suis revenu, le gardien l'a dit à un des encadreurs et il est venu me surprendre dans notre chambre pour me frapper. Je me suis échappé et j'ai fui pour aller me cacher sous les manguiers. Il m'a cherché mais il ne m'a pas vu. »

Figure 17 : Dessin réalisé par un enquêté au cours de l'entretien



Source : Enquête de terrain, avril 2015.

6.3. Les relations interindividuelles : entre parenté et parentalité

Les enfants entretiennent un réseau de relations dynamique. Contrairement aux externes qui vivent dans leurs familles d'origine, ceux qui sont internes éprouvent un sentiment de solitude et de peur face à l'inconnu qui caractérise leur nouvelle famille, surtout durant les premiers jours de leur arrivé. La familiarité avec leur nouvel environnement se fait un peu plus tard en compagnie de nouveaux amis parmi leurs co-chambriers et les autres pensionnaires. Mais la sphère des relations des plus grands exclut, de temps à autre, les plus petits. Entre eux, c'est l'amitié mais aussi la domination, pouvant parfois conduire à la violence, comme nous l'a dit Mahamadi, dix-sept ans : « *Tous les enfants me connaissent ici. Si tu me provoques une fois, je dis de ne pas faire. Deux fois, je dis la même chose. La troisième fois maintenant, j'agis* ».

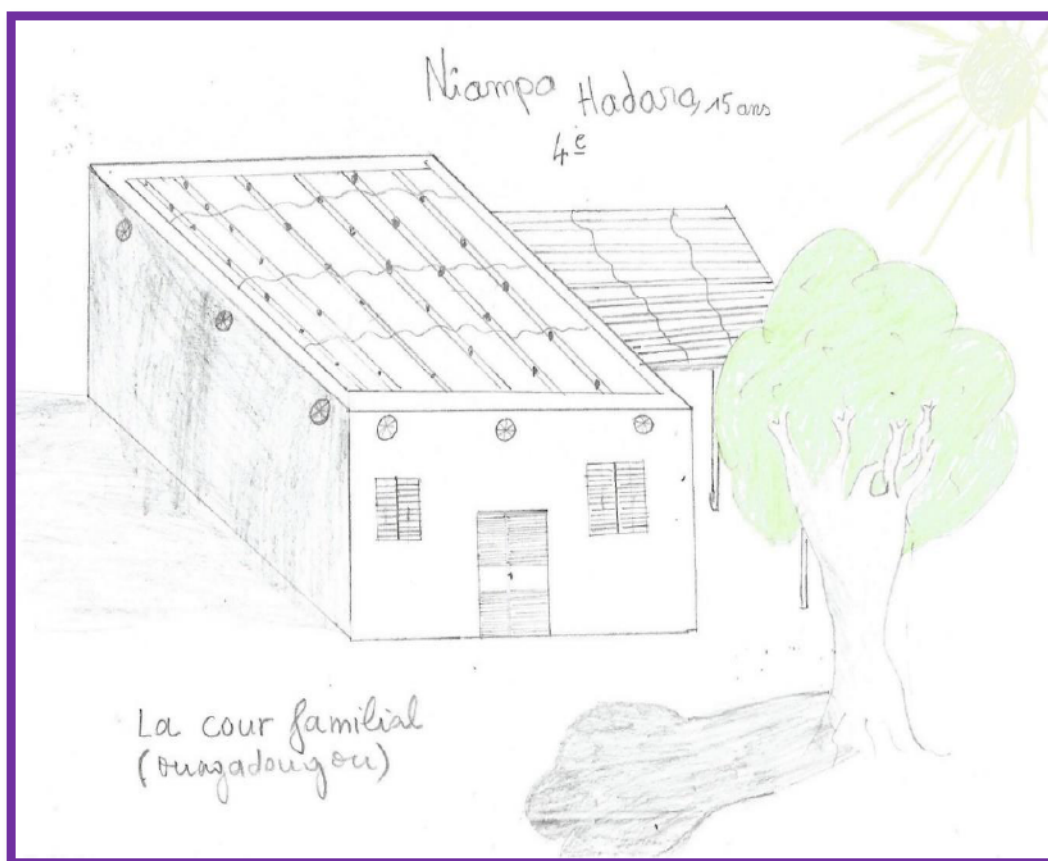
La qualité de ces relations varie d'un cadre à l'autre et dépend du type d'habitat dans lequel les enfants vivent désormais. Chez *Direct-Aid*, il est question de dortoir tandis qu'à *SOS Villages*, c'est la notion de maison. En langue mooré, il s'agit de *Ro-gãag* pour le premier et de *Zaka* pour le deuxième. Dans la culture burkinabè, chez les Mossé en particulier, ces termes ont des significations contradictoires. Le *zaka* renvoie à un espace organisé, habité, occupé, pérenne. Au-delà des bâtiments, c'est un milieu de vie familial animé, hiérarchisé, où les relations de parenté sont dynamiques. En revanche, le *ro-gãaga* symbolise le singulier, l'éphémère, le silence, un espace privé, limité, individualisé, changeable. Deux dessins produits par deux enfants enquêtés traduisent cette réalité et ces différences.

L'auteur du premier (figure 18) habite dans un *ro-gãaga*, c'est-à-dire un dortoir. Il nous a dessiné sa maison (*zaka*), exprimant ainsi un manque et, en même temps, un besoin de chaleur familial, mais aussi le caractère contraignant de son nouvel environnement. L'habileté avec laquelle il a dessiné traduit non seulement l'attachement au domicile familial mais aussi

le rejet des espaces d'enfermement. Le responsable des encadreurs s'interroge :

« Je me demande pourquoi ils veulent chaque fois sortir du Centre pour s'amuser ou se promener dans le quartier. Nous avons prévenu tous les enfants de ne pas sortir sans autorisation. Mais, je vous dis, certains même escaladent le mur pour sortir et reviennent à des heures tardives. »

Figure 18 : Dessin réalisé par un enquêté vivant dans un dortoir

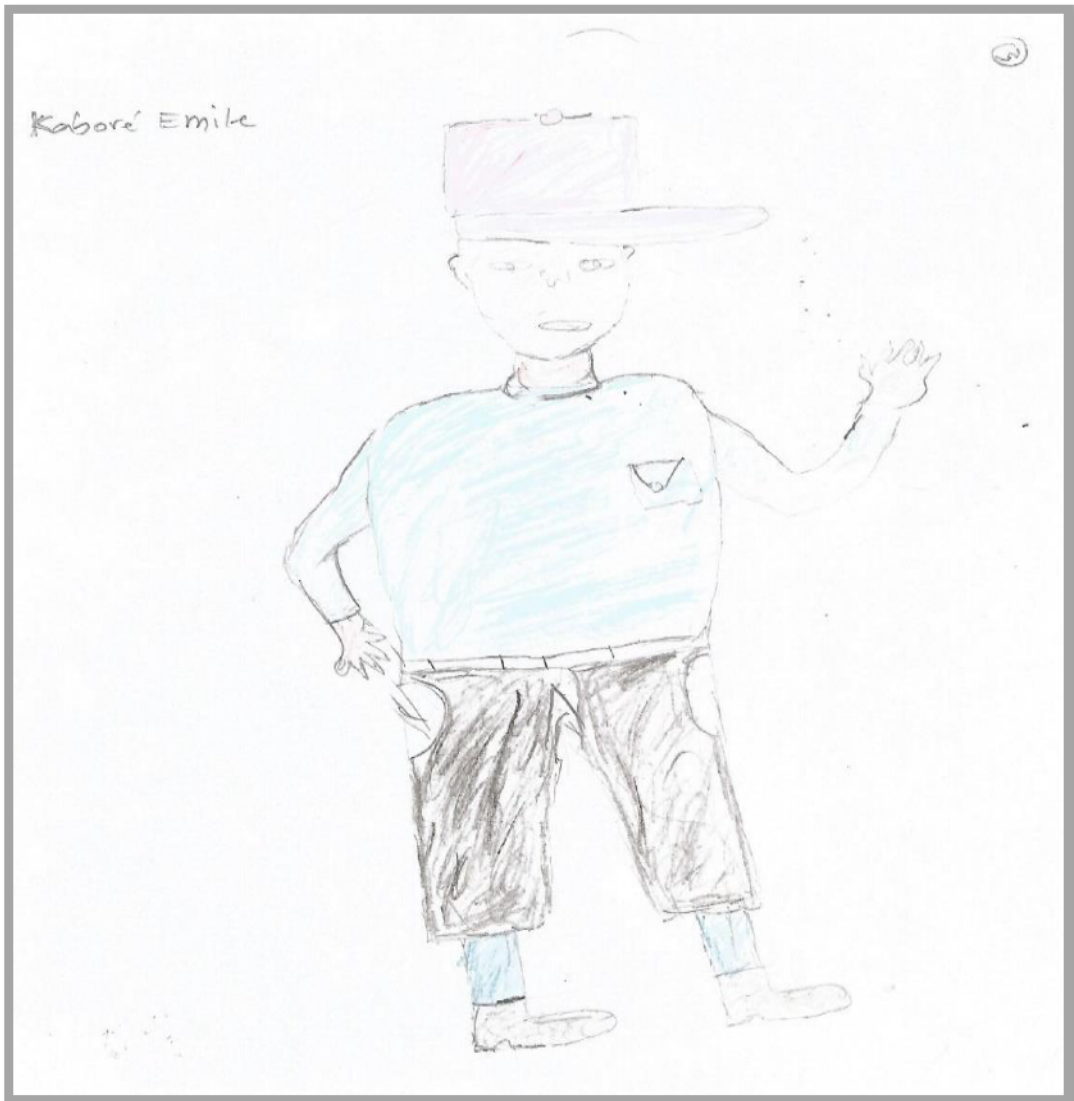


Source : Enquête de terrain, juin 2015.

Le deuxième montre un homme fièrement habillé (figure 19), visiblement bien épanoui, comme pour dire que sa préoccupation est

l'insertion à travers laquelle il pourra mener une vie heureuse et non l'intégration familiale. C'est l'œuvre d'un pensionnaire vivant dans un zaka (une maison).

Figure 19 : Dessin réalisé par un enfant vivant dans une concession



Source : Enquête de terrain, juin 2015.

Selon que l'enfant se sent bien dans une concession ou dans une chambre, les relations se construisent différemment et influencent la qualité de sa vie dans un espace clos qu'est l'orphelinat.

Les interactions permanentes entre acteurs, à ce niveau microsociologique, sont marquées par une double construction de la parenté chez les uns et de la parentalité chez les autres.

Cette parenté et cette parentalité construites sont des formes symboliques de protection de l'enfant rendu vulnérable par la perte ou l'absence des géniteurs. Les enfants considèrent ceux et celles qui s'occupent d'eux comme leurs parents. Cette représentation qu'ils se font détermine le type de relations qui les lient. Comme le disent respectivement Idrissa et Emmanuel, deux pensionnaires de 14 et 16 ans :

« Les surveillants nous considèrent comme leurs enfants ; nous aussi, on les considère comme nos pères. Ils font beaucoup de choses pour nous. Tout ce qu'ils font pour leurs enfants, ils font ça pour nous. Ils nous prennent comme leurs fils. »

« C'est notre maman. C'est elle qui s'occupe de moi et de mes petits frères. La sœur de maman aussi est là. C'est notre tante, elle aide maman à faire la cuisine. »

Ces responsables partagent avec eux ce sentiment en essayant de *« remplacer leurs parents décédés pour qu'ils ne se sentent pas orphelins »*, souligne l'un d'entre eux. Les enfants n'ont aucune référence en dehors d'eux. L'éducation quotidienne à la vie est leur devoir si bien qu'ils sont souvent appelés à sanctionner, menacer, corriger, encourager, organiser ou à réconcilier les indisciplinés et aussi à encourager les plus disciplinés. Cependant, cette responsabilité est parfois mal perçue par certains bénéficiaires. En témoigne les propos de Kader, en classe de cinquième :

« Je ne m'entends pas avec tous les surveillants. Ils y en a certains qui n'aiment pas les gens. Ils te taxent de voleur quand tu pars pour prendre le repas une seconde fois. »

Idem pour Miriam, quatorze ans, qui s'indigne : « Je n'aime pas quand on me met la honte devant les gens. »

6.4. Les perceptions des bénéficiaires

Que pensent les pensionnaires des moyens de prise en charge que leur ONG de tutelle leur offre ? Leurs perceptions sont variées. La prise en charge alimentaire est une aide importante car ils sont nombreux à ne pas pouvoir s'alimenter régulièrement avant leur admission. Trois repas leur sont offerts par jour suivant un programme de menus. Ibrahim, quinze ans, explique :

« Quand il est presque l'heure d'aller manger, les femmes servent les plats et les déposent dans le réfectoire. Tu viens prendre, si ça te ne suffit pas, tu ne peux pas venir prendre encore. Tu vas te débrouiller jusqu'à la nuit. Si je prends et puis c'est petit, je mange seulement. »

Par contre, Moussa, douze ans, affirme :

« Quand on mange, la nourriture est bonne ; ça nous suffit. On nous donne aussi des oranges et du yaourt. Il n'y a pas de jour où j'ai mangé et où je ne suis pas rassasié. »

Les encadreurs ont une autre lecture. L'un d'entre eux, en service dans le centre de Direct-Aid, dit ceci :

« Vous voyez, monsieur, les enfants-là, personne ne sait quand ils mentent ou quand ils disent la vérité, surtout à propos de la nourriture. À cause de la viande ou du poisson, ils mentent qu'ils ne sont pas rassasiés. Une fois qu'ils sont servis à nouveau, ils abandonnent le repas dans le réfectoire.

C'est pourquoi nous avons dit aux restauratrices de servir une seule fois mais suffisamment pour éviter le gaspillage. »

Les perceptions sont, en revanche, identiques sur la prise en charge scolaire, une priorité que les Organisations garantissent à leurs bénéficiaires. Sur ce volet de l'aide, ceux-ci apprécient positivement les conditions globales dans lesquelles leur scolarisation est organisée, comme le disent certains d'entre eux parmi lesquels Aminata, orpheline partielle en classe de quatrième :

« Si tu arrives, on t'inscrit à l'école. Moi, j'ai commencé le CP2 ici. On paye mes études, mes fournitures, mes tenues, tout ce qu'on veut pour bien étudier, on nous donne. »

Comme l'éducation, l'accès aux soins de santé est la chose la mieux partagée par les enfants. Les dispensaires répondent aux besoins sanitaires, même dans « *les situations les plus compliquées* » et « *quelles que soient les dépenses que cela va occasionner* » selon l'un des responsables. Ce qui justifie leurs perceptions positives de cet aspect de la protection :

« Sur ce plan, c'est bon. Quand tu es malade, on t'amène à l'infirmerie. Quand c'est grave, on te conduit dans les grands hôpitaux. C'est le Centre qui prend tout en charge. L'autre jour, on jouait au ballon et le pied de Yaya est cassé. Ils l'ont dirigé vers l'hôpital. Après, ils nous ont dit qu'ils ont fait une opération [intervention chirurgicale]. Maintenant, il est guéri. »

Tout comme ces formes de protection, la prise en charge vestimentaire est bien appréciée même si, dans l'une des structures, la participation des enfants au choix des tenues n'est pas garantie.

C'est au cours des rencontres avec les enfants de la rue pendant la période de collecte des données que nous avons mesuré la portée de la contribution de ces deux ONG à la protection d'un grand nombre d'enfants vulnérables de la capitale.

Justin a treize ans. Nous l'avons rencontré en plein centre-ville. Après le décès de ses parents, il n'a pas eu le soutien familial nécessaire pour continuer à étudier bien qu'il venait de réussir à son premier examen, ni la chance d'être pris en charge par les structures de protection. Ces autres parents n'ont pu assurer son inscription au collège dont les frais de scolarité sont au moins cinq fois plus élevés qu'à l'école primaire. Il se débrouille dans la rue pour se nourrir. L'entretien que nous avons commencé avec lui à 16 h n'a pu bien se terminer tant il était préoccupé par ce qu'il gagnerait ce jour-là pour son dîner.

La vulnérabilité économique des familles expose de plus en plus ces enfants à une vie difficile. C'est ce que signale Jean-Baptiste Zoungrana, un cadre du ministère, en affirmant que « *la situation des enfants au Burkina est préoccupante, mais celle des orphelins et autres enfants vulnérables l'est encore plus* ».

Pour nous être intéressé aux parents ou aux tuteurs des pensionnaires, retenons que leurs perceptions des actions et des stratégies sont en majorité positives.

Mme Yanogo est mère d'un orphelin interné de 15 ans. Elle est bénéficiaire d'un projet de résilience économique dans le domaine de la restauration :

« En tout cas monsieur, nous ne savons pas comment remercier les premiers responsables du Centre. Si Adama [parlant de son fils] était à la maison, c'est sûr qu'il n'irait pas à l'école. Le chef de famille est décédé il y a dix ans, me

laissant avec les enfants et les dépenses. Pourtant, je ne travaille pas ; je ne vends que des légumes au marché. Est-ce qu'on peut vendre des légumes pour s'occuper d'une famille ? Ici, ce sont eux qui s'occupent de tout. Ils m'ont aussi donné un peu d'argent et du matériel pour que j'ouvre un restaurant de rue. Et Dieu merci, ça marche et j'arrive à m'occuper des frères d'Adama. Je suis venue ce matin pour leur rendre visite. »

Michel, l'oncle d'un enfant âgé de 12 ans et pris en charge depuis 2011 ajoute :

« La contribution de l'ONG nous soulage beaucoup. Les géniteurs de l'enfant sont décédés pendant la guerre en Côte d'Ivoire. On me l'a amené à Ouagadougou pour que je m'en occupe alors que je suis au chômage. Je me débrouille en faisant de petites activités pour gérer ma famille en ce qui concerne la nourriture, la scolarité et les soins de santé. C'est difficile de joindre les deux bouts [satisfaire les besoins]. La situation était très compliquée pour moi jusqu'à ce que nous bénéficions du soutien de la structure. Vraiment, je ne peux que les remercier. »

Un autre, gardien de nuit dans un établissement scolaire dit ceci :

« C'est mon neveu qui était dans le Centre. Ils l'ont pris en charge depuis la classe de CP1. Aujourd'hui, il se débrouille bien avec un diplôme en menuiserie qu'il a obtenu il y a deux ans. Il gagne de petits contrats de travail et arrive à subvenir à ses besoins. »

Tableau 23 : Similitudes et dissemblances relatives aux dispositifs de prise en charge

Composantes	<i>Direct-Aid</i>	<i>SOS Villages d'enfants</i>
Processus d'admission	Sur examen du dossier de l'enfant comportant obligatoirement le certificat de décès de son père. L'accord ou le refus de parrainage est prononcé depuis le siège de la structure au Koweït.	Sur la base de résultats d'enquêtes sociales sur l'enfant et sa famille. La décision d'admission est prise à l'issue des rencontres d'une commission instituée à cet effet.
Catégories d'enfants pris en charge	Orphelin de père	Orphelin et autres enfants vulnérables en dehors de ceux qui vivent dans la rue ou qui ont un handicap avancé
Cadre de prise en charge	Orphelinat (réservé aux enfants de sexe masculin) Familles d'origine	Orphelinat (mixte) Familles d'origine Habitation encadrée Foyer de jeunes
Type d'habitat dans l'orphelinat	<i>Ro-gāag</i> (chambre, dortoir)	<i>Zaka</i> (domicile, concession)
Restauration	Individuelle et collective dans un restaurant sous la surveillance des encadreurs	Familiale avec la participation de la mère et de la tante SOS
Passage à l'âge adulte	Appuis financier et matériel mais planification et suivi insuffisants	Appuis financier, matériel et technique suivant un processus organisé et suivi

CONCLUSION

La problématique de la protection de l'enfant ou, plus globalement, de sa prise en charge, bien qu'ancienne, demeure une question actuelle qui s'inscrit dans le vaste champ du respect des droits humains fondamentaux. Sous la pression juridique et institutionnelle des États et des Organisations, la promotion de ces jeunes est de plus en plus dynamique dans le contexte africain. La ratification de la CDE dans les années 1990 par les pays du Continent marque un tournant décisif dans l'élaboration des projets et programmes de développement socio-économique des plus petits. Si, dans certains pays, la lutte contre les vulnérabilités de ceux-ci connaît des avancées significatives, d'autres attendent toujours de parvenir à une meilleure promotion de leurs droits. Des millions d'enfants continuent de vivre dans des conditions intolérables. En 2015, 5,9 millions d'entre eux sont morts avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Des millions d'autres n'ont pas eu accès à l'éducation parce qu'elles sont des filles ou du fait que leurs parents sont pauvres ou vivent dans des environnements touchés par des conflits²⁵⁸. Les obstacles sont nombreux et sont à rechercher dans :

- la qualité de la mise en œuvre des programmes publics et privés ;
- la faible application des dispositions juridiques censées les défendre ;
- la gouvernance des systèmes nationaux de protection ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles.

L'UNICEF regrette cette situation :

²⁵⁸ UNICEF, *Situation des enfants dans le monde 2016. L'égalité des chances pour chaque enfant*, New York, 2016.

« Il y a vingt-cinq ans, l'ONU adoptait la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Depuis lors, des millions d'enfants ont profité du progrès. Lorsque les gouvernements, leurs partenaires internationaux, les entreprises et les communautés ont mobilisé les fonds et l'énergie nécessaires ainsi qu'ils s'y étaient engagés, ils ont permis de sauver ou d'améliorer la vie de centaines de millions d'enfants. Bien que des progrès importants aient été accomplis dans des domaines fondamentaux (survie, éducation, accès à de l'eau propre), un trop grand nombre est toujours confronté à des besoins non satisfaits, des droits non respectés et des perspectives d'avenir limitées. La pauvreté et les inégalités continuent de se concentrer dans les pays à faible revenu... »²⁵⁹

Au Burkina Faso, le système de protection s'insère dans deux mécanismes : l'un formel et étatique, l'autre non formel et animé par la société civile. Notre réflexion est partie du constat que, malgré le dynamisme des acteurs, ces cadres n'offrent pas de solutions durables aux vulnérabilités des enfants. Les OEV sont confrontés à des besoins de scolarisation, de formation, d'accès aux soins de santé, d'habillement, d'alimentation, de loisirs, etc. À la multiplicité des mesures et des interventions, s'oppose la recrudescence du phénomène. Si la gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans, effective depuis 2015 dans le pays, est une avancée significative, la majorité des plus âgés, surtout ceux en situation de vulnérabilité, attendent toujours des réponses institutionnelles efficaces.

Notre démarche a été d'analyser le fonctionnement du système dans sa globalité et ses influences sur la prise en charge, en mettant un accent particulier sur la contribution des acteurs du mécanisme non formel, notamment deux ONG.

Il ressort de cette analyse que le système comporte de nombreux atouts tels que :

²⁵⁹ UNICEF, *Situation des enfants dans le monde 2015. Ré-imaginer l'avenir*, New York, 2015, p. 3.

- la richesse du cadre juridique et institutionnel ainsi que les responsabilités qui l'accompagnent dans le domaine du service public de soutien à l'enfance ;

- la disponibilité des ressources financières et matérielles des ONG ;

- la sensibilisation des acteurs à évoluer vers un changement d'approche privilégiant le renforcement de la famille.

Cependant, le système dans son ensemble reste fortement dépendant des bailleurs de fonds et des institutions internationales sur le double plan financier et technique, rendant les actions prioritaires tributaires des sources de financement. Les conséquences immédiates sont le faible taux d'exécution des programmes et de mise en œuvre des politiques de protection. Les stratégies de prise en charge de l'enfant s'inscrivent dans une approche thématique traduisant l'absence d'une vision commune et unique, du haut (État) vers le bas (acteurs non étatiques). De ce point de vue, l'élaboration d'une politique nationale de protection de l'enfant (PNPE), qui soit fédératrice et qui prenne en compte la complémentarité entre tous les acteurs et les secteurs des mécanismes formels et non formels, s'impose. Un cadre du ministère affirme :

« L'élaboration d'une stratégie nationale de protection de l'enfant est une urgence. Les documents stratégiques actuels sont dispersés, dépassés et insuffisamment mis en œuvre. Les autorités doivent faire de ce défi une priorité car le développement du pays passe par la prise en compte de toutes les couches de la société, à commencer par celles qui sont marginalisées comme les enfants vulnérables. »

Les faiblesses liées à la mise en œuvre des plans stratégiques adoptés, à l'organisation du système ainsi qu'à la coordination des actions à l'échelle nationale réduisent l'efficacité. En effet, les logiques en présence (État, société civile et communautés), même si elles ne sont pas forcément antagoniques, sont construites sur des relations qui relèvent de l'informel.

Il n'existe pas de liens fonctionnels entre les acteurs qui, du reste, mettent en œuvre l'orientation et la philosophie que les bailleurs de fonds définissent en matière de protection. La création d'un cadre global de concertation se présente comme une réponse au déficit de collaboration entre les différents acteurs à tous les niveaux de la chaîne de protection. L'échec des initiatives et les risques sur la qualité de la prise en charge en font une priorité institutionnelle et une nécessité pour l'intérêt supérieur de l'enfant :

« Les différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfant manifestent une bonne volonté à collaborer, mais il manque une coordination stratégique et nationale en la matière. Il n'existe pas un système de gestion de l'information nationale en matière de protection. Les ressources financières à disposition du secteur sont limitées. Bien que des actions aient été entreprises pour l'allocation de plus de ressources au MASSN [ministère], elles rencontrent des difficultés à être reconnues comme priorités gouvernementales. »²⁶⁰

Cette situation invite les acteurs, à tous les niveaux de cette chaîne d'interventions, à une co-construction dynamique du système de protection afin de bien le repenser pour mieux le reformer. Co-construire dans ce cadre, c'est s'accorder sur des objectifs communs et renforcer les compétences des acteurs, impliquer davantage les communautés dans la recherche de solutions durables aux pratiques mettant en danger la vie des enfants. C'est également privilégier la concertation, renforcer l'appropriation des textes législatifs par les populations et leur mise en œuvre par les acteurs.

Les ONG *Direct-Aid* et *SOS Villages* interviennent dans le combat contre les vulnérabilités depuis deux décennies au moins.

²⁶⁰ MASSN-UNICEF, *Cartographie et évaluation...*, op. cit., p. 119.

Chaque structure forme un *système d'actions concret*²⁶¹ avec ses rationalités, ses stratégies et ses contraintes. Les actions qu'elles mettent en œuvre assurent la protection de l'enfant.

Cependant, les logiques qui sous-tendent ces actions, bien que garanties d'une large couverture sociale, n'empêchent pas un retour à la vulnérabilité chez certains. Les processus d'autonomisation, variables d'une structure à l'autre et parfois marqués par des difficultés d'ordre institutionnel et individuel (chez l'enfant lui-même), compliquent les trajectoires d'insertion.

Si ces organisations ont un dénominateur commun qui est la prise en charge des orphelins vulnérables, elles conservent des divergences quant à la définition de l'orphelin et, par ricochet, la notion de vulnérabilité.

En se focalisant sur l'orphelin de père, l'organisation koweïtienne considère un seul facteur de vulnérabilité qui est le décès du géniteur de l'enfant sans considération du capital économique de son réseau familial. L'*orphelinage* n'est pourtant pas toujours une cause de vulnérabilité. Tenir compte de ce capital aiderait à ne pas se tromper de cible en investissant là où le besoin de protection n'existe pas.

La religion musulmane encourage la prise en charge de l'orphelin, en y invitant ses fidèles, car elle comporterait des mérites spirituels et améliorerait les relations humaines avec le Créateur. C'est là que réside la rationalité du choix²⁶² portée par la structure sur cette catégorie d'enfants. Les enjeux économiques²⁶³ de cette catégorisation sont, de ce fait, mis en évidence.

²⁶¹ M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'Acteur...*, *op. cit.*

²⁶² R. BOUDON, « Théorie du choix ... », *op. cit.*

²⁶³ M. BRESSON, *Sociologie...*, *op. cit.*

Cette analyse corrobore les propos du Directeur régional de l'ONG en Afrique de l'Ouest lorsque celui-ci affirme qu'il est « *plus facile de mobiliser les partenaires à faire don de leur zakat (impôt sur la fortune) quand les bénéficiaires sont des orphelins que tout autre type d'enfant* ».

La démarche de l'acteur en termes de prise en charge privilégie l'espace clos (orphelinat) au détriment de la famille d'origine avec une préférence de plus en plus orientée vers les garçons, comme l'a souligné un responsable :

« Pour l'ONG, quand l'enfant est parrainé et reste à la maison, il n'obtient pas de bons résultats scolaires car les parents reçoivent les ressources mais ne les utilisent pas au profit de leur progéniture. Pour ce faire, tout enfant parrainé doit forcément intégrer un orphelinat de l'ONG. Depuis 2010, il n'y a plus de parrainage externe. La prise en charge est de plus en plus tournée vers les garçons car les responsables de l'ONG estiment qu'au niveau des filles, il n'y a pas de bons résultats. »

SOS Villages en revanche, en associant la notion de risque au ciblage de sa population, s'inscrit dans une démarche dynamique et une vision plus large du concept d'orphelin. Ce qui justifie l'introduction des enquêtes sociales sur les enfants que cette structure viendrait à prendre en charge. Son approche est davantage tournée vers la construction du "Village de demain". La famille artificielle est appelé à disparaître au profit de la communauté et de la famille d'origine pour lesquelles la prise en charge de l'enfant sera organisée comme le mentionne un cadre de la structure :

« L'objectif final de l'ONG, c'est l'épanouissement de l'enfant, la chaleur qu'elle peut lui donner pour vivre heureux. Le village est le dernier recours pour le bénéficiaire. Tant qu'il est possible de prendre en charge l'enfant dans sa famille, interner celui-ci dans un centre d'accueil devient inopportun. L'objectif de SOS Villages Burkina est de parvenir à un système de protection où aucun jeune

ne sera pas séparé de sa famille d'origine dans le cadre de sa protection. Il s'agira de travailler à satisfaire ses besoins et à organiser son autonomisation sans le soustraire de son milieu naturel. »

Mais l'Organisation fait restriction de certaines catégories (enfants de la rue, enfants à handicap avancé). Cette rationalité de l'acteur s'inscrit dans le *postulat de maximisation*²⁶⁴. Le choix opéré par celui-ci est fonction du gain qu'il en retire car, comme l'affirme un responsable, « *nous ne prenons pas en charge ces enfants. Ce sont des cas très difficiles à gérer. Si vous avez un d'entre eux, c'est comme si vous en aviez dix. C'est très lourd comme charge* ».

Au-delà des similitudes et des dissemblances, la démarche comparative permet de relever que :

- les perceptions des enfants et des parents, en majorité positives, montrent que les ONG jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre les vulnérabilités des plus petits ;

- l'appropriation différenciée des lois et des politiques de protection de l'enfant par les acteurs non étatiques constitue une menace pour un meilleur fonctionnement du système ;

- la réussite de l'insertion des enfants ayant besoin de protection n'est pas forcément liée à la présence d'une multitude d'acteurs censés défendre leurs droits ;

- la prise en charge efficace de ces enfants n'est pas seulement tributaire des moyens matériels et financiers dont disposent ces structures. Elle est aussi et surtout une question de vision et d'approche. La recrudescence du phénomène de l'enfance en difficulté peut s'expliquer par les différences et même les

²⁶⁴ R. BOUDON, « Théorie du choix ... », *op. cit.*

contradictions de logiques qui sous-tendent les actions de protection au sein des organisations ;

- les vulnérabilités que vivent les enfants ne correspondent pas toujours aux catégories sociales auxquelles ils sont identifiés. Une catégorie peut accumuler plusieurs types de vulnérabilités ;

- les orphelinats et, plus généralement, les espaces de prise en charge institutionnelle ne sont pas toujours des cadres protecteurs pour l'enfant, contrairement à leur vocation première. Il y a un risque élevé de pratiques non conformes aux règles de protection ;

- le cadre familial naturel de l'enfant est plus favorable à sa protection et à son insertion. Si la prise en charge lui est accordée sans le séparer de son milieu, son autonomisation réussirait mieux au regard des acquis que lui offre ce cadre (intégration dans la communauté, présence au sein du réseau familial...).

Ce travail de recherche se veut une contribution à la compréhension des modes de protection et d'insertion des enfants vulnérables au Burkina Faso. Centré sur le cas spécifique des acteurs non étatiques, il ouvre des perspectives de recherche sur l'impact des mesures d'insertion qui pourraient mettre en corrélation la qualité de la protection et la réduction de la pauvreté des ménages. D'autres investigations pourraient également s'intéresser à la vie de *mère* ou de *père* que mènent les acteurs directs en protection de l'enfance pour en saisir davantage les contraintes internes et les déterminations externes.

BIBLIOGRAPHIE

Sociologie générale et méthodologie

APENUVOR Kossi, *Rapports de pouvoir et stratégies d'acteurs dans les relations inter-organisationnelles Nord-Sud. Étude de cas : les partenariats de Brücke-Le Pont (Suisse), EED et Pain pour le Monde (Allemagne) avec les ONG togolaises*, thèse de doctorat (sous la dir. de G. FERRÉOL), Université de Franche-Comté, 2011.

BERNOUX Philippe *et al.*, *Les Nouvelles Approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil, 2005.

BERTAUX Daniel, *L'Enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2014.

BOUDON Raymond, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et Sociétés*, vol. 34, n° 1, printemps 2002, pp. 9-34.

BOURDIEU Pierre, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, juin 1976, pp. 122-132.

BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.

BOYDEN Jo *et al.*, *What Works for Working Children ?*, New York, UNICEF, 1998.

BRESSON Maryse, « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie », *Pensée plurielle*, n° 16, mars 2007, pp. 9-17.

BRESSON Maryse, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2010 (1^{re} éd. : 2007).

CASTEL Robert, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politique-RIAC*, n° 34, octobre 1995, pp. 13-21.

CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 2011(1^{re} éd. : 1995).

COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *La Sociologie de Max Weber*, Paris, La Découverte, 2006.

COQUELIN Anne-Marie, « Visages d'exclusion à Madagascar : une tentative d'analyse des dynamiques d'exclusion sociale et de leurs conséquences sur les acteurs », *Pensée plurielle*, n°16, mars 2007, pp. 123-140.

CROZIER Michel, *Le Phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Seuil, 1963.

CROZIER Michel, *À quoi sert la sociologie des organisations ?*, Paris, Arslan, 2000.

CROZIER Michel et FRIDBERG Erhard, *L'Acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1989 (1^{re} éd. : 1977).

DE QUEIROZ Jean-Manuel et ZIOLKOWSKI Marek, *L'Interactionnisme symbolique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

DE VERDALLE Laure, VIGOUR Cécile et LE BIANIC Thomas, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains & travaux*, n° 21, février 2012, pp. 5-21.

DÉLFORGE Sandie, « Images et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance », *Informations sociales*, n° 132, avril 2006, pp. 100-105.

DELOR François et HUBERT Michel, *Un ré-examen du concept de vulnérabilité pour la recherche et la prévention du VIH-Sida*, Bruxelles, Centre d'études sociologiques, Facultés universitaires Saint-Louis, 2003.

FERRÉOL Gilles, *Grands domaines et notions clés de la sociologie. Analyses et textes*, Paris, Armand Colin, 2010.

FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011 (1^{re} éd. : 1995).

FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance*, Bruxelles, EME, 2012.

FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Risque et vulnérabilité*, Bruxelles, EME, 2014.

FERRÉOL Gilles, « Subjectivité, dialectique, explication/compréhension et intelligibilité du social », in FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Place et Statut de la subjectivité dans les sciences sociales*, Bruxelles, EME, 2014, pp.101-118.

FERRÉOL Gilles, « Introduction », in FERRÉOL Gilles, SARAH Maurice et ROY Jean-Baptiste (sous la dir. de), *Autour du comparatisme*, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Laboratoire C3S, 2017, pp. 7-8.

FERRÉOL Gilles et NORECK Jean-Pierre, *Introduction à la sociologie*, 8^e éd., Paris, Armand Colin, 2010(1^{re} éd. : 1989).

FLAGEUL Noël, « Pauvreté et exclusion : deux maux indissociables », *in* FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance, op. cit.*, pp. 163-179.

GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2011.

GARRAU Marie, « Regards croisés sur la vulnérabilité. Anthropologie conjonctive et épistémologie du dialogue », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°13, Hors-série 2013, pp. 141-166.

GILBERT Claude, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 1^{er} semestre 2003, pp. 55-72.

GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, trad. fr., Paris, Minuit, 1975 (1^{re} éd. en anglais : 1963).

GUILLEMETTE François *et al.* (sous la dir. de), « Recherches qualitatives. Entretiens de groupe : concepts, usages et ancrages », *Association pour la Recherche qualitative*, vol. 29, n° 1, printemps 2010.

GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 1996.

HERSE Vanessa, « De quoi souffre-ton ? », *in* FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance, op. cit.*, pp. 15-21.

HOCKEY Jenney et JAMES Allison, *Growing up and Growing Old. Ageing and Dependency in the Life Course*, Londres, Sage, 1993.

HONNETH Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, trad. fr., Cerf, 2000 (1^{re} éd. en allemand : 1992).

HOUÉGBÉ Christian, « Donner pour dominer ? », *Sud/Nord*, n° 17, février 2002, pp. 19-38.

HOURS Bernard, « L'action humanitaire : thérapie et/ou idéologie de la globalisation ? », *Sud/Nord*, n° 17, février 2002, pp. 9-18.

JOSEPH Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 2009.

KIM SANG Ong-Van-Cung, « L'invisibilité publique et la vulnérabilité du commun de Spinoza à Hannah Arendt », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 275, mars 2013, pp. 37-58.

LACAZE Lionel, « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'"analyse stigmatique" revisitée », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 5, janvier 2008, pp. 183-199.

LANDRY Jean-Michel, « La violence symbolique chez Bourdieu », *Aspects sociologiques*, vol. 13, n° 1, août 2006, pp. 86-92.

LAVOIE Constance et ANNIJONCAS Jo, « Le dessin-entretien : un outil de collecte de données innovateur et approprié auprès des communautés culturelles et linguistiques minoritaires », *Recherches qualitatives*, vol. 34, n° 1, printemps 2015, pp. 97-121.

LE ROY Étienne, « Logique fonctionnelle et logique institutionnelle. De l'opposition à la complémentarité », in TESSIER Stéphane (sous la dir. de), *À la recherche des enfants des rues*, Paris, Karthala, 1998, pp. 243-258.

LEBRUN Pierre-Brice, « La vulnérabilité », *Empan*, n° 98, février 2015, pp. 112-116.

LECLERC Chantal *et al.*, « Du groupe focalisé à la recherche collaborative : avantages, défis et stratégies », *Recherches qualitatives*, vol. 29, n° 3, printemps 2011, pp. 145-167.

LEFRANÇOIS Claire, « Articuler différentes échelles d'analyse dans la comparaison. Intermédiaires de l'emploi et mise en œuvre des politiques visant les chômeurs âgés en France et au Royaume-Uni », *Terrains & travaux*, n° 21, février 2012, pp. 93-108.

MEUNIER-CASTELAIN Christine, *La Place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF, 2002.

MILLY Bruno, « Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologique et interactionnisme symbolique », *L'Année sociologique*, vol. 51, 1^{er} semestre 2001, pp. 103-136.

MORISSETTE Joëlle, GUIGNON Sylvie et DEMAZIÈRE Didier (sous la dir. de), « Recherches qualitatives. De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche qualitative », *Association pour la Recherche qualitative*, vol. 30, n° 1, printemps 2011.

NIZET Jean et RIGAUX Nathalie, *La Sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, 2014 (1^{re} éd. : 2005).

NUSSBAUM Martha, « Non-relative virtues : an Aristotelian approach », in NUSSBAUM Martha et SEN Amartya (sous la dir. de), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon, 1990, pp. 242-269.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *La Rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruyant-Academia, 2008.

PAUGAM Serge (sous la dir. de), *L'Enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010.

QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en Sciences sociales*, Paris, Dunod, 1982.

REZSOHAZY Rudolf, « L'univers culturel des marginaux », in FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance, op. cit.*, pp. 77-82.

ROSTAING Corinne, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral », *Terrains & travaux*, n° 21, 2012, pp. 37-54.

ROUSSEAU Sophie, « Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : le cas de Manjakandriana à Madagascar », *Mondes en développement*, 4^e trimestre 2007, n° 140, pp. 25-44.

RYFMAN Philippe, *Les ONG*, Paris, La Découverte, 2009.

SEN Amartya, *Commodities and Capabilities*, Oxford, university Press, 1987.

SIRVEN Nicolas, « De la pauvreté à la vulnérabilité : évolutions conceptuelles et méthodologiques », *Mondes en développement*, n° 140, 4^e trimestre 2007, pp. 9-24.

SOGOBA Seydou, *Contribution des ONG musulmanes à l'accroissement de l'offre éducative de base au Burkina Faso. Cas de l'Agence des musulmans d'Afrique*, mémoire de fin de cycle, ENES, Koudougou, 2010.

TUAILLON DEMÉSY Audrey, « La photographie dans l'enquête : l'exemple d'un terrain en reconstruction historique », in TUAILLON DEMÉSY Audrey et FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *L'image et ses dérivés dans la recherche*, Université de Franche-Comté, Laboratoire C3S, 2013, pp. 117-127.

VALADIER Paul, « Apologie de la vulnérabilité », *Études*, n° 4142, février 2011, pp. 199-210.

VIGOUR Cécile, *La Comparaison dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005.

YAKA Aimé, *Analyse du phénomène de résistance dans la conduite du changement. Cas pratique de l'implantation de la politique de protection de l'enfant à SOS Villages d'enfants Burkina Faso*, mémoire de Master, Ouagadougou, 2012.

Sociologie de l'enfance

ANTHONY James et KOUPERNIK Cyrille, *L'Enfant dans la famille, l'enfant devant la maladie et la mort*, Paris, Masson, 1974.

AYANOU Paula, « Politique d'action en faveur des enfants en situation difficile », in AGOSSOU Thérèse (sous la dir. de), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2000, pp. 31-38.

BALLET Jérôme et BHUKUTH Augendra, « Penser la société, penser l'enfance dans les pays en développement », *Mondes en développement*, n° 146, 2^e trimestre 2009, pp. 7-10.

BARRY Aboubacar et SOUBEIGA André, *La Transformation de la famille burkinabé : effets sur le statut imaginaire, les représentations liées aux maladies mentales et prises en charge psychothérapeutiques de l'enfant*, Ouagadougou, IRD, 1998.

BECQUEMIN Michèle et CHAUVIÈRE Michel, « L'enfance en danger : genèse et évolution d'une politique de protection », *Enfances & Psy*, n° 60, 3^e trimestre 2013, pp. 16-27.

BONNET Doris et DE SUREMAIN Charles-Édouard, « Quelle place pour l'anthropologie de l'enfance dans le développement ? », *Sciences au Sud*, n° 44, avril-mai-juin 2008, pp. 16-16.

BONNET Michel et SCHLEMMER Bernard, « Aperçu sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, n° 146, 2^e trimestre 2009, pp. 11-25.

CHAZA Jean, *L'Enfance délinquante*, Paris, PUF, 1983.

CHILAND Colette *et al.*, *Le Bien être de l'enfant dans sa famille*, Paris, ESF, 1983 (2^e éd.).

COMPAORÉ Jean, *L'Enfant et la tradition moaga : sa conception, sa naissance et son refus de l'intégration sociale*, mémoire de maîtrise de Sociologie, Université de Ouagadougou, FLASH, 1992.

CONGO Salimata, *Problématique de l'enfance en difficulté et tentative de définition d'une stratégie de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes sortant des centre de rééducation*, mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, ENAM, 2000.

DEGBELO Amélie, « Concepts historiques et actuels relatifs aux mauvais traitements en Afrique », *in* AGOSSOU Thérèse (sous la dir. de), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 2000, pp. 45-50.

DÉKENS Sandrine, « Orphelins, enfants affectés et infectés par le VIH/SIDA : opérationnaliser le concept de vulnérabilité dans les programmes de prise en charge », *Face à face. Regards sur la santé*, n°10, octobre 2007, pp. 12-21.

DELAUNAY Valérie, « Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant », *Mondes en développement*, n° 146, 2^e trimestre 2009, pp. 33-46.

ERNY Pierre, *L'Enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique noire*, Paris, Le Livre africain, 1972.

ERNY Pierre, *L'Enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1987.

EZEMBE Ferdinand, *L'Enfant africain et ses univers*, Paris, Karthala, 2009.

FERRÉOL Gilles, « Les jeunes enfants victimes de sévices graves », in FERRÉOL Gilles (sous la dir. de), *Souffrance et maltraitance, op. cit.*, pp. 23-28.

GOYETTE Martin et ROYER Marie-Noële, « Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 8, automne 2009, pp. 1-25.

GREVOT Alain, « Ce que l'on appelle protection de l'enfance. Une mise en perspective internationale », *Les Cahiers dynamiques*, n° 49, 4^e trimestre 2010, pp. 58-63.

JONCKERS Danielle, « Les enfants confiés », in PILON Marc *et al.*, *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, 1997, pp.193-208.

KINDA Fatoumata, *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso : naître fille au Burkina Faso*, MASF, Ouagadougou, UNICEF, 1995.

LAFORE Robert, « Les mutations institutionnelles de la protection de l'enfance : sens et portée », *Les Cahiers dynamiques*, n° 49, 4^e trimestre 2010, pp. 16-26.

LALLEMAND Suzanne, *La Circulation des enfants en société traditionnelle : prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 1993.

LANG Jean, *L'Enfant inadapté : problème médico-social*, Paris, PUF, 1976.

LENZI Catherine et MILBURN Philip, « Les centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif », *Espaces et sociétés*, n° 162, 3^e trimestre 2015, pp. 95-110.

LIEBEL Manfred, ROBIN Pierinne et SAADI Iven, *Enfants, droits et citoyenneté. Faire émerger la perspective des enfants sur leurs droits*, Paris, L'Harmattan, 2010.

MANIER Bénédicte, *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, 2011.

MARGUERAT Yves et POITOU Danielle, *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*, Paris, Fayard, 1994.

MEILLASSOUX Claude, « Économie et travail des enfants », in SCHLEMMER Bernard (sous la dir. de), *L'Enfant exploité : oppression, mise au travail et prolétarianisation*, Paris, Karthala et OROSTOM, 1996, pp. 57-61.

MEURIN Grégoire, « Regards sur l'action éducative en milieu fermé », *Les Cahiers dynamiques*, n° 52, 3^e trimestre 2011, pp. 79-87.

MICHAUD Yves, « Définir la violence ? », *Les Cahiers dynamiques*, n° 60, 2^e trimestre 2014, pp. 30-36.

MONVILLE Christine et BAISE Olivier, « Être assistant social au sein d'une équipe SOS Enfants », *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, n° 2, 1^{er} semestre 2013, pp. 5-8.

NJODO Luc, *Les Enfants de la transition. Une génération en danger ?*, Paris, L'Harmattan, 2011.

NOIRIEL Gérard, « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », *Genèses*, n° 60, 3^e trimestre 2005, pp. 154-167.

PALAZZOLO Jérôme, BEDWANI Mariam et TASSIBA Martine Esther, *Les Exclus de la cité : regard anthropologique et psychopathologique sur les enfants des rues*, Paris, Riveneuve, 2008.

PETRY Philippe, « Enfants en danger, enfants dangereux, victimes et/ou auteurs : critique de quelques retournements ? », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n° 89, 1^{er} semestre 2014, pp. 7-10.

POURTOIS Jean-Pierre et DESMET Huguette (sous la dir. de), *La Bienveillance en situation difficile. Comment soutenir des enfants et des adolescents vulnérables*, Paris, L'Harmattan, 2006.

REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION, Éducation et Sociétés : Sociologie de l'enfance, Bruxelles, De Boeck, 1999.

SCHLEMMER Bernard (sous la dir. de), *L'Enfant exploité : oppression, mise au travail et prolétarianisation*, Paris, Karthala et ORSTOM, 1996.

SÉVÉDÉ-BARDEM Isabelle, *Précarités juvéniles en milieu urbain africain, Ouagadougou : aujourd'hui, chacun se cherche*, Paris, L'Harmattan, 1997.

SINGLY François de, « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et politiques*, n° 43, printemps, 2000.

SIROTA Régine (sous la dir. de), *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

SOUSSAN Patrick et GRAVILLON Isabelle, *L'Enfant face à la mort d'un proche*, Paris, Albin Michel, 2006.

TAVERNE Bernard, « La dimension occultée : le statut social de l'enfant orphelin », *Société d'Afrique et sida*, n° 17, décembre 1997, pp. 7-9.

TESSIER Stéphane (sous la dir. de), *L'Enfant des rues : contribution à une socio-anthropologie de l'enfant en grande difficulté dans l'espace urbain*, Paris, L'Harmattan, 2005.

TIÈCHE Maurice, *Guide pratique d'éducation familiale*, Paris, SDT, 1976.

VAUCHEZ Jean-Marie, « Contre la maltraitance : oser s'observer, oser s'en parler ! », *Vie sociale et traitements*, n° 127, 3^e trimestre 2015, pp. 19-22.

WANGRE Naba Jérémie et MAIGA Alkassoum, *Enfants de rue en Afrique. Le cas du Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 2008.

ZIZIEN Issa, *Analyse de la prise en charge des enfants placés dans trois orphelinats de la province de l'Oubritenga*, mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, INFTS, 2009.

Documents de stratégies et rapports

BANQUE MONDIALE, *World Development Report 2000. Attacking poverty*, Washington, IBRD, 2000.

BF-UNICEF, *Enfants et femmes du Burkina : défi et espoir*, Ouagadougou, 2000.

MASSN-UNICEF, *Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant au Burkina Faso*, Ouagadougou, 2014.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant pour les années 1990 (Période 1996-1997)*, Ouagadougou, 1999.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, Ouagadougou, 2000.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Évaluation des plans, programmes et projets concourant à la survie, à la protection et au développement de l'enfant au cours de la décennie 1990-2000, Ouagadougou, 2001.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, *La problématique des orphelins et autres enfants vulnérables*, Rapport d'atelier, Ouagadougou, 2002.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Cadre stratégique de prise en charge des orphelins et enfants vulnérables 2004-2013, Ouagadougou, 2004.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Politique nationale d'action sociale, Ouagadougou, 2007.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance, Ouagadougou, 2007.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Cadre d'orientation stratégique pour la promotion de l'enfant au Burkina Faso 2008-2017, Ouagadougou, 2008.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Annuaire statistique 2009 de l'action sociale, Ouagadougou, 2010.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE,
Répertoire des associations et ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale, DEP, Ouagadougou, 2010.

MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, *Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées*, Ouagadougou, 2012.

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET DE LA FAMILLE, *Annuaire statistique 2016*, Ouagadougou, 2016.

ONU, *Convention relative aux Droits de l'enfant*, New York, 1989.

ONU / COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, *Rapport OMD 2015. Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement*, Addis-Abeba, 2015.

PREMIER MINISTÈRE, *Politique nationale de protection sociale 2013-2022*, Ouagadougou, 2012.

PREMIER MINISTÈRE, *Plan d'actions opérationnel 2016-2018 de mise en œuvre de la Politique nationale de Protection sociale*, Ouagadougou, 2016.

PRÉSIDENTE DU FASO, *Programme national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020*, Ouagadougou, 2016.

UNICEF, *Situation des enfants dans le monde : l'enfance en péril*, Rapport, 2005.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- AEEMB** : Association des Élèves et Étudiants musulmans au Burkina
- AEMO** : Action éducative en Milieu ouvert
- AFD** : Agence française de Développement
- AGR** : Activités génératrices de Revenus
- AME** : Association des mères éducatrices
- ANPE** : Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi
- BEPC** : Brevet d'Études du Premier Cycle
- BIT** : Bureau international du Travail
- BRPE** : Bureau régional de la Protection de l'Enfant
- CADBE** : Charte africaine des Droits et du Bien Être de l'Enfant
- CAED** : Centre d'Accueil d'Enfants en Détresse
- CANASUR** : Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
- CBDE** : Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant
- CDE** : Convention relative aux Droits de l'Enfant
- CEEP** : Centre d'Éveil et d'Éducation Préscolaire
- CES** : Conseil économique et social
- CIJER** : Coordination des Intervenants auprès des Jeunes et Enfants en situation de Rue
- CNSPDE** : Conseil national pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant
- COSPE** : Cadre d'Orientation stratégique pour l'Enfance
- GAP** : Groupe d'Apprentissage des Programmes sur la protection de l'enfance
- GTPE** : Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfant
- HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés
- INSD** : Institut national de la Statistique et de la Démographie
- MAECR** : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale
- MASSN** : Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
- MATD** : Ministère de l'Administration territoriale de la Décentralisation
- MDHPC** : Ministère des Droits humains et de la Promotion civique
- MENA** : Ministère de l'Éducation nationale
- MFPTSS** : Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale
- MFSNF** : Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille

MGF : Mutilations génitale féminines
MRSI : Ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation
OBC : Organisation à Base communautaire
OEV : Orphelins et Enfants vulnérables
OIM : Organisation internationale pour les Migrations
OIT : Organisation internationale du Travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OSC : Organisation de la Société civile
PAM : Programme alimentaire mondial
PEV : Programme élargie de Vaccination
PNAS : Politique nationale d'Action sociale
RGPH : Recensement général de la Population et de l'Habitat
SCADD : Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable
SNDIPE : Stratégie nationale de Développement intégré de la Petite Enfance
SP/CNE : Secrétariat permanent du Conseil national pour L'Enfance
SP/CNLPE : Secrétariat permanent du Conseil national de Lutte contre la Pratique de l'Excision
SP/COMUD : Secrétariat permanent du Conseil national multisectoriel pour la Protection et la Promotion des Droits des personnes handicapées
SPONG : Secrétariat permanent du suivi des ONG
TDH : Terre des Hommes
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire Ouest africaine
UNESCO : Organisation des Nations unies pour la Science et la Culture
UNFPA : Fonds des Nations unies pour la Population
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'Enfance

ANNEXES

ANNEXE 1 : AU COMMENCEMENT...

BONJOUR Professeur / Sollicitation de Couverture scientifique

Gnessi Siaka <gnessisiaka@yahoo.fr> 06/04/13 à 4 : 04 PM

À

gilles.ferreol@univ-fcomte.fr

Cci : Christelle.toulot@univ-fcomte.fr

Bonjour Professeur Gilles FERRÉOL !

Je viens par la présente vous faire part d'une sollicitation.

Je suis GNESSI SIAKA, étudiant burkinabè (Burkina Faso) de l'université de Ouagadougou. Je suis titulaire d'un Master II de recherche en Sociologie et je souhaite poursuivre mes études doctorales à l'Université de Besançon. J'ai obtenu votre adresse à travers Christelle TOULOT (Secrétariat de l'École Doctorale L.E.T.S.UFR-S.L.H.S.) mais je vous connais à travers vos publications qui nous sont d'une très grande utilité. **J'ai alors pris l'initiative de la présente correspondance pour solliciter votre couverture scientifique pour le doctorat.** Après avoir lu votre CV, je suis conscient des multiples occupations qui sont les vôtres au regard de votre statut mais la présente doléance que j'ai l'honneur de vous soumettre est la réponse à une ambition ferme de ma part de contribuer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans mon pays et ailleurs à travers la poursuite de mes études doctorales.

Mon projet de recherche porte sur la problématique de l'enfance en difficulté au Burkina Faso et les politiques de leur protection / insertion sociale (lutte contre l'exclusion sociale, formation professionnelle, éducation, ...).

Je serai en France du 11 au 17 juin 2013 à l'occasion du Colloque de l'APAD (Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du développement) qui aura lieu à la mi-juin à Montpellier.

Au besoin, je suis disposé à vous rejoindre à un rendez-vous de votre choix pour m'entretenir avec vous au sujet de la présente sollicitation.

Je joins à la présente mon projet de thèse, mon CV, mon relevé de notes du Master II de recherche en sociologie et mon attestation de Master II à toutes fins utiles.

Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie d'accepter Professeur, l'expression de ma plus haute considération.

Siaka GNESSI, Étudiant à l'Université de Ouagadougou.

Burkina Faso

Cel : 00226 70 25 00 71

ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE TERRAIN

Profils des personnes à enquêter	Outils de collectes adaptés	Nombre de personnes à interroger	Techniques d'approches	Thèmes à aborder
<p>252</p> <p>Les enfants pris en charge par les ONG : Les enfants internés dans les centres d'accueil (internés) Les enfants pris en charge dans leurs familles (externes)</p>	<p>Guide d'entretien</p> <p>Guide d'entretien</p>	<p>21</p> <p>20</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels et approfondis avec les enfants internés et externes. En plus des entretiens, six récits de vie seront réalisés avec les enfants enquêtés</p>	<p>Circonstances d'entrée</p> <p>Formes d'aides</p> <p>Conditions de vie</p> <p>Besoins des enfants</p> <p>Relations avec les Encadreurs</p> <p>Perceptions</p> <p>Projets d'avenir, loisirs, difficultés</p>
<p>Les enfants non pris en charge par les ONG (en situation de rue)</p>	<p>Guide d'entretien</p>	<p>5</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels et approfondis, récits de vie</p>	<p>Causes de la présence dans la rue</p> <p>Conditions de vie dans la rue</p> <p>Négociation des moyens d'existence</p> <p>Relations, besoins et difficultés</p>

<p>Les parents ou tuteurs des enfants pris en charge</p>	<p>Guide d'entretien</p>	<p>10</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels et approfondis avec les parents des enfants. Nous choisirons aussi cinq familles au sein desquelles nous ferons de l'observation participante pour comprendre les formes de solidarités urbaines et la négociation des moyens d'existence au sein des ménages</p>	<p>Les formes d'aides apportées par les ONG Impact sur les conditions de vie familiales Relations avec les ONG Perceptions Négociations des moyens d'existence Formes de solidarités familiales</p>
<p>Les responsables administratifs des ONG : Les directeurs des ONG Les chefs de service Protection de l'enfance Les responsables à l'encadrement des enfants Les encadreurs</p>	<p>Guide d'entretien Guide d'entretien Guide d'entretien</p>	<p>2 2 2 9</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels et approfondis avec les responsables des ONG</p>	<p>Historique des ONG Organisation / fonctionnement Domaines d'interventions Logiques d'acteurs Stratégies ou modes opératoires Relations avec les autres acteurs Relations avec les bénéficiaires Réalizations / Résultats</p>

<p>Les responsables administratifs du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille :</p> <p>Le directeur de la protection de l'enfance et de l'adolescent</p> <p>Le secrétaire permanent du Plan d'action national pour l'Enfance</p> <p>Le directeur de la Protection et de la Promotion sociale</p> <p>Les directeurs provinciaux de l'action sociale et de la solidarité nationale</p>	<p>Guide d'entretien</p> <p>Guide d'entretien</p> <p>Guide d'entretien</p> <p>Guide d'entretien</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels et approfondis avec les responsables des services du ministère de la Femme l'Action sociale et de la Solidarité nationale en charge des questions de l'enfance</p>	<p>Politique nationale de protection de l'enfance</p> <p>Ampleur du phénomène</p> <p>Les axes stratégiques d'interventions</p> <p>Résultats atteints</p> <p>Défis du ministère</p> <p>Moyens d'actions</p> <p>Appréciation du rôle des acteurs non étatiques (ONG, associations, UNICEF)</p> <p>Relations avec les ONG (coordination, suivi, évaluation)</p> <p>Formes de solidarités urbaines</p> <p>Difficultés</p>
--	---	-------------------------------------	--	---

<p>Les responsables d'institutions nationales et internationales : Le Secrétaire permanent des ONG</p> <p>Un responsable de la Section Protection de l'Enfance du Bureau de l'UNICEF au Burkina Faso</p>	<p>Guide d'entretien</p> <p>Guide d'entretien</p>	<p>1</p> <p>1</p>	<p>Entretiens semi-directifs : entretiens individuels avec les responsables des institutions</p>	<p>Ampleur du phénomène de l'enfance vulnérable</p> <p>Appréciation des politiques de protection sociale</p> <p>Logiques des acteurs</p> <p>Contribution des institutions</p> <p>Relations avec le ministère</p> <p>Relations avec les ONG</p>
<p>Nombre total de personnes à enquêter</p>		<p>78</p>		

ANNEXE 3 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES



Thèse de doctorat en sociologie :
Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion. Analyse de la contribution de deux ONG dans la ville de Ouagadougou

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX CHEFS DE SERVICE DU MFSNF EN CHARGE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

1. Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Responsabilité :

Sexe :

2. Politique nationale d'action sociale

- ✓ Quelle est la vision du ministère en matière d'action sociale?
- ✓ Quels sont les cibles prioritaires ?
- ✓ Comment se fait la mise en œuvre et le suivi évaluation ?

3. Politique de protection de l'enfance

- ✓ Vision du ministère en matière de protection de l'enfance
- ✓ Cibles prioritaires
- ✓ Objectifs du ministère

4. L'enfance vulnérable au Burkina et insertion sociale

- ✓ Définition du ministère (enfant, vulnérabilité, insertion sociale)
- ✓ Ampleur du phénomène
- ✓ Les axes stratégiques d'interventions
- ✓ Moyens d'actions
- ✓ Résultats atteints et défis du ministère

5. Appréciation du rôle des acteurs non étatiques

- ✓ ONG
- ✓ Associations
- ✓ UNICEF

6. Relations avec les ONG

- ✓ Coordination
- ✓ Suivi
- ✓ Évaluation

7. Difficultés pratiques dans la lutte contre la vulnérabilité des enfants

8. Perspectives

9. Mot de la fin

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX CHEFS DE SERVICE DU MFSNF EN CHARGE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (OUAGADOUGOU)

1. Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Responsabilité :

Sexe :

2. Politique nationale d'action sociale

- ✓ Quelle est la vision du ministère en matière d'action sociale ?
- ✓ Quels sont les cibles prioritaires ?
- ✓ Comment se fait la mise en œuvre et le suivi évaluation ?

3. Politique de protection de l'enfance

- ✓ Vision du ministère en matière de protection de l'enfance
- ✓ Cibles prioritaires
- ✓ Objectifs du ministère

4. L'enfance vulnérable au Burkina et insertion sociale

- ✓ Définition du ministère (enfant, vulnérabilité, insertion sociale)
- ✓ Ampleur du phénomène
- ✓ Les axes stratégiques d'interventions
- ✓ Moyens d'actions
- ✓ Résultats atteints et défis du ministère

5. Appréciation du rôle des acteurs non étatiques

- ✓ ONG
- ✓ Associations

✓ UNICEF

6. Relations avec les ONG

✓ Coordination

✓ Suivi

✓ Évaluation

7. Difficultés pratiques dans la lutte contre la vulnérabilité des enfants

8. Perspectives

9. Mot de la fin

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR *DIRECT-AID* ET *SOS VILLAGES D'ENFANTS*

1. Identification de l'enquêté(e)

Classe :.....

Age :.....Sexe :.....

Statut social : Orphelin partiel Orphelin total Autre :

2. L'enfant et son environnement familial

✓ La famille de l'enfant, le métier de ses parents

✓ Sa fratrie, ses conditions de vie familiale

✓ Ses loisirs, son école, ses amis

3. Circonstances d'entrée dans le Centre d'accueil

✓ Depuis quand es-tu arrivé dans le centre ?

✓ Comment es-tu arrivé ?

✓ Pourquoi es-tu venu ?

4. Formes d'aides

✓ Qu'est-ce que tu fais dans le centre ?

✓ Qu'est-ce qu'on te donne ?

✓ Qu'est-ce que tu veux mais qu'on ne te donne pas ?

✓ Qu'est-ce que tu aimes ? Pourquoi ?

✓ Qu'est-ce que tu n'aimes pas ? Pourquoi ?

5. Conditions de vie dans les Centres et dans les familles

✓ Comment tu te sens dans le centre ? Pourquoi ?

✓ Est-ce que tu es content(e) d'être là ? Pourquoi ?

- ✓ Pendant les vacances, qu'est-ce que tu fais ?
- ✓ Qu'est-ce que tu gagnes ici et ce que tu ne gagnes pas à la maison quand tu vas en vacances ?
- ✓ Pendant les congés ou les vacances scolaires, tu retournes chez tes parents en famille. Est-ce qu'à la rentrée des classes tu es pressé de revenir au centre ? Pourquoi ?

6. Besoins des enfants

- ✓ Est-ce que tu manges à ta faim ? Combien de fois par jour ? Est-ce que la nourriture te plaît ?
- ✓ Es-tu déjà tombé malade ? (si oui) : À qui tu l'as dit ? Qui t'a soigné ? (si non) : Quand un de tes camarades de chambre est malade, qui s'occupe de lui ?
- ✓ Aimes-tu l'école ? Pourquoi ? As-tu l'ensemble de tes fournitures scolaires ? Arrives-tu à étudier correctement dans le Centre ? Si non, pourquoi ?
- ✓ As-tu beaucoup d'habits ? Quels types d'habits ?
- ✓ Tu joues souvent avec tes camarades ? À quoi vous jouez ?
- ✓ Est-ce que parfois tu as peur quand tu es dans le Centre ou dans ta chambre ? Pourquoi ? Si oui, qu'est-ce qui te fait peur ? Comment tu fais quand tu as peur ?

7. Relations enfants-encadreurs

- ✓ Qui s'occupe de toi ? Est-ce qu'ils (elles) sont gentil(le)s envers toi ?
- ✓ Est-ce que tu les aimes ? Pourquoi ?
- ✓ Quand tu veux quelque chose, à qui tu le demandes ?
- ✓ Quand tu fais une erreur ou commet une faute, qu'est-ce que les encadreurs te disent ?
- ✓ Quand tu fais quelque chose et que les encadreurs ne sont pas contents, comment tu fais ?
- ✓ Est-ce que tu t'entends bien avec tes camarades ?

8. Perceptions

- ✓ Que penses-tu de ce que le Centre te donne ?
- ✓ Alimentation
- ✓ Éducation
- ✓ Santé
- ✓ Habillement

- ✓ Logement
- ✓ Loisirs
- ✓ Penses-tu qu'avec ce que le centre te donne tu pourras réussir dans la vie ?
Pourquoi ?

9. Projets d'avenir

- ✓ Que veux-tu devenir dans ta vie ?
- ✓ À qui tu veux ressembler dans la vie ?
- ✓ Penses-tu que c'est en restant dans le Centre ou en le quittant que tu pourras devenir ce que tu veux être ?

10. Difficultés rencontrées

- ✓ Quelles sont les difficultés que tu rencontres dans le Centre ?
- ✓ Qu'est-ce qu'on fait dans le centre et qui ne te plait pas ?

11. Ton dernier mot

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PARENTS OU TUTEURS DES ENFANTS

1. Identification de l'enquêté

a. Nom et Prénom :

b. Niveau d'étude : Primaire Secondaire Supérieur Non scolarisé

c. Sexe : Masculin Féminin

d. Nombre d'enfants à charge :

e. Âge :

f. Activité professionnelle :

2. Les formes d'aides apportées par l'ONG

- Quelles sont les différentes aides que l'ONG apporte à votre enfant ?
- Impact de ces aides sur vos conditions de vie familiale

3. Relations avec l'ONG

- Quels types de relations entretenez-vous avec l'ONG ?
- L'ONG vous consulte-t-elle parfois sur les difficultés de votre enfant, ses besoins d'insertion, les projets en direction des enfants ?

4. Perceptions

- Pourquoi avez-vous accepté d'envoyer votre enfant en internat dans le Centre ?

- Pensez-vous que ce soit le lieu idéal pour sa réussite dans la vie ?
- Comment appréciez-vous les aides dont il bénéficie de l'ONG?
- Votre enfant a-t-il vraiment besoin de ces aides ou préférez-vous une autre forme d'aide en lieu et place ?
- Les stratégies d'insertion sociale de votre enfant, telles qu'elles sont développées par l'ONG, vous conviennent-elles ?

5. Négociations des moyens d'existence

- Parvenez-vous à prendre en charge vos enfants qui sont sans couverture sociale privée ou publique ?
- Quand votre enfant revient du Centre pour les vacances (quatre mois), arrivez-vous à satisfaire ses besoins élémentaires (alimentation, santé, habillement...) ?
- Arrivez-vous à faire face aux dépenses de la famille ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Que fait l'enfant pendant son séjour en famille ?

6. Formes de solidarités familiales

- Combien d'enfants avez-vous au sein de la famille ?
- Combien sont pris en charge par des associations ou des ONG ?
- Activités exercées par les membres de la famille
- Revenu moyen mensuel du ménage
- Votre enfant bénéficie-t-il du soutien des autres membres de la famille ? si oui, en quoi consiste ce soutien ? Si non, pourquoi ?

7. Difficultés rencontrées

- Avez-vous des difficultés avec l'ONG ou toute autre personne intervenant dans le Centre ? Si oui, lesquelles ?
- En tant que parent ou tuteur de l'enfant, avez-vous des suggestions à faire à l'ONG pour améliorer la protection des enfants en vue de leur insertion sociale ?

8. Votre dernier mot

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX ENFANTS NON PRIS EN CHARGE (EN SITUATION DE RUE)

1. Identification de l'enquêté(e)

Classe :.....

Age :.....Sexe :.....

2. La famille de l'enfant

- ✓ La famille de l'enfant, le métier de ses parents
- ✓ Sa fratrie, ses conditions de vie familiale
- ✓ Ses loisirs, son école, ses amis

3. Circonstances ou causes de la présence dans la rue

- ✓ Depuis quand as-tu commencé à fréquenter la rue ?
- ✓ Peux-tu me raconter ce qui t'a poussé à venir dans la rue ?
- ✓ Est-ce que tes parents savent où tu te trouves ?
- ✓ Est-ce que de temps en temps tu retournes à la maison ?

4. Conditions de vie dans la rue

- ✓ Est-ce qu'on te donne à manger ?
- ✓ Combien de vêtements as-tu ?
- ✓ Où passes-tu les nuits ?
- ✓ Comment tu te sens dans la rue ?
- ✓ Tu parles de quoi avec tes amis lorsque vous êtes ensemble ?

5. Négociations des moyens d'existence

- ✓ Comment tu te débrouilles pour manger et t'habiller ?
- ✓ Arrive-t-il que tu dormes sans manger ?
- ✓ Quand tu es malade, comment tu fais ?

6. Besoins

- ✓ Si je te dis de choisir cinq besoins importants pour toi (que tu souhaites avoir), qu'est-ce que tu choisirais ?

7. Difficultés

8. Dernier mot

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ

- au Directeur Général de l'ONG Direct-Aid(Bureau du Burkina Faso)
- au chef de service Protection de l'enfance de l'ONG Direct-Aid
- aux Directeurs des centres socioéducatifs
- aux encadreurs de jeunes enfants de l'ONG Direct-Aid

1. Identification de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Responsabilité :

Sexe :

2. Connaissances sur l'ONG

- ✓ Historique de l'ONG/du Centre socio-éducatif
- ✓ Organisation et fonctionnement
- ✓ Domaines d'interventions

3. Politique de l'ONG en matière de protection sociale des enfants vulnérables

- ✓ Vision de l'ONG pour les enfants
- ✓ Objectifs de l'ONG en faveur des enfants vulnérables
- ✓ Catégories d'enfants bénéficiaires de la couverture sociale de l'ONG. Justifier le choix de cette ou ces catégorie(s)
- ✓ Nombre de structures (centre d'accueil) fonctionnelles
- ✓ Nombre d'enfants dans chaque centre
- ✓ Nombre total d'enfants pris en charge au Burkina
- ✓ Stratégies de l'ONG pour la protection des enfants. Justifier le choix de ces stratégies
- ✓ Modes opératoires ou actions
- ✓ Ressources financières consacrées aux enfants
- ✓ Relations avec les autres acteurs de la protection de l'enfance
- ✓ Relations avec les bénéficiaires (parents et enfants)

4. Les besoins des enfants

- ✓ Expression des besoins : comment les enfants expriment-ils ces besoins ?
- ✓ Identification des besoins : comment identifiez-vous leurs besoins (par vous-mêmes ? Avec les enfants ? Avec leurs parents ?...)

- ✓ Satisfaction des besoins
- 5. Résultats Difficultés Perspectives**
- ✓ Réalisations / résultats engrangés
- ✓ Appréciation de ces résultats
- ✓ Impact de ces résultats sur la vie des bénéficiaires
- ✓ Difficultés dans la prise en charge des orphelins
- ✓ Perspectives/projets pour les enfants

FICHE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LES ONG

NOM				
Date d'ouverture				
Nombre d'enfants pris en charge depuis l'ouverture		Filles : Garçons :		
Nombre d'enfants insérés dans la vie socioéconomique		Filles : Garçons :	Activités exercées :	
Nombre d'enfants en cours de prise en charge		Filles : Garçons :	Orphelins partiels : Orphelins complets : Non orphelins :	
Âge des enfants	[0-5] : [5-10] :	[10-15] : [15-18] :	[18 et + :	
Nombre d'encadreurs :	Niveau de formation	Spécialité :	Nombre d'années d'expériences :	Responsabilité :
Encadreur 1				
Encadreur 2				
Encadreur 3...				
Ratio encadreur/enfants				
Types de prise en charge	1	2	3	4
Coût annuel de la prise en charge d'un enfant	% consacré à 1	% consacré à 2	% consacré à 3	% consacré à 4
Types d'activités génératrices de revenus				
Taux de succès aux examens				
CEP	2012 :	2013 :	2014 :	2015 :
BEPC	2012 :	2013 :	2014 :	2015 :
BAC	2012 :	2013 :	2014 :	2015 :
CQP (certificat de qualification professionnelle)	2012 :	2013 :	2014 :	2015 :

ANNEXE 4 : BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE À L'ATTENTION DE LA POPULATION D'ENQUÊTE.

Cette recherche est une thèse de doctorat en sociologie conduite sous la direction de Monsieur Gilles FERRÉOL, Professeur de sociologie (classe exceptionnelle) à l'Université de Franche-Comté à Besançon en France. La thèse est en préparation au sein du Laboratoire C3S (Culture Sport Santé Société) EA 4660 ; UPFR Sports 31, Chemin de l'Épitaphe F-25000 Besançon, France.

Le doctorant, Gnessi Siaka, est ingénieur de recherche en sociologie à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) au Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRS) du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MRSI).

Durée de l'étude

La durée prévue pour cette thèse de doctorat est de 3 ans (septembre 2013-septembre 2016). Nous avons fait un premier séjour en France en mai 2014.

Objectifs de la recherche

L'objectif général de la présente recherche est d'analyser la contribution des ONG à l'insertion des enfants vulnérables dans la ville de Ouagadougou. Il s'agit de manière spécifique :

- de connaître la situation des enfants vulnérables et les politiques de leur insertion ;
- d'analyser les logiques d'actions et les modes opératoires des ONG par rapport aux besoins de ces enfants ;
- de comprendre les perceptions qu'ont ces enfants et leurs parents des stratégies et des actions des ONG susceptibles de garantir leur insertion.

La protection des enfants vulnérables interroge les logiques des acteurs dans la perspective d'une meilleure prise en compte de cette problématique dans les politiques publiques.

Méthodologie

L'étude se focalisera sur deux ONG de référence (*SOS Villages d'Enfants et Direct-Aid*) intervenant tant à Ouagadougou que dans d'autres localités du pays dans la protection de l'enfance, notamment la cible enfants orphelins vulnérables. La recherche sera menée à Ouagadougou. Fondée sur des entretiens approfondis, elle prévoit des passages répétés auprès de nos informateurs et dans nos sites d'étude, c'est-à-dire les centres d'accueil des enfants vulnérables de ces ONG. Les entretiens seront réalisés auprès de cinq catégories de personnes qui constituent notre population d'enquête. Ce sont :

- les enfants pris en charge par les ONG ;
- les encadreurs des enfants ;
- les parents ou tuteurs des enfants ;
- les responsables administratifs des ONG ;
- les responsables administratifs du ministère en charge de l'Action sociale et de la Solidarité nationale ;
- les responsables d'institutions nationales et internationales.

Nous comptons également faire de l'observation directe sur les sites d'études et dans quelques familles des enfants à Ouagadougou. Les résultats de la recherche, totalement anonymisés, feront l'objet d'analyses approfondies et seront discutées lors de la soutenance d'une thèse. Ils seront aussi utilisés pour des publications scientifiques. Ces résultats seront également à la disposition des deux ONG, si elles le désirent, à toutes fins utiles.

Contacts :

- ✓ **Gnessi Siaka**, doctorant en sociologie
Cel : 70 25 00 71/ 79 11 77 02
Mail: gnessisiaka@yahoo.fr
- ✓ **Pr Gilles FERRÉOL, Université de Besançon (France)**,
Cel: 0033 6 08664333 ; Mail : gilles.ferreol@univ-fcomte.fr
- ✓ **Pr KIBORA O. Ludocvic**, Chef de Département Socioéconomie et Anthropologie du Développement (DSEAD) à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST). Cel : 70 26 09 24.

ANNEXE 5 : AUORISATIONS DE COLLECTE DES DONNÉES



Le Directeur National

A

Monsieur GNESSI Siaka
Docteur en Sociologie
INSS/CNRST
Cel. : 70 25 00 71

OUAGADOUGOU

Ouagadougou, le 30 Juillet 2014

Nos réf. : N°2014/DN/243

Objet : Réponse à votre demande d'autorisation de mener des recherches au sein de notre ONG

Monsieur,

J'accuse réception de votre correspondance citée en objet. Je vous remercie pour la confiance placée en notre organisation en la choisissant pour mener des recherches dans le cadre des travaux de votre mémoire de doctorat en sociologie.

Au regard de votre thème : « Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion sociale. Analyse de la contribution des ONG dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso » je marque mon accord pour le déroulement de votre recherche dans notre organisation.

Cependant compte tenu de la nature confidentielle et de la sensibilité de certaines informations que vous aurez à prendre connaissance liées notamment à l'histoire des enfants qui sont dans nos structures et leur prise en charge, nous vous proposerons une convention relative à la discrétion et à la confidentialité autour de ces informations.

Vous voudrez bien prendre attache avec la direction de SOS Villages d'Enfants Burkina Faso pour les formalités relatives à cette activité.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente et vous souhaite beaucoup de courage pour vos travaux au sein de l'organisation.

Ampliation :

- Représentant de SOS VEI
- D VESOS Ouaga
- D VESOS Dafra
- D EHG Bobo
- RF Ouaga
- RF Bobo
- RCEJ
- Chrono



SOS Villages d'Enfants
Burkina Faso
Avenue Simon Compaoré
Porte N°1402
Ouagadougou secteur 8
01 BP 1468 Ouagadougou 01

T +(226) 50 34 65 31
F+ (226) 50 34 65 33
Sosve.burkina@sos-burkinafaso.org

La chaleur d'un foyer pour chaque enfant

**CONVENTION D'EXPLOITATION DE DONNEES
AUX FINS DE THESE DE DOCTORAT**

Entre les soussignés :

SOS Villages d'Enfants International Burkina Faso
Organisation Non Gouvernementale à vocation sociale
Avenue Simon COMPAORE
Porte N°1402
Ouagadougou secteur 6
01 BP 1468 Ouagadougou 01
Téléphone : 50 34 65 31
Fax : 50 34 65 33
Représentée par son Directeur National, Monsieur NYANTUDRE Ousséni

D'une part,

Et

Nom et Prénom	: GNESSI Siaka
Nationalité	: Burkinabè
Résidence habituelle	: OUAGADOUGOU
Qualité	: Doctorant en Sociologie (Université de Franche-Comté, Besançon, ED-LETS N°38, Laboratoire C3S, France)
Adresse	: INSS / CNRST OUAGADOUGOU
Cellulaire	: (+226)70 25 00 71

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Autorisation pour mener des recherches

SOS Villages d'Enfants Burkina autorise Monsieur GNESSI Siaka à mener des recherches sur le thème : « Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion sociale. Analyse de la contribution des ONG dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. » dans le cadre de la préparation de sa thèse de troisième cycle en sociologie.

La chaleur d'un foyer pour chaque enfant



Article 2 : Nature et Durée

La présente convention est conclue pour toute la durée des recherches dont la période s'étant d'Août 2014 à Décembre 2016.

Article 3 : Suivi des recherches

SOS Villages d'Enfants Burkina Faso a le droit à tout moment de la recherche d'avoir une idée des conclusions partielles auxquelles parvient le doctorant. Un collaborateur est commis à ses côtés à cet effet.

Article 4 : Obligations de Monsieur GNESSI Siaka

Monsieur GNESSI Siaka doit respecter la confidentialité des informations au sein de SOS, en particulier en ce qui concerne les données personnelles sur les enfants, et n'est pas autorisé à communiquer des informations qui pourraient porter préjudice aux opérations de SOS Villages d'Enfants Burkina Faso ou à sa réputation dans la communauté.

En outre :

- les informations personnelles sur les sponsors et autres partenaires nationaux ou internationaux doivent être utilisées de manière confidentielle, et conformément aux lois sur la protection des données en vigueur.
- Les données sur les sponsors et autres partenaires nationaux ou internationaux seront utilisées uniquement au sein de notre organisation. Elles sont conservées en sécurité et ne sont ni vendues ni échangées avec des parties extérieures
- Les numéros de téléphone, adresses email ou postales sont confidentiels, et ne peuvent être envoyés à aucune tierce personne.
- Les informations sensibles sur les enfants ne sont divulguées ni aux sponsors ni à aucune tierce personne.
- Tout mauvais usage de données aura pour conséquence une poursuite judiciaire par SOS Villages d'Enfants Burkina Faso

Article 5 : Engagement par l'étudiant à fournir une copie de sa thèse

Monsieur GNESSI Siaka s'engage à déposer une copie de sa thèse de doctorat après soutenance au Bureau National de SOS Villages d'Enfants Burkina Faso.

Article 6 : Indemnités de recherche

L'organisation ne dispose pas de budget pour la gestion des chercheurs. Par conséquent aucune indemnité ne sera versée à monsieur GNESSI Siaka durant la période.

La chaleur d'un foyer pour chaque enfant

 2



Bureau du Burkina Faso
01 BP 1769 Ouagadougou 01
Cel. 50 36 09 23

Ouagadougou le 06/08/2014

AUTORISATION

A

Monsieur GNESSI Siaka

Doctorant en Sociologie
Ouagadougou
Cel : 70 25 00 71

Je soussigné **Mohammed BENTALEB**, Directeur Général de l'ONG Direct-Aid/AMA Bureau du Burkina Faso, **autorise monsieur GNESSI Siaka, doctorant en sociologie, à mener des recherches au sein de notre ONG dans le cadre de sa thèse de doctorat.** Son thème porte sur la contribution des ONG (Direct-Aid) à l'insertion sociale des enfants vulnérables à Ouagadougou et Bobo Dioulasso. J'invite les Directeurs de centres et tout autre travailleur de l'ONG à bien vouloir lui faciliter le déroulement de ses activités de recherche.

Je vous souhaite bon courage et plein succès dans vos travaux.

Le Directeur Général/Bureau du Burkina Faso

Mohammed BENTALEB



ANNEXE 6 : EXEMPLE D'ENTRETIEN

Entretien n° 7 : Ouagadougou le 20 mai 2015

Nom : K

Prénom : Z

Statut : Élève

Classe : 5^e

G : Bonsoir !

I : Bonsoir !

G : Comment tu t'appelles ?

I : Je m'appelle K. Z.

G : Tu fais quelle classe ?

I : Je suis en cinquième.

G : Tu as eu combien de moyenne ?

I : J'ai eu 11.

G : Tu as quel âge ?

I : J'ai 15 ans.

G : Depuis quand tu es arrivé ici ?

I : En 2012, ça fait la troisième année maintenant.

G : Tes parents font quoi ?

I : Ils cultivent. Ce sont des cultivateurs.

G : Où ?

I : Au village à Koudougou, vers Sabou.

G : Vous êtes combien dans votre famille ?

I : Nous sommes six : deux filles et quatre garçons.

G : Les cinq autres vont à l'école ?

I : Oui.

G : Où ?

I : À Sabou. D'autres sont en Côte d'Ivoire, ils étudient là-bas.

G : À part l'agriculture, tes parents font quoi encore ?

I : C'est l'élevage.

G : Où se trouve ta mère ?

I : Elle est ici.

G : Elle vit avec un autre monsieur ? Elle s'est remariée ?

I : Non, elle vit chez son frère.

G : Qui paie la scolarité des enfants ?

I : C'est mon oncle qui est en Côte d'Ivoire qui donne l'argent.

G : Tu as des amis ?

I : Oui.

G : Tu aimes quel jeu avec tes amis ?

I : Le football.

G : Comment tu es venu ici ?

I : C'est après le décès de mon père qu'on m'a amené ici. D'abord à Tanguin, et après, on m'a dit de venir faire l'école ici. On a eu notre CEP au Centre de Tanguin avant de venir au centre de Dassasgho.

G : Depuis 2012, pourquoi tu es venu ici dans le Centre ?

I : Juste pour réussir étudier et apprendre le Coran.

G : Quand tu venais, qu'est-ce que tes parents ont dit ?

I : Ils m'ont dit d'écouter les conseils du maître.

G : Au centre ici, qu'est-ce qu'on te donne ?

I : On nous donne de la bouillie ou café chaque matin, à midi du riz, le soir des spaghettis que nous mangeons.

G : Y a-t-il des choses dont tu as besoin et qu'on ne te donne pas ?

I : Non. Mais parfois quand mon stylo finit ou se perd, les encadreurs refusent de m'en donner un autre.

G : Depuis ton arrivée au Centre, qu'est-ce que tu aimes ?

I : J'aime jouer au ballon, lire le coran.

G : Pourquoi aimes-tu le foot ? Tu n'aimes pas l'école alors ?

I : Je joue au ballon parce que mes amis jouent également.

G : Qu'est-ce que tu n'aimes pas ici ?

I : C'est le fait de laver les plats.

G : Pourquoi on vous dit de laver les plats ?

I : C'est quand on rate la prière du matin.

G : On t'a déjà fait laver les plats combien de fois ?

I : Une fois.

G : À part ça qu'est-ce qui ne te plait pas encore ?

I : Quand on n'a pas la moyenne dans les devoirs ou les moyennes trimestrielles, on nous frappe.

G : On t'a déjà frappé pour ça ?

I : Non, j'ai la moyenne.

G : C'est qui on a déjà frappé devant toi ?

I : Ouédraogo Mahamadi, il est même blessé.

G : On frappe tous ceux qui n'ont pas eu la moyenne ?

I : Oui.

G : Comment tu te sens dans le Centre ?

I : Je me sens bien parce que depuis mon arrivée, je ne tombe pas malade. On ne frappe pas aussi car j'ai chaque fois la moyenne.

G : Est-ce qu'on vous frappe fort ?

I : Oui.

G : On vous frappe avec quoi ?

I : C'est avec un fouet.

G : Est-ce que tu es content dans le centre ?

I : Oui, parce que je compte réussir un jour.

G : Pendant les vacances qu'est-ce que tu fais ?

I : Je garde le troupeau.

G : Qu'est-ce que tu gagnes dans le Centre et que tu n'as pas au village ?

I : Pendant les vacances, on ne gagne pas de nouveaux habits.

G : Tu gagnes à manger tous les jours au village ?

I : Oui.

G : Tu pars au village chaque vacance ?

I : Non, souvent je reste chez mon frère ici.

G : À la reprise des classes, est-ce que tu es pressé pour rejoindre le Centre ?

I : Oui, parce que je veux continuer mes études.

G : Donc tu aimes l'école ?

I : Oui.

G : C'est bien ça mais est-ce que tu manges à ta faim ?

I : Oui.

G : Vous avez combien de repas par jours ?

I : Quatre.

G : Est-ce que la nourriture te plaît, tu manges bien ?

I : La nourriture que je n'aime pas, c'est la bouillie.

G : Au Centre de Tanguin, tu tombais malade ?

I : Oui.

G : Tu es tombé malade combien de fois ?

I : Au moins quatre fois.

G : Qui s'occupe de toi en cas de maladie ?

I : Ce sont des Arabes.

G : On te soigne comment ?

I : On m'envoie à l'hôpital. Mais quand c'est une petite maladie, on nous donne des médicaments ici

G : Tu t'adresses à qui d'abord quand tu es malade ?

I : C'est à Moalim, et il dit aux arabes.

G : Est-ce qu'on vous soigne bien ?

I : En cas de maladie, seul Moalim Saydou peut nous apporter des médicaments. Si nous partons seul, ils refusent de nous donner.

G : Pourquoi ils refusent ?

I : Ils disent que nous mentons.

G : Tu as une fois demandé et on t'a refusé ?

I : Oui. J'ai eu une blessure à la main en jouant au ballon. Je suis allé demander un médicament mais ils ont refusé de me donner.

G : Tu dis que tu aimes l'école. Est-ce que tu arrives à bien étudier ici ?

I : Non, parce que les enfants font beaucoup de bruits.

G : Tu as beaucoup d'habits ?

I : Oui, j'ai des habits de cérémonie et pour les fêtes également.

G : Est-ce que tu as peur quand tu es dans le centre ?

I : Oui, j'ai peur des vols. Il y a des enfants qui volent les affaires des gens

G : Comme tu as peur des voleurs, quelles sont les solutions que tu prends ?

I : J'achète le cadenas pour fermer mon armoire.

G : Qui s'occupe de toi ici ?

I : C'est Moalim.

G : Est-ce que ils sont gentils envers toi ?

I : Oui, mais ce n'est pas eux tous, c'est Moalim Saydou qui est gentil envers moi.

G : Pourquoi tu dis que les autres ne sont pas gentils ?

I : Parce qu'ils ont retiré mon appareil et je l'ai dit à Moalim Saydou qui a retiré ça pour moi. Depuis lors, les autres ne répondent pas souvent à mes salutations.

G : Si tu as un problème, tu ne leur dis pas ?

I : Non !

G : Donc tu ne les aimes pas alors ?

I : Je les aime tous.

G : Si tu as besoin de quelque chose, tu dis à qui ?

I : À Moalim Saydou.

G : Si tu gâtes quelque chose, qu'est-ce que les moalims te disent ?

I : Si c'est une petite erreur, on t'appelle pour t'insulter, mais s'il s'agit d'une grosse erreur on peut te frapper.

G : Est-ce que les habits qu'on te donne te plaisent ?

I : Oui.

G : Et vos dortoirs ça te plaît ?

I : Oui, mais chez les autres, leurs matelas sont gâtés.

G : Est-ce que les chambres te plaisent ?

I : Oui.

G : Tu penses que c'est en restant dans le Centre que tu vas réussir ou bien c'est en le quittant ?

I : C'est en restant que je pourrai réussir parce que, ici, seuls les dimanches nous jouons au ballon. Au village, ce sont tous les jours.

G : Réussir pour toi c'est quoi ?

I : C'est gagner du travail pour nourrir ma famille.

G : Que veux- tu devenir dans ta vie ?

I : Médecin.

G : A qui tu veux ressembler dans la vie ?

I : Alassane Dramane Ouattara, le président de la Côte d'Ivoire.

G : Mais quelles sont les difficultés rencontrées ici ?

I : C'est laver le restaurant. Souvent aussi, tu veux laver tes habits et il n'y a pas de savon.

G : On ne vous donne pas de savon ?

I : On ne nous donne qu'un seul savon par mois.

G : Parfois, tu portes des habits sales ?

I : Non, en revenant du village, je viens avec du savon. C'est ma mère qui me donne ça.

G : Est-ce que tu as quelque chose à dire encore ?

I : Non, j'ai tout dit.

G : Est-ce que tu sais dessiner

I : Oui.

G : Est-ce que tu veux dessiner quelque chose ?

I : Oui. De dessiner quoi ?

G : Dessine ce que tu veux, ce qui te plaît ici ou dans votre village. Je te donne des feuilles et les crayons. Merci beaucoup !

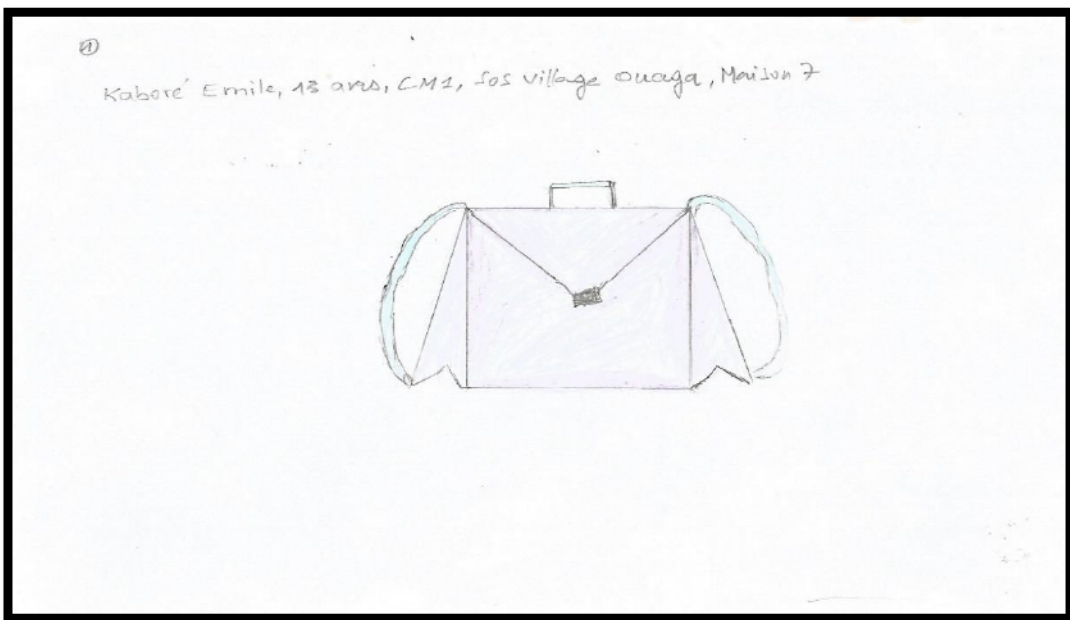
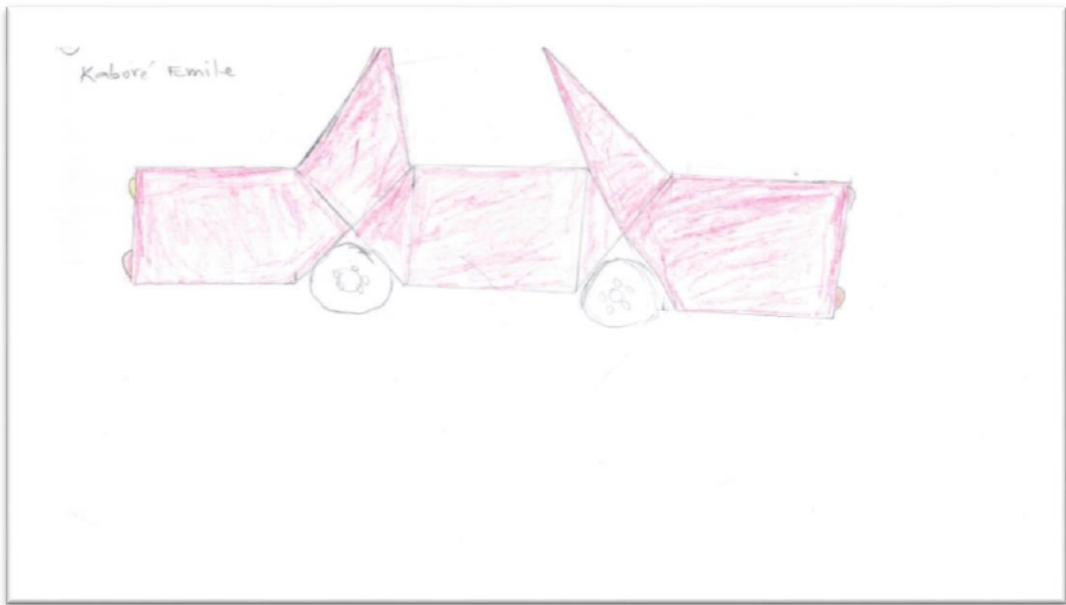
ANNEXE 7 : DESSINS RÉALISÉS PAR LES ENFANTS



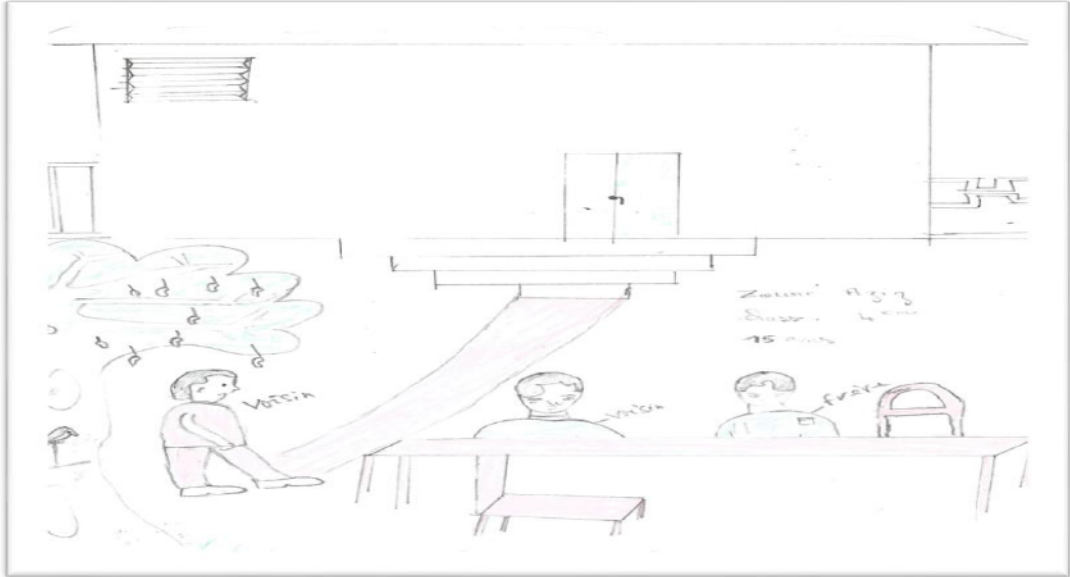
Ce dessin a été réalisé par un élève de 16 ans. Parmi les réponses aux questions que nous lui avons posées sur sa production, on peut retenir :

« Celui qui est au milieu avec le fouet, c'est l'encadreur. Ce jour-là, il nous cherchait tous pour frapper. Il a frappé un de nous et il est blessé. Nous avons ramassé des pierres pour le lapider et nous avons bloquer son engin. Le matin, quand il est venu, il a pri son fouet et il nous cherchait mais nous avons fuit. Il a dit qu'on ne va pas manger à midi. Nous aussi, on lui a dit qu'on s'en fout. »

Les espaces clos de prise en charge sont parfois producteurs de violence sur les enfants. Dans de telles relations avec les adultes, le processus d'insertion se compliquent au fur et à mesure que ces relations se détériorent.



Ces deux dessins (une voiture et un cartable) ont été produits par un même enquêté. Les images traduisent les aspirations de l'enfant, ce qu'il souhaite avoir et en même temps le statut social qu'il désire occuper. Dans le contexte burkinabè, avoir un véhicule est toujours considéré comme un luxe pour de nombreux citoyens. Le rêve de cet enfant renvoie à une perception positive des conditions de prise en charge dans lesquelles il se trouve.



Dans ces productions ci-dessus, deux enfants représentent leurs familles d'origine. Celles-ci symbolisent une nostalgie de cet environnement protecteur, traduisant un rejet dissimulé de leur nouveau cadre de vie. Même si les besoins de base de ceux-ci (santé, éducation, alimentation, habillement) sont satisfaits, ces dessins expriment un manque, notamment l'ambiance parentale. Cela signifie également que le cadre de vie des pensionnaires tel qu'il est conçu ne tient pas compte des besoins psychologiques de l'enfant.

ANNEXE 8 : PHOTOGRAPHIES D'ENQUÊTES

Illustration 1 : Première rencontre avec le terrain à *SOS Villages*

Maman Dimzouré est la représentante des *mères SOS* du *Villages de Ouagadougou*. C'est notre interlocutrice principale. C'est à travers elle que nous avons négocié l'accès dans les concessions pour les entretiens avec les autres mères et les enfants.



Source : Photographie personnelle, Ouagadougou, 2014.

Illustration 2 : Premier contact avec le terrain chez *Direct-Aid*.

Said Sawadogo est le responsable des encadreurs de l'un des centres socio-éducatifs de *Direct-Aid* de Ouagadougou. Il a été notre informateur principal sur les interventions de l'ONG. Il nous a facilité l'accès aux pensionnaires.



Source : Photographie personnelle, Ouagadougou, 2014.

Illustration 3 : Les acteurs principaux de l'ONG arabe

Les responsables de *Direct-Aid* au cours d'une cérémonie de clôture des activités scolaires à Ouagadougou



Source : Photographie personnelle, Ouagadougou, 2014.

Illustration 4 : Les acteurs principaux de l'ONG SOS Villages

Les dirigeants de *SOS Villages* à l'ouverture des journées portes ouvertes de l'ONG à Bobo-Dioulasso. Une activité consacrée à la mobilisation des partenaires financiers.



Source : Photographie personnelle, Bobo-Dioulasso, 2015.

Illustration 5 : *Ro-gãaga*

Une vue du lieu de résidence des enfants. C'est un ensemble de dortoirs (*ro-gãag*) équipés de matériel de couchage pour chaque pensionnaire. Chaque chambre accueille au moins dix enfants.



Source : Photographie personnelle, Ouagadougou, 2014.

Illustration 6 : Zaka

La maison familiale (*zaka*) entretenue par une mère et une tante avec leurs enfants



Source : Photographie personnelle, Ouagadougou, 2014.

Illustrations 7 : Renforcement des familles vulnérables

Opération de distribution de vivres aux personnes vulnérables par *Direct-Aid*. Chaque année, au moins 6 000 kits alimentaires sont offerts. Les proches parents des orphelins de l'Organisation sont prioritaires



Source : Direction de l'ONG, 2017.

Opération de distribution de vivres à des femmes handicapées



Source : Direction de l'ONG, 2017.

Illustrations 8 : Financement d'Activités génératrices de Revenus (AGR)

Fabrication et vente de savon par des femmes de *SOS Villages*



Source : Photographie personnelle, Bobo-Dioulasso, 2015.

Projet d'élevage de petits ruminants au profit d'un parent d'orphelin de
l'ONG arabe



Source : Rapport d'activités, 2017.

ANNEXE 9 : EXTRAIT DU COSPE

Source : MASSN, 2008, pp. 11-13 et pp. 18-24.

CADRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANT AU BURKINA FASO COSPE (2008-2017)

Introduction

L'élaboration du Cadre d'Orientation stratégique pour la promotion de l'Enfant au Burkina Faso (COSPE 2008-2017) par le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale traduit la volonté des autorités burkinabé d'inscrire résolument les préoccupations liées à la survie, à la protection et au développement de l'enfant dans la stratégie nationale de développement. Le COSPE a pour ambition d'offrir un cadre de réflexion concertée des acteurs du développement holistique de l'enfant non seulement dans l'intérêt supérieur de ce dernier, mais aussi dans la perspective de la construction d'une société plus équilibrée, garante de paix et de développement socio-économique. La promotion de l'enfant pose à la fois des questions éthiques, culturelles, économiques et de droit. Cette complexité nécessite une approche systémique afin d'atteindre l'équilibre pour l'enfant. C'est aussi une question de développement car il s'agit de considérer chaque enfant burkinabé comme un acteur et non comme un individu passif qu'il faut nourrir, soigner et éduquer.

1. Préoccupations majeures

✓ Dans le domaine de l'éducation

- le taux de rétention est bas (60% comparativement à 67% en moyenne pour les pays d'Afrique francophone) surtout en milieu rural (49%) et particulièrement pour les filles (41%) ;
- le système éducatif reste caractérisé par des taux de redoublement élevés : 15% entre la première et la cinquième année du primaire et environ 40% au CM2 ;

- le nombre d'années/élève nécessaire pour produire un diplômé du primaire est de 12,3 ans pour une norme nationale de 6. Cet indicateur montre bien l'inefficacité et l'inefficience du système éducatif burkinabé ;
- l'insuffisance de matériel didactique, de consommables scolaires, de tables bancs, des services d'eau potable et d'assainissement ainsi que de logements des maîtres rendent l'environnement des apprenants et les conditions de travail particulièrement difficiles ;
- l'insuffisance de cantines scolaires et la multiplication de cantines endogènes.

✓ **Dans les domaines de la santé et de la nutrition**

- le taux élevé de morbidité et de mortalité des enfants dues aux épidémies récurrentes, et aux maladies liées à l'insalubrité et la malnutrition ;
- le taux élevé de mortalité maternelle ;
- la faible couverture des services de santé de la reproduction ;
- le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ;
- la prolifération des médicaments prohibés et l'importance croissante de la toxicomanie dans le milieu des adolescents ;
- la faiblesse de l'accès aux médicaments essentiels génériques ;
- la faiblesse de l'éducation nutritionnelle ;
- l'insécurité alimentaire ;
- le taux sans cesse croissant de malnutrition des enfants et des femmes;
- l'insalubrité élevée en milieu urbain et rural ;
- le faible accès à l'eau potable surtout en milieu rural.

✓ **Dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant**

- l'insuffisance de la protection juridique et socio-économique des enfants et des femmes;

- l'insuffisance de la protection spéciale des enfants frappés par les crises ou conflits, des enfants vivant dans la rue, des enfants travailleurs, des orphelins et victimes du VIH/SIDA, des enfants handicapés, des enfants victimes de traite, des enfants déplacés, des enfants victimes de mariage forcé ou précoce ;
- le manque d'information adaptée et fiable pour la conception et la mise en œuvre efficaces des politiques en faveur des groupes vulnérables ;
- l'absence de quartiers pour mineurs dans toutes les maisons d'arrêt et de correction ;
- l'absence de centres d'accueil publics pour enfants abandonnés ;
- l'absence de système de protection sociale pour les enfants ;
- la faiblesse des moyens des services sociaux pour l'encadrement et la prise en charge des enfants.

2. Axes stratégiques et objectifs de développement de l'enfant à l'horizon 2017

Le Cadre d'orientation stratégique pour la promotion de l'enfant s'articule autour des trois axes suivants:

2.1. Axe stratégique 1 : Promotion et protection juridique des droits de l'enfant

Il s'agira de vulgariser et veiller à l'application des textes en faveur de l'enfant, de la femme et de la famille et de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants sans négliger l'aspect prévention de ces violences.

Les objectifs spécifiques de cet axe stratégique sont entre autre :

- renforcer l'application des textes juridiques régissant les droits des enfants ;
- promouvoir la connaissance des droits et devoirs des enfants au sein de la population ;

- contribuer à l'introduction des droits de l'enfant et de l'éducation à la citoyenneté dans les curricula scolaires ;
- promouvoir l'enregistrement des naissances ;
- accroître la capacité d'accueil des enfants en difficulté ;
- améliorer les conditions d'encadrement des structures d'accueil existantes ;
- assurer la protection des enfants victimes de violences (victimes de mariages forcés ou précoces, de sévices, de pires formes de travail, de traite, enfants vivant dans la rue, etc.) ;
- assurer la prise en charge des enfants vivant dans les zones défavorisées, victimes de calamités naturelles ou de conflits armés ;
- promouvoir l'intégration des enfants handicapés ;
- améliorer les services de prise en charge juridique et sociale des enfants en conflit avec la loi ;
- promouvoir l'implication des enfants dans la prise de décision les concernant ;
- promouvoir chez tous les enfants la connaissance de leurs droits et devoirs
- renforcer la prise en charge psychosociale et économique des enfants infectés et affectés par le VIH-SIDA

2.2. Axe stratégique 2 : Accès des enfants aux services sociaux de base :

Les objectifs poursuivis sont d'assurer aux enfants un accès aux moindres coûts aux soins médicaux (curatifs, préventifs et promotionnels), aux services d'encadrement/d'éducation/alphabétisation, à l'eau potable et de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels vitaux de l'enfant tout en lui offrant un environnement sain.

Sur le plan de l'éducation, les objectifs spécifiques poursuivis à l'horizon 2017, à travers le COSPE, sont :

- accroître l'offre d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans ;

- renforcer les capacités matérielles, institutionnelles et techniques des Centres d'Éveil et d'Éducation Préscolaire, des *bisongo*, et des jardins d'enfants ;
- renforcer la participation communautaire à l'encadrement de la petite enfance ;
- accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation primaire, en particulier pour les filles en milieu rural, pour atteindre le niveau de 70% en 2012 et 85% en 2017 ;
- offrir aux enfants déficients mentaux des structures d'éducation en développant l'éducation intégratrice dans les structures d'éducation et d'encadrement ordinaire ;
- réduire le décrochage des filles de l'enseignement ;
- offrir à 1500 jeunes par an (dont 50% de filles) de la classe d'âge de 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés, une éducation bilingue de quatre ans et une formation pré professionnelle à coût réduit ;
- accroître le taux de scolarisation de l'enseignement secondaire ;
- accroître l'offre d'enseignement technique, scientifique et professionnel.

Sur le plan de la santé/nutrition, les objectifs spécifiques poursuivis à l'horizon 2017, à travers le COSPE, sont :

- contribuer à réduire de 40% en 2012 et 50% d'ici 2017, par rapport au niveau observé en 2006, le taux de mortalité infantile et infanto-juvénile dû au paludisme, aux IRA, aux maladies diarrhéiques, à la malnutrition et aux maladies cibles du PEV ;
- contribuer à éradiquer la prolifération des médicaments prohibés, de l'alcool frelatée et la toxicomanie dans le milieu enfant ;
- contribuer à réduire d'au moins 10% et 15% la transmission mère-enfant du VIH respectivement d'ici 2012 et 2017 ;
- renforcer la prise en charge médicale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA en particulier les orphelins et enfants vulnérables ;

- renforcer les capacités des structures techniques et assurer un meilleur accès des populations aux services sanitaires ;
- travailler à la promotion des mutuelles de santé pour faciliter l'accès des personnes démunies à la santé ;
- accroître les capacités nationales de production alimentaire ;
- assurer un approvisionnement alimentaire régulier et durable aux populations défavorisées ;
- contribuer à promouvoir la diversification du régime alimentaire par la production, la distribution et la consommation d'aliments riches en micronutriments ;
- appuyer la création de petites unités de transformation de céréales et autres produits alimentaires ;
- contribuer à augmenter le taux d'allaitement maternel exclusif au-delà de 80% d'ici 2012 et de 90% d'ici 2017 ;
- éradiquer des troubles dus aux carences en micronutriments par l'identification et l'incitation à la consommation des aliments locaux riches en vitamines A et en fer.

Sur le plan de l'accès à l'eau potable et à un environnement sain il s'agira en termes d'objectifs spécifiques de :

- accroître et rendre pérennes les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et favoriser leur utilisation dans 100% des établissements scolaires formels et non formels, des formations sanitaires et dans les structures d'encadrement de la petite enfance d'ici 2017 ;
- renforcer les activités d'IEC/CCC notamment auprès des femmes villageoises, des élèves des établissements scolaires formels et non formels et des structures d'encadrement de la petite enfance pour obtenir un changement de comportement relatif à une hygiène adéquate de l'eau, de l'environnement et de l'hygiène personnelle d'ici 2012 et viser l'objectif de 100% d'ici 2017 ;

- créer un environnement sain autour des formations sanitaires et autour des établissements scolaires formels et non formels et les structures d'encadrement de la petite enfance.

2.3. Axe stratégique 3 : Opportunités d'insertion économique des enfants et leur mère :

La préoccupation reste fondée sur la nécessité de favoriser l'accès des enfants à des formations qualifiantes et offrir des opportunités d'emplois rémunérateurs et des moyens d'existence durable aux femmes.

En termes d'objectifs spécifiques, d'ici 2017, le COSPE entend contribuer à :

- renforcer les capacités professionnelles des femmes et des jeunes ;
- renforcer les capacités d'intervention des structures de promotion de l'emploi en faveur des femmes et jeunes (15-18 ans) ;
- renforcer les capacités d'intervention des projets économiques intervenant en faveur des femmes, des jeunes et des enfants en difficultés ;
- renforcer les capacités d'intervention des institutions de financement intervenant en faveur des femmes et des jeunes;
- renforcer les capacités de 5.000 femmes et jeunes à la gestion des projets et activités génératrices de revenus ;
- faciliter l'accès au crédit de 1.000 jeunes de 18 à 25 ans et 500 groupements villageois féminins par an ;
- renforcer les capacités de collecte, de traitement et de diffusion des données sur les groupes vulnérables, les enfants notamment ;
- développer les capacités professionnelles des orphelins et autres enfants vulnérables ;
- renforcer les capacités d'intervention des structures agissant en faveur de l'insertion socioéconomique des enfants vulnérables.

ANNEXE 10 : EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DES OEV

Source : MASSN, COSPE, 2004, pp. 8-9 ; pp. 34-40.

CADRE STRATÉGIQUE DE PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS ET AUTRES ENFANTS VULNÉRABLES 2004-2013

Introduction

Au Burkina Faso, les enfants constituent l'une des couches démographiquement importantes de la population. Paradoxalement leur situation est encore précaire et celle particulière des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) s'est avérée critique et préoccupante. Parmi les facteurs de vulnérabilité des enfants, on peut retenir entre autres : la pauvreté endémique des familles, la déficience de l'état de santé des parents, l'infection à VIH/SIDA, les déplacements de populations liées ces dernières années à la crise ivoirienne, l'effritement des familles, la faiblesse des capacités techniques, matérielles et managériales des familles d'accueil, des structures publiques et communautaires intervenant dans la prise en charge de l'enfance en difficulté.

Face à cette situation, les décideurs politiques, les acteurs nationaux, les partenaires au développement se sont mobilisés en vue de développer une réponse conséquente.

Même si elles sont circonscrites et limitées, des actions sont initiées au plan national par les structures techniques publiques de l'Etat, les organisations à base communautaire ainsi que les collectivités locales avec l'appui des partenaires au développement. Malheureusement, on constate que ces interventions sont restées très souvent isolées les unes des autres et incoordonnées.

C'est dans un tel contexte que le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, en collaboration avec ses partenaires, a entrepris l'élaboration du présent cadre stratégique de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables.

1. Les obstacles

Les obstacles majeurs à la mise en œuvre efficace d'une réponse nationale appropriée aux problèmes des OEV sont les suivants :

- l'absence d'un document de politique nationale ;
- l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire ;
- la faible coordination des interventions et des intervenants ;
- la faible documentation sur l'ampleur et la gravité de la problématique des OEV ;
- l'absence d'une vision commune des politiques et des stratégies de prise en charge des OEV.
- la diversité des stratégies d'interventions sur le terrain ;
- l'insuffisance d'informations statistiques sur les OEV ;
- les préjugés sur les orphelins liés aux circonstances de décès des parents ;
- la faible prise en charge traditionnelle des OEV ;
- le faible pouvoir d'achat des tuteurs.

Ces limites justifient l'élaboration du cadre stratégique dont les orientations, leurs objets et leurs composantes sont ont été clairement dégagés.

2. Orientations stratégiques

Axe stratégique I : « la prévention des risques de vulnérabilité et ses conséquences »

Axe stratégique II : « la protection et l'assistance des enfants en difficultés »

Axe stratégique III : « la promotion des réponses institutionnelles, privées, communautaires, familiales et du partenariat »

Axe stratégique IV : « le renforcement du plaidoyer »

3. Objet et composantes des axes stratégiques

3.1 Axe stratégique I : « la prévention des risques de vulnérabilité et ses conséquences »

Objectif général :

Réduire les risques de vulnérabilité chez les OEV par des mesures préventives de 2004 à 2013.

Objectifs intermédiaires :

- ✓ évaluer les foyers de risques et les mesures de prévention des risques,
- ✓ renforcer les stratégies préventives en faveur des OEV.

Stratégie 1 : Le renforcement des actions évaluatives sur les foyers de risques et des projets existant en matière de prévention

- ✓ Élaborer une cartographie nationale des OEV ;
- ✓ Capitaliser des initiatives et actions déjà en cours sur le terrain.

Stratégie 2 : La promotion des programmes de prévention des risques encourus par les enfants

- ✓ Élaborer un volet d'Information Éducation Communication (IECC)/ communication pour le changement de comportement (CCC) dans le plan d'actions national en faveur des OEV ;
- ✓ Développer les programmes de santé déjà initiés en faveur des OEV, (vaccination, SMI, VIH, nutrition etc.) et veiller à la prise en compte des OEV dans les programmes de santé ;
- ✓ Développer des programmes de lutte contre les abus, les violations, les pratiques traditionnelles néfastes sur les enfants ;
- ✓ Élaborer des directives nationales sur les dangers encourus par les enfants.

3.2. Axe stratégique II : l'assistance et la protection des OEV

Objectif général :

Renforcer l'assistance et la protection des enfants contre les abus et les violations de leurs droits.

Objectif intermédiaire :

- ✓ Assurer les soutiens psychosocial, économique, sanitaire nutritionnel, éducatif, juridique et administratif aux OEV.

La stratégie 3 : L'organisation du soutien psychosocial des OEV »

- ✓ intégrer le soutien psychosocial des enfants dans les programmes de soins à domicile et d'autres programmes de soutien aux personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- ✓ Soutenir les assistants des malades, les tuteurs, les accompagnateurs et des adolescents qui s'occupent d'enfants plus jeunes ;
- ✓ Renforcer le soutien psychosocial des OEV.

La stratégie 4 : L'organisation du soutien socio-économique

- ✓ Renforcer les ressources économiques des familles, des foyers ou autres structures en charge des OEV ;
- ✓ Développer des activités génératrices de revenus pour les foyers, les familles d'accueil ;
- ✓ Accroître les opportunités d'emploi et des AGR au profit des OEV ;
- ✓ Développer les capacités de mobilisation des ressources des OEV ;
- ✓ Faciliter l'octroi de Kit d'installation pour l'insertion socioprofessionnelle des OEV.

La stratégie 5 : L'organisation du soutien sanitaire et nutritionnel des OEV

- ✓ Sensibiliser les OEV sur les facteurs de risque des maladies auxquelles ils sont exposés ;
- ✓ Promouvoir le dépistage précoce des cas de maladies au sein des OEV y compris le sida, les IST et la malnutrition ;
- ✓ l'organisation du traitement des cas de malades identifiés parmi les OEV notamment les enfants et orphelins atteints du Sida ;
- ✓ Apporter un appui en nutriment aux foyers, des familles d'accueil et des autres structures de prise en charge des OEV en médicaments essentiels, en nutriments et vivres.

La stratégie 6 : L'organisation de l'assistance juridique aux OEV

L'organisation de l'assistance juridique des OEV comprend les interventions suivantes :

- ✓ Renforcer la lutte contre le phénomène des enfants dans la rue contre le trafic, les abus, les pratiques traditionnelles néfastes et les pires formes de travail des enfants
- ✓ Assurer la diffusion et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires existants sur la protection, la promotion des droits des enfants et surtout des enfants en difficultés ;
- ✓ Créer des structures de conseil, d'assistance et de suivi du respect des droits des enfants au niveau central et décentralisé ;
- ✓ Faciliter la mise en place et l'opérationnalisation des juridictions spécialisées pour mineurs ;
- ✓ le soutien matériel et financier aux programmes existants de protection et de promotion des droits des enfants ;
- ✓ Assurer l'application des textes existants.

La stratégie 7 : L'organisation du soutien administratif en faveur des OEV

Le soutien administratif comportera les actions suivantes :

- ✓ Créer des structures de transit et d'hébergement et des lignes vertes ;
- ✓ Renforcer les capacités matérielles des structures de l'administration territoriale et des collectivités locales ;
- ✓ œuvrer à obtenir la gratuité (l'exonération) des prestations de services administratifs et de soins médicaux aux OEV.

La stratégie 8 : L'organisation du soutien éducatif en faveur des OEV

La mise en œuvre d'une telle stratégie passera par les interventions suivantes :

- ✓ faciliter l'accès et le maintien des OEV à l'école
- ✓ assurer la protection du droit à l'éducation des enfants ;
- ✓ développer des programmes éducatifs en faveur des OEV (primaire, secondaire) ;
- ✓ faciliter la scolarisation ou la re-scolarisation des OEV identifiés dans le pays ;
- ✓ assurer la formation professionnelle des OEV déscolarisés à tous les métiers économiquement rentables ;
- ✓ assurer la prise en charge des frais scolaires ou des cotisations des parents d'élèves ;
- ✓ Octroyer des fournitures aux OEV scolarisés.

3.3. Axe stratégique III : la promotion des réponses familiales, communautaires, institutionnelles, du secteur privé et du partenariat

Objectif général :

Renforcer l'élargissement et la qualité des réponses des structures impliquées dans la prise en charge des OEV.

Objectifs intermédiaires :

- ✓ accroître les capacités managériales, techniques et matérielles des OEV, des structures communautaires, privées et Institutionnelles ;
- ✓ développer la coordination multisectorielle des interventions en matière de prise en charge des OEV ;
- ✓ Développer les mécanismes de partenariat national, régional et international en faveur des OEV ;
- ✓ améliorer la prise en charge des OEV grâce aux acquis de la recherche.

La stratégie 9 : Le renforcement des capacités fonctionnelles des structures impliquées dans la prise en charge des OEV

Ce type de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles exige les actions suivantes :

- ✓ Évaluer les besoins en appui technique et matériel de la prise en charge des OEV ;
- ✓ Apporter un appui technique, logistique et financier aux enfants chefs de ménage, aux familles d'origine, structures d'accueil et aux communautés ;
- ✓ Apporter un appui pour la formulation du plan d'actions national de prise en charge ;
- ✓ Former le personnel des structures impliquées dans la prise en charge des OEV dans divers domaines de prévention, protection et de promotion des droits des enfants.

La stratégie 10 : Le renforcement de la coordination des interventions et du partenariat

Cette stratégie de renforcement de la coordination cible les interventions suivantes :

- ✓ créer des structures centrales et décentralisées de coordination des interventions de prise en charge des OEV ;
- ✓ fournir un appui institutionnel aux structures de coordination des activités de prise en charge des OEV ;
- ✓ élaborer des outils de gestion et un dispositif de suivi/évaluation du plan d'actions national ;
- ✓ organiser des rencontres périodiques de concertation entre les structures d'interventions et les partenaires ;
- ✓ organiser des séminaires national et régional d'échanges d'expériences ;
- ✓ organiser une table ronde des partenaires financiers pour la mobilisation des fonds en faveur du plan d'actions national ;
- ✓ médiatiser le contenu du cadre stratégique et des activités du plan d'actions national.

La stratégie 11 : Le développement de la recherche en faveur des OEV

Cette stratégie repose sur les interventions suivantes :

- ✓ inventorier tous les secteurs des types de recherche nécessaire au renforcement de la prise en charge des OEV ;
- ✓ mobiliser des ressources techniques et financières nécessaires à réalisation d'études spécifiques relatives aux OEV ;
- ✓ restituer et diffuser les résultats de recherche relative aux OEV ;
- ✓ mettre sur pied d'un centre de documentation relative à la prise en charge des OEV

Stratégie 12 : Le renforcement des réponses familiales

Cette stratégie repose sur les interventions suivantes :

- ✓ promouvoir l'adoption nationale et internationale ;
- ✓ soutenir les initiatives favorisant le tutorat de proximité ;
- ✓ développer le parrainage national et international.

3.4. Axe stratégique IV : le renforcement du plaidoyer

Objectif général :

Susciter une forte adhésion des décideurs politiques, administratifs, des leaders d'opinion, et des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre de la politique nationale de prise en charge des OEV.

Objectif intermédiaire :

- ✓ Accroître la mobilisation sociale et des ressources en faveur des OEV.

La stratégie 13 : La promotion des activités de plaidoyers

- ✓ Définir des stratégies de plaidoyer en faveur des OEV.
- ✓ Soutenir les initiatives de plaidoyer.

ANNEXE 11 : EXTRAITS DU PNDES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENFANT

Source : PREMIER MINISTÈRE, 2016, pp. 6-9 et pp. 26-28.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2016-2020

FONDEMENTS ET VISION

Le programme présidentiel qui invite à "*bâtir avec le peuple, un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice*" constitue le premier fondement du PNDES. Il ambitionne l'avènement d'une nation démocratique et prospère, par le biais d'*une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine*".

Le PNDES se fonde également, sur la vision Burkina 2025, intitulée : "*Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale*" et qui appelle "*les Burkinabè à transformer les déterminants de l'évolution du système Burkina, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie.*"

En outre, le PNDES s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des ODD dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé en première priorité, l'ODD 9 : "*Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*".

Partant de ces fondements et considérant les défis de la transformation structurelle de l'économie nationale, la vision du PNDES à l'horizon 2020, se formule comme suit : "**le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et**

solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables".

Le PNDES s'inscrit ainsi dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie burkinabè. Une telle option impliquera de la part de l'État, des politiques volontaristes et un rôle très actif du secteur privé dans l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs porteurs et innovants, ainsi que dans l'accroissement qualitatif du capital humain. Dans leurs rôles respectifs, l'État, le secteur privé et la société civile devront fonctionner comme des compléments, plutôt que comme des substituts. L'État devra aider le marché à bien fonctionner, en créant les institutions pour cela, ce qui a l'avantage de mettre les investisseurs en confiance et de baisser les coûts de transaction. Cela se traduira par la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes, efficaces et par un mode de gouvernance efficace, veillant au respect de l'équité et de la redevabilité de tous les acteurs du développement.

Les politiques sectorielles, les initiatives du secteur privé et les actions de la société civile devront être fondées sur les problématiques développementales les plus pertinentes, intégrant la dimension régionale, avec un réel potentiel d'effets catalyseurs impliquant : (i) l'amélioration de la gouvernance du développement, en vue de consolider les bases d'un "État capable" pouvant faire face aux facteurs de fragilité et prendre le leadership de son développement, avec les instruments appropriés de pilotage, (ii) la cohérence dans les référentiels de planification et de gestion de l'espace, en ciblant les structures nationales et régionales les mieux habilitées à mettre en œuvre les orientations stratégiques du PNDES, (iii) l'opérationnalisation des instruments de planification et de programmation, en mettant l'accent sur le lien entre les perspectives de long terme et celles de moyen terme, ainsi qu'entre ces dernières et les exercices budgétaires annuels, (iv) la maîtrise des outils de suivi des résultats des politiques publiques, notamment des progrès en matière d'atteinte des principales cibles du PNDES, (v) la

redynamisation du cadre de dialogue des politiques, ainsi que des mécanismes et outils de gestion et de suivi de l'APD, (vi) l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté, par l'élargissement de la base sociale de l'économie, en engageant les populations elles-mêmes dans les activités de croissance inclusive, (vii) l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement.

PRINCIPES DIRECTEURS

S'imprégnant de sa vision, les principes-directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PNDES sont : (i) le leadership national, (ii) l'équité, (iii) la subsidiarité et le partenariat, (iv) la GAR et (v) la proactivité.

1.1.1. Leadership national

La mise en œuvre du PNDES se fera sous le leadership du gouvernement, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement, le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres, le cadrage des appuis des PTF sur les priorités de développement retenues dans le PNDES et la participation des communautés à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des actions conduites par les institutions nationales, les départements ministériels, les collectivités territoriales et les autres structures étatiques.

Ce leadership sera assuré par la tenue permanente des cadres de dialogue nationaux et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit maintenu, en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

1.1.2. Équité et genre

L'élaboration du PNDES a été participative et inclusive, par l'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, au plan national et régional. Cette démarche sera poursuivie dans sa mise en œuvre, à travers une approche de partenariat, de promotion du dialogue social, de réduction des inégalités régionales, de développement des capacités de résilience de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et d'encouragement de la bonne gouvernance.

La réduction des inégalités sociales, régionales et la solidarité nationale seront le fil conducteur déterminant, pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités régionales par la valorisation de leurs potentialités, pour plus d'équité spatiale et de paix sociale.

L'équité sera également un principe-directeur de la mise en œuvre du PNDES, en faveur du développement durable, par la promotion des modes de consommation et de production durables, susceptibles d'améliorer la qualité de vie des populations, en milieu urbain comme en milieu rural. L'équité favorisera également, une utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur contribution à l'économie, en tant que capital naturel.

L'application de ce principe devra se traduire aussi par la prise en compte constante des besoins de sécurité des citoyens et de primauté du droit.

1.1.3. Subsidiarité et partenariat

Par la prise en compte du principe-directeur de la subsidiarité et du partenariat, la mise en œuvre du PNDES conduira à ce que l'État ne se substitue pas à un partenaire qui soit à même de mieux exécuter une tâche que lui.

Le PNDES conçoit ainsi un État incitateur mais susceptible d'intervenir directement dans la sphère de la production économique, pour des raisons stratégiques et dans une recherche de combinaison optimale entre faire et faire-faire.

En conséquence, ce principe devra se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF, dans l'exécution des actions retenues.

1.1.4. Gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalables définis de façon réaliste.

En outre, la transparence et la reddition des comptes, éléments fondamentaux de la GAR, sont essentielles dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.

Aussi la démarche du PNDES devra-t-elle viser à atteindre les résultats définis, par une identification claire des objectifs, des résultats à atteindre, des moyens à mobiliser et des indicateurs de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés. Dans ce cadre, chaque acteur sera donc solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

1.1.5. Proactivité

L'application du principe-directeur de la proactivité devra faire en sorte que l'exécution du PNDES s'inscrive dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin de faire face aux menaces et d'exploiter les meilleures opportunités offertes, à court, moyen et long termes.

Les acteurs impliqués dans l'exécution du PNDES devront donc être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude, afin de réagir avec efficacité aux éventuels menaces et risques susceptibles de bloquer ou d'annihiler les progrès réalisés, ou de tirer profit des potentiels changements à même d'apporter des valeurs ajoutées au processus de développement national.

1.1.6. La vulnérabilité socioéconomique des populations

Le niveau d'allocation des ressources aux secteurs sociaux reste faible pour relever le niveau de développement du capital humain. En termes de contribution des secteurs sociaux (éducation, santé, protection sociale, eau et assainissement) au PIB, le niveau se situe à 7,5% en 2015 contre 6,5% en 2008. Les multiples privations constatées en matière d'accès aux services sociaux de base sont renforcées par les crises alimentaires touchant de larges couches de la population, surtout en milieu rural.

La vulnérabilité des ménages se traduit aujourd'hui, par plus de 20% de la population (plus de 3,5 millions de personnes) en proie à l'insécurité alimentaire. La malnutrition infantile chronique reste encore très élevée, bien qu'ayant remarquablement régressé de 25,6% en 2009 à 20,1% en 2014. En 2012, 32,9% des enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance.

Face à cette pauvreté rurale de masse et à cette insécurité alimentaire, il a été défini dès 2011, une vision pour la réduction durable de la pauvreté, y

compris un système national de filets sociaux. Ont également été élaborés, une politique nationale de protection sociale, une politique nationale pour la sécurité alimentaire, une politique nationale pour une meilleure gestion de l'environnement et du développement durable, et un plan d'action pour accélérer les progrès dans la réduction de l'indigence, de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Les principales difficultés du système actuel de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations sont d'une part, la faiblesse des mécanismes de coordination entraînant du gaspillage et peu d'efficacité. D'autre part, il y a le choix des instruments les plus adéquats pour un meilleur ciblage des populations pauvres et la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation, afin d'éclairer les choix décisionnels des responsables à différents niveaux et évaluer l'impact des différents programmes initiés.

1.1.6.1. Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

Deux effets sont attendus sous l'OS 2.4. Il s'agit : (i) de l'**EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous** et (ii) de l'**EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement**.

EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous.

Pour cet effet attendu, le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service public de l'emploi (SPE) devra être porté de 10% en 2015 à au moins 20% en 2020. La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi de 6,6% en 2014 à 15% en 2020, le taux de chômage de 6,6% en 2014 à 3% en 2020, le taux de sous-emploi du secteur agricole, de 64% en 2014 à 30% en 2020. Le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques de 41% en 2014 à 25%

en 2020, la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) à 100% en 2020. Le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs de 6 063,85 en 2014 à 3 031 en 2020, le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés de 131,15 en 2015 à 70 en 2020 et le taux de couverture du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) de 0% en 2015 à 25% en 2020.

EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement. Il s'agira d'identifier et d'insérer au moins 75% des personnes marginalisées, d'ici à 2020, d'accroître la proportion des handicapés actifs occupés de 2,2% en 2015 à 50% en 2020, la proportion des enfants vulnérables identifiés et pris en charge de 45% en 2015 à 70% en 2020, celle des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs de 21% en 2015 à 50% en 2020 et de réduire le nombre d'enfants en situation de rue de 5 721 en 2015 à 2 860 en 2020.

Pour concrétiser ces résultats, l'action publique visera la promotion des opportunités d'emplois décents, l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes, la réduction du sous-emploi de la main-d'œuvre rurale. Le renforcement de l'accès à la formation technique et professionnelle, la promotion de la culture entrepreneuriale et de l'entreprenariat, au profit des jeunes et des femmes, le développement des techniques de HIMO, surtout dans le cadre des investissements publics, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, l'extension et l'élargissement de la protection sociale et la promotion socio-éducative de la jeunesse.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classification des enfants vulnérables par catégorie et facteurs de vulnérabilité.....	30
Tableau 2 : Types d'usagers des services de l'Action sociale en 2015	43
Tableau 3 : Les principales parties prenantes dans le traitement des droits de l'enfant.....	44
Tableau 4 : Évolution de la population de 0 à 17 ans par groupe d'âges...	49
Tableau 5 : Quotient de mortalité des enfants (en ‰)	57
Tableau 6 : Nombre d'enfants orphelins par région, par type et par sexe..	59
Tableau 7 : Incidence de la pauvreté par région en 2014.....	61
Tableau 8 : Population projetée par région et par sexe de 2016 à 2018..	100
Tableau 9 : Liste des Présidents du Burkina Faso.....	102
Tableau 10 : Effectifs des associations et ONG recensées par région selon le statut.....	103
Tableau 11 : Pourcentage d'associations et ONG qui interviennent dans le secteur de l'action sociale selon le domaine et la région.....	104
Tableau 12 : Répartition des structures d'accueil des enfants en détresse par région et par type de structure.	105
Tableau 13 : Composition de l'échantillon de l'enquête au niveau institutionnel.....	118
Tableau 14 : L'échantillon de l'enquête au niveau des deux ONG	119

Tableau 15 : Répartition statistique des personnes enquêtées	119
Tableau 16 : Typologie des OSC et leurs fonctions.....	135
Tableau 17 : Liste de quelques ONG musulmanes au Burkina Faso.....	161
Tableau 18 : Répartition des dépenses annuelles d'un pensionnaire.....	171
Tableau 19 : Dissemblances relatives à l'enfant.....	191
Tableau 20 : Nombre d'enfants vulnérables pris en charge en 2017	195
Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires selon l'âge.....	195
Tableau 22 : Résultats comparatifs dans les orphelinats de Direct-Aid ...	200
Tableau 23 : Similitudes et dissemblances relatives aux dispositifs de prise en charge	224

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Enfant vulnérable dans un quartier de Ouagadougou	79
Figure 2 : Carte géographique des deux ONG	107
Figure 3 : Localisation des sites d'enquête	108
Figure 4 : Séance de dessin-entretien	111
Figure 5 : Séance de dessin à la fin d'un entretien	112
Figure 6 : Séance de <i>focus group</i> avec les « mères SOS »	114
Figure 7 : Couverture spatiale des structures du système de protection .	129
Figure 8 : Composantes du système de protection de l'enfant	141
Figure 9 : Premier Village d'enfants SOS fondé à Imst en 1949	156
Figure 10 : Vue des dortoirs d'un orphelinat de Direct-Aid.....	165
Figure 11 : Zones d'action de Direct-Aid.....	166
Figure 12 : Schéma du dispositif opérationnel	168
Figure 13 : Zones d'action de SOS Villages d'enfants	180
Figure 14 : La maison familiale <i>saambiilem</i> (la fraternité).....	182
Figure 15 : Dessin réalisé par une enquêtée le jour de l'entretien	210

Figure 16 : Dessin réalisé par un enquêté le jour de l'entretien	214
Figure 17 : Dessin réalisé par un enquêté au cours de l'entretien	215
Figure 18 : Dessin réalisé par un enquêté vivant dans un dortoir	217
Figure 19 : Dessin réalisé par un enfant vivant dans une concession	218

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des personnes enquêtées (en %)	120
Graphique 2 : Nombre d'ONG/AD par groupe cible	137
Graphique 3 : Montant investi dans chaque région en 2015.....	137
Graphique 4 : Parts des investissements par secteur d'activités	138
Graphique 5 : Répartition des ressources de l'ONG en fonction des sources de financement.....	153
Graphique 6 : Part des ressources totales consacrées à la prise en charge de l'enfant en 2016	154
Graphique 7 : Part des ressources totales consacrées à la prise en charge des enfants en 2017	154

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	8
PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DES SAVOIRS. ASPECTS THÉORIQUES ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES.....	18
CHAPITRE 1 : ENFANCE, VULNERABILITÉS, PROTECTION ET INSERTION : ÉTAT DES SAVOIRS	20
1.1. L'enfant en contexte africain : son statut social et ses rôles.....	20
1.2. Typologie et conditions de vie des enfants vulnérables	26
1.3. Protection et insertion de ces enfants : les politiques et les acteurs	38
CHAPITRE 2 : ÉCLAIRAGE THÉORIQUE	54
2.1. Le contexte de la recherche.....	54
2.2. La définition des concepts opératoires.....	63

2.2.1. Les ONG.....	63
2.2.2. L'enfant.....	67
2.2.3. La vulnérabilité.....	69
2.2.4. Protection sociale / insertion.....	72
2.3. Problématique de la protection de l'enfance au Burkina Faso.....	74
2.4. Quel peut être l'intérêt scientifique d'une recherche sur l'enfance ?	80
2.5. Perspectives théoriques.....	80
CHAPITRE 3 : CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE	82
3.1. Questions et objectifs de recherche.....	82
3.1.1. Questions de recherche.....	82
3.1.2. Objectifs de recherche.....	83
3.2. Les hypothèses de recherche.....	84
3.2.1. Hypothèse principale.....	84
3.2.2. Hypothèses secondaires.....	84
3.3. Choix méthodologiques.....	84

3.3.1. La méthode descriptive et analytique	84
3.3.2. La démarche comparative	85
3.4. Approches théoriques.....	88
3.4.1. L'analyse stratégique des organisations	89
3.4.2. La théorie du choix rationnel	93
3.4.3. L'interactionnisme symbolique	95
3.5. Entre approche comparative et modèle interactionniste	98
3.6. Production et traitement des données	99
3.6.1. Un terrain d'enquête : Ouagadougou	99
3.6.2. Techniques et outils indispensables.....	109
3.6.3. Le dessin-entretien : une expérience nouvelle ?	110
3.6.4. Le récit de vie.....	112
3.6.5. Le <i>focus group</i>	113
3.6.6. L'observation directe du vécu des enfants	114
3.6.7. L'échantillonnage	115
3.6.8. L'analyse des données empiriques	120
3.6.9. Les contraintes de la recherche	121

**DEUXIÈME PARTIE : SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANT,
ANALYSE DES MODÈLES ORGANISATIONNELS ET PERCEPTIONS
DES BÉNÉFICIAIRES..... 124**

**CHAPITRE 4 : LA PROTECTION DE L'ENFANT AU PRISME DES
MODÈLES ORGANISATIONNELS 126**

4.1. Le système de protection de l'enfant au Burkina Faso 126

4.1.1. Un mécanisme formel adapté 127

4.1.2. Un mécanisme non formel dynamique 133

4.1.3. Les catégories sociales de l'enfance vulnérable 139

4.1.4. Un cadre normatif pertinent mais inefficace 144

4.1.5. L'organisation du système et des acteurs : un défi permanent ? 145

4.1.6. Une coordination en souffrance 147

4.2. DIRECT- AID : un modèle arabe au service des plus pauvres..... 149

4.2.1. Trente années d'expériences 149

4.2.2. Le profil organisationnel 151

4.2.3. Les sources de financement 152

4.3. SOS VILLAGES : un modèle européen, une démarche "africaine". 155

4.3.1. Aux origines : la Deuxième Guerre mondiale	155
4.3.2. Philosophie et principes directeurs.....	156
4.3.3. La mobilisation des ressources financières.....	158

CHAPITRE 5 : LOGIQUES, ACTIONS ET DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE 160

5.1 DIRECT- AID : agir sur les vulnérabilités des enfants orphelins.....	160
5.1.1 Les domaines et les zones d'action	163
5.1.2 Le dispositif opérationnel.....	167
5.1.3 Le Plan stratégique 2020	175
5.2 SOS VILLAGE D'ENFANTS : la chaleur d'un foyer pour chaque enfant.....	176
5.2.1 L'Approche stratégique de Planification et la Stratégie 2030	177
5.2.2 Le dispositif de prise en charge.....	179
5.3 Acteurs, PNDES et Objectifs de Développement durable	189

CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES STRATÉGIES, DES RÉSULTATS, ET PERCEPTIONS DES BÉNÉFICIAIRES.....	192
6.1 Ce que « protéger » veut dire, ce que « insérer » signifie	192
6.2 La nouvelle famille des enfants : entre affectivité et violence	207
6.2.1 « <i>C'est maman Éveline qui me lave.</i> »	208
6.2.2 « <i>C'est moalim Baba qui nous frappe.</i> ».....	211
6.3. Les relations interindividuelles : entre parenté et parentalité.....	216
6.4. Les perceptions des bénéficiaires	220
CONCLUSION.....	225
BIBLIOGRAPHIE	233
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	248
ANNEXES	250
ANNEXE 1 : AU COMMENCEMENT	251
ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE TERRAIN	252

ANNEXE 3 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES	256
ANNEXE 4 : BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE À L'ATTENTION DE LA POPULATION D'ENQUÊTE.	266
ANNEXE 5 : AUORISATIONS DE COLLECTE DES DONNÉES	268
ANNEXE 6 : EXEMPLE D'ENTRETIEN.....	272
ANNEXE 7 : DESSINS RÉALISÉS PAR LES ENFANTS	280
ANNEXE 8 : PHOTOGRAPHIES D'ENQUÊTES	283
ANNEXE 9 : EXTRAIT DU COSPE	293
ANNEXE 10 : EXTRAIT DE LA STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DES OEV	300
ANNEXE 11 : EXTRAITS DU PNDES SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.....	309
TABLE DES TABLEAUX	317
TABLE DES FIGURES.....	319
TABLE DES GRAPHIQUES	321
TABLE DES MATIÈRES	322